

Journal officiel

des Communautés européennes

ISSN 0378-7052

C 11

25^e année

18 janvier 1982

Édition de langue française

Communications et informations

Sommaire

I Communications

Parlement européen

Session 1981/1982

Procès-verbal de la séance du lundi 14 décembre 1981

1. Reprise de la session	1
2. Adoption du procès-verbal	1
3. Déclaration sur la situation en Pologne	1
4. Composition du Parlement	1
5. Virements de crédits	2
6. Pétitions	2
7. Autorisation d'établir des rapports — Saisine de commissions	2
8. Renvoi en commission (article 49 paragraphe 6 du règlement)	3
9. Propositions de résolutions inscrites au registre prévu à l'article 49 du règlement	3
10. Dépôt de documents	3
11. Transmission par le Conseil de textes d'accords	9
12. Ordre des travaux	10
13. Temps de parole	11
14. Délai de dépôt d'amendements	12
15. Suites données aux avis du Parlement par la Commission	12
16. Dixième rapport de la Commission sur la politique de concurrence (débat)	12
17. Heure des questions	
Questions à la Commission	12
18. Ordre du jour de la prochaine séance	13

Procès-verbal de la séance du mardi 15 décembre 1981

1. Adoption du procès-verbal	16
2. Composition des commissions	16
3. Débat d'actualité et d'urgence (annonce des propositions de résolutions déposées)	16
4. Budget général des Communautés pour l'exercice 1982 — Budget supplémentaire et rectificatif n° 2 pour l'exercice 1981 (discussion commune)	17
5. Dépôt d'une proposition de résolution	18
6. Budget général des Communautés pour l'exercice 1982 — Budget supplémentaire et rectificatif n° 2 pour l'exercice 1981 (suite)	18
7. Rapports de la Cour des comptes concernant les activités financières et budgétaires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1978 et en 1979 (débat)	19
8. Taux des prélèvements CECA pour 1982 (débat)	19
9. Résolution sur les rapports de la Cour des comptes concernant les activités financières et budgétaires de la CECA pour les exercices 1978 et 1979 — Décision sur la décharge à donner à la Commission des Communautés européennes pour les activités financières et budgétaires de la CECA — Exercices 1978 et 1979	19
10. Résolution sur la fixation du taux des prélèvements CECA et sur l'établissement du budget opérationnel de la CECA pour 1982	24

11. Règlement relatif à la compensation de la contribution grecque (débat)	29
12. Actions anti- <i>dumping</i> de la Communauté (débat)	29
13. Dixième rapport de la Commission sur la politique de concurrence (suite)	29
14. Ordre du jour de la séance du lendemain	29

Procès-verbal de la séance du mercredi 16 décembre 1981

1. Adoption du procès-verbal	32
2. Dépôt de documents	32
3. Retrait de deux propositions de résolutions	33
4. Débat d'actualité et d'urgence (communication de la liste des sujets à y inscrire)	33
5. Commissions du Parlement (débat)	34
6. Sièges des institutions de la Communauté (débat)	34
7. Règlement relatif à une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés (débat) ..	35
8. Temps de parole	35
9. Travaux du comité paritaire et de l'Assemblée consultative ACP-CEE en 1981 (débat)	35
10. Question orale avec débat de MM. Poniatoski, Bersani, Cohen, M ^{me} Cassanmagnago Cerretti, MM. Enright, C. Jackson, Ferrero, M ^{me} Focke, MM. de Gucht, Michel, Vitale, au nom de la commission du développement et de la coopération, à la Commission : Perspectives du dialogue Nord-Sud, notamment après la rencontre de Cancun	35
11. Déclaration du conseil européen à la suite de la réunion de Londres	36
12. Composition du Parlement	36
13. Débat d'actualité et d'urgence (recours)	36
14. Résolution sur les actions anti- <i>dumping</i> de la Communauté	37
15. Résolution sur les commissions du Parlement	39
16. Résolution sur les suites à donner au paragraphe 3 sous c) de la résolution du 7 juillet 1981 concernant le siège des institutions de la Communauté européenne, et notamment du Parlement européen	41
17. Avis sur la proposition concernant un règlement relatif à l'octroi d'une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés	42
18. Résolution sur les résultats des travaux du comité paritaire et de l'assemblée consultative ACP-CEE en 1981	44
19. Déclaration de la Commission sur la concertation	46
20. Perspectives du dialogue Nord-Sud (suite du point 10)	46
21. Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (débat)	46
22. Heure des questions	
Questions au Conseil	46
Questions aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique	48
23. Ordre du jour de la prochaine séance	48

Procès-verbal de la séance du jeudi 17 décembre 1981

1. Adoption du procès-verbal	52
2. Dépôt de documents	52
3. Propositions de résolutions inscrites au registre (article 49 du règlement)	53
4. Ordre du jour	54
5. Résolution sur le projet de budget supplémentaire et rectificatif n° 2 pour l'exercice 1981 (section III « Commission ») modifié par le Conseil	55
6. — Résolution sur les modifications apportées par le Conseil aux amendements adoptés par le Parlement à la section II « Conseil », annexe « Comité économique et social », à la section IV « Cour de justice » et à la section V « Cour des comptes » du projet de budget général pour l'exercice 1982	67
— Résolution sur le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1982 (section III « Commission ») modifié par le Conseil	68
7. Dixième rapport de la Commission sur la politique de concurrence (suite du débat)	69
8. Composition des groupes politiques	70
9. Vérification des pouvoirs	70
10. Déclarations du conseil européen et de la Commission sur le conseil européen — Déclaration du Conseil sur la coopération politique et la présidence britannique	70
11. Débat d'actualité et d'urgence	70
12. Résolution sur les perspectives du dialogue Nord-Sud suite à la rencontre de Cancun	71
13. Résolution sur le dixième rapport de la Commission des Communautés européennes sur la politique de concurrence	72

14.	Déclarations du conseil européen et de la Commission sur le conseil européen — Déclaration du Conseil sur la coopération politique et la présidence britannique — Rôle du Parlement dans ses relations avec le conseil européen (suite du point 10)	80
15.	Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (suite du débat)	80
16.	Programme 1982 de coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés	80
17.	Règlement concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles	80
18.	Directive relative aux poules pondeuses en batterie (débat)	80
19.	Règlement concernant les bulbes, oignons et tubercules à fleurs	81
20.	Règlements concernant les semences, les céréales et le tarif douanier	81
21.	Ordre du jour	81
22.	Directive concernant la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de la France	81
23.	Propositions de résolutions inscrites au registre (article 49 du règlement)	81
24.	Souhaits de bienvenue	82
25.	Situation en Pologne — Résolution sur la situation en Pologne	85
26.	Catastrophes naturelles au Danemark — Résolution sur l'octroi d'une aide destinée à réparer les dégâts catastrophiques causés par l'ouragan qui a ravagé le Danemark le 25 novembre 1981 — Résolution sur une aide spéciale aux populations de la côte occidentale du Jutland et de l'Allemagne du Nord, frappés par la tempête du 25 novembre 1981 — Résolution sur une aide d'urgence aux régions du Danemark et du Nord de l'Allemagne frappées par la tempête du 25 novembre 1981	88
27.	Prix de l'énergie dans le secteur horticole — Résolution sur le prix de l'énergie dans le secteur horticole	90
28.	Situation en Afrique australe — Résolution sur la situation en Afrique australe	90
29.	Ordre du jour de la prochaine séance	91

Procès-verbal de la séance du vendredi 18 décembre 1981

1.	Adoption du procès-verbal	189
2.	Dépôt de documents	189
3.	Applications du règlement	189
4.	Pétitions	190
5.	Virements de crédits	190
6.	Procédure sans rapport	190
7.	Renvoi en commission	191
8.	Propositions de résolutions inscrites au registre (article 49 du règlement)	191
9.	Résolution sur le rôle du Parlement européen dans ses relations avec le conseil européen	191
10.	Résolution sur les résultats de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (Paris, 1 ^{er} au 14 septembre 1981)	193
11.	Avis sur la proposition sur les orientations générales du programme 1982 de coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés et sur l'aide financière et technique accordée à ces pays par la Communauté	195
12.	Avis sur la proposition relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 357/79 concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles	198
13.	Directive relative aux poules pondeuses en batterie (vote)	199
14.	Avis sur la proposition relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 315/78 fixant les normes de qualité pour les bulbes, les oignons et les tubercules à fleurs	200
15.	Avis sur les propositions relatives à: I. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 2358/71 portant organisation commune des marchés dans le secteur des semences, le règlement (CEE) n° 2727/75 portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales et le règlement (CEE) n° 950/68 relatif au tarif douanier commun II. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1660/81 fixant, pour les campagnes de commercialisation 1982/1983 et 1983/1984, les montants de l'aide accordée dans le secteur des semences	201

(Suite au verso.)

Sommaire (suite)

16. Avis sur la proposition concernant une directive modifiant, en ce qui concerne la prime spéciale de reconversion et l'unité monétaire utilisée, la directive 78/627/CEE relative au programme d'accélération de la restructuration et de reconversion de la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de la France	202
17. Avis sur la proposition relative à un règlement portant ouverture, répartition et mode de gestion du contingent tarifaire communautaire de viande bovine congelée de la sous-position 02.01 A II b) du tarif douanier commun (1982)	203
18. Avis sur les propositions relatives à:	
I. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 217/81 portant ouverture d'un contingent tarifaire communautaire de viandes bovines de haute qualité, fraîches, réfrigérées ou congelées des sous-positions 02.01 A II a) et 02.01 A II b) du tarif douanier commun	
II. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 218/81 portant ouverture d'un contingent tarifaire communautaire pour la viande de buffle congelée de la sous-position 02.01 A II b) 4 bb) 33 du tarif douanier commun	204
19. Avis sur la recommandation relative à une décision concernant la conclusion d'un accord en matière de pêche entre le gouvernement du Canada et la Communauté économique européenne	205
20. Avis sur la proposition concernant une directive modifiant la directive 75/130/CEE relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés rail/route de marchandises entre États membres	206
21. Avis sur la communication relative aux aspects sociaux dans le secteur de la pêche maritime de la Communauté européenne	207
22. Avis sur la proposition relative à une directive modifiant la directive 72/464/CEE concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés	211
23. Avis sur la proposition relative à une décision adoptant un programme de recherche et de développement (1982-1985) dans le secteur des matières premières	212
24. Avis sur la proposition concernant une directive relative à l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'exercice d'un droit de recours en matière douanière	217
25. Directive concernant l'imposition des revenus en relation avec la libre circulation des travailleurs	219
26. Recommandation concernant les travaux relatifs à l'acide désoxyribonucléique	220
27. Composition du Parlement	220
28. Délai de dépôt d'amendements	220
29. Propositions de résolutions inscrites au registre (article 49 du règlement)	220
30. Transmission des résolutions adoptées au cours de la présente séance	221
31. Calendrier des prochaines séances	221
32. Interruption de la session	221

I

(Communications)

PARLEMENT EUROPÉEN

SESSION 1981/1982

Séances du 14 au 18 décembre 1981

Palais de l'Europe — Strasbourg

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 1981

PRÉSIDENTE DE M^{me} VEIL

Président

(La séance est ouverte à 17 heures.)

1. Reprise de la session

Madame le Président déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le 20 novembre 1981.

2. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté après des interventions de MM. Johnson, Provan, Adam et M^{me} Kellett-Bowman.

3. Déclaration sur la situation en Pologne

Madame le Président fait une déclaration sur la situation en Pologne.

Intervient M. Efremidis.

4. Composition du Parlement

Madame le Président communique au Parlement que M. Zaccagnini lui a fait part par écrit de sa démission comme membre du Parlement.

Lundi, 14 décembre 1981

Conformément à l'article 12 paragraphe 2 deuxième alinéa de l'acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, le Parlement constate cette vacance et en informe l'État membre intéressé.

Madame le Président communique d'autre part que les autorités grecques compétentes l'ont informée du remplacement de M. Koulourianos par M. Poniridis et que les autorités françaises compétentes l'ont informée que M. Pierre Lalumière avait été désigné comme membre du Parlement à la place de M. Martinet.

5. Virements de crédits

Madame le Président communique que la commission du contrôle budgétaire :

- a donné un avis favorable à la proposition de virement de crédits n° 26/81 (doc. 1-638/81),
- a approuvé la proposition de virement de crédits n° 27/81 (doc. 1-626/81) en prenant toutefois en compte l'avis du Conseil,
- a autorisé le virement de crédits n° 29/81 (doc. 1-666/81) en réduisant toutefois le montant à virer de 613 000 Écus à 334 500 Écus.

6. Pétitions

Madame le Président annonce qu'elle a reçu :

- de M. Winston J. Griffiths, pour la circonscription de South Wales, une pétition sur la fluoration de l'eau de distribution (n° 27/81),
- de M. Guy Fehlmann, une pétition sur le rapatriement des réfugiés pakistanais échoués au Bangladesh (n° 28/81),
- de M^{me} Arlette M. Grynberg, au nom de l'Union syndicale — service public européen — Bruxelles, une pétition sur l'introduction de la pension de veuf dans le statut des fonctionnaires des Communautés européennes (n° 29/81),
- de M^{me} William Barr-Stirling, au nom de l'association Frinds of Loch Lomond, une pétition sur l'office de l'hydro-électricité du nord de l'Écosse (n° 30/81),
- de M. Vincenzo Bolia, une pétition en faveur de l'astrologie (n° 31/81),

- de M^{me} Charlotte van Praag, une pétition sur un Centre d'étude de littérature et civilisation européennes (n° 32/81),
- de M. W.J.A. Visser, une pétition sur une demande de réexamen de la pétition n° 56/79 concernant la question linguistique belge (n° 33/81).

Ces pétitions ont été inscrites sur le rôle général prévu à l'article 108 paragraphe 3 du règlement.

Conformément au paragraphe 4 de ce même article, elles ont été renvoyées à la commission du règlement et des pétitions pour examen.

M^{me} le Président annonce d'autre part que :

- la pétition n° 23/81, déclarée recevable, a été transmise pour avis à la commission de l'agriculture,
- la pétition n° 25/81, déclarée recevable, a été transmise pour avis à la commission juridique.

7. Autorisation d'établir des rapports — Saisine de commissions

Madame le Président communique au Parlement que le bureau élargi a autorisé, conformément à l'article 102 du règlement :

- la commission économique et monétaire à établir un rapport sur l'harmonisation fiscale dans la Communauté,
- la commission des transports à élaborer :
 - un rapport sur les relations CEE-Yougoslavie dans le domaine des transports,
 - un rapport sur la politique portuaire de la Communauté,
 - un rapport sur le rapport de la Commission au Conseil concernant les problèmes posés par le transit de marchandises en provenance ou à destination de la Communauté, à travers certains pays tiers,
- la commission du développement et de la coopération à élaborer un rapport sur les résultats des récentes réunions du comité paritaire et de l'assemblée consultative ACP-CEE (saisie pour avis : commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports).

Elle communique d'autre part que, conformément à l'article 94 paragraphe 3 du règlement, elle a saisi pour avis :

Lundi, 14 décembre 1981

- la commission des relations économiques extérieures des questions liées à l'élargissement de la Communauté (compétente au fond : commission politique, rapporteur : lord Douro), renvoyée, pour examen au fond, à la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs et, pour avis, à la commission des budgets,
 - la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs de la proposition de résolution de M. Maher, au nom du groupe libéral et démocratique, sur la politique forestière de la Communauté (doc. 1-122/80) (compétente au fond : commission de l'agriculture), renvoyée à la commission de l'agriculture,
 - la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports de la question de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal (compétente au fond : commission politique), renvoyée à la commission de l'agriculture,
- 8. Renvoi en commission** (article 49 paragraphe 6 du règlement)
- La proposition de résolution de M. Pannella sur la contribution du Parlement européen à la recherche d'une solution équitable à la situation en Irlande du Nord (doc. 1-499/81) est, à la demande de son auteur, renvoyée à la commission juridique.
- 9. Propositions de résolutions inscrites au registre prévu à l'article 49 du règlement**
- Madame le Président communique au Parlement que :
- la proposition de résolution de M. Beyer de Ryke (doc. 1-557/81) (14 signatures), renvoyée, pour examen au fond, à la commission du développement et de la coopération et, pour avis, à la commission du contrôle budgétaire,
 - la proposition de résolution de M. Linkohr (doc. 1-561/81) (13 signatures) sont devenues caduques.
- 10. Dépôt de documents**
- Madame le Président annonce qu'elle a reçu :
- a) du Conseil, des demandes d'avis sur :
- la communication de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un projet de programme d'action des Communautés européennes en matière d'environnement (1982—1986) (doc. 1-793/81), renvoyée à la commission de l'agriculture,
 - la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement portant organisation d'une enquête sur la structure des exploitations agricoles pour 1983 (doc. 1-821/81), renvoyée à la commission de l'agriculture,
 - la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive modifiant la directive 76/768/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux produits cosmétiques (doc. 1-822/81), renvoyée, pour examen au fond, à la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs et, pour avis, à la commission juridique,

Lundi, 14 décembre 1981

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive modifiant la directive 64/432/CEE en ce qui concerne la période de validité des dérogations concernant les garanties relatives à la brucellose dans les échanges de certains animaux de l'espèce bovine, conformément aux dispositions de l'article 7 point 1 sous e) de ladite directive (doc. 1-844/81),
renvoyée à la commission de l'agriculture,
 - la communication de la Commission des Communautés européennes au Conseil sur les projections à moyen terme des dépenses sociales et de leur financement (doc. 1-849/81),
renvoyée à la commission des affaires sociales et de l'emploi,
 - les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à :
 - I. une décision concernant la conclusion de la convention entre la Communauté économique européenne et l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) relative à l'assistance aux réfugiés dans les pays du Proche-Orient
 - II. un règlement relatif à la fourniture de sucre à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) à titre d'aide alimentaire
(doc. 1-850/81),
renvoyées, pour examen au fond, à la commission du développement et de la coopération et, pour avis, à la commission de l'agriculture ainsi qu'à la commission des budgets,
 - la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement instituant une action spécifique en faveur de l'habitat en Irlande du Nord dans le cadre d'une opération intégrée à Belfast (doc. 1-851/81),
renvoyée, pour examen au fond, à la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire et, pour avis, à la commission des budgets ;
- b) des commissions parlementaires, les rapports suivants :
- de M. Beumer, au nom de la commission économique et monétaire, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-725/81) relative à une directive modifiant la directive 72/464/CEE concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés (doc. 1-798/81),
 - de M. Carossino, au nom de la commission économique et monétaire, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-449/81) relative à un règlement instituant un régime de circulation intracommunautaire de marchandises expédiées d'un État membre en vue d'une utilisation temporaire dans un ou plusieurs autres États membres (doc. 1-799/81),
 - de lord Douro, au nom de la commission de l'agriculture, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-628/81) relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 315/68 fixant les normes de qualité pour les bulbes, les oignons et les tubercules à fleurs (doc. 1-807/81),
 - de M. Vernimmen, au nom de la commission de l'agriculture, un rapport sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-631/81) relatives à :
 - I. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 2358/71 portant organisation des marchés dans le secteur des semences, le règlement (CEE) n° 2727/75 portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales et le règlement (CEE) n° 950/68 relatif au tarif douanier commun...
 - II. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1660/81 fixant, pour les campagnes de commercialisation 1982/1983 et 1983/1984 les montants de l'aide accordés dans le secteur des semences
(doc. 1-808/81),
 - de M^{me} Martin, au nom de la commission de l'agriculture, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-546/81) relative à une directive modifiant en ce qui concerne la prime spéciale de reconversion et l'unité monétaire utilisée, la directive 78/627/CEE relative au programme d'accélération de la restructuration et de la reconversion de la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de la France (doc. 1-809/81),
 - de M. Ceravolo, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, un rapport sur

Lundi, 14 décembre 1981

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-448/80) relative à un projet de recommandation concernant l'enregistrement de travaux relatifs à l'acide désoxyribonucléique (ADN) recombinant (doc. 1-810/81),
- de M. Cohen, au nom de la commission du développement et de la coopération, un deuxième rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-676/81) concernant un règlement relatif à l'octroi d'une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés (doc. 1-817/81),
 - de M. Enright, au nom de la commission du développement et de la coopération, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant les orientations générales du programme de 1982 dans le cadre de la coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés (doc. 1-819/81) et sur l'aide financière et technique accordée à ces pays par la Communauté (doc. 1-819/81),
 - de M. Cohen, au nom de la commission du développement et de la coopération, un rapport sur les résultats de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (Paris, 1^{er} au 14 septembre 1981) (doc. 1-823/81),
 - de M. Clément, au nom de la commission du développement et de la coopération, un rapport sur les résultats des travaux du comité paritaire et de l'assemblée consultative ACP-CEE en 1981 (doc. 1-824/81),
 - de M. Delmotte, au nom de la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire, un rapport sur le premier rapport périodique sur la situation économique et sociale des régions de la Communauté (doc. 1-825/81),
 - de M. Zagari, un rapport élaboré sur mandat du bureau élargi conformément au paragraphe 3 sous c) quatrième alinéa de la résolution du 7 juillet 1981 [siège des institutions de la Communauté européenne, notamment du Parlement européen (doc. 1-828/81)],
 - de M. Woltjer, au nom de la commission de l'agriculture, un rapport sur la communication de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-685/80) relative aux aspects sociaux dans le secteur de la pêche maritime de la Communauté européenne (doc. 1-830/81),
 - de M. Tolman, au nom de la commission de l'agriculture, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-452/81) concernant une directive établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses en batterie (doc. 1-831/81),
 - de M. Gautier, au nom de la commission de l'agriculture, un rapport sur la recommandation de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-797/81) relative à une décision concernant la conclusion d'un accord en matière de pêche entre le gouvernement du Canada et la Communauté économique européenne (doc. 1-832/81),
 - de M^{me} von Alemann, au nom de la commission des transports, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-734/81) concernant une directive modifiant la directive 75/130/CEE relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés rail route de marchandises entre États membres (doc. 1-885/81),
 - de M. Nord, au nom de la commission des budgets, un rapport sur la fixation du taux des prélèvements CECA et l'établissement du budget opérationnel de la CECA pour 1982 (doc. 1-800/81) (doc. 1-839/81),
 - de M. Antoniozzi, au nom de la commission du contrôle budgétaire, un rapport sur les rapports de la Cour des comptes concernant les activités financières et budgétaires de la CECA pour les exercices 1978 et 1979 et proposition de décision de décharge sur ces mêmes activités (doc. 1-840/81),
 - de M. Seeler, au nom de la commission des relations économiques extérieures, un rapport sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-663/81) relatives à :
 - I. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 217/81 portant ouverture d'un contingent tarifaire communautaire de viandes bovines, de haute qualité, fraîches, réfrigérées ou congelées des sous-positions 02.01 A II a) et 02.01 A II b) du tarif douanier commun

Lundi, 14 décembre 1981

- II. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 218/81 portant ouverture d'un contingent tarifaire communautaire pour la viande de buffle congelée de la sous-position 02.01 A II b 4 bb) 33 du tarif douanier commun (doc. 1-842/81),
- de M. Seeler, au nom de la commission des relations économiques extérieures, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-605/81) relative à un règlement portant ouverture, répartition et mode de gestion d'un contingent tarifaire communautaire de viande bovine congelée de la sous-position 02.01 A II b) du tarif douanier commun (année 1982) (doc. 1-843/81),
 - de M^{me} Gaiotti. De Biase, au nom de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports, un rapport sur un programme communautaire dans le secteur de l'éducation (doc. 1-845/81),
 - de M. Aigner, au nom de la commission du contrôle budgétaire, un rapport sur les exportations de produits agricoles de la Communauté vers l'Union soviétique et les pays à commerce d'État (doc. 1-846/81),
 - de M^{me} Squarcialupi, au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi, un rapport sur la situation et les problèmes des personnes âgées dans la Communauté européenne (doc. 1-848/81),
 - de M^{me} Lizin, au nom de la commission de l'énergie et de la recherche, un rapport sur la politique de sécurité nucléaire européenne (doc. 1-852/81),
 - de M. Deleau, au nom de la commission économique et monétaire, un rapport sur la situation des petites et moyennes entreprises dans la Communauté (doc. 1-854/81),
 - de M. Adonnino, au nom de la commission des budgets, un rapport sur le projet de budget supplémentaire et rectificatif n° 2 des Communautés européennes pour l'exercice 1981, section III « Commission » modifié par le Conseil (doc. 1-827/81) (doc. 1-857/81),
 - de M. Ansquer, au nom de la commission des budgets, un rapport sur les modifications apportées par le Conseil aux amendements adoptés par le Parlement aux sections suivantes :
 - section II « Conseil », annexe « Comité économique et social »
 - section IV « Cour de justice »
 - section V « Cour des comptes »
 du projet de budget général pour l'exercice 1982 (doc. 1-858/81),
 - de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets, un rapport sur le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1982, section III « Commission » modifié par le Conseil (doc. 1-826/81) (doc. 1-860/81),
 - de M. Geurtsen, au nom de la commission juridique, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-187/72) relative à une cinquième directive tendant à coordonner les garanties qui sont exigées dans les États membres des sociétés au sens de l'article 58 paragraphe 2 du traité pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers en ce qui concerne la structure des sociétés anonymes ainsi que les pouvoirs et obligations de leurs organes (doc. 1-862/81),
 - de M. Dankert, au nom de la commission des budgets, un deuxième rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-423/81) concernant un règlement relatif à la compensation de la contribution grecque aux charges financières découlant du mécanisme financier et des mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni (doc. 1-864/81) ;
- c) les questions orales suivantes :
- de MM. Howell, Cousté, Deniau, Galland, Calvez, de Lipkowski, de la Malène, Deleau, Vié, Kirk, Petersen, M^{me} Fuillet, MM. Enright, Blaney, M^{me} Pruvot, MM. Seligman, Beazley, von Wogau, M^{me} Ewing, MM. O'Donnell, Newton Dunn, Collins, Cecovini, Haagerup, Ryan, lady Elles, M^{me} von Alemann, MM. Lezzi, Cluskey, Combe, M^{mes} Gredal, Pantazi, MM. Møller, Ansquer, Vandemeulebroucke, Patterson, Balfe, van Aerssen, M^{me} Poirier, MM. Bucchini, Griffiths, Habsburg, Provan, Bøgh, de Goede, M^{lle} Hooper, M^{me} Martin, MM. Clinton, McCartin, Rieger, Berkhouwer, Prag, Verroken, Moreland, Treacy, Pattison, Rossi,

Lundi, 14 décembre 1981

M^{lle} de Valera, MM. Cronin, Davern, Flanagan, Lalor, Radoux, M^{mes} Scrivener, Ewing, MM. Galland, Cousté, Hutton, Blaney, Beazley, Battersby, Kirk, Ryan, Marshall, Cluskey, Ansquer, Seeler, Balfe, Pranchère, C. Jackson, Griffiths, Chambeiron, Bøgh, de Goede, M^{lle} Hooper, MM. Horgan, Israel, Schwartzberg, Efremidis, Balfe, sir John Stewart-Clark, M^{mes} Squarcialupi, Cinciari Rodano, MM. Vandemeulebroucke, Denis, M^{me} Ewing, des questions orales, conformément à l'article 44 du règlement, en vue de l'heure des questions des 14 et 16 décembre 1981 (doc. 1-847/81),

— de MM. Cohen, Enright, M^{me} Focke, MM. G. Fuchs, Glinne, Kühn, Lezzi, au nom du groupe socialiste, une question orale avec débat au Conseil sur les relations Nord-Sud en matière de coopération politique et de contribution de la Communauté à la politique du développement (doc. 1-865/81),

— de MM. Poniatoski, Bersani, Cohen, M^{me} Cassanmagnago Cerretti, MM. Enright, C. Jackson, Ferrero, M^{me} Focke, MM. De Gucht, Michel, Vitale, au nom de la commission du développement et de la coopération, une question orale avec débat à la Commission sur les perspectives du dialogue Nord-Sud, notamment après la rencontre de Cancun (doc. 1-866/81);

d) les propositions de résolutions suivantes, déposées conformément à l'article 47 du règlement :

— de MM. Barbagli, Colleselli, Diana, Ligios, Costanzo, Giummarra, Bersani et Dalsass, une proposition de résolution sur la révision du règlement (CEE) n° 355/77 sur l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles (doc. 1-786/81),

renvoyée, pour examen au fond, à la commission de l'agriculture et, pour avis, à la commission des budgets ainsi qu'à la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire,

— de MM. Habsburg, I. Friedrich, Klepsch, Aigner, d'Ormesson, M^{me} Rabbethge, MM. K. Fuchs, Janssen van Raay, Hahn, M^{me} Schleicher, MM. Jakobsen, Goppel, M^{me} Moreau, MM. Alber, Dalsass, Schall, von Bismarck, Estgen, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), une proposition de résolution sur

les tarifs applicables aux colis postaux dans la Communauté européenne (doc. 1-787/81),

renvoyée à la commission des transports,

— de MM. Langes et Klepsch, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), M^{me} von Alemann et M. Bangemann, au nom du groupe libéral et démocratique, MM. Kühn et Schieler, au nom du groupe socialiste, un addendum à la proposition de résolution (doc. 1-604/81) sur le navire de sauvetage allemand *Cap Anamour* et l'accueil des rescapés dans les États membres de la Communauté européenne (doc. 1-789/81) (inscrite au registre, article 49 du règlement);

— de M. Hutton et lady Elles, une proposition de résolution sur la coordination des réglementations relatives à la Citizens'Band (doc. 1-790/81),

renvoyée, pour examen au fond, à la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports, et pour avis, à la commission des transports ainsi qu'à la commission économique et monétaire,

— de MM. Welsh, Schmid, von Wogau, M^{me} Ewing, MM. Gontikas, Maher, une proposition de résolution sur les subventions dont fait l'objet le prix du gaz fourni aux horticulteurs néerlandais (doc. 1-794/81) (inscrite au registre, article 49 du règlement),

— de M. Lomas, une proposition de résolution sur la détention et l'expulsion de M. Arif Tohid du Royaume-Uni (doc. 1-804/81),

renvoyée à la commission juridique,

— de M. Gendebien, une proposition de résolution sur le projet du gouvernement français d'installer des centrales nucléaires à Chooz (doc. 1-805/81),

renvoyée, pour examen au fond, à la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs et, pour avis, à la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire,

— de MM. Louwes, Seeler, sir John Stewart-Clark, sir Fred Warner et M. van Aerssen, une proposition de résolution sur les droits de douane japonais frappant la confiserie de chocolat (doc. 1-811/81),

Lundi, 14 décembre 1981

- renvoyée à la commission des relations économiques extérieures,
- de MM. De Pasquale, Faure, M^{me} Boot, M. Delmotte, M^{mes} Ewing, Fuillet, M. Hume, M^{mes} Kellett-Bowman, Martin, MM. O'Donnell, J. D. Taylor, Travaglini, une proposition de résolution sur les régions périphériques maritimes et insulaires de la Communauté européenne (doc. 1-829/81),
- renvoyée, pour examen au fond, à la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire et, pour avis, à la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs,
- de MM. Moreland, Hutton, M^{lle} Forster, M. Seligman, lord Douro, MM. Fergusson, Kellett-Bowman, M^{me} Kellett-Bowman, MM. Johnson, Prag, Newton Dunn, C. Jackson, Harris, Hord, Moorhouse, Marshall, M^{lle} Roberts, lord Harmar-Nicholls, M. Normanton, une proposition de résolution sur le traitement infligé aux Juifs d'Union soviétique (doc. 1-833/81), (inscrite au registre, article 49 du règlement),
 - de MM. Filippi, Barbagli, Zecchino, Gonnella, Bersani, Antoniozzi, Pedini, une proposition de résolution sur la création d'un Centre européen de diffusion du message franciscain (doc. 1-836/81),
- renvoyée à la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports,
- de MM. Travaglini, Costanzo et Lima, une proposition de résolution sur l'institution de la société de développement régional (doc. 1-837/81),
- renvoyée à la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire,
- de MM. Travaglini, Costanzo et Lima, une proposition de résolution sur la contribution du Fonds européen de développement régional à la construction de logements dans les zones les moins favorisées de la Communauté (doc. 1-838/81),
- renvoyée, pour examen au fond, à la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire et, pour avis, à la commission des budgets,
- de lord Bethell, MM. Glinne, Blumenfeld et Israel, une proposition de résolution sur la commémoration du 21 mars 1982 en tant que journée de l'Afghanistan (doc. 1-855/81) (inscrite au registre, article 49 du règlement),
 - de MM. Cousté, de la Malène, Ansquer, Clément, Deleau, Deniau, de Lipkowski, Fanton, Geronimi, M^{me} Ewing, MM. Cronin, Davern, Israel, Junot, Meo, Flanagan, Remilly, Vié, M^{me} Weiss, M^{lle} De Valera, MM. Lalor et Nyborg, une proposition de résolution sur le renouvellement de l'arrangement multifibres et le renforcement de la politique commerciale textile de la Communauté (doc. 1-856/81),
- renvoyée pour examen au fond, à la commission des relations économiques extérieures et, pour avis, à la commission économique et monétaire ainsi qu'à la commission des affaires sociales et de l'emploi ;
- e) de la Commission :
- une proposition de virement de crédits n° 40/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section V « Cour des comptes » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-788/81),
 - une proposition de virement de crédits n° 35/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-791/81),
 - une proposition de virement de crédits n° 41/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-792/81),
 - une proposition de virement de crédits n° 43/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-796/81),
- renvoyées à la commission des budgets.
- S'agissant de dépenses ne découlant pas obligatoirement des traités, Madame le Président annonce qu'elle a, conformément aux dispositions du règlement financier, consulté le Conseil au nom du Parlement ;

Lundi, 14 décembre 1981

f) du Conseil :

— un avis sur la proposition de virement de crédits n° 32/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section IV « Cour de justice » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-706/81) (doc. 1-801/81),

— un avis sur la proposition de virement de crédits n° 29/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-666/81) (doc. 1-802/81),

— un avis sur la proposition de virement de crédits n° 27/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section V « Cour des comptes » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-626/81) (doc. 1-806/81),

— un avis sur la proposition de virement de crédits n° 31/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-711/81) (doc. 1-841/81),

— un avis sur la proposition de virement de crédits n° 28/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-642/81) (doc. 1-859/81),

renvoyés à la commission des budgets ;

g) du Conseil :

— le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1982, modifié par le Conseil les 23 et 24 novembre 1981 (doc. 1-826/81),

— le projet de budget supplémentaire et rectificatif n° 2 des Communautés européennes pour l'exercice 1981, modifié par le Conseil les 23 et 24 novembre 1981 (doc. 1-827/81),

renvoyés, pour examen au fond, à la commission des budgets et, pour avis, à toutes les commissions intéressées,

— une orientation commune sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes et le régime applicable aux autres agents de ces Communautés (doc. 1-451/81) (doc. 1-861/81),

renvoyée, pour examen au fond, à la commission des budgets et, pour avis, à la commission juridique ;

h) de la Commission :

— un aide-mémoire sur la fixation du taux de prélèvements CECA et l'établissement du budget opérationnel de la CECA pour 1982 (doc. 1-800/81),

renvoyé, pour examen au fond, à la commission des budgets et, pour avis, à la Commission économique et monétaire, à la commission de l'énergie et de la recherche ainsi qu'à la commission des affaires sociales et de l'emploi,

— un rapport sur la situation financière des Communautés européennes au 30 septembre 1981 (doc. 1-803/81),

renvoyé à la commission du contrôle budgétaire ;

i) de la Cour des comptes :

— le rapport annuel pour l'exercice 1980 (doc. 1-820/81),

renvoyé à la commission du contrôle budgétaire.

11. Transmission par le Conseil de textes d'accords

Madame le Président annonce qu'elle a reçu du Conseil copie certifiée conforme des documents suivants :

— acte de notification de l'approbation par la Communauté de l'accord de coopération commerciale et économique entre la Communauté économique européenne et l'Inde,

— acte de notification de l'approbation par la Communauté du protocole à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Espagne,

Lundi, 14 décembre 1981

à la suite de l'adhésion de la République hellénique à la Communauté,

- accord entre la Communauté économique européenne et la république d'Autriche relatif au contrôle et à la protection réciproque des vins de qualité ainsi que de certains vins désignés à l'aide d'une indication géographique,
- accord sous forme d'échange de lettres modifiant certains contingents à droit nul ouverts par le Royaume-Uni pour 1981, conformément au protocole n° 1 de l'accord entre la Communauté économique européenne et la république de Finlande.

12. Ordre des travaux

Madame le Président indique qu'a été distribué le projet d'ordre du jour de la présente période de session (PE 75.527).

Elle communique que, au cours de la réunion du président et des présidents des groupes politiques, qui s'est tenue le matin conformément à l'article 55 du règlement, il a été convenu de proposer au Parlement les modifications suivantes à ce projet d'ordre du jour.

Lundi 14 décembre 1981

Le rapport sur les transports de marchandises par route, inscrit sous le n° 298, n'ayant pas été adopté en commission, est retiré de l'ordre du jour.

Mardi 15 décembre 1981

Un deuxième rapport Dankert sur la contribution grecque au mécanisme financier (doc. 1-864/81) serait inscrit après le rapport Nord (doc. 1-839/81).

Mercredi 16 décembre 1981

La mention « éventuellement suite de l'ordre du jour des séances précédentes » serait supprimée.

Un deuxième rapport Cohen (doc. 1-817/81) sur l'aide exceptionnelle en faveur des pays les moins avancés, pour lequel le Conseil a demandé l'urgence, serait inscrit après le rapport Zagari (doc. 1-828/81).

La commission du développement et de la coopération demande l'inscription de la question orale doc. 1-866/81 sur les résultats de la conférence de Cancun.

Il est entendu que la répartition du temps de parole pour cette journée ne subira aucun changement.

À l'issue des votes prévus à 15 heures, M. Andriessen ferait, au nom de la Commission, une déclaration sur la concertation.

Jeudi 17 décembre 1981

Le débat sur la coopération politique serait organisé comme suit :

- discussion commune des déclarations du Conseil européen et du Conseil (inscrites sous les n°s 316 et 317) dans laquelle seraient incluses une question orale Spinelli et consorts aux ministres des affaires étrangères sur l'approfondissement de la coopération politique. (doc. 1-615/81) et une question orale Cohen et consorts, au nom du groupe socialiste, au Conseil sur les relations Nord-Sud (doc. 1-865/81),
- rapport Antoniozzi (doc. 1-739/81),
- rapport Blumenfeld (doc. 1-685/81).

La proposition de la Commission sur la convention NAFO (doc. 1-761/81) fera l'objet de la procédure sans rapport.

Le rapport Ghergo (doc. 1-643/81) est retiré à la demande de son auteur.

Le rapport Scrivener sur les chlorofluorocarbones inscrit sous le n° 333, n'ayant pas été adopté en commission, est retiré.

Le rapport Seeler (doc. 1-843/81) sera examiné sans débat.

Compte tenu de l'actualité, le temps réservé au débat d'actualité et d'urgences aurait une durée de 3 heures, de 21 h à 24 heures, le premier point prévu étant la situation en Pologne.

Vendredi 18 décembre 1981

Seraient inscrits comme premiers points avant la suite de l'ordre du jour du jeudi :

- un rapport Gautier sur l'accord de pêche entre le Canada et la Communauté économique européenne (doc. 1-832/81) pour lequel le Conseil a demandé l'urgence,
- un rapport von Alemann sur les transports rail route (doc. 1-835/81).

Interviennent M^{me} Kellett-Bowman, MM. Forth, Bangemann, Gontikas, Seefeld, Fergusson, Cohen, lequel retire la question orale doc. 1-865/81.

Madame Le Président déclare être saisie d'autre part d'une proposition de modification du projet d'ordre du jour présentée par M. Prag et consorts, visant à insérer au début de la séance du mercredi 16 décembre, la proposition de résolution de M. Prag et consorts sur les commissions du Parlement (doc. 1-758/81/rév.).

Elle signale que les présidents des groupes politiques envisagent de déposer une proposition de résolution sur la même question et que, au cas où cette proposition de

Lundi, 14 décembre 1981

résolution serait déposée, elle devrait être inscrite au même moment que celle de M. Prag et consorts.

Interviennent MM. Bangemann, qui propose que la proposition de résolution de M. Prag et consorts soit votée le mercredi après-midi, Prag et Arndt, celui-ci sur une question de procédure.

Le Parlement décide que le vote sur la proposition de résolution de M. Prag et consorts aura lieu à l'heure des votes du mercredi et qu'il en sera de même pour les éventuelles autres propositions de résolutions qui seront déposées sur ce sujet.

Madame le Président annonce avoir reçu de onze membres du Parlement une demande de modification de l'ordre du jour, faite conformément à l'article 56 du règlement et visant à insérer à l'ordre du jour de la présente séance, comme premier point, un débat sur la situation en Pologne et à prévoir pour chaque groupe politique et les membres non inscrits un temps de parole de dix minutes.

Intervient M. Pannella.

Après des interventions de MM. Prag, Bangemann, Forth, Bangemann, Galland, Pannella, il est décidé que le débat sur la proposition de résolution de M. Prag et consorts (doc. 1-758/81/rév.) aura lieu le mercredi matin 16 décembre en début de séance.

Intervient M. Glinne.

Le Parlement rejette la demande visant à organiser au cours de la présente séance un débat sur la situation en Pologne.

Le Parlement fixe l'ordre du jour de ses prochaines séances, ainsi modifié.

13. Temps de parole

Sur proposition de Madame le Président, faite conformément à l'article 65 du règlement, le Parlement décide de répartir le temps de parole comme suit :

Mardi

Conseil : 20 minutes au total,

Commission : 80 minutes au total,

M. Spinelli : 20 minutes au total,

autres rapporteurs : 60 minutes au total (10 minutes chacun),

rapporteurs pour avis : 20 minutes au total,

membres : 240 minutes réparties comme suit :

- groupe socialiste : 58 minutes,
- groupe du parti populaire européen : 52 minutes,
- groupe des démocrates européens : 32 minutes,
- groupe des communistes et apparentés : 26 minutes,
- groupe libéral et démocratique : 22 minutes,
- groupe des démocrates européens de progrès : 15 minutes,
- groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants : 9 minutes,
- non-inscrits : 26 minutes.

Mercredi

— Déclaration du conseil européen

Conseil : 30 minutes,

Commission : 5 minutes,

groupes politiques : 35 minutes (7 × 5 minutes),

membres non inscrits : 5 minutes.

— Autres points

rapporteurs : 50 minutes (5 × 10 minutes),

Commission : 50 minutes au total,

membres : 150 minutes réparties comme suit :

- groupe socialiste : 33 minutes,
- groupe du parti populaire européen : 32 minutes,
- groupe des démocrates européens : 19 minutes,
- groupe des communistes et apparentés : 16 minutes,
- groupe libéral et démocratique : 14 minutes,
- groupe des démocrates européens de progrès : 10 minutes,
- groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants : 8 minutes,
- non inscrits : 18 minutes.

Lundi, 14 décembre 1981

Madame le Président signale que les temps de parole pour le jeudi et le vendredi seront communiqués ultérieurement.

Intervient M. Adam sur le temps de parole prévu pour les rapporteurs pour avis le mardi.

14. Délai de dépôt d'amendements

Madame le Président rappelle que le délai de dépôt d'amendements est échu le vendredi 11 décembre à 12 heures, sauf pour les points suivants pour lesquels elle propose de le fixer à ce soir à 18 heures :

- rapport Antoniozzi (doc. 1-840/81),
- rapport Nord (doc. 1-839/81),
- rapport Enright (doc. 1-819/81),
- rapport Tolman (doc. 1-831/81),
- rapport Woltjer (doc. 1-830/81),
- rapport Seeler (docs. 1-842 et 1-843/81),
- rapport Cohen (doc. 1-823/81).

Le Parlement marque son accord sur cette proposition.

Pour ce qui concerne les rapports qui ont été ajoutés ce jour, le Parlement décide de fixer, sur proposition de M^{me} le Président, le délai de dépôt d'amendements au mardi 15 décembre à 12 heures.

15. Suites données aux avis du Parlement par la Commission

Madame le Président indique qu'a été distribuée, en même temps que le texte élaboré par le secrétariat général du Parlement sur ce même sujet, la communication de la Commission sur les suites données par celle-ci aux avis et résolutions du Parlement, adoptés au cours de sa dernière période de session ⁽¹⁾.

Interviennent MM. de Ferranti, Narjes, *membre de la Commission*, Patterson, Andriessen, *membre de la Commission*, Patterson, Andriessen, Gendebien, Narjes, sir James Scott-Hopkins, M. Andriessen, M. Beazley.

⁽¹⁾ Voir annexe au compte rendu *in extenso* de la séance du 14 décembre 1981.

PRÉSIDENTE DE M. DE FERRANTI

Vice-président

Interviennent MM. Andriessen, Welsh, Andriessen.

16. Dixième rapport de la Commission sur la politique de concurrence (débat)

M. Beazley présente son rapport fait au nom de la commission économique et monétaire, sur le dixième rapport de la Commission des Communautés européennes sur la politique de concurrence (doc. 1-195/81) (doc. 1-689/81).

Interviennent MM. Walter, au nom du groupe socialiste, Franz, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC).

L'heure des questions étant arrivée, le débat est interrompu à ce point ; il se poursuivra le lendemain.

Intervient M. Deleau sur l'ordre du jour.

17. Heure des questions

Le Parlement examine une série de questions adressées à la Commission, au Conseil ou aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique (doc. 1-847/81).

Intervient M^{me} Ewing.

Questions à la Commission

Question n° 1 de M. Howell : Politique commune de la pêche

M. Richard, *membre de la Commission*, répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de M. Seligman, M^{me} Ewing, MM. Provan et Calvez.

Question n° 2 de M. Cousté : Nouvel instrument communautaire

M. Haferkamp, *vice-président de la Commission*, répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Cousté et Herman.

Question n° 3 de M. Deniau : Taxe non discriminatoire sur toutes les huiles végétales

M. Richard répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Deniau, Chambeiron, Welsh, Pesmazoglou.

Lundi, 14 décembre 1981

Question n° 4 de M. Galland : Incompatibilité des nationalisations françaises avec le traité de Rome

M. Andriessen, *membre de la Commission*, répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Galland, Pranchère, Cousté et Deniau.

Question n° 5 de M. Calvez : Incompatibilité des nationalisations françaises avec le traité de Rome

M. Andriessen répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de M. Calvez.

La question n° 6 de M. de Lipkowski sur les conséquences de la visite de la délégation du patronat japonais à la Commission recevra une réponse écrite, son auteur étant absent et n'ayant pas fait connaître de suppléant.

Question n° 7 de M. de la Malène : Politique économique française

M. Haferkamp répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Harris, van Aerssen.

Question n° 8 de M. Deleau : Fonctionnement du système monétaire européen

M. Haferkamp répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Delau, de Courcy Ling, Cousté, Prag, Pesmazoglou.

Les questions n° 9 de M. Vié sur l'implantation de centrales électriques près des frontières et n° 10 de M. Kirk sur la Communauté européenne et le Groenland recevront une réponse écrite, leurs auteurs étant absents et n'ayant pas fait connaître de suppléants.

Question n° 11 de M. Petersen : Calculs concernant les centrales nucléaires

M. Richard répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Petersen, Seligman, Skovmand, van Minnen et Moreland.

Question n° 12 de M^{me} Fullet : Reconnaissance mutuelle des diplômés

M. Haferkamp répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de M^{me} Fullet.

La question n° 13 de M. Enright sur l'aide au Viêt-nam recevra une réponse écrite, son auteur étant absent et n'ayant pas fait connaître de suppléant.

Question n° 14 de M. Blaney : Situation économique et sociale défavorisée du nord de l'Irlande

M. Andriessen répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de M. Blaney, lady Elles, MM. Van Minnen, Balfour et Maher.

Question n° 15 de M^{me} Pruvot : Travaux de l'Office statistique des Communautés européennes sur la situation sociale des travailleurs du secteur culturel

M. Andriessen répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de M^{me} Pruvot, MM. Patterson, Israel.

Question n° 16 de M. Seligman : Investissements dans le secteur de l'énergie après le sommet de Cancun

M. Haferkamp répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Seligman et Eisma.

Question n° 17 de M. Beazley : Augmentation du prix du pétrole décidée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

M. Richard répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Beazley, Seligman et Herman.

Question n° 18 de M. von Wogau : Lithographie par bombardement électronique

M. Richard répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. von Wogau.

Monsieur le Président déclare close la première partie de l'heure des questions.

18. Ordre du jour de la prochaine séance

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance du lendemain, mardi 15 décembre 1981, a été fixé comme suit :

9 à 13 heures et 15 à 19 heures

— Débat d'actualité et d'urgence (annonce des propositions de résolutions déposées),

— discussion commune des :

— rapport Spinelli sur le projet de budget général des Communautés pour 1982 (section III) modifié par le Conseil,

— rapport Ansquer sur les modifications apportées par le Conseil aux sections II, IV et V du projet de budget général 1982,

Lundi, 14 décembre 1981

- rapport Adonnino sur le projet de budget supplémentaire n° 2 pour 1981 (section III) modifié par le Conseil,
- rapport Welsh sur les actions anti-*dumping* de la Communauté,
- rapport Antoniozzi sur les activités financières et budgétaires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1978 et 1979,
- suite de l'ordre du jour de la veille.
- rapport Nord sur les taux des prélèvements CECA pour 1982,
- 18 heures
- rapport Dankert sur la contribution grecque aux charges financières,
- Vote des propositions de résolutions pour lesquelles le débat est clos.

(La séance est levée à 20 h 5.)

H.-J. OPITZ
Secrétaire général

Bruno FRIEDRICH
Vice-président

Lundi, 14 décembre 1981

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 14 décembre 1981

Abens, Adam, Adamou, Adonnino, van Aerssen, Alavanos, Alber, Albers, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Balfour, Bangemann, Barbi, Baudis, Beazley, Berkhouwer, Bersani, Bethell, Beumer, von Bismarck, Blaney, Bocklet, Bøgh, Bonaccini, Bonde, Boot, Boserup, Bournias, Boyes, Brok, Calvez, Cardia, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Catherwood, Ceravolo, Chambeiron, Charzat, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Combe, Cottrell, de Courcy Ling, Cousté, Cronin, Damette, D'Angelosante, Dankert, Davern, de Keersmaecker, Delatte, Deleau, Deniau, De Pasquale, Deschamps, Desouches, Diana, Didò, Eisma, Elles, Efremidis, Estgen, Ewing, Fajardie, Fanti, Fellermaier, Fergusson, Ferrero, Fich, Flanagan, Focke, Forth, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fullet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galland, Gautier, Gendebien, Georgiadis, Gerokostopoulos, Giummarra, Glinne, de Goede, Gondikas, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, van der Gun, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hamilius, Hammerich, Harris, Helms, Herklotz, Herman, van den Heuvel, Hopper, Horgan, Hume, Ippolito, Irmer, Israel, Janssen van Raay, Jaquet, Johnson, Jonker, Junot, Jürgens, Kallias, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Key, Klepsch, Klingenberg, Krouwel-Vlam, Kyrkos, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Lücker, Maher, Maij-Weggen, Majonica, de la Malène, Markopoulos, Martin M., Martin S., Mertens, Michel, van Minnen, Møller, Moorhouse, Moreau J., Moreau L., Moreland, Newton Dunn, Nielsen J. B., Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Normanton, Notenboom, Nyborg, O'Hagan, Pannella, Pantazi, Papaefstratiou, Papageorgiou, Papantiniou, Papapietro, Patterson, Pedini, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Plaskovitis, Poniatowski, Poniridis, Prag, Pranchère, Price, Protopapadakis, Provan, Pruvot, Purvis, Rabbethge, Radoux, Rieger, Ripa di Meana, Rogers, Romualdi, Rumor, Saby, Salisch, Schall, Schieler, Schön Karl, Schön Konrad, Schwencke, Scott-Hopkins, Scrivener, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Seitlinger, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simonnet, Skovmand, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Taylor J. M., Theobald-Paoli, Travaglini, Turner, Vandemeulebroucke, Vandewiele, Vanneck, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Viehoff, Vitale, von der Vring, Walter, Warner, Wawrzik, Weber, Weiss, Welsh, Wettig, Wiczorek-Zeul, von Wogau, Woltjer, Wurtz, Zagari.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 1981

PRÉSIDENCE DE M. B. FRIEDRICH

*Vice-président**(La séance est ouverte à 9 heures.)*

1. Adoption du procès-verbal

Interviennent, sur l'ordre du jour, MM. Moreau, *président de la commission économique et monétaire*, Berkhouwer, von der Vring et Leonardi.

Interviennent sur le procès-verbal MM. von der Vring et Gontikas.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

2. Composition des commissions

À la demande du groupe socialiste, le Parlement ratifie la nomination de :

- M. Lalumière comme membre de la commission des budgets à la place de M^{me} Vayssade,
- M^{me} Vayssade comme membre de la commission juridique à la place de M^{me} Theobald-Paoli,
- M^{me} Theobald-Paoli comme membre de la commission des relations économiques extérieures.

3. Débat d'actualité et d'urgence (annonce des propositions de résolutions déposées)

Monsieur le Président annonce qu'il a reçu les demandes de débat d'actualité et d'urgence suivantes présentées conformément à l'article 48 paragraphe 1 du règlement :

- de MM. Combe, Remilly, M^{me} Scrivener, M. Fanton, M^{me} Martin, MM. Seitlinger, Simonnet, Calvez, Delorozoy, Delatte, Ansquer, M^{me} Pruvot, MM. Irmer, Rossi, Pintat, Cousté, Diligent, Galland, Caillavet, Bangemann, Deleau, Poniatowski, une proposition de résolution sur les prix de l'acier (doc. 1-813/81),
- de M^{me} Walz, MM. Beazley, Normanton, Purvis, Linkohr, Veronesi, Rinsche, Müller-Hermann, Kellett-Bowman, Lalor, Galland, Pintat, G. Fuchs, Gallagher, Adam, Rogers, Ippolito, Protopapadakis, Petersen, Rogalla, Percheron, Seeler, une proposition de résolution sur le prix de l'énergie dans le secteur horticole (doc. 1-814/81),
- de MM. Herman, Marshall, Purvis, Papantoniou, Adamou, Adonnino, Aigner, Alavanos, Battersby, Beazley, von Bismarck, Bocklet, M^{me} Cassanmagnago Cerretti, MM. Clinton, Dalziel, Diana, lady Elles, MM. Efremidis, Ingo Friedrich, Früh, lord Harmar-Nicholls, MM. Habsburg, von Hassel, Helms, Hoffmann, M^{lle} Hooper, MM. Christopher Jackson, Robert Jackson, Johnson, De Keersmaecker, Kallias, Klepsch, Kyrkos, Lagakos, Langes, Lenz, Macario, Marck, Markopoulos, Mertens, Moreau, Narducci, Newton Dunn, M^{me} Nikolaou, MM. Nikolaou, Notenboom, d'Ormesson, M^{me} Pantazi, MM. Patterson, Pedini, Pasmazoglou, Protopapadakis, M^{me} Rabbethge, MM. Schall, Seligman, Turner, Tyrrell, Vandewiele, Vergeer, M^{me} Walz, MM. Wawrzik, Wedekind, Estgen, Simmonds, Sherlock, Spencer, Tuckman, Kazakis, Plaskovitis et Vgenopoulos, une proposition de résolution sur les accords commerciaux de la Communauté avec Chypre (doc. 1-815/81),
- de M. Radoux, au nom du groupe socialiste, une proposition de résolution sur l'application de l'accord CEE-Yougoslavie (doc. 1-816/81),
- de M. Nyborg, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, une proposition de résolution sur l'octroi d'une aide destinée à réparer les dégâts catastrophiques causés par l'ouragan qui a ravagé le Danemark le 25 novembre 1981 (doc. 1-834/81),
- de MM. Vandemeulebroucke, Blaney, M^{me} Castellina, MM. Capanna, Pannella et Eisma, Hume, Cluskey, Horgan, Pattison, Treacy, Balfe, Boyes, Caborn, M^{me} Clwyd, MM. Gallagher, Albers, Georgiadis, Lagakos, M^{me} Lizin, MM. Markopoulos, van Minnen, Nikolaou, M^{me} Pantazi, H. Plaskovitis et M^{me} Viehoff, au nom du groupe socialiste, MM. Chambeiron, Baillet, M^{me} De March, MM. Denis, Frischmann et Wurtz, Segre, Ferrero, D'Angelosante, M^{mes} Baduel Glorioso, Squarcialupi et M. Kyrkos, MM. Lalor, Cronin, Davern, M^{lle} De Valera, M. Flanagan et M^{me} Ewing, M. Maher, MM. Clinton, McCartin, O'Donnell,

Mardi, 15 décembre 1981

Ryan, Croux, Dalsass et Michel, une proposition de résolution sur l'interdiction de l'utilisation de balles en plastique (doc. 1-853/81),

- de M^{me} Clwyd, MM. Glinne, Abens, Boyes, M^{me} Charzat, M. Didò, M^{me} Duport, M. Peters, M^{me} Salisch, M. van Minnen, au nom du groupe socialiste, une proposition de résolution sur les actions communautaires en faveur des handicapés (doc. 1-863/81),
- de MM. Habsburg et Penders, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), une proposition de résolution sur la situation en Pologne (doc. 1-872/81),
- de MM. Glinne, Cohen, et consorts, au nom du groupe socialiste, une proposition de résolution sur la situation en Afrique australe (doc. 1-874/81),
- de M^{me} Nielsen, au nom du groupe libéral et démocratique, une proposition de résolution sur une aide spéciale aux populations de la côte occidentale du Jutland et de l'Allemagne du Nord, frappées par la tempête du 24 novembre 1981 (doc. 1-875/81),
- de M. Kirk, au nom du groupe des démocrates européens, une proposition de résolution sur une aide d'urgence aux régions du Danemark et du nord de l'Allemagne frappés par la tempête du 25 novembre 1981 (doc. 1-822/81).
- de MM. Jaquet, Glinne, M^{mes} Desouches, Duport, M. G. Fuchs, M^{me} Fuillet, MM. Hänsch, Moreau, Motchane, Saby, M^{me} Salisch, MM. Schmid, Schieler, M^{mes} Theobald-Paoli, van den Heuvel, MM. Van Minnen, von der Vring, M^{mes} Vayssade, Viehoff, M. Walter, M^{me} Weber, une proposition de résolution sur les événements en Pologne (doc. 1-883/81),
- de MM. Deleau, Deniau, Israel, Junot, M^{me} Weiss, MM. Nyborg, Lalor, M^{me} Ewing, MM. Cousté, Kazazis, Papaefstratiou, Protapapadakis, Combe, M^{me} Scrivener, M. Galland, M^{mes} Moreau, Lentz-Cornette, Pruvot, MM. Calvez, Irmer, Poniowski, Maher, Früh, Nord, M^{me} Nielsen, une proposition de résolution sur les entreprises artisanales (doc. 1-884/81),
- de sir James Scott-Hopkins, lady Elles, M. Fergusson, au nom du groupe des démocrates européens, une proposition de résolution sur la situation en Pologne (doc. 1-885/81),
- de MM. Fanti, Berlinguer, Segre, Spinelli, Pajetta, M^{mes} Baduel Glorioso, Barbarella, MM. Bonaccini, Cardia, M^{me} Carettoni Romagnoli, MM. D'Angelosante, De Pasquale, Galluzzi, Gouthier,

Ippolito, Leonardi, Papapietro, M^{me} Squarzialupi, MM. Veronesi, Vitale, Carossino, Ceravolo et M^{me} Cinciari Rodano, une proposition de résolution sur les événements en Pologne (doc. 1-887/81).

Monsieur le Président rappelle que les trois propositions de résolutions suivantes sont reportées de la période de session précédente :

- proposition de résolution de M. Klepsch et consorts, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC) sur la situation dans la république de Malte (doc. 1-704/81),
- proposition de résolution de M. Israel, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, sur les mesures immédiates à prendre à la suite de l'attentat raciste d'Anvers et de la multiplication des attentats terroristes en Europe (doc. 1-737/81),
- proposition de résolution de M^{me} Wiczorek-Zeul et consorts, au nom du groupe socialiste, sur la multiplication des actes terroristes d'extrême-droite dans la Communauté (doc. 1-743/81).

Monsieur le Président signale que la proposition de résolution de M. Combe, au nom du groupe libéral et démocratique, sur les entreprises artisanales (doc. 1-812/81) a été retirée.

Il rappelle que la présidence informera le Parlement de la liste des sujets à inscrire à l'ordre du jour du prochain débat d'actualité et d'urgence au cours de la séance du lendemain.

4. Budget général des Communautés pour l'exercice 1982 — Budget supplémentaire et rectificatif n° 2 pour l'exercice 1981 (discussion commune)

M. Spinelli présente son rapport, fait au nom de la commission des budgets, sur le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1982, section III « Commission » modifié par le Conseil (doc. 1-826/81) (doc. 1-860/81),

M. Ansquer présente son rapport, fait au nom de la commission des budgets, sur les modifications apportées par le Conseil aux amendements adoptés par le Parlement aux sections suivantes :

- section II « Conseil », annexe « Comité économique et social »,
- section IV « Cour de justice »,
- section V « Cour des comptes »,

Mardi, 15 décembre 1981

du projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1982 (doc. 1-858/81).

Interviennent MM. Ridley, *président en exercice du Conseil*, Tugendhat, *vice-président de la Commission*.

M. Adonnino présente son rapport, fait au nom de la commission des budgets, sur le projet de budget supplémentaire et rectificatif n° 2 des Communautés européennes pour l'exercice 1981, section III « Commission » modifié par le Conseil (doc. 1-827/81) (doc. 1-857/81).

Intervient M. Ridley.

Interviennent MM. Adam, *rapporteur pour avis de la commission de l'énergie et de la recherche*, Barbagli, *rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales et de l'emploi*.

5. Dépôt d'une proposition de résolution

Monsieur le Président annonce qu'il a reçu de M. Klepsch, *président du groupe du parti populaire européen* (groupe DC), M. Bangemann, *président du groupe libéral et démocratique*, M. de la Malène, *président du groupe des démocrates européens de progrès*, une proposition de résolution sur la constitution des commissions du Parlement européen (doc. 1-888/81).

Sur proposition de Monsieur le Président, le Parlement décide de fixer à 13 heures aujourd'hui, le délai de dépôt d'autres éventuelles propositions de résolutions sur ce sujet et à 18 heures le délai de dépôt d'amendements.

6. Budget général des Communautés pour l'exercice 1982 — Budget supplémentaire et rectificatif n° 2 pour l'exercice 1981 (suite)

Interviennent M. van Minnen, *rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales et de l'emploi*, M^{me} Martin, *rapporteur pour avis de la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire*.

PRÉSIDENTE DE M. VANDEWIELE

Vice-président

Interviennent MM. Moorhouse, suppléant le rapporteur pour avis de la commission des transports, Michel,

rapporteur pour avis de la commission du développement et de la coopération.

Interviennent MM. Arndt, au nom du groupe socialiste, Notenboom, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), Balfour, au nom du groupe des démocrates européens, Gouthier, groupe des communistes et apparentés, M^{me} Scrivener, au nom du groupe libéral et démocratique, M. Ansquer, au nom du groupe des démocrates européens de progrès.

PRÉSIDENTE DE M. KATZER

Vice-président

Interviennent MM. Bonde, groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants, Pesmazoglou, non inscrit, Lange, *président de la Commission des budgets*, Saby, Langes, Price, Baillet, Lalor et Pannella.

(La séance suspendue à 13 heures est reprise à 15 heures.)

PRÉSIDENTE DE M. MØLLER

Vice-président

Interviennent MM. Kallias, Balfe, Barbi, Alavanos, Gendebien, Georgiadis, Eisma, Fich, Deschamps, Tugendhat, *vice-président de la Commission*, Papaefstratiou, Pfennig.

PRÉSIDENTE DE M. JAQUET

Vice-président

Interviennent MM. Fanton, *rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture*, Croux, Maffre-Baugé, Seligman, Pedini, *président de la commission de la jeunesse*, suppléant le rapporteur pour avis de celle-ci, Langes, Tugendhat, Ridley, Spinelli, *rapporteur*.

PRÉSIDENTE DE M. ZAGARI

Vice-président

Monsieur le Président rappelle que les votes auront lieu jeudi matin, le 17 décembre.

Mardi, 15 décembre 1981

Il déclare clos le débat.

prélèvements CECA et l'établissement du budget opérationnel de la CECA pour 1982 (doc. 1-800/81) (doc. 1-839/81).

7. Rapports de la Cour des comptes concernant les activités financières et budgétaires de la CECA en 1978 et en 1979 (débat)

Interviennent MM. Percheron et Tugendhat *vice-président de la Commission*.

M. Antoniozzi présente son rapport, fait au nom de la commission du contrôle budgétaire, sur les rapports de la Cour des comptes concernant les activités financières et budgétaires de la CECA pour les exercices 1978 et 1979 et sur la décharge pour ces activités (doc. 1-840/81).

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 10 du présent procès-verbal*).

Il déclare clos le débat.

Interviennent MM. Tugendhat, *vice-président de la Commission*, Aigner, *président de la commission du contrôle budgétaire*.

PRÉSIDENCE DE M^{me} VEIL

Président

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution et la proposition de décision seront mises aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 9 du présent procès-verbal*).

9. Rapports de la Cour des comptes concernant les activités financières et budgétaires de la CECA en 1978 et en 1979 (vote)

Il déclare clos le débat.

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution et la proposition de décision contenues dans le rapport de M. Antoniozzi (doc. 1-840/81).

8. Taux des prélèvements CECA pour 1982 (débat)

M. Nord présente son rapport, fait au nom de la commission des budgets, sur la fixation du taux des

Par des votes successifs, le Parlement adopte la résolution et la décision de décharge suivantes :

RÉSOLUTION

sur les rapports de la Cour des comptes concernant les activités financières et budgétaires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour les exercices 1978 et 1979

DÉCISION

sur la décharge à donner à la Commission des Communautés européennes pour les activités financières et budgétaires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour les exercices 1978 et 1979

Le Parlement européen,

- vu le compte de gestion et la situation financière de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour les exercices 1978 et 1979,
- vu les rapports de la Cour des comptes sur les activités financières de la CECA au cours des exercices cités ainsi que les réponses de la Commission,
- vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (doc. 1-840/81),
- considérant que, en raison des retards intervenus dans la clôture des comptes de la CECA pour les exercices 1978 et 1979 et de l'élaboration incomplète des textes de la Cour des comptes sur la gestion financière de la CECA pour ces mêmes exercices, le Parlement a été dans l'impossibilité de se prononcer sur la décision de décharge pour les

Mardi, 15 décembre 1981

activités financières de la CECA en même temps et dans les mêmes délais que sur celle concernant les activités financières des autres Communautés ;

- considérant que, à la lumière des dispositions évolutives des traités de 1970 et de 1975 sur les compétences du Parlement en matière de décharge concernant les activités financières de la CEE et de l'Euratom, le Parlement est habilité à se prononcer également sur la décharge de la Commission sur les opérations financières de la CECA ;
- considérant, dans le même ordre d'idées que celles exprimées dans les lignes précédentes, que le Parlement doit être mis en mesure de juger les activités financières de la CECA également sur la base d'un rapport général de la Cour des comptes portant sur la légalité, la régularité et la bonne gestion financière, et qu'il est, dès lors, nécessaire que la Cour des comptes élabore, outre le rapport prévu à l'article 78 *septimo* paragraphe 5 du traité CECA sur la régularité des opérations comptables et de la gestion financière, le rapport susmentionné qui doit être essentiellement semblable à celui élaboré pour les activités financières des autres Communautés ;
- considérant l'engagement pris par la Commission et par la Cour des comptes elle-même de présenter respectivement, une comptabilité et un bilan analytique exhaustifs, dans des délais permettant au Parlement de juger simultanément les activités financières de la CEE et de l'Euratom et celles de la CECA, ainsi que l'engagement pris par la Cour des comptes d'agir, en ce qui la concerne, conformément aux demandes formulées plus haut et aux délais permettant la simultanéité souhaitée ;
- considérant que l'examen contradictoire des éléments de divergence dans le jugement porté sur les gestions de 1978 et 1979 a permis à la commission du contrôle budgétaire de jouer un rôle de médiation, d'incitation et de proposition qui permettra à l'avenir d'éviter les critiques les plus importantes dont a fait l'objet, pour les exercices considérés, le comportement de la Commission/Haute Autorité ;

Pour renforcer le contrôle parlementaire sur les activités de la CECA

1. exhorte la Commission et la Cour des comptes à créer les conditions permettant au Parlement, à travers un dialogue continu, de disposer, dans des délais identiques à ceux prévus par les traités instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom pour la décharge sur les activités financières de la Commission, des bilans et des rapports de fond nécessaires pour se prononcer en parfaite connaissance de cause ;
2. invite, par conséquent, la Commission à élaborer et à transmettre à la Cour des comptes les éléments comptables et le bilan en les basant sur de nouveaux systèmes comptables informatisés qui devraient être de nature, selon les déclarations de la Commission, à combler les lacunes constatées jusqu'à présent ; l'invite également à mettre à la disposition de la Cour toutes les notes explicatives permettant d'éviter à cette dernière de fournir au Parlement des éléments d'information qui relèvent normalement de la responsabilité de la Commission ;
3. insiste enfin pour que la Cour soit mise en mesure de prendre en considération, avant la rédaction finale de son rapport sous une forme analytique, tous les éléments comptables sur lesquels repose l'état financier de la Commission ; note au demeurant que celle-ci s'est engagée dès février 1980 à réaliser cet objectif ;
4. invite la Cour à rédiger non seulement le rapport annuel sur la régularité de la gestion financière mais aussi une analyse des comptes de gestion et les observations qui, résultant d'une procédure contradictoire de dialogue avec la Commission/Haute Autorité, devraient

Mardi, 15 décembre 1981

permettre au Parlement de connaître exactement les éléments essentiels caractérisant les activités financières de la Commission/Haute Autorité ;

Pour être en mesure de se prononcer sur la décharge à donner à la Commission/Haute Autorité sur les opérations financières de 1978/1979, compte tenu notamment de l'appréciation portée sur les activités exercées

5. constate avec satisfaction :

- a) que la Commission, comme elle s'y est engagée, a déjà mis au point un système de codification des procédures et des règles concernant les opérations d'emprunts et de prêts, répondant ainsi aux observations de la Cour ;
- b) qu'elle a, en tout cas, défini l'assiette du prélèvement d'une manière assez satisfaisante puisque cette assiette a été récemment prise en considération comme élément de référence pour l'établissement du régime de quotas appliqué à l'industrie sidérurgique ;

6. invite la Commission, qui n'est pas en mesure d'évaluer pleinement l'efficacité des politiques qu'elle mène en ce qui concerne les dépenses de réadaptation, ni de fournir des données sur les possibilités de réinsertion des travailleurs recyclés, à élaborer les instruments permettant une telle évaluation, qui, seule, permettrait au Parlement d'apprécier dans quelle mesure les dépenses effectuées correspondent aux objectifs poursuivis ;

7. souhaite que soit renforcée la surveillance systématique des prêts destinés aux investissements et à la reconversion, grâce à la mise en place d'une unité spéciale au sein des services de la Commission ; fait cependant valoir, pour tempérer le jugement de la Cour concernant le manque d'intérêt dont la Commission ferait preuve à l'égard des résultats de sa politique de gestion de ces prêts, la déclaration faite à ce sujet par la Commission elle-même à la Commission du contrôle budgétaire ; selon cette déclaration, la gestion même des prêts, en créant avec les bénéficiaires des relations d'une durée de trente ans, donne lieu à une politique de surveillance permanente et donc d'évaluation systématique de la gestion elle-même ;

8. prend acte de l'engagement pris par la Commission d'harmoniser la présentation des divers mémorandums fixant les objectifs de la recherche technique et sociale, afin de les rendre plus homogènes ; apprécie également le recours constant fait par la Commission, au cours de la phase d'instruction des dossiers, à des organes extérieurs spécialisés capables de fournir les indications nécessaires pour les garanties requises ;

Pour remédier à d'autres observations de la Cour

9. est d'accord avec la Cour des comptes pour estimer :

- a) que l'activité de contrôle et de vérification de la Cour est, pour le moment, entravée par la dispersion excessive des dossiers relatifs aux activités financières de la CECA, gérés par au moins six directions générales de la Commission ;
- b) qu'il convient de défendre le principe des contrôles autonomes de la Cour des comptes à l'intérieur des États membres pour ce qui est des activités financières de la CECA et que, devant la persistance des difficultés signalées jusqu'ici par la Commission, il faut au moins rendre possibles les visites de contrôle conjointes Commission/Cour des comptes qui se révéleraient nécessaires à l'initiative de la Cour des comptes elle-même ;

10. estime inadmissible que, malgré les efforts des organes compétents du Parlement pour faire appliquer dans la pratique les principes de coopération entre la Commission et la Cour

Mardi, 15 décembre 1981

des comptes énoncés au paragraphe précédent, aucun accord en ce sens ne soit intervenu avant l'adoption du rapport de décharge par sa commission compétente ;

11. fait observer à la Commission qu'il considère l'absence d'accord de coopération avec la Cour des comptes en ce qui concerne les contrôles sur place de cette dernière, comme étant de nature, étant donné sa gravité, à influencer les prochaines décisions de décharge du Parlement sur les exercices postérieurs à 1979 et, partant, sur la façon de gérer les activités exercées en application du traité CECA ;

DÉCISION DE DÉCHARGE

12. compte tenu de la déclaration de la Cour des comptes reconnaissant la régularité des opérations financières et des améliorations de gestion promises par la Commission, donne décharge à cette dernière pour l'activité financière des exercices 1978 et 1979 que l'on peut résumer par les données suivantes (exprimées en unités de compte européennes) extraites du bilan ⁽¹⁾, tout en exprimant des réserves quant à la manière dont ont été présentés les bilans eux-mêmes.

A. 1978

SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

Prêts en cours	4 549 891 467
Banques	309 677 951
Portefeuille ordinaire	167 265 646
Intérêts à recevoir	105 172 525
Frais d'émission et primes à amortir	70 494 437
Autres actifs	43 356 556
Dépôts bancaires pour obligations et coupons échus	34 230 814
Obligations rachetées	78 209 905
Immeubles	272 401
	<u>5 358 571 712</u>

PASSIF

Réserves	379 562 662
Affectation du résultat	343 279 163
Résultat non affecté	113 045
Emprunts	4 416 237 654
Intérêts à payer	151 289 973
Obligations et coupons échus	34 230 814
Établissement de crédit	28 457 135
Autres créditeurs	4 196 928
Primes de remboursement à payer	1 204 336
	<u>5 358 571 712</u>

⁽¹⁾ Doc. 1-88/81, p. 6.

Mardi, 15 décembre 1981

COMPTE RECETTES ET DÉPENSES

RECETTES

Service des prêts et garanties	374 456 791
Prélèvement	100 775 514
Contributions des États membres	28 000 000
Intérêts sur dépôts et portefeuille	33 781 463
Divers	187 876
	<u>537 201 644</u>

DÉPENSES

Service des emprunts et garanties	352 181 251
Autres dépenses financières	236 252
Dépenses pour la recherche	32 306 675
Dépenses pour la réadaptation	20 993 860
Bonifications article 54	3 976 808
Bonifications article 56	4 799 675
Aide au coke	—
Dépenses administratives	5 000 000
Perte sur ajustement des parités monétaires	10 783 399
	<u>430 277 860</u>
Résultat net à affecter	106 923 784
	<u>537 201 644</u>

B. 1979

SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

Prêts en cours	4 793 693 335
Banques	448 858 943
Portefeuille ordinaire	169 380 099
Intérêts à recevoir	113 121 166
Frais d'émission et primes à amortir	70 902 275
Autres actifs	47 523 448
Dépôts bancaires pour obligations et coupons échus	40 376 952
Obligations rachetées	37 254 525
Immeubles	260 752
	<u>5 721 371 495</u>

PASSIF

Réserves	411 530 962
Affectation du résultat	415 055 243
Résultat non affecté	419 033
Emprunts	4 675 047 371

Mardi, 15 décembre 1981

Intérêts à payer	166 822 885
Obligations et coupons échus	40 376 859
Établissement de crédit	8 268 671
Autres créditeurs	2 848 488
Primes de remboursement à payer	1 001 983
	<u>5 721 371 495</u>

COMPTES RECETTES ET DÉPENSES

RECETTES

Services des prêts et garanties	406 186 807
Prélèvement	103 239 638
Contributions des États membres	28 000 000
Intérêts sur dépôts et portefeuille	44 080 665
Profits sur retrait d'obligations CECA rachetées	2 739 281
Divers	801 725
	<u>585 048 116</u>

DÉPENSES

Service des emprunts et garanties	382 613 609
Constitution d'un fond pour la réduction du portefeuille à la valeur boursière	10 387 724
Autres dépenses financières	231 627
Dépenses pour la recherche	33 101 821
Dépenses pour la réadaptation	33 020 436
Bonifications article 54	5 374 622
Bonifications article 56	6 399 500
Aide au coke	4 570 486
Dépenses administratives	5 000 000
Perte sur ajustement des parités monétaires	297 923
	<u>480 997 748</u>
Résultat net à affecter	<u>104 050 368</u>
	<u>585 048 116</u>

10. Taux des prélèvements CECA pour 1982 (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur le rapport de M. Nord (doc. 1-839/81).

— *Projet de budget opérationnel CECA pour 1982*

Article 3.2 des dépenses :

— amendements n^{os} 2 et 3 de M. Adam, au nom de la commission de l'énergie et de la recherche, qui forment un tout : rejetés après une intervention du rapporteur.

Mardi, 15 décembre 1981

Article 5 des recettes et articles 6, 5 et 3 des dépenses :

— amendement n° 1/rév. de M. Nord, au nom de la commission des budgets : adopté.

Projet de budget opérationnel CECA pour l'exercice 1982 tel que modifié par le Parlement européen le 15 décembre 1981

Amendement n° 1/rév.

Proposition de modification du projet de budget opérationnel de la CECA pour 1982 (doc. 1-80Q/81 — annexe D)

RECETTES (ressources)

1. Article 5 « Recettes extraordinaires » augmenter ces recettes de 25 millions d'Écus (de 50 millions d'Écus à 75 millions d'Écus) ; subdiviser cet article comme suit :
- | | |
|--|----|
| 5.1 « Contribution du budget général des Communautés » | 50 |
| 5.2 « Droits de douane 1982 » | 25 |

DÉPENSES (besoins)

2. Créer l'article nouveau ci-dessous et y inscrire les dépenses qui seront supprimées si les recettes extraordinaires inscrites à l'article 5 des recettes (ressources) ne sont pas réalisées :
- | | |
|--|----|
| article 6 « Réserve opérationnelle » | 75 |
| article 6.1 « Mesures sociales en liaison avec la restructuration sidérurgique » (article 2.2) | 50 |
| article 6.2 « Aides à la recherche » (article 3) | 19 |
| article 6.3 « Aides aux charbons à coke et aux cokes » (article 5) | 6 |
- Sur le plan de la technique budgétaire, adapter les articles 2.2, 3 et 5 en y faisant figurer un renvoi à la réserve opérationnelle.
3. Article 5 « Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique » :
- réduire de 6 millions d'Écus,
 - compensation : augmenter de 6 millions d'Écus (de 6 millions d'Écus à 12 millions d'Écus) l'article 6.3 « Réserve opérationnelle destinée aux aides aux charbons à coke et aux cokes ».
4. Article 3 « Aides à la recherche » ventilé comme suit :
- augmenter de 4 millions d'Écus (de 39 millions d'Écus à 43 millions d'Écus),
- | | |
|--|--|
| article 3.1 « Acier » : de 17 millions d'Écus à 19 millions d'Écus | |
| article 3.2 « Charbon » : de 13 millions d'Écus à 14 millions d'Écus | |
| article 3.3 « Social » : de 9 millions d'Écus à 10 millions d'Écus | |
- compensation : réduire de 4 millions d'Écus (de 11 millions d'Écus à 7 millions d'Écus) l'article 4.1 « Aides sous forme de bonifications d'intérêts ».

Mardi, 15 décembre 1981

(en millions d'Écus)

Besoins	Prévisions de la Haute Autorité	Propositions de la Haute Autorité	Montants proposés par le Parlement ⁽¹⁾	Ressources	Propositions de la Haute Autorité	Montants proposés par le Parlement
OPÉRATIONS À FINANCER SUR LES RESSOURCES DE L'EXERCICE (À FONDS PERDUS)				RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Dépenses administratives	5	5	5	1. Ressources courantes	140	140
2. Dépenses sociales	167	167	117 (+ 50)	1.1. Produits du prélèvement à 0,31 %		
2.1. Aides à la réadaptation (article 56)	117	117	117	1.2. Intérêts des placements et des prêts sur fonds non empruntés	75	75
2.2. Mesures sociales liées à la restructuration de l'industrie sidérurgique	50	50	p.m. (+ 50)	1.3. Amendes et majorations pour retard	p.m.	p.m.
3. Aides à la recherche (article 55)	121	39	43 (+ 19)	1.4. Divers	p.m.	p.m.
3.1. Acier	69	17	19 (+ 11)	2. Annulation d'engagements qui ne donneront vraisemblablement pas lieu à réalisation	3	3
3.2. Charbon	40	13	14 (+ 6)	3. Réévaluation actif/passif	p.m.	p.m.
3.3. Social	12	9	10 (+ 2)	4. Ressources non utilisées de l'exercice 1981	p.m.	p.m.
4. Aides sous forme de bonifications d'intérêts	75	51	47	5. Recettes extraordinaires	50	75
4.1. Investissements (article 54)	25	11	7	5.1. Contribution du budget général des Communautés		50
4.2. Conversion (article 56)	50	40	40	5.2. Droits de douane 1982		25
5. Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique (article 95)	6	6	p.m. (+ 12)			
6. Réserve opérationnelle	—	—	81			
6.1. Mesures sociales accompagnant la restructuration de l'industrie sidérurgique (2.2.)						
6.2. Aides à la recherche						
6.3. Aides aux charbons à coke et au coke						
	374	268	293		268	293
OPÉRATIONS FINANCÉES PAR DES PRÊTS SUR FONDS NON EMPRUNTÉS				ORIGINE DES FONDS NON EMPRUNTÉS		
6. Logements sociaux	15	15	15	6. Réserve spéciale et ex-fonds de pension CECA	15	15

(¹) Les chiffres entre parenthèses renvoient aux crédits figurant dans la réserve opérationnelle.

— Proposition de résolution

Préambule et paragraphes 1 à 9 sous a) : adoptés.

Paragraphe 9 sous b)

— Amendement n° 4 de M. Adam, au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté après une intervention du rapporteur.

Mardi, 15 décembre 1981

Le paragraphe 9 sous b) ainsi modifié est adopté.

Paragraphe 9 sous c) et paragraphes 10 et 11 : adoptés.

Paragraphe 12

— Amendement n° 5 de M. Adam, au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : caduc.

Le paragraphe 12 est adopté.

Paragraphe 13 : adopté.

Explications de vote

Intervient M. Fernandez, au nom des membres français du groupe des communistes et apparentés.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur la fixation du taux des prélèvements CECA et sur l'établissement du budget opérationnel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour 1982

Le Parlement européen,

- vu l'aide-mémoire de la Commission sur la fixation du taux des prélèvements CECA et sur l'établissement du budget opérationnel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour 1982 (doc. 1-800/81),
- vu le rapport de la Commission des budgets et l'avis de la Commission des affaires sociales et de l'emploi (doc. 1-839/81),
- considérant que :
 - a) la lutte contre la crise qui règne dans la sidérurgie constitue l'objectif prioritaire de la politique actuelle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ;
 - b) étant donné l'approvisionnement futur de la Communauté européenne en énergie, l'application des technologies de pointe devra aussi devenir une activité importante de la CECA dans le secteur charbonnier ;
 - c) le budget opérationnel de la CECA doit prévoir les crédits nécessaires à cette fin ;
 - d) l'indécision du Conseil au sujet de la manière de créer des recettes supplémentaires pour la CECA compromet les politiques charbonnière et sidérurgique européennes ;

1. constate avec inquiétude l'écart croissant entre les besoins financiers d'une politique de restructuration efficace du secteur du charbon et de l'acier et les ressources propres existantes de la CECA ;

2. estime qu'un équilibre durable entre les besoins et les ressources de la CECA ne pourra être trouvé que dans l'élaboration, pour le secteur du charbon et de l'acier, d'un programme global dans lequel tous les instruments de la CECA disponibles soient accordés entre eux et axés sur une politique de redressement accélérée et qui garantisse une coordination satisfaisante entre les formes de politique qui ne peuvent être financées que par le budget de la CECA et celles qui peuvent l'être par le budget général des Communautés ;

Mardi, 15 décembre 1981

3. souligne que l'existence d'un traité séparé concernant le secteur du charbon et de l'acier ne saurait nous faire oublier que l'économie européenne constitue un tout et que le secteur du charbon et de l'acier doit être considéré et traité, que ce soit sur le plan budgétaire ou autre, comme faisant partie intégrante de cette économie européenne dans le respect des compétences spécifiques qui sont conférées à la Haute Autorité par le traité CEE ;
4. lance un appel à la Commission pour qu'elle étende à la politique du charbon et de l'acier la restructuration de la politique européenne opérée actuellement dans le cadre du « mandat du 30 mai » ;
5. se félicite de nouveau de l'attachement aux principes de la démocratie parlementaire manifesté par la Haute Autorité/Commission lorsque celle-ci s'engage, comme ce fut le cas notamment en 1957 et en 1973, à respecter dans la fixation du taux des prélèvements CECA, les avis du Parlement européen et à inclure dans le débat relatif à cette question toutes les autres décisions importantes relevant du secteur du charbon et de l'acier ;
6. constate toutefois avec étonnement que le projet de budget opérationnel proposé pour 1982 ne prend guère en compte, voire ignore totalement, les souhaits formulés au cours des dernières années dans les résolutions du Parlement sur les budgets opérationnels ;
7. répète, par conséquent, avec insistance qu'il souhaite :
 - a) la budgétisation des activités de prêt de la CECA et la consultation du Parlement à ce sujet ;
 - b) l'intensification des efforts de la Haute Autorité/Commission en vue de l'application à la Communauté des recettes des droits de douane perçus sur les produits CECA ;
 - c) le financement entièrement communautaire du régime d'aide en faveur des charbons à coke et des cokés destinés à la sidérurgie ;
8. attend de la Haute Autorité/Commission qu'elle présente dorénavant le projet de budget opérationnel en temps utile pour que le Parlement puisse en tenir compte au cours de sa première lecture du projet de budget général des Communautés européennes ;
9. estime en outre que, au cours de l'exercice 1982 encore :
 - a) les mesures sociales nécessitées par la restructuration du secteur sidérurgique doivent être mises en œuvre de manière accélérée ;
 - b) un effort doit être fait pour accroître l'aide aux activités de recherche, tant dans le secteur de l'acier que dans celui du charbon, afin de maintenir le niveau des dépenses en termes réels ;
 - c) des économies peuvent éventuellement être réalisées sur les bonifications d'intérêts dont bénéficient les investissements destinés à accroître la production sans pour autant affecter les investissements créateurs d'emplois ;
10. prend acte de la proposition de la Haute Autorité/Commission de ne pas modifier le prélèvement CECA pour 1982, ce qui aura pour conséquence qu'il faudra rechercher d'autres sources de financement pour réaliser les objectifs ci-dessus ;
11. estime, par conséquent, que le projet de budget opérationnel de la CECA pour 1982 doit subir certaines modifications ;

Mardi, 15 décembre 1981

12. décide, pour sa part, conformément à la proposition de la Haute Autorité/Commission et dans l'attente de propositions ultérieures relatives à l'exécution du mandat du 30 mai concernant la restructuration et ses conséquences budgétaires, de fixer le taux de prélèvement CECA pour 1982 à 0,31 % ;

13. invite la Haute Autorité/Commission à arrêter le budget opérationnel de la CECA pour 1982, tel qu'il a été modifié par le Parlement européen.

11. Règlement relatif à la compensation de la contribution grecque (débat)

M. Dankert présente son deuxième rapport, fait au nom de la commission des budgets, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-423/81) concernant un règlement relatif à la compensation de la contribution grecque aux charges financières découlant du mécanisme financier et des mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni (doc. 1-864/81).

Interviennent sur la procédure MM. Plaskovitis, Dankert, Papaefstratiou, Georgiadis.

M. Plaskovitis pose la question préalable (article 84 du règlement).

Intervient M. Bournias.

Le Parlement adopte, par un vote électronique, la motion de M. Plaskovitis.

Intervient M. Dankert sur la procédure.

12. Actions anti-« dumping » de la Communauté (débat)

M. Welsh présente son rapport, fait au nom de la commission des relations économiques extérieures, sur les actions anti-*dumping* de la Communauté (doc. 1-422/81).

PRÉSIDENCE DE M. ZAGARI

Vice-président

Interviennent MM. Seeler, au nom du groupe socialiste, Remilly, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, Haferkamp, *vice-président de la Commission*.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 14 du procès-verbal du 16 décembre 1981*).

Il déclare clos le débat.

13. Dixième rapport de la Commission sur la politique de concurrence (suite)

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur le rapport Beazley (doc. 1-689/81) (*voir point 16 du procès-verbal de la veille*).

Intervient M. Purvis, au nom du groupe des démocrates européens qui, en considération de l'heure, est interrompu par Monsieur le Président.

Le débat sur ce point se poursuivra le jeudi 17 décembre.

14. Ordre du jour de la prochaine séance

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance du lendemain, mercredi 16 décembre 1981, a été fixé comme suit.

9 à 13 heures et 15 à 19 heures

— Débat d'actualité et d'urgence (communication de la liste des sujets à y inscrire),

— discussion commune des propositions de résolutions Prag et consorts et Klepsch et consorts sur les commissions du Parlement,

— rapport Zagari sur le siège des institutions de la Communauté,

— deuxième rapport Cohen sur une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés,

Mardi, 15 décembre 1981

- rapport Clément sur les travaux du comité paritaire et de l'assemblée consultative ACP-CEE en 1981,
- question orale avec débat à la Commission sur les perspectives du dialogue Nord-Sud,
- rapport Cohen sur la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés,
- rapport Enright sur la coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés.

15 heures

- Vote sur les éventuelles contestations concernant le débat d'actualité et d'urgence,
- vote sur les propositions de résolutions pour lesquelles le débat est clos,
- déclaration de la Commission sur la concertation.

11 h 45

Déclaration du Conseil européen à la suite de la réunion de Londres.

17 h 30 à 19 heures

Heure des questions (questions au Conseil et aux ministres des affaires étrangères).

(La séance est levée à 19 heures.)

H.-J. OPITZ
Secrétaire général

Pieter DANKERT
Vice-président

Mardi, 15 décembre 1981

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 15 décembre 1981

Abens, Adam, Adamou, Adonnino, van Aerssen, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, Almirante, Anquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Balfour, Bangemann, Barbagli, Barbarella, Barbi, Battersby, Baudis, Beazley, Berkhouwer, Bersani, Bethell, Beumer, Beyer de Ryke, von Bismarck, Blaney, Blumenfeld, Bocklet, Bøgh, Bonaccini, Bonde, Boot, Boserup, Bournias, Boyes, Brandt, Brok, Caborn, Calvez, Capanna, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castellina, Castle, Catherwood, Ceravolo, Chambeiron, Charzat, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Colleselli, Collins, Combe, Costanzo, Cottrell, de Courcy Ling, Cousté, Cronin, Croux, Dalsass, Damette, D'Angelosante, Dankert, Davern, De Keersmaecker, Delatte, Del Duca, Deleau, Deniau, De Pasquale, Deschamps, Desouches, De Valera, Diana, Didò, Donnez, Douro, Duport, Eisma, Elles, Enright, Estgen, Ewing, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Faure, Fellermaier, Fergusson, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Filippi, Fischbach, Flanagan, Focke, Forster, Forth, B. Friedrich, Früh, G. Fuchs, K. Fuchs, Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galland, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gendebien, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, de Goede, Gondikas, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, van der Gun, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hahn, Hammerich, Harmar-Nicholls, Harris, von Hassel, Helms, Herklotz, Herman, van den Heuvel, Hoff, Hooper, Hopper, Hord, Horgan, Howell, Hume, Hutton, Ippolito, Irmer, Israel, C. Jackson, Janssen van Raay, Jaquet, Johnson, Jonker, Jürgens, Kallias, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Ed. Kellett-Bowman, El. Kellett-Bowman, Key, Kirk, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Kyrkos, Lagakos, Lator, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Le Roux, Lezzi, Ligios, Lima, Linkohr, Lizin, Loo, Lücker, Luster, Lyngø, Macciocchi, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, de la Malène, Marck, Markopoulos, Marshall, Mart, M. Martin, S. Martin, Mertens, Michel, Mihr, van Minnen, Modiano, Møller, Moorhouse, J. Moreau, L. Moreau, Moreland, Müller-Hermann, Newton Dunn, Nicholson, J. Nielsen, T. Nielsen, C. Nikolaou, K. Nikolaou, Nord, Normanton, Notenboom, Nyborg, O'Hagan, Orlandi, d'Ormesson, Pannella, Pantazi, Papaefstratiou, Papageorgiou, Papantoniou, Papapietro, Patterson, Pedini, Pelikan, Penders, Percheron, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Pintat, Piquet, Plaskovitis, Pöttering, Poniatowski, Poniridis, Prag, Pranchère, Price, Protopapadakis, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Ripa di Meana, Roberts, Rogalla, Rogers, Romualdi, Rossi, Rumor, Saby, Salisch, Sassano, Schall, Schieler, Schinzel, Schleicher, Schmid, Karl Schön, Konrad Schön, Schwencke, Scott-Hopkins, Scrivener, Seal, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Seitlinger, Seligman, Sherlock, Sieglerschmidt, Simmonds, Simonnet, Simpson, Skovmand, Spaak, Spencer, Spicer, Spinelli, Squarzialupi, Stewart-Clark, Sutra, J. D. Taylor, J. M. Taylor, Theobald-Paoli, Tolman, Travaglini, Turner, Tyrrell, Vandemeulebroucke, Vandewiele, Van Miert, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vetter, Vgenopoulos, Viehoff, Visentini, Vitale, von der Vring, Wagner, Walter, Walz, Warner, Wawrzik, Weber, Wedekind, Weiss, Welsh, Wetig, Wiczorek-Zeul, von Wogau, Woltjer, Wurtz, Zagari, Zecchino.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1981

PRÉSIDENCE DE M. DANKERT

*Vice-président**(La séance est ouverte à 9 heures.)*

1. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

2. Dépôt de documents

Monsieur le Président annonce qu'il a reçu :

a) du Conseil, une demande d'avis sur :

la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1785/81 portant organisation commune des marchés dans le secteur du sucre (doc. 1-868/81),

renvoyée, pour examen au fond, à la commission de l'agriculture et, pour avis, à la commission du développement et de la coopération ainsi qu'à la commission des budgets ;

b) de M^{me} Moreau, un rapport, fait au nom de la commission des relations économiques extérieures, sur le bilan et les perspectives d'approvisionnement de l'Europe communautaire en matières premières minérales et végétales (doc. 1-873/81) ;

c) les propositions de résolutions suivantes, déposées conformément à l'article 47 du règlement :

— de M^{me} Boot, MM. Penders, Tindemans, Michel, van Aerssen, M^{me} van den Heuvel, M^{lle} Hooper, MM. O'Donnell, Enright, lady Elles, lord O'Hagan, M. van der Gun, une proposition de résolution sur les enfants éthiopiens à Cuba et en République démocratique allemande (doc. 1-867/81)

renvoyée, pour examen au fond, à la commission politique et, pour avis, à la commission du développement et de la coopération,

— de MM. von Wogau, Pöttering, Vergeer, M^{me} Cassanmagnago Cerretti, MM. Habsburg, Giummarra, Pflimlin, Wawrzik, Clinton, Costanzo, Konrad Schön, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), une proposition de résolution relative au renforcement du personnel douanier aux frontières extérieures de la Communauté (doc. 1-869/81),

renvoyée à la commission économique et monétaire,

— de MM. von Wogau, Pöttering, Vergeer, M^{me} Cassanmagnago Cerretti, MM. Pflimlin, Konrad Schön, Clinton, Wawrzik, Habsburg et Giummarra, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), une proposition de résolution sur la modification de l'article 14 du règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (doc. 1-870/81),

renvoyée à la commission des affaires sociales et de l'emploi,

— de MM. von Wogau, Pöttering, Vergeer, M^{me} Cassanmagnago Cerretti, MM. Pflimlin, Costanzo, Konrad Schön, Clinton, Giummarra, Wawrzik, Habsburg et Notenboom, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), une proposition de résolution sur le trafic frontalier (doc. 1-871/81),

renvoyée à la commission économique et monétaire,

— de M. Glinne, une proposition de résolution sur la situation en Uruguay (doc. 1-879/81) (inscrite au registre, article 49 du règlement),

— de M^{me} Fullet, une proposition de résolution relative à l'absence de délai décisionnel du

Mercredi, 16 décembre 1981

Conseil concernant les résolutions adoptées par le Parlement européen (doc. 1-880/81),

renvoyée, pour examen au fond, à la commission politique et, pour avis, à la commission juridique,

- de M^{me} Lizin, une proposition de résolution sur la situation des populations de l'Érythrée (doc. 1-881/81),

renvoyée, pour examen au fond, à la commission politique et, pour avis, à la commission du développement et de la coopération,

- de M^{me} Lizin et M. Muntingh, une proposition de résolution concernant la catastrophe fluviale intervenue sur la Meuse liégeoise le 9 décembre 1981 (doc. 1-889/81),

renvoyée à la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs,

- de M. Balfe, une proposition de résolution sur l'aide alimentaire au Viêt-nam (doc. 1-890/81) (inscrite au registre, article 49 du règlement),

- de MM. Romualdi, Almirante, Buttafuoco et Petronio, une proposition de résolution sur la situation d'état de siège en Pologne (doc. 1-891/81),

renvoyée à la commission politique,

- de M. Kyrkös, une proposition de résolution sur le vote par le Parlement israélien de l'annexion du territoire du Golan (doc. 1-892/81),

renvoyée à la commission politique,

d) du Conseil, des avis sur :

- la proposition de virement de crédits n° 33/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-712/81) (doc. 1-876/81),

- la proposition de virement de crédits n° 36/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-713/81) (doc. 1-877/81),

- la proposition de virement de crédits n° 41/81 de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section III « Commission » du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1981 (doc. 1-792/81) (doc. 1-878/81),

renvoyés à la commission des budgets.

3. Retrait de deux propositions de résolutions

Monsieur le président informe le Parlement que les propositions de résolutions de M. Muntingh sur le forum de la mer du Nord (doc. 1-600/79) et de M. Collins et consorts sur les relations entre l'efficacité économique et la satisfaction du consommateur (doc. 1-684/79) ont été retirées par leurs auteurs.

4. Débat d'actualité et d'urgence (communication de la liste des sujets à y inscrire)

Monsieur le Président informe le Parlement que, conformément à l'article 48 paragraphe 2 du règlement, la liste des sujets pour le débat d'actualité et d'urgence qui se tiendra le lendemain de 21 à 24 heures a été établie.

Cette liste comprend douze propositions de résolutions et se présente dans l'ordre comme suit.

- Discussion commune de quatre propositions de résolutions sur la Pologne :

- de MM. Habsburg et Penders, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC) (doc. 1-872/81),

- de M. Jaquet et consorts (doc. 1-883/81),

- de sir James Scott-Hopkins et consorts, au nom du groupe des démocrates européens (doc. 1-885/81),

- de M. Fanti et consorts (doc. 1-887/81).

- Discussion commune de trois propositions de résolutions sur des catastrophes naturelles:

- de M. Nyborg, au nom du groupe des démocrates européens de progrès (doc. 1-834/81),

- de M^{me} Nielsen, au nom du groupe libéral et démocratique (doc. 1-875/81),

- de M. Kirk, au nom du groupe des démocrates européens (doc. 1-882/81).

Mercredi, 16 décembre 1981

- Proposition de résolution de M. Herman et consorts sur les accords commerciaux avec Chypre (doc. 1-815/81).
- Proposition de résolution de M. Glinne et consorts, au nom du groupe socialiste, sur la situation en Afrique australe (doc. 1-874/81).
- Discussion commune de deux propositions de résolutions sur les actes terroristes :
 - de M. Israel, au nom du groupe des démocrates européens de progrès (doc. 1-737/81),
 - de M^{me} Wieczorek-Zeul et consorts, au nom du groupe socialiste (doc. 1-743/81).
- Proposition de résolution de M. Vandemeulebroucke et consorts, M. Hume et consorts, au nom du groupe socialiste, M. Chambeiron et consorts, M. Segre et consorts, M. Lalor et consorts, M. Maher et M. Clinton et consorts, sur l'interdiction des balles en plastique (doc. 1-853/81).

Monsieur le Président communique que, conformément aux dispositions de l'article 48 paragraphe 3 du règlement, le temps de parole des groupes politiques et des députés non inscrits est réparti comme suit :

- pour un des auteurs : 3 minutes,
- groupe socialiste : 18 minutes,
- groupe du PPE (groupe DC) : 17 minutes,
- groupe des démocrates européens : 11 minutes,
- groupe des communistes et apparentés : 10 minutes,
- groupe libéral et démocratique : 9 minutes,
- groupe DEP : 7 minutes,
- groupe CDI : 6 minutes,
- non inscrits : 12 minutes.

Monsieur le Président indique enfin que, conformément au deuxième alinéa du paragraphe 2 de l'article 48 du règlement, les recours éventuels contre cette liste, qui doivent être motivés et écrits et émaner d'un groupe politique ou de 21 députés au moins, devront parvenir à la présidence avant 15 heures cet après-midi et que le vote sur ces recours aura lieu sans débat au début de la séance de cet après-midi.

Intervient M. Beazley.

5. Commissions du Parlement (débat)

L'ordre du jour appelle la discussion commune de deux propositions de résolutions (docs. 1-758/81/rév. et 1-888/81).

Intervient M. Enright.

Intervient M. Provan sur la répartition du temps de parole.

Intervient M. Enright, cosignataire de la proposition de résolution (doc. 1-758/81/rév.).

M. Bangemann présente la proposition de résolution que M. Klepsch, *président du groupe du PPE* (groupe DC), lui-même, *président du groupe libéral et démocratique*, et M. de la Malène, *président du groupe DEP*, ont déposée sur la constitution des commissions du Parlement européen (doc. 1-888/81). M. Gautier pose une question à l'orateur à laquelle celui-ci répond.

M. Prag présente la proposition de résolution qu'avec d'autres il a déposée sur les commissions du Parlement (doc. 1-758/81/rév.). M. Bangemann pose une question à l'orateur à laquelle celui-ci répond avant de terminer son intervention.

Interviennent MM. Seefeld, au nom du groupe socialiste, Notenboom, Müller-Hermann, Sutra, Maher.

Monsieur le Président indique que le vote sur ces propositions de résolutions aura lieu à la prochaine heure des votes (*voir point 15 du présent procès-verbal*).

Il déclare close la discussion commune.

6. Siège des institutions de la Communauté (débat)

M. Zagari présente son rapport, élaboré sur mandat du bureau élargi, conformément au paragraphe 3 sous c) quatrième alinéa de la résolution du 7 juillet 1981 (siège des institutions de la Communauté européenne) (notamment du Parlement européen) (doc. 1-828/81).

Interviennent MM. Janssen van Raay, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), Fergusson, au nom du groupe des démocrates européens.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 16 du présent procès-verbal*).

Mercredi, 16 décembre 1981

Il déclare clos le débat.

groupe CDI : 6 minutes,

non inscrits : 12 minutes.

7. Règlement relatif à une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés (débat)

M. Cohen présente son deuxième rapport, fait au nom de la commission du développement et de la coopération, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-676/81) concernant un règlement relatif à l'octroi d'une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés (doc. 1-817/81).

Interviennent MM. Turner, au nom du groupe des démocrates européens, Maher, au nom du groupe libéral et démocratique, Hurd, *président en exercice du Conseil*, Pisani, *membre de la Commission*.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 17 du présent procès-verbal*).

Il déclare clos le débat.

8. Temps de parole

Monsieur le Président annonce que le temps de parole pour la discussion commune du lendemain ⁽¹⁾, jeudi 17 décembre sera réparti, comme suit :

Conseil : 40 minutes,

Commission : 20 minutes,

rapporteurs : 20 minutes (deux fois 10 minutes),

groupe socialiste : 18 minutes,

groupe du PPE (groupe DC) : 17 minutes,

groupe des démocrates européens : 11 minutes,

groupe des communistes et apparentés : 10 minutes,

groupe libéral et démocratique : 9 minutes,

groupe DEP : 7 minutes,

(1) Déclarations du Conseil et de la Commission et l'examen du rapport Antonozzi (doc. 1-739/81) et du rapport Blumenfeld (doc. 1-685/81) prévus pour le lendemain.

9. Travaux du comité paritaire et de l'assemblée consultative ACP-CEE en 1981 (débat)

M. Clément présente son rapport, fait au nom de la commission du développement et de la coopération, sur les résultats des travaux du comité paritaire et de l'assemblée consultative ACP-CEE en 1981 (doc. 1-824/81).

Intervient M.G. Fuchs, au nom du groupe socialiste.

PRÉSIDENCE DE M. DE FERRANTI

Vice-président

Interviennent MM. Bersani, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), C. Jackson, au nom du groupe des démocrates européens, Denis, groupe des communistes et apparentés.

Intervient M. Seligman, au nom du groupe des démocrates européens, sur la question orale (doc. 1-866/81).

Interviennent dans la suite du débat MM. Adamou, Turner, Hurd, *président en exercice du Conseil*.

PRÉSIDENCE DE M. VANDEWIELE

Vice-président

Intervient M. Pisani, *membre de la Commission*.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 18 du présent procès-verbal*).

Il déclare clos le débat.

10. Perspectives du dialogue Nord-Sud

M. Poniatowski développe la question orale avec débat qu'avec d'autres il a déposée, au nom de la commission du développement et de la coopération, à la

Mercredi, 16 décembre 1981

Commission sur les perspectives du dialogue Nord-Sud notamment après la rencontre de Cancun (doc. 1-866/81).

M. Pisani, *membre de la Commission*, répond à la question.

PRÉSIDENCE DE M^{me} VEIL

Président

Madame le Président communique au Parlement qu'elle a reçu de M. Poniowski, au nom de la commission du développement et de la coopération, une proposition de résolution avec demande de vote à bref délai, conformément à l'article 42 paragraphe 5 du règlement, pour conclure le débat sur la question orale (doc. 1-866/81) sur les perspectives du dialogue Nord-Sud, notamment après la rencontre de Cancun (doc. 1-886/81).

Elle indique que, conformément à l'article 42 paragraphe 5 deuxième alinéa du règlement, le Parlement aura à se prononcer sur la demande de vote à bref délai à la fin du débat sur la question orale.

Le débat est interrompu à ce point ; il se poursuivra après l'heure des votes.

11. Déclaration du conseil européen à la suite de la réunion de Londres

M^{me} Thatcher, *président en exercice du conseil européen*, fait une déclaration sur la réunion du conseil européen qui a eu lieu les 26 et 27 novembre 1981 à Londres ; elle parle également de la situation en Pologne.

Interviennent MM. Thorn, *président de la Commission*, Glinne, au nom du groupe socialiste, Klepsch, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), sir James Scott-Hopkins, au nom du groupe des démocrates européens, MM. Berlinguer, groupe des communistes et apparentés, Bangemann, au nom du groupe libéral et démocratique, de la Malène, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, Blaney et Capanna, groupe CDI, Pasmazoglou et Romualdi, non inscrits, M^{me} Thatcher.

Intervient M. Pannella sur le temps de parole.

12. Composition du Parlement

Madame le Président informe le Parlement que M. de Lipkowski lui a fait part par écrit de sa démission comme membre du Parlement.

Conformément à l'article 12 paragraphe 2 deuxième alinéa de l'acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, le Parlement constate cette vacance et en informe l'État membre intéressé.

(La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 15 heures.)

Madame le Président communique au Parlement que les autorités françaises compétentes l'ont informé que M. René Paulhan avait été désigné comme membre du Parlement européen à la place de M. de Lipkowski.

13. Débat d'actualité et d'urgence (recours)

Madame le Président annonce avoir reçu, conformément à l'article 48 paragraphe 2 deuxième alinéa du règlement, les recours motivés et écrits suivants contre la liste des sujets retenus pour le prochain débat d'actualité et d'urgence (*voir point 4 du présent procès-verbal*) :

- de M. Beazley, au nom du groupe des démocrates européens, un recours visant à inclure dans le débat la proposition de résolution de M^{me} Walz et consorts sur le prix de l'énergie dans le secteur horticole (doc. 1-814/81) après le débat sur Chypre qui figure en troisième position sur la liste,
- de M. Boyes et 25 autres signataires un recours visant à inclure dans le débat la proposition de résolution de M^{me} Clwyd et consorts, au nom du groupe socialiste, sur les handicapés (doc. 1-863/81).

Le premier recours est adopté.

Le deuxième recours est adopté. Cette proposition de résolution est inscrite en dernier point sur la liste.

Intervient M. Enright sur la place de cette dernière proposition de résolution.

M. Israel signale qu'avec 20 autres parlementaires il a adressé au président une lettre qui demande, se fondant

Mercredi, 16 décembre 1981

sur l'article 57 du règlement, l'interruption de l'ordre du jour et l'ouverture immédiate d'un débat sur la question polonaise.

Madame le Président signale que l'article 57 ne s'applique pas en l'espèce et qu'elle ne peut donc donner une suite favorable à cette demande.

Interviennent MM. Beyer de Ryke et Pannella.

14. Actions anti-« dumping » de la Communauté (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Welsh (doc. 1-422/81).

Préambule : adopté.

Paragraphe 1 :

— amendement n° 3 de M. Welsh : adopté.

Paragraphe 2 :

— amendement n° 4 de M. Welsh : adopté.

Paragraphe 3 : adopté.

Paragraphe 4 :

— amendement n° 5 de M. Seal : adopté par vote électronique après une intervention du rapporteur.

Le paragraphe 4 ainsi modifié est adopté.

Paragraphe 5 à 12 : adoptés.

Après le paragraphe 12 :

— amendement n° 1 de M. de la Malène et consorts : rejeté par vote électronique après une intervention du rapporteur.

Paragraphe 13 :

— amendement n° 6 de M. Seal : rejeté après une intervention du rapporteur.

Le paragraphe 13 est adopté.

Paragraphe 14 : adopté.

Après le paragraphe 14 :

— amendement n° 2 de M. de la Malène et consorts : rejeté après une intervention du rapporteur.

Paragraphe 15 : adopté.

Paragraphe 16 :

— amendement n° 7 de M. Seal : adopté après une intervention du rapporteur.

Le paragraphe 16 ainsi modifié est adopté.

Paragraphe 17 : adopté.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur les actions anti-« dumping » de la Communauté

Le Parlement européen,

— vu le traité CEE, et notamment son article 113,

— vu le règlement (CEE) n° 3017/79 et la recommandation (CEE) n° 3018/79,

— vu le rapport de la commission des relations économiques extérieures (doc. 1-422/81),

— prenant acte de la nette augmentation constatée récemment dans le volume des plaintes déposées pour *dumping*,

Mercredi, 16 décembre 1981

- conscient de l'inquiétude générale quant à la capacité de la Commission à s'acquitter de ses obligations dans le domaine de la défense commerciale,
- considérant que la Commission a l'entière responsabilité de l'application de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et donc de la conduite de l'enquête et de l'appréciation des plaintes pour *dumping*, au nom des États membres,

Ressources

1. invite instamment la Commission à affecter quatre postes de grade A et quatre postes de grade B supplémentaires au service anti-*dumping*, à prélever sur les postes créés dans le cadre de la procédure budgétaire de 1981/1982, pour ainsi augmenter de douze à quatorze le nombre des équipes chargées des enquêtes ;
2. recommande à l'autorité budgétaire de s'engager à créer huit postes supplémentaires au cours de la procédure budgétaire 1982/1983, dont deux postes de grade A et deux postes de grade B seraient débloqués en 1983, et deux postes A et deux postes B en 1984, pour porter à dix-huit le nombre des équipes du service chargé des enquêtes, étant entendu qu'un tel programme nécessiterait des augmentations correspondantes en matière d'assistance, c'est-à-dire en effectifs de grade C ;
3. considère que la création de ces postes est indispensable si l'on veut convaincre l'opinion publique que la Commission est capable de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées dans le cadre des traités ;

Examen des plaintes et détermination du préjudice

4. invite instamment la Commission à tout mettre en œuvre pour simplifier la procédure de dépôt des plaintes et, en particulier, indiquer plus rapidement la suite qu'elle compte leur donner ;
5. considère que, en déterminant la probabilité du préjudice matériel, la Commission devrait tenir compte des tendances sous-jacentes ainsi que des fluctuations à court terme affectant la pénétration des marchés communautaires ;
6. suggère que, lorsque la détermination préliminaire du *dumping* et du préjudice a eu lieu, les autorités douanières du pays concerné soient priées d'instaurer un système de licences destinées à contrôler les importations des produits concernés ;

Droits provisoires et engagements de prix

7. considère que, lorsqu'il ressort d'un examen préliminaire qu'un *dumping* existe et qu'un préjudice a été établi, des droits provisoires devraient normalement être institués, à moins que le défendeur ne propose un engagement de prix satisfaisant ;
8. estime que, dans les limites des dispositions de l'article 8 du règlement (CEE) n° 3017/79 concernant le traitement confidentiel, le plaignant devrait être informé du contenu de l'engagement de prix conclu aux termes de l'article 10 ; si cet engagement ne le satisfait pas, il devrait avoir le droit d'insister auprès de la Commission pour qu'elle mène à son terme l'enquête comme le stipule l'article 10 paragraphe 4 ;

Droits des défendeurs

9. considère que les défendeurs ou leurs représentants devraient avoir le droit d'être informés de tous les faits matériels sur lesquels la Commission a basé sa décision d'ouvrir une enquête sous réserve des dispositions du traitement confidentiel stipulées à l'article 8 qui devraient être interprétées dans le sens le plus étroit possible ;

Mercredi, 16 décembre 1981

10. recommande que, lorsqu'une enquête est close, à la suite de l'acceptation par le plaignant d'un accord de prix, la Commission consulte le défendeur avant d'engager d'autres procédures, afin de permettre à ce dernier de prouver que l'engagement a bien été respecté et est efficace ;

Procédure de révision et d'appel

11. estime que, après l'institution d'un droit définitif, les exportateurs ne devraient pas pouvoir demander de révision de ce droit avant un délai de six mois après son entrée en vigueur ;

12. suggère que le Conseil et la Cour de justice examinent la possibilité de créer un comité d'experts dans le cadre de la Cour de justice qui serait chargé d'entendre les appels des parties intéressées sur la procédure et les conclusions de la Commission ; la Cour continuerait à statuer sur des questions de droit et entendrait les appels du comité ;

Défense commerciale

13. estime qu'une plus grande importance devrait être conférée aux responsabilités de la Commission en matière de défense commerciale dans son ensemble et que ces actions ne devraient pas se limiter au *dumping* et aux subventions ;

14. recommande en conséquence que la division des instruments de la politique commerciale autonome et conventionnelle soit en particulier chargée de conseiller les plaignants qui ne peuvent réunir des éléments de preuve suffisants en matière de *dumping* et de les aider par tous les moyens appropriés ;

Généralités

15. recommande à la Commission d'améliorer la présentation de sa brochure décrivant ses actions en matière de défense commerciale en y incluant des descriptions simplifiées des mécanismes du *dumping* et de la nature de ses procédures ; cette brochure devrait être plus largement diffusée ;

16. demande à la Commission de discuter de ses actions en matière de défense commerciale avec la commission des relations économiques extérieures du Parlement à intervalles d'une année et de publier un rapport annuel analogue au rapport sur la politique de concurrence ;

17. charge son président de transmettre la présente résolution et le rapport de sa commission au Conseil, à la Commission et à la Cour de justice.

15. Commissions du Parlement (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur les propositions de résolutions (docs. 1-758/81/rév. et 1-888/81).

Mercredi, 16 décembre 1981

— Proposition de résolution de M. Prag et consorts (doc. 1-758/81/rév.)

L'appel nominal est demandé par le groupe socialiste.

Résultat du vote :

nombre de votants : 278 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 158,

ont voté contre : 117,

abstentions : 3.

Le Parlement adopte de ce fait la résolution suivante :

⁽¹⁾ Voir annexe.

RÉSOLUTION

sur les commissions du Parlement

Le Parlement européen,

- attentif à la nécessité d'exercer ses activités aussi efficacement et économiquement que possible,
 - déterminé à ne procéder dans le cadre de son budget à aucune dépense qui ne puisse être clairement justifiée du point de vue d'un accroissement d'efficacité,
 - conscient de l'effet défavorable qu'exercerait sur l'opinion publique toute dépense qui ne répondrait pas à ce critère,
 - reconnaissant que même le nombre actuel des commissions à part entière ne permet pas toujours aux membres, en raison de leurs engagements parlementaires, d'assister en nombre suffisant aux réunions de commissions, ce qui risque de rendre les décisions des commissions peu représentatives et de les voir, par conséquent, rejetées en séance plénière,
 - pleinement conscient des problèmes que pose la dotation en personnel de toute nouvelle commission, notamment en ce qui concerne la création de postes nouveaux et le transfert de postes existants,
 - conscient que des sous-commissions, des groupes de travail et des commissions *ad hoc*, comme la sous-commission « pêche » de la commission de l'agriculture, le groupe de travail « droits de l'homme » de la commission politique et la commission *ad hoc* sur la situation de la femme, ont accompli des tâches importantes de manière efficace et économique et qu'il conviendrait de leur permettre de continuer à le faire à l'avenir,
 - vu sa décision du 9 juillet 1981 ⁽¹⁾ de créer une commission institutionnelle,
- décide de ne créer aucune nouvelle commission à part entière avant la fin de 1982.

⁽¹⁾ JO n° C 234 du 14. 9. 1981, p. 48.

Mercredi, 16 décembre 1981

Intervient M. Enright sur la procédure.

La proposition de résolution de MM. Klepsch, Bangemann et de la Malène (doc. 1-888/81) devient caduque du fait de l'adoption de la résolution précédente.

16. Sièges des institutions de la Communauté (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Zagari (doc. 1-828/81) ⁽¹⁾.

Préambule :

Quatre premiers tirets : adoptés.

Après le quatrième tiret :

— amendement n° 4 de M. Fergusson, au nom du groupe des démocrates européens : adopté.

Cinquième tiret : adopté.

⁽¹⁾ Le rapporteur est intervenu sur tous les amendements.

Paragraphe 1 :

— amendement n° 3 de M. Fergusson, au nom de son groupe : adopté,

— amendement n° 2 du même : adopté,

— amendement n° 5 de M. Klepsch, au nom du groupe du PPE (groupe DC) : retiré par M. Klepsch.

Le paragraphe 1 ainsi modifié est adopté.

Paragraphe 2 : adopté.

Après le paragraphe 2 :

— amendement n° 1 de M. Fergusson, au nom de son groupe : adopté.

Paragraphe 3 : adopté.

Explications de vote

Interviennent MM. Estgen, Fischbach, Abens, Mart.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur les suites à donner au paragraphe 3 sous c) de la résolution du 7 juillet 1981 concernant le siège des institutions de la Communauté européenne, et notamment du Parlement européen

Le Parlement européen,

— vu sa résolution du 7 juillet 1981 ⁽¹⁾,

— considérant que le paragraphe 3 sous c) troisième tiret de cette résolution prévoit que les organes compétents du Parlement européen présenteront, avant la fin de l'année, un rapport à ce sujet,

— ayant pris acte que l'État du grand-duché de Luxembourg a présenté à la Cour de justice des Communautés européennes, le 7 août 1981, un recours tendant à l'annulation de cette résolution,

— ayant pris acte que le bureau élargi du Parlement européen a déjà pris les premières mesures d'exécution, tels que les appels d'offre, pour mettre en place les améliorations techniques et administratives propres à limiter les contraintes résultant des trois lieux provisoires de travail et réalisera les mesures qui entrent dans sa compétence,

— constatant que le délai prévu par l'appel d'offre, du 23 novembre 1981 au 31 janvier 1982, pourrait être trop bref pour permettre un examen approfondi de l'organisation et des méthodes de travail du Parlement,

⁽¹⁾ JO n° C 234 du 14. 9. 1981, p. 22.

Mercredi, 16 décembre 1981

— considérant la nécessité d'aboutir dans les meilleurs délais à l'amélioration des conditions de travail du Parlement élu au suffrage universel, élément indispensable pour permettre à cette institution de faire face à ses obligations découlant des traités,

1. charge ses organes compétents, notamment le bureau élargi et ses commissions compétentes, de poursuivre l'examen des solutions à envisager pour la mise en œuvre du paragraphe 3 sous c) de sa résolution du 7 juillet 1981 et de lui présenter, au plus tard au mois de juin 1982, un rapport comprenant les conséquences financières de ces solutions ;

2. confirme le contenu de sa résolution du 7 juillet 1981 ;

3. regrette vivement que lors de leur rencontre avec le bureau élargi, le 17 novembre 1981, les ministres des affaires étrangères n'aient pu faire état de quelque progrès sur la question du siège depuis la déclaration de Maastricht ;

4. charge son président d'insister auprès des gouvernements des États membres pour organiser, dans les meilleurs délais, une concertation.

17. Règlement relatif à une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés (vote)

— *Proposition de règlement* (doc. 1-676/81)

Le Parlement rejette la proposition de la Commission.

L'ordre du jour appelle le vote sur le rapport de M. Cohen (doc. 1-817/81).

— *Proposition de résolution*

Intervient le rapporteur qui pose la question préalable (article 84 du règlement).

M. Patterson demande, conformément à l'article 85 du règlement, le renvoi en commission.

Interviennent sir James Scott-Hopkins, MM. Pisani, *membre de la Commission*, C. Jackson, Cohen, Denis, Pisani, M^{me} Focke, MM. Hurd, *président en exercice du Conseil*, Enright, Cohen, et Price qui demandent un vote séparé sur le paragraphe 13 de la proposition de résolution dans l'hypothèse où elle serait mise aux voix.

Le Parlement rejette cette demande.

Préambule et paragraphes 1 à 12 : adoptés.

Paragraphe 13 : adopté.

Paragraphe 14 : adopté.

Par un vote électronique, le Parlement rejette la question préalable.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif à l'octroi d'une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Conseil [COM(81) 632 final],

— consulté par le Conseil (doc. 1-676/81),

Mercredi, 16 décembre 1981

- rappelant ses résolutions du 18 septembre 1980, du 23 avril 1981 et du 10 juillet 1981 ⁽¹⁾,
 - vu le deuxième rapport de la commission du développement et de la coopération (doc. 1-817/81),
1. se félicite de l'initiative de la Commission qui constitue une première mesure, certes limitée, mais concrète, suite à la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés ;
 2. rappelle que la situation alimentaire dans la plupart des pays les moins avancés, chroniquement déficitaire, s'altère d'année en année ;
 3. estime que, confrontée à cette situation, la Communauté se doit de consentir un effort exceptionnel en faveur des pays les moins avancés ; souligne cependant, pour l'avenir, que l'aide alimentaire aux pays les moins avancés ne peut être tributaire de l'existence ou non de budgets rectificatifs, mais doit bien au contraire être insérée dans des programmes cohérents dont les crédits sont inscrits aux budgets annuels ;
 4. rappelle que l'aide alimentaire exceptionnelle proposée ne doit en aucun cas servir de prétexte à une diminution de la quote-part de l'aide alimentaire normale prévue pour les pays les moins avancés ;
 5. constate que, aux cours mondiaux actuels, les 40 millions d'Écus inscrits au budget rectificatif 1981 n° 2 correspondent à une allocation totale d'aide alimentaire équivalant à 330 000 tonnes et non pas à 230 000 tonnes comme indiqué par la Commission ;
 6. soutient la proposition visant à mettre 100 000 tonnes de céréales à la disposition de la réserve alimentaire internationale d'urgence ;
 7. souligne qu'une aide alimentaire efficace suppose la mise à la disposition des populations concernées de produits diversifiés répondant aux besoins nutritionnels ; rappelle sa prise de position en faveur de l'acquisition de ces produits non seulement sur le marché communautaire, mais également sur le marché mondial, et en priorité dans d'autres pays en voie de développement ;
 8. comprend que, du fait du caractère exceptionnel, temporaire et urgent de cette action, cette aide alimentaire ne pourra que difficilement s'insérer dans des programmes de développement et de stratégie alimentaire ; rappelle cependant que, à long terme, l'aide alimentaire ne servira les intérêts des pays en voie de développement que si elle s'insère dans des stratégies alimentaires ;
 9. se réserve de contrôler l'application de ces critères lors de son examen du « plan d'action contre la faim dans le monde » proposé par la Commission ;
 10. est d'avis que ni la mise à la disposition de la réserve alimentaire mondiale d'urgence de 100 000 tonnes de céréales, ni l'aide alimentaire exceptionnelle en faveur des pays les moins avancés ne nécessite l'arrêt d'un règlement spécifique, les dispositions réglementaires et budgétaires actuelles permettant la réalisation de ces actions, ainsi que l'a déjà indiqué le Parlement européen en adoptant l'amendement n° 2/rév. au budget supplémentaire et rectificatif de 1981 ;

(1) JO n° C 265 du 13. 10. 1981, JO n° C 144 du 15. 6. 1981, JO n° C 234 du 14. 9. 1981.

Mercredi, 16 décembre 1981

11. a pris connaissance des déclarations publiques faites par la Commission lors de la session plénière du Parlement en novembre 1981 dont il ressort que la Commission partage les conceptions du Parlement, mais qu'elle a estimé, pour d'autres raisons, devoir donner suite à la requête du Conseil visant à la présentation d'un projet de règlement ;

12. a également pris connaissance de la déclaration de la Commission faite au cours de la même session plénière et selon laquelle la Commission n'aurait donné aucune suite à la requête du Parlement même si celui-ci avait demandé que soit retiré le projet de règlement ;

13. estime, dans ces conditions, devoir s'abstenir de toute déclaration sur le contenu du projet de règlement ;

14. charge sa commission juridique et sa commission des budgets de faire rapport dans les trois mois sur le problème institutionnel ainsi posé et de formuler des recommandations quant à d'éventuelles mesures à prendre à l'égard du Conseil et de la Commission.

18. Travaux du comité paritaire et de l'assemblée consultative ACP-CEE en 1981 (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Clément (doc. 1-824/81) ⁽¹⁾.

Préambule et paragraphes 1 à 6 : adoptés.

Paragraphe 7 :

— amendement n° 1 de M. Denis, M^{me} Poirier et M. Verges : rejeté,

— amendement n° 2 des mêmes : rejeté,

— amendement n° 3 des mêmes : adopté.

Le paragraphe 7 ainsi modifié est adopté.

Après le paragraphe 7 :

— amendement n° 4 des mêmes : rejeté par vote électronique.

Paragraphes 8 et 9 : adoptés.

Paragraphe 10 :

— amendement n° 5 des mêmes : rejeté.

Le paragraphe 10 est adopté.

Paragraphes 11 à 13 : adoptés.

Explications de vote

Intervient M. Denis, au nom des membres français du groupe des communistes et apparentés.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

⁽¹⁾ Le rapporteur est intervenu sur tous les amendements.

RÉSOLUTION

sur les résultats des travaux du comité paritaire et de l'assemblée consultative ACP-CEE en 1981

Le Parlement européen,

— vu le rapport de la commission du développement et de la coopération (doc. 1-824/81),

Mercredi, 16 décembre 1981

- soulignant la nécessité d'une information réciproque de l'assemblée consultative ACP-CEE et du Parlement européen sur leurs positions respectives,
1. prend acte des résolutions adoptées par l'assemblée consultative ACP-CEE au cours de sa réunion du 28 au 30 septembre 1981, à savoir :
 - la résolution sur le cinquième rapport annuel du Conseil des ministres ACP-CEE et une analyse des premiers résultats de la deuxième convention de Lomé, accompagnée de recommandations en vue de son application optimale ⁽¹⁾,
 - la résolution sur la coopération culturelle entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté économique européenne ⁽²⁾,
 - la résolution sur les modifications à apporter au règlement intérieur de l'assemblée consultative ⁽³⁾,
 - la résolution sur la faim dans le monde, présentée par M. Kassé (Mali), *président*, et M. Ferrero, *rapporteur du groupe de travail « faim »* ⁽⁴⁾,
 - la résolution sur la situation en Afrique australe présentée par le comité paritaire ⁽⁵⁾ ;
 2. se félicite de l'adhésion à la convention de Lomé II du Vanuatu et du Zimbabwe ;
 3. souligne l'exigence d'une cohérence entre les délibérations des organes parlementaires ACP-CEE et du Parlement européen et dans ce sens invite les commissions concernées du Parlement européen à en tenir compte dans leurs travaux ;
 4. souligne l'intérêt de consultations avec des partenaires économiques et sociaux et souhaite une meilleure participation de leur côté à l'application de la convention ;
 5. demande que les consultations préalables à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, prévues par la convention de Lomé II, aient lieu en temps utile ;
 6. réaffirme la validité des principes de la convention de Lomé II, mais regrette que leur mise en œuvre se heurte à un certain nombre d'obstacles ;
 7. en particulier, réclame une affectation suffisante des ressources financières au Stabex et au Sysmin ; accorde une attention spéciale aux revendications des États ACP concernant le problème du sucre, et insiste pour la mise en place dans les meilleurs délais du Centre technique de développement agricole ;
 8. rappelle ses multiples engagements dans la lutte contre la faim, et réaffirme le caractère prioritaire du développement agricole et de la pisciculture ;
 9. estime qu'une attention particulière doit être apportée à la solution des graves problèmes que connaissent les États ACP les moins développés, enclavés ou insulaires, et prend acte à cet égard des résolutions de la conférence de Paris des Nations unies sur les pays les moins avancés ;

⁽¹⁾ Doc. ACP-CEE 29/81.

⁽²⁾ Doc. ACP-CEE 27/81.

⁽³⁾ Doc. ACP-CEE 28/81.

⁽⁴⁾ Doc. ACP-CEE 30/81.

⁽⁵⁾ Doc. ACP-CEE 31/81.

Mercredi, 16 décembre 1981

10. prend acte des travaux des groupes de travail dans différents domaines parmi lesquels le secteur fondamental de l'énergie, et souhaite que leurs activités soient mieux soutenues ;
11. souhaite que la résolution sur la coopération culturelle puisse inciter des réalisations concrètes dans l'application de la présente convention ;
12. souhaite que l'assemblée consultative et son comité paritaire l'informent régulièrement de leurs prises de position ;
13. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil des ministres ACP-CEE, à l'assemblée consultative et au comité paritaire ACP-CEE ainsi qu'à la Commission et au Conseil.

19. Déclaration de la Commission sur la concertation

M. Andriessen, *membre de la Commission*, fait une déclaration sur la concertation budgétaire.

Interviennent sir James Scott-Hopkins, au nom du groupe des démocrates européens, M. C. Jackson, ce dernier sur la publication de la déclaration de la Commission, et sir James Scott-Hopkins.

20. Perspectives du dialogue Nord-Sud (suite du point 10)

Interviennent M^{me} Focke, au nom du groupe socialiste, M. Wawrzik, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC).

PRÉSIDENTE DE M. VANDEWIELE

Vice-président

Interviennent MM. C. Jackson, au nom du groupe des démocrates européens, Ferrero, groupe des communistes et apparentés, Pannella, d'abord sur le temps de parole des orateurs qui sont intervenus après les déclarations du président en exercice du Conseil européen et ensuite dans le débat.

Le Parlement marque son accord sur la demande de vote à bref délai de la proposition de résolution (doc. 1-886/81.)

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix le lendemain à 18 heures (voir point 12 du procès-verbal du 17 décembre 1981).

Il déclare clos le débat.

21. Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (débat)

M. Cohen présente rapport, fait au nom de la commission du développement et de la coopération, sur les résultats de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (Paris, 1^{er} au 14 septembre 1981) (doc. 1-823/81).

Interviennent M^{mes} Wiczorek-Zeul, *rapporteur pour avis de la commission des relations économiques extérieures*, Rabbethge, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC).

L'heure des questions étant arrivée, le débat est interrompu à ce point ; il se poursuivra le lendemain.

22. Heure des questions

L'ordre du jour appelle la suite et la fin de l'heure des questions (doc. 1-847/81).

Questions au conseil

Question n° 63 de M. Radoux : Réunions de ministres de la Communauté en dehors des réunions officielles régulières du Conseil de la Communauté économique européenne

M. Hurd, *président en exercice du Conseil*, répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Radoux.

Mercredi, 16 décembre 1981

La question n° 64 de M^{me} Scrivener sur l'indexation des salaires dans la Communauté économique européenne recevra une réponse écrite, son auteur étant absent et n'ayant pas fait connaître de suppléant.

Question n° 65 de M^{me} Ewing : Révision du règlement du Fonds régional européen

M. Hurd répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M^{me} Ewing.

PRÉSIDENCE DE M^{me} VEIL*Président*

Intervient M^{me} Ewing.

M. Hurd répond encore aux questions complémentaires de M. Battersby, M^{me} Kellett-Bowman, M. Maher.

Question n° 66 de M. Galland : Incompatibilité des nationalisations françaises avec le traité de Rome

M. Hurd répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Galland.

La question n° 67 de M. Cousté sur un espace social européen recevra une réponse écrite, son auteur étant absent et n'ayant pas fait connaître de suppléant.

Question n° 68 de M. Hutton : Rapport Hänsch : Les relations entre le Parlement européen et le Conseil de la Communauté

M. Hurd répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Hutton.

Question n° 69 de M. Blaney : Situation économique et sociale défavorisée du Nord de l'Irlande

M. Hurd répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Blaney, Van Minnen, Normanton, Paisley.

Question n° 70 de M. Beazley : Augmentation du prix du pétrole décidée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)

M. Hurd répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Beazley et Galland.

Question n° 71 de M. Battersby : Ressortissants de la république populaire de Chine étudiant dans la Communauté européenne

M. Hurd répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Battersby.

Question n° 72 de M. Kirk : Prorogation temporaire des mesures techniques de conservation des ressources de pêche

M. Hurd répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de M. Kirk, M^{me} Ewing, MM. Purvis et Provan.

La question n° 73 de M. Ryan sur l'insuffisance des capacités de raffinage pétrolier recevra une réponse écrite, son auteur et le suppléant de celui-ci étant absents.

Question n° 74 de M. Marshall : Proposition de directive portant coordination des dispositions concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières

M. Hurd répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Marshall.

La question n° 75 de M. Cluskey sur le programme communautaire de lutte contre la pauvreté recevra une réponse écrite, son auteur étant absent et n'ayant par fait connaître de suppléant.

Question n° 76 de M. Ansquer : Conséquence du renchérissement des ventes de fer et d'acier pour les petites et moyennes entreprises

M. Hurd répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Ansquer et Alavanos.

Question n° 77 de M. Seeler : Directives sur l'harmonisation fiscale

M. Hurd répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Seeler, Alavanos et lord Harmar-Nicholls.

La question n° 78 de M. Balfe sur la présidence du Conseil est devenue sans objet.

Les questions n° 79 de M. Pranchère sur la contribution britannique au budget communautaire et n° 80 de M. C. Jackson sur des bourses pour l'enseignement supérieur dans la Communauté économique européenne sont, à la demande de leurs auteurs, renvoyées à la prochaine période de session.

Question n° 81 de M. Griffiths : Section « hors quota » du Fonds européen de développement régional

M. Hurd répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Griffiths, Pearce, M^{lle} Quin.

Mercredi, 16 décembre 1981

Question n° 82 de M. Chambeiron : Passeport européen

M. Hurd répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Chambeiron.

Questions aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique

Question n° 87 de M. Israel : Reconnaissance « de jure » de l'Organisation de libération de la Palestine par la Grèce

M. Hurd, *président en exercice des ministres des affaires étrangères*, répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Israel, Galland, Marshall, Efremidis, M^{me} Ewing, M. Denis.

La question n° 88 de M. Schwartzberg sur la non reconnaissance d'Israel par la Grèce recevra une réponse écrite, son auteur étant absent et n'ayant pas fait connaître de suppléant.

Question n° 89 de M. Efremidis : Mouvements pacifistes en Europe

M. Hurd répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Efremidis, Marshall, Israel et Maher.

La question n° 90 de M. Balfe sur la présidence du Conseil recevra une réponse écrite, son auteur étant absent et n'ayant pas fait connaître de suppléant.

Question n° 91 de sir John Stewart-Clark : Cohérence plus visible et plus efficace de la politique étrangère

M. Hurd répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de sir Frederick Catherwood, MM. Alavanos et Cousté.

Questions n° 92 de M^{er} Squarcialupi : Disparition de citoyens en Argentine et n° 93 de M^{me} Cinciari Rodano : Violations des droits de l'homme en Argentine

M. Hurd répond aux questions ainsi qu'aux questions complémentaires de M^{mes} Squarcialupi, Cinciari Rodano et Ewing.

Madame le Président déclare close l'heure des questions.

Elle indique que les questions qui n'ont pas été examinées recevront une réponse écrite à moins que, avant la fin de l'heure des questions, leurs auteurs ne les aient retirées ou n'aient demandé qu'elles soient reportées à la prochaine heure des questions.

23. Ordre du jour de la prochaine séance

Madame le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance du lendemain, jeudi 17 décembre 1981, a été fixé comme suit.

9 à 13 heures, 15 à 20 heures et 21 à 24 heures

— Vote :

— du projet de budget supplémentaire n° 2 pour 1981 modifié par le Conseil,

— de la proposition de résolution contenue dans le rapport Adonnino,

— vote :

— du projet de budget général 1982 modifié par le Conseil,

— des propositions de résolutions contenues dans les rapports Spinelli et Ansquer,

— discussion commune des déclarations du conseil européen et de la Commission sur la réunion de Londres et de la déclaration du Conseil sur la coopération politique et sur le semestre d'activité de la présidence britannique ⁽¹⁾,

— rapport Antoniazzi sur le rôle du Parlement,

— rapport Blumenfeld sur le rôle du Parlement dans la ratification des traités,

— suite du rapport Beazley sur la politique de concurrence,

— rapport Herman sur le cinquième programme de politique économique,

— suite du rapport Cohen sur les pays les moins avancés,

— rapport Enright sur l'aide financière aux pays en voie de développement non associés,

— rapport Dalsass sur les superficies viticoles,

— rapport Tolman sur les poules pondeuses en batterie,

— rapport Duoro sur les bulbes, oignons et tubercules à fleur,

— rapport Vernimmen sur des règlements concernant le secteur des semences,

— rapport Woltjer sur les aspects sociaux dans le secteur de la pêche maritime,

— rapport S. Martin sur la reconversion de la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de France,

⁽¹⁾ La question orale doc. 1-615/81 sera incluse dans le débat.

Mercredi, 16 décembre 1981

- rapport Beumer sur les impôts frappant la consommation de tabacs,
 - rapport Croux sur un programme de recherche et de développement dans le secteur des matières premières,
 - rapport Janssen van Raay sur l'exercice d'un droit de recours en matière douanière,
 - rapport Oehler sur la libre circulation des travailleurs dans la Communauté,
 - rapport Ceravolo sur les travaux relatifs à l'acide désoxyribonucléique recombinant,
 - rapport Seeler sur la viande bovine congelée (sans débat),
 - rapport Seeler sur la viande bovine et la viande de buffle congelée (sans débat).
- 18 heures
- Vote des propositions de résolutions dont le débat est clos.
- 21 à 24 heures
- Débat d'actualité et d'urgence.

(La séance est levée à 19 h 10.)

H.-J. OPITZ
Secrétaire général

Simone VEIL
Président

Mercredi, 16 décembre 1981

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 16 décembre 1981

Abens, Adam, Adamou, Adonnino, van Aerssen, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, von Alemann, Alfonsi, Almirante, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfour, Bangemann, Barbagli, Barbarella, Barbi, Battersby, Beazley, Berkhouwer, Berlinguer, Bersani, Bethell, Beumer, Beyer de Ryke, von Bismarck, Blaney, Blumenfeld, Bocklet, Bøgh, Bombard, Bonaccini, Bonde, Bonino, Boot, Boserup, Bournias, Boyes, Brandt, Brok, Brookes, Caborn, Calvez, Capanna, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castellina, Castle, Catherwood, Ceravolo, Chambeiron, Charzat, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Colleselli, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, Cottrell, de Courcy Ling, Cousté, Croux, Curry, Dalsass, Dalziel, Damette, D'Angelosante, Dankert, Davern, De Keersmaeker, Del Duca, Deleau, Delorozoy, De March, Deniau, Denis, De Pasquale, Deschamps, Desouches, De Valera, Diana, Didò, Donnez, Douro, Duport, Eisma, Elles, Enright, Efremidis, Estgen, Ewing, Eyraud, Fanti, Fanton, Faure, Fellermaier, Fergusson, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Filippi, Fischbach, Flanagan, Focke, Forster, Forth, B. Friedrich, Frischmann, Früh, G. Fuchs, K. Fuchs, Fullet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galland, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Gendebien, Georgiadis, Gerokostopoulos, Geurtsen, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, de Goede, Gondikas, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, van der Gun, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hahn, Hammerich, Harmar-Nicholls, Harris, von Hassel, Helms, Herklotz, Herman, van den Heuvel, Hoff, Hooper, Hopper, Hord, Horgan, Howell, Hume, Hutton, Ippolito, Irmer, Israel, C. Jackson, Janssen van Raay, Jaquet, Johnson, Jonker, Junot, Jürgens, Kallias, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Ed. Kellet-Bowman, El. Kellett-Bowman, Key, Kirk, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Kyrkos, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lecanuet, Lega, Lemmer, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Leroux, Lezzi, Ligios, Lima, Linkohr, de Lipkowski, Lizin, Loo, Louwes, Lücker, Luster, Lyngé, Macario, Macciocchi, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, de la Malène, Marck, Markopoulos, Marshall, Mart, M. Martin, S. Martin, Megahy, Meo, Mertens, Michel, Mihr, van Minnen, Modiano, Møller, Moorhouse, J. Moreau, L. Moreau, Moreland, Müller-Hermann, Muntingh, Newton Dunn, Nicolson, J. Nielsen, T. Nielsen, Ka. Nikolaou, Ko. Nikolaou, Nord, Normanton, Notenboom, Nyborg, O'Hagan, Orlandi, d'Ormesson, Paisley, Pannella, Pantazi, Papaefstratiou, Papageorgiou, Papantoniou, Papapietro, Paterson, Pearce, Pedini, Pelikan, Penders, Percheron, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Pintat, Piquet, Plaskovitis, Plumb, Pöttering, Poniatowski, Poniridis, Prag, Price, Protopapadakis, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rhys Williams, Rieger, Rinsche, Ripa di Meana, Roberts, Rogalla, Rogers, Romualdi, Rumor, Saby, Sälzer, Salisch, Sassano, Sayn-Wittgenstein-Berleburg, Schall, Schieler, Schinzel, Schleicher, Schmid, Schnitker, Karl Schön, Konrad Schön, Schwencke, Scrivener, Seal, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Seitlinger, Seligman, Sherlock, Sieglerschmidt, Simmonds, Simonnet, Skovmand, Spaak, Spencer, Spicer, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Sutra, J. D. Taylor, J. M. Taylor, Theobald-Paoli, Tolman, Travaglini, Turner, Tyrrell, Vandemeulebroucke, Vandewiele, Van Miert, Vanneck, Vayssade, Vergeer, Vergès, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vetter, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vitale, von der Vring, Walter, Walz, Warner, Wawrzik, Weber, Wedekind, Weiss, Welsh, Wettig, Wiczorek-Zeul, von Wogau, Woltjer, Zagari, Zecchino.

Mercredi, 16 décembre 1981

ANNEXE

Résultat des votes par appel nominal

(+) = Oui

(-) = Non

(O) = Abstention

*Doc. 1-758/81/rév.
Proposition de résolution*

(+)

Abens, Adam, Albers, Almirante, Arndt, Balfour, Battersby, Beazley, Bethell, Blumenfeld, Boot, Brookes, Boyes, Caborn, Cariglia, Castle, Catherwood, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Cottrell, Courcy Ling de, Croux, Curry, Dalziel, Dankert, Deschamps, Desouches, Douro, Duport, Eisma, Elles, Enright, Fellermaier, Fergusson, Fich, Focke, Forster, Forth, Fuillet, Gabert, Gallagher, Gautier, Glinne, Goede de, Griffiths, Gun van der, Hänsch, Harmar-Nicholls, Harris, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson C., Jackson R., Janssen van Raay, Jaquet, Johnson, Katzer, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Key, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lange, Lemmer, Lezzi, Linkohr, Lizin, Loo, Maij-Weggen, Marck, Marshall, Megahy, Minnen van, Möller, Moorhouse, Moreau J., Moreland, Müller-Hermann, Muntingh, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen J., Nikolaou C., Nikolaou K., Normanton, Notenboom, O'Hagan, Ormesson d', Paisley, Pantazi, Papantoniou, Patterson, Pearce, Penders, Percheron, Pery, Petersen, Plaskovitis, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Quin, Radoux, Rhys Williams, Rieger, Roberts, Rogalla, Rogers, Saby, Salisch, Schieler, Schmid, Scott-Hopkins, Seal, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Seligman, Sherlock, Sieglerschmidt, Simmonds, Simpson, Spaak, Spencer, Spicer, Stewart-Clark, Taylor J. D., Taylor J. M., Tolman, Turner, Tyrrell, Van Miert, Vandemeulebroucke, Vandewiele, Vanneck, Vergeer, Verroken, Vgenopoulos, Viehoff, Vring von der, Walter, Weber, Welsh, Wogau von, Woltjer.

(-)

Adonnino, Alber, Antoniozzi, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Berkhouwer, Bersani, Beyer de Ryke, Bismarck von, Blaney, Bocklet, Bonaccini, Brok, Calvez, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Clément, Colleselli, Costanzo, Cronin, D'Angelosante, Dalsass, Davern, De March, De Pasquale, De Valera, Del Duca, Delatte, Delorozoy, Deniau, Denis, Diana, Estgen, Fanti, Fanton, Ferrero, Ferri, Fischbach, Flanagan, Früh, Fuchs K., Gaiotti de Biase, Galland, Galluzzi, Gendebien, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Gondikas, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Haagerup, Habsburg, Hahn, Helms, Irmer, Jonker, Jürgens, Kazazis, Kirk, Klepsch, Lalor, Langes, Lega, Leonardi, Ligios, Louwes, Lücker, Luster, Macario, Maher, Malangré, Malène de la, Mart, Martin S., Mertens, Modiano, Nielsen T., Nord, Pannella, Papaefstratiou, Papageorgiou, Papapietro, Paulhan, Pasmazoglou, Pfennig, Pflimlin, Pintat, Poniatowski, Pöttering, Protopapadakis, Pruvot, Rabbethge, Rinsche, Sälzer, Sassano, Schall, Schleicher, Schön Konrad, Segre, Spinelli, Sutra, Veronesi, Vié, Visentini, Walz, Wawrzik, Wedekind, Zecchino.

(O)

Aerssen van, Clinton, Israel.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 1981

PRÉSIDENCE DE M^{me} VEIL*Président**(La séance est ouverte à 9 heures.)*

1. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

renvoyée, pour examen au fond, à la commission économique et monétaire et, pour avis, à la commission des transports ainsi qu'à la commission de l'énergie et de la recherche,

2. Dépôt de documents

Madame le Président annonce qu'elle a reçu :

a) du Conseil, des demandes d'avis sur :

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une décision concernant la conclusion de l'accord relatif aux services occasionnels internationaux de voyageurs par route effectués par autocars ou par autobus (ASOR) (doc. 1-901/81),

renvoyée à la commission des transports,

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1119/78 prévoyant des mesures spéciales pour les pois, les fèves et les féveroles dans l'alimentation des animaux (doc. 1-900/81),

renvoyée, pour examen au fond, à la commission de l'agriculture et, pour avis, à la commission des budgets ;

b) les propositions de résolutions suivantes, déposées conformément à l'article 47 du règlement :

- de MM. Hoffmann, Vergeer, de Keersmaeker, Helms, van Aerssen, Janssen van Raay, Jonker, Herman, Rinsche, Mertens, Majonica, Wedekind, Katzer, Verroken, Klepsch, Lücker, Baudis et Konrad Schön, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), une proposition de résolution sur une organisation plus rationnelle du système des transports (doc. 1-893/81),

- de MM. Costanzo, Travaglini, Vergeer, Zecchino, Pöttering, M^{me} Boot, MM. Langes, Notenboom, Alber, Goppel, Diana, Barbi, Rumor, Deschamps, Lima, Del Duca, Herman, Sassano, Giummarra, Adonnino, Ghergo, Antoniozzi, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC) et lady Elles, une proposition de résolution sur l'action communautaire spécifique de développement régional en faveur des régions d'Italie du Sud frappées par le tremblement de terre du 23 novembre 1980 (doc. 1-894/81),

renvoyée, pour examen au fond, à la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire et, pour avis, à la commission des budgets,

- de MM. Habsburg, Klepsch et Penders, une proposition de résolution sur les réfugiés polonais (doc. 1-895-81) (inscrite au registre, article 49 du règlement),

- de MM. Jaquet, Glinne, M^{me} Charzat, MM. Loo, Alfonsi, Bombard, Cariglia, M^{mes} Desouches, Duport, MM. Eyraud, Fajardie, G. Fuchs, M^{me} Fuillet, MM. Georgiadis, Hänsch, Lalumière, Markopoulos, van Minnen, Moreau, Motchane, M^{me} Nikolaou, M. Percheron, M^{me} Pery, MM. Plaskovitis, Saby, M^{me} Salisch, MM. Schmid, Schwartzberg, Sutra, Thareau, M^{mes} Theobald-Paoli, Vayssade, au nom du groupe socialiste, une proposition de résolution sur les nationalisations françaises (doc. 1-896/81),

renvoyée à la commission économique et monétaire,

- de MM. Diana, Bocklet, M^{me} Cassanmagnago Cerretti, MM. Dalsass, Früh, Tolman,

Jeudi, 17 décembre 1981

Costanzo, Helms, Ligios, Clinton, Barbagli, De Keersmaecker, Marck, Colleselli, d'Ormesson et Mertens, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), une proposition de résolution sur l'introduction d'un traceur pour le lait destiné à la consommation animale et l'utilisation de poudre de lait dans la fabrication des fromages (doc. 1-897/81),

renvoyée à la commission de l'agriculture,

- de M. Newton Dunn, une proposition de résolution concernant les conséquences financières découlant de l'article 144 du traité de Rome (doc. 1-898/81),

renvoyée à la commission des budgets,

- de M^{me} Boot, lord Bethell, MM. van Aerssen, Bournias, Eisma, Galland, Haagerup, Katzer, M^{me} Moreau, MM. Prag et Seefeld, une proposition de résolution sur les droits des handicapés en Union soviétique (doc. 1-899/81) (inscrite au registre, article 49 du règlement).

3. Propositions de résolutions inscrites au registre (article 49 du règlement)

Madame le Président informe le Parlement que la proposition de résolution de M. Sieglerschmidt sur l'instauration d'une semaine sans réunion par mois pour le Parlement européen (doc. 1-767/81) ayant obtenu 220 signatures est, conformément à l'article 49 paragraphe 5 du règlement, transmise à l'instance mentionnée par son auteur, à savoir le Bureau du Parlement.

Les signataires sont les suivants :

Abens, Adam, Adamou, Adonnino, van Aerssen, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, von Alemann,

Almirante, Antoniozzi, Baduel Glorioso, Barbi, Battersby, Bersani, Bethell, Beumer, Beyer de Ryke, von Bismarck, Blaney, Blumenfeld, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Brandt, Buttafuoco, Caborn, Calvez, Cariglia, Carossino, Castellina, Castle, Chambeiron, Charzat, Clwyd, Cohen, Colla, Collins Costanzo, Dalziel, De Clercq, Del Duca, Deleau, Delmotte, De March, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Didò, Donnez, Douro, Duport, Elles, Enright, Efremidis, Ewing, Eyraud, Fajardié, Fanti, Fellermaier, Fergusson, Fernandez, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Forth, Friedrich Bruno, Früh, Fuchs Gérard, Fuchs Karl, Fuillet, Gaber, Gallagher, Galland, Gatto, Gautier, Georgiadis, Geurtsen, Gonella, Gredal, Griffiths, Hänsch, Hahn, Harmar-Nicholls, von Hassel, Helms, Herklotz, Hoff, Irmer, Israel, Jackson Christopher, Jackson Robert, Janssen van Raay, Johnson, Jonker, Jürgens, Kallias, Kellett-Bowman Edward, Kellett-Bowman Elaine, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lagakos, Lalumière, Langes, Lemmer, Lentz-Cornette, Lenz, Lezzi, Linkohr, Lizin, Loo, Luster, Macario, Macciocchi, Maffre-Baugé, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Megahy, Mertens, Mihr, van Minnen, Möller, Moreau Jacques, Moreau Louise, Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen Tove, Nikolau Calliopi, Nikolau Konstantinos, Normanton, Notenboom, Orlandi, d'Ormesson, Pannella, Pantazi, Papantoniou, Patterson, Pearce, Pedini, Pelikan, Percheron, Peters, Petersen, Petronio, Pfennis, Piquet, Plaskovitis, Pöttering, Prag, Prout, Puletti, Quin, Rabbethge, Radoux, Rieger, Rinsche, Ripa di Meana, Roberts, Rogalla, Romualdi, Ruffolo, Sablé, Saby, Salisch, Schieler, Schinzel, Schleicher, Schmid, Schön Karl, Schön-Konrad, Schwencke, Scrivener, Seal, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Seligman Sherlock, Sieglerschmidt, Simonnet, Spencer, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Thareau, Theobald-Paoli, Tolman, Treacy, Tyrrell, Van Miert, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vetter, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, von der Vring, Wagner, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Weiss, Wettig, Wiczorek-Zeul, von Wogau, Woltjer.

Le texte est le suivant :

RÉSOLUTION

sur l'instauration d'une semaine sans réunion par mois pour le Parlement européen

Le Parlement européen,

- conscient de la mission qui lui incombe de représenter les peuples des États rassemblés dans la Communauté,
- partant du principe que cette mission ne peut être assumée avec efficacité que si ses députés peuvent entretenir des contacts étroits et suivis avec les citoyens de la

Judi, 17 décembre 1981

Communauté, notamment dans la région (ou la circonscription) dans laquelle ils représentent le Parlement dans l'optique politique qui est la leur,

- déplorant que le calendrier actuel des réunions du Parlement, qui éparpille sur tout le mois les périodes de session plénière, les réunions de groupes politiques et les réunions de commissions, ne laisse généralement libre le député qui prend au sérieux son devoir de présence que le *week-end*,
- constatant que, dans aucun des États membres, les parlementaires ne sont confrontés à des conditions de travail à ce point inacceptables,
- soulignant que ses députés ont besoin, par la force des choses, de beaucoup plus de temps que les membres des parlements nationaux pour sensibiliser les citoyens à l'importance que revêtent pour eux le Parlement européen et le travail accompli au sein de celui-ci par les députés et les groupes politiques,
- craignant que le maintien de la situation actuelle n'ait notamment des répercussions défavorables sur la participation à la deuxième élection du Parlement européen en 1984,
- convaincu qu'un dialogue direct et continu entre ses députés et les citoyens de la Communauté revêt un caractère hautement prioritaire d'une importance comparable à celle de la tenue des périodes de session plénières et des réunions de ses organes,

1. invite son bureau à lui présenter sans délai une proposition concernant l'organisation du calendrier des réunions, proposition qui garantisse qu'à l'avenir une semaine par mois soit tout à fait exempte de réunion, sans pour autant qu'il soit porté atteinte aux interruptions habituelles d'été et de fin d'année ;
2. suggère que soit examinée notamment, lors de l'élaboration de cette proposition, la possibilité de tenir en principe en l'espace de deux semaines les réunions de groupes politiques et les réunions de commissions qui sont prévues au cours d'un mois ;
3. estime au demeurant acceptable que, dans des cas exceptionnels dûment motivés, des réunions extraordinaires (sessions plénières ou réunions des organes du Parlement) aient lieu même pendant les semaines sans réunion.

4. Ordre du jour

Sur proposition de Madame le Président, faite en considération du fait que le Conseil ne pourra être présent avant 15 heures, le Parlement décide, pour le cas où les votes budgétaires se termineraient avant 13 heures, d'examiner pendant le temps qui restera disponible avant l'interruption du déjeuner les rapports Beazley (doc. 1-689/81) (suite du débat) et Herman (doc. 1-687/81).

M. Blumenfeld demande, conformément à l'article 87 du règlement, l'ajournement du débat sur son rapport (doc. 1-685/81).

Le Parlement marque son accord sur cette demande.

Interviennent M. D'Angelosante sur une question d'ordre technique et M. von der Vring sur la publication de la liste de présence au procès-verbal.

Sur proposition de sir Henry Plumb, *président de la commission de l'agriculture*, le Parlement décide que tous les rapports de cette commission inscrits à l'ordre du jour de la présente séance à l'exception de ceux auxquels des amendements ont été présentés (rapport Tolman doc. 1-831/81 et rapport Woltjer doc. 1-830/81 comme le fait remarquer celui-ci) seront traités sans débat.

Il s'agit des documents 1-688/81, 1-807/81, 1-808/81, 1-809/81.

Jeudi, 17 décembre 1981

Ces rapports bénéficieront en outre d'une priorité de traitement.

M. Herman demande le renvoi à une prochaine période de session de son rapport (doc. 1-687/81).

Par un vote électronique le Parlement marque son accord sur cette demande.

5. Budget supplémentaire et rectificatif n° 2 pour l'exercice 1981 (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur le projet de budget supplémentaire et rectificatif n° 2 pour l'exercice 1981, modifié par le Conseil (doc. 1-827/81) et sur la proposition de résolution contenue dans le rapport Adonnino (doc. 1-857/81).

(La séance, interrompue à 9 h 15, pour des raisons de quorum budgétaire, est reprise à 9 h 30.)

— *Projet de budget* ⁽¹⁾

(¹) Les amendements adoptés figurent en annexe II.

Titre 5

Article 540

— Amendement n° 1 de M. van Minnen, au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi.

— Amendement n° 4 de M. Adonnino, au nom de la commission des budgets par un vote électronique, ces deux amendements identiques sont adoptés.

Titre 9

Article 9.2.3

— Amendement n° 2 de la commission du développement et de la coopération.

— Amendement n° 5 de M. Adonnino, au nom de la Commission des budgets. Par un vote électronique, ces deux amendements identiques sont adoptés.

Article 9.5.0

— Amendement n° 3 de M. Adonnino, au nom de la Commission des budgets : rejeté par vote électronique.

— *Proposition de résolution*

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur le projet de budget supplémentaire et rectificatif n° 2 pour l'exercice 1981 (section III « Commission ») modifié par le Conseil

Le Parlement européen,

— vu le projet de budget supplémentaire et rectificatif n° 2 de 1981 (doc. 1-650/81) tel qu'amendé par le Parlement en première lecture le 19 novembre 1981 et modifié par le Conseil le 25 novembre 1981 (doc. 1-827/81),

— vu les résultats de la rencontre du 23 novembre 1981 entre la délégation du Parlement et le Conseil dans le cadre de la collaboration budgétaire,

— vu le rapport de sa commission des budgets (doc. 1-857/81),

1. décide d'amender à nouveau en deuxième lecture le projet de budget tel que modifié par le Conseil;

2. est d'avis que le commentaire de l'amendement n° 2/rév. adopté dans sa première lecture contient l'avis du Parlement concernant la proposition de la Commission relative à l'octroi

Jeudi, 17 décembre 1981

d'une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés [COM(81) 632 final]; estime en outre que la base juridique définitive sera établie par l'adoption du budget supplémentaire et rectificatif n° 2 pour 1981.

6. Budget général des Communautés pour l'exercice 1982 (vote) ⁽¹⁾

L'ordre du jour appelle le vote sur le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1982, modifié par le Conseil (doc. 1-826/81) ainsi que sur les propositions de résolutions contenues dans les rapports de M. Ansquer (doc. 1-858/81) et de M. Spinelli (doc. 1-860/81):

SECTION I « PARLEMENT »

Aucun amendement n'a été présenté.

La section I est donc adoptée.

SECTION II « CONSEIL », ANNEXE « COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL »

— Amendement n° 135 de M. Ansquer, au nom de la commission des budgets : adopté.

La section II est adoptée sous réserve de l'adaptation rendue nécessaire par l'adoption de l'amendement.

SECTION IV « COUR DE JUSTICE »

— Amendement n° 136 de M. Ansquer, au nom de la Commission des budgets : adopté.

La section IV est adoptée sous réserve de l'adaptation rendue nécessaire par l'adoption de l'amendement.

SECTION V « COUR DES COMPTES »

Organigramme

— Amendement n° 137 de M. Ansquer, au nom de la commission des budgets : adopté.

⁽¹⁾ Les amendements adoptés figurent en annexe II.

Titre 1

Poste 1301

— Amendement n° 138 de M. Ansquer, au nom de la commission des budgets : adopté.

Titre 2

Article 260

— Amendement n° 139 de M. Ansquer, au nom de la commission des budgets : adopté.

La section V est adoptée sous réserve des adaptations rendues nécessaires par l'adoption des amendements.

SECTION III « COMMISSION »

État des recettes

Poste 8010

— Amendement n° 201 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : adopté par vote électronique.

Organigramme

— Amendement n° 173 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : adopté.

— Amendement n° 174 du même : adopté.

— Amendement n° 175 du même : adopté.

— Amendement n° 176 du même : adopté.

Partie A

Titre 1

Poste 1122

— Amendement n° 177 de M. Spinelli, au nom de la Commission des budgets : adopté.

Jeudi, 17 décembre 1981

Poste 1221

- Amendement n° 162 du groupe des démocrates européens : rejeté.

Poste 1302

- Amendement n° 85/rév. de M. Capanna et consorts.
- Amendement n° 165 du groupe des démocrates européens.

Par un vote électronique, ces deux amendements identiques sont adoptés.

Titre 2

Article 230

- Amendement n° 164 du groupe des démocrates européens : rejeté.

Poste 2720

- Amendement n° 31 de M. Arfé, au nom de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports : adopté.

Article 273 (nouveau)

- Amendement n° 32 de M. Arfé, au nom de la commission de la jeunesse : rejeté.
- Amendement n° 178 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : adopté.

Poste 2880 (nouveau)

- Amendement n° 33 de M. Arfé, au nom de la commission de la jeunesse : adopté.

Poste 2881

- Amendement n° 34 de M. Arfé, au nom de la commission de la jeunesse : adopté.

Poste 2882

- Amendement n° 35 de M. Arfé, au nom de la commission de la jeunesse : adopté.

Article 289

- Amendement n° 133 de M. Aigner, au nom de la commission du contrôle budgétaire : retiré.

Article 291

- Amendement n° 140 de M. Goppel, au nom du groupe du PPE (groupe DC).

L'appel nominal est demandé par le groupe du PPE (groupe DC).

Résultat du vote :

nombre de votants : 267 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 165,

ont voté contre : 88,

abstentions : 14.

L'amendement n° 140 est rejeté.

- Amendement n° 122 de M. Ansquer et consorts, au nom du groupe DEP : adopté par vote électronique.

Article 293

- Amendement n° 163/rév. du groupe des démocrates européens : rejeté.

Partie B

Titre 1

- Amendement n° 132 de M. Aigner, au nom de la commission du contrôle budgétaire : adopté.

Titres 3 à 10

- Amendement n° 179 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : adopté.

Titres 3 et 4

- Amendement n° 59 de M. Fanton, au nom de la commission de l'agriculture : adopté.

Libellé du titre 3

- Amendement n° 60 de M. Fanton, au nom de la commission de l'agriculture : adopté.

Article 311

- Amendement n° 61 de M. Fanton, au nom de la commission de l'agriculture : rejeté.

Article 312

- Amendement n° 62 de M. Battersby, au nom de la commission de l'agriculture : rejeté.
- Amendement n° 211 de M. Langes, au nom du groupe du PPE (groupe DC) : adopté.

(¹) Voir annexe I.

Judi, 17 décembre 1981

Article 316 (nouveau)

— Amendement n° 63 de M^{me} Barbarella et consorts, au nom de la commission de l'agriculture : adopté.

Article 350

— Amendement n° 64 de M^{me} Barbarella et consorts, au nom de la commission de l'agriculture : rejeté.

Article 351

— Amendement n° 65 de M^{me} Barbarella et consorts, au nom de la commission de l'agriculture : rejeté.

Chapitre 37 (nouveau)

— Amendement n° 66 de M. Fanton, au nom de la commission de l'agriculture : adopté.

Article 380

— Amendement n° 44/rév. de M. Ansquer et consorts, au nom du groupe DEP : rejeté.

Titre 4

Article 434 (nouveau)

— Amendement n° 67 de M^{me} Barbarella et consorts, au nom de la commission de l'agriculture : rejeté par vote électronique.

Poste 4842 (nouveau)

— Amendement n° 68 de M^{me} Barbarella et consorts, au nom de la commission de l'agriculture : adopté.

Titre 5

Article 500

— Amendement n° 13 de M^{me} Martin, au nom de la commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire : rejeté.

— Amendement n° 180 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets.

L'appel nominal est demandé par le groupe socialiste et le groupe du PPE (groupe DC).

Résultat du vote :

nombre de votants : 271 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 193,

ont voté contre : 6,

abstentions : 72.

L'amendement n° 180 est rejeté.

— Amendement n° 166 du groupe libéral et démocratique : rejeté.

— Amendement n° 145 du groupe des démocrates européens : adopté.

Article 510

— Amendement n° 15 de M^{me} Martin, au nom de la commission de la politique régionale.

— Amendement n° 45 de MM. Ansquer et Flanagan, au nom du groupe DEP.

Ces deux amendements, identiques, sont rejetés.

— Amendement n° 181 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : adopté.

Poste 5400

— Amendement n° 16 de M^{me} Martin, au nom de la commission de la politique régionale : adopté.

Poste 5411

— Amendement n° 14 de M^{me} Martin, au nom de la commission de la politique régionale : rejeté.

— Amendement n° 182 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : adopté.

Article 542 nouveau

— Amendement n° 143 de M^{me} Boot et consorts : adopté.

— Amendement n° 17/rév. de M^{me} Martin, au nom de la commission de la politique régionale : caduc.

Titre 6

Poste 6000

— Amendement n° 1 de M. Barbagli, au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi : rejeté.

— Amendement n° 183 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : rejeté.

⁽¹⁾ Voir annexe I.

Jeudi, 17 décembre 1981

— Amendement n° 172 du groupe libéral et démocratique.

Madame le Président proclame cet amendement rejeté.

M. Bangemann, s'appuyant sur l'article 81 paragraphe 4 du règlement, demande une vérification des résultats de ce vote par le système électronique.

L'amendement n° 172 est adopté par vote électronique.

Intervient M. Deschamps sur la procédure.

M. Barbagli, *rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales et de l'emploi*, retire les amendements de celle-ci en faveur de ceux de la commission des budgets.

— Amendement n° 146 du groupe des démocrates européens : caduc.

Poste 6001

— Amendement n° 2 de M. Barbagli, au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi : retiré.

— Amendement n° 184 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : rejeté.

— Amendement n° 167 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe du PPE (groupe DC) et par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :

nombre de votants : 287 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 231,

ont voté contre : 1,

abstentions : 55.

L'amendement n° 167 est adopté.

— Amendement n° 147 du groupe des démocrates européens : caduc.

Poste 6010

— Amendement n° 3 de M. Barbagli, au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi : retiré.

— Amendement n° 185 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : rejeté.

— Amendement n° 171 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :

nombre de votants : 283 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 221,

ont voté contre : 1,

abstentions : 61.

L'amendement n° 171 est adopté.

— Amendement n° 148 du groupe des démocrates européens : caduc.

Poste 6011

— Amendement n° 4 de M. Barbagli, au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi : retiré.

— Amendement n° 125 de MM. Ansquer et Flanagan, au nom du groupe DEP : rejeté.

M^{me} Clwyd conteste la décision de retrait des amendements de la commission des affaires sociales et de l'emploi.

Intervient M. Barbagli, *rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales et de l'emploi*.

Madame le Président décide de mettre aux voix tous les amendements de la commission des affaires sociales et de l'emploi.

— Amendement n° 186 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets.

Appel nominal demandé par le groupe du PPE (groupe DC) :

résultat du vote :

nombre de votants : 282 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 203,

ont voté contre : 0,

abstentions : 79.

L'amendement n° 186 est rejeté.

— Amendement n° 170 du groupe libéral et démocratique.

⁽¹⁾ Voir annexe I.

Jeudi, 17 décembre 1981

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :

nombre de votants : 264 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 205,

ont voté contre : 2,

abstentions : 57.

L'amendement n° 170 est rejeté.

— Amendement n° 149 du groupe des démocrates européens : adopté.

Article 603

— Amendement n° 5 de M. Barbagli, au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi : rejeté.

— Amendement n° 187 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : rejeté.

— Amendement n° 169 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

M. Balfour retire, au nom du groupe des démocrates européens, les amendements 150 et 151.

Résultat du vote :

nombre de votants : 286 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 225,

ont voté contre : 0,

abstentions : 61.

L'amendement n° 169 est adopté.

Article 605

— Amendement n° 6 de M. Barbagli, au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi.

— Amendement n° 123 de MM. Ansquer et Flanagan, au nom du groupe DEP.

Ces deux amendements identiques sont rejetés.

— Amendement n° 189 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets.

⁽¹⁾ Voir annexe I.

Appel nominal demandé par le groupe socialiste :

résultat du vote :

nombre de votants : 284 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 197,

ont voté contre : 3,

abstentions : 84,

L'amendement n° 189 est rejeté.

— Amendement n° 168 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :

nombre de votants : 261 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 204,

ont voté contre : 1,

abstentions : 56.

L'amendement n° 168 est rejeté.

— Amendement n° 151 du groupe des démocrates européens : retiré.

Poste 6100

— Amendement n° 7 de M. Barbagli au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi.

— Amendement n° 124 de MM. Ansquer et Flanagan au nom du groupe DEP.

Ces deux amendements identiques sont rejetés.

— Amendement n° 190 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : rejeté.

— Amendement n° 203 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :

nombre de votants : 271 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 209,

ont voté contre : 0,

abstentions : 62.

L'amendement n° 203 est rejeté.

Jeudi, 17 décembre 1981

— Amendement n° 152 du groupe des démocrates européens : adopté.

Poste 6101

— Amendement n° 8 de M. Barbagli au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi : rejeté.

— Amendement n° 191 de M. Spinelli au nom de la commission des budgets : adopté.

— Amendement n° 153 du groupe des démocrates européens : retiré.

Poste 6102

— Amendement n° 9 de M. Barbagli au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi :

— Amendement n° 126 de MM. Ansquer et Flanagan au nom du groupe DEP.

Ces deux amendements identiques sont rejetés.

— Amendement n° 192 de M. Spinelli au nom de la commission des budgets : rejeté.

— Amendement n° 209 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :

nombre de votants : 275 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 205,

ont voté contre : 1,

abstentions : 69.

L'amendement n° 209 est rejeté.

— Amendement n° 154 du groupe des démocrates européens : adopté.

Article 611

— Amendement n° 10 de M. Barbagli au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi : rejeté.

— Amendement n° 193 de M. Spinelli au nom de la commission des budgets : rejeté.

— Amendement n° 155 du groupe des démocrates européens : adopté par vote électronique.

— Amendement n° 210 du groupe libéral et démocratique : caduc.

Article 620

— Amendement n° 11 de M. Barbagli au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi : rejeté.

— Amendement n° 194 de M. Spinelli au nom de la commission des budgets : adopté par vote électronique.

Article 630

— Amendement n° 36 de M. Arfé au nom de la commission de la jeunesse : adopté.

Article 632

— Amendement n° 38 de M. Arfé au nom de la commission de la jeunesse : adopté.

— Amendement n° 37 de M. Arfé au nom de la commission de la jeunesse.

— Amendement n° 131 de M. Aigner au nom de la commission du contrôle budgétaire.

Ces deux amendements identiques sont adoptés.

Article 633

— Amendement n° 39 de M. Arfé au nom de la commission de la jeunesse : adopté.

Article 634

— Amendement n° 40 de M. Arfé au nom de la commission de la jeunesse : adopté.

Article 641

— Amendement n° 130 de M. Aigner au nom de la commission du contrôle budgétaire : adopté.

Poste 6481

— Amendement n° 18 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs : adopté.

Poste 6482

— Amendement n° 19 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Article 650

— Amendement n° 12 de M. Barbagli au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi : rejeté.

⁽¹⁾ Voir annexe I.

Jeudi, 17 décembre 1981

— Amendement n° 69/rév. de M. Schinzel au nom de la commission économique et monétaire.

Appel nominal demandé par le groupe socialiste :

résultat du vote :

nombre de votants : 269 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 252,

ont voté contre : 12,

abstentions : 5.

L'amendement n° 69/rév. est adopté.

— Amendement n° 46 de MM. Ansquer et Flanagan au nom du groupe DEP : caduc.

Poste 6611

— Amendement n° 20 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Poste 6612

— Amendement n° 21 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Poste 6613

— Amendement n° 22 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Poste 6615 (nouveau)

— Amendement n° 24 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Poste 6621

— Amendement n° 25 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Article 663

— Amendement n° 26 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

⁽¹⁾ Voir annexe I.

Postes 6640 et 6641 (nouveaux)

— Amendement n° 27 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Poste 6670

— Amendement n° 28 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Poste 6673

— Amendement n° 29 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement.

— Amendement n° 47 de M. Ansquer et Flanagan au nom du groupe DEP.

Ces deux amendements identiques sont adoptés.

Poste 6701

— Amendement n° 41 de M. Arfé au nom de la commission de la jeunesse.

— Amendement n° 116 de lady Elles et consorts.

Ces deux amendements identiques sont adoptés.

Poste 6703

— Amendement n° 42 de M. Arfé au nom de la commission de la jeunesse : adopté par vote électronique.

Article 671 (nouveau)

— Amendement n° 43 de M. Arfé au nom de la commission de la jeunesse : adopté.

Titre 7

Poste 7015

— Amendement n° 112 de la Commission des transports : adopté.

Article 703

— Amendement n° 74 de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Poste 7030 (nouveau)

— Amendement n° 75 de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Jeudi, 17 décembre 1981

Poste 7032 (nouveau)

- Amendement n° 76 de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Article 704

- Amendement n° 77 de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Article 721

- Amendement n° 78 de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Article 730

- Amendement n° 129 de M. Aigner au nom de la commission du contrôle budgétaire : adopté.

Poste 7351

- Amendement n° 79 de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Poste 7359

- Amendement n° 70 de M. Schinzel au nom de la commission économique et monétaire : rejeté.
- Amendement n° 80/rév. de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Poste 7368

- Amendement n° 30 de M. Muntingh au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Poste 7369

- Amendement n° 81/rév. de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Poste 7370

- Amendement n° 82/rév. de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Poste 7375

- Amendement n° 71 de M. Schinzel au nom de la commission économique et monétaire : adopté.

Article 754

- Amendement n° 83 de M. Adam au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Poste 7702

- Amendement n° 72 de M. Schinzel au nom de la commission économique et monétaire : adopté.

Poste 7711

- Amendement n° 73 de M. Schinzel au nom de la commission économique et monétaire : rejeté.
- Amendement n° 195 de M. Spinelli au nom de la commission des budgets : adopté.

Article 780

- Amendement n° 113 de la commission des transports : adopté.

Article 781

- Amendement n° 114 de la commission des transports : adopté.

Article 791

- Amendement n° 196 de M. Spinelli au nom de la commission des budgets : adopté.

Titre 9

Châpitres 90 et 91

- Amendement n° 128 de M. Aigner au nom de la commission du contrôle budgétaire : rejeté.
- Amendement n° 212 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : adopté.

Poste 9201

- Amendement n° 50 de M. Denis et consorts : rejeté.
- Amendement n° 90 de M. Pannella et consorts : rejeté.
- Amendement n° 94/rév. de la commission du développement et de la coopération.

Appel nominal demandé par le groupe des communistes et apparentés :

Jeudi, 17 décembre 1981

résultat du vote :

nombre de votants : 281 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 136,

ont voté contre : 10,

abstentions : 135.

L'amendement n° 94/rév. est rejeté.

— Amendement n° 197 de M. Spinelli : au nom de la commission des budgets.

Appel nominal demandé par le groupe des communistes et apparentés :

résultat du vote :

nombre de votants : 273 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 191,

ont voté contre : 1,

abstentions : 81.

L'amendement n° 197 est rejeté.

— Amendement n° 202 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique et par le groupe des communistes et apparentés :

résultat du vote :

nombre de votants : 267 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 218,

ont voté contre : 1,

abstentions : 48.

L'amendement n° 202 est adopté.

Poste 9203

— Amendement n° 95 de la commission du développement et de la coopération.

— Amendement n° 86 de M. Pannella et consorts.

Appel nominal demandé sur ces deux amendements identiques par le groupe des communistes et apparentés :

résultat du vote :

nombre de votants : 258 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 187,

ont voté contre : 0,

abstentions : 71.

Ces deux amendements sont rejetés.

— Amendement n° 205 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :

nombre de votants : 255 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 205,

ont voté contre : 0,

abstentions : 50.

L'amendement n° 205 est rejeté.

— Amendement n° 157 du groupe des démocrates européens : retiré.

Poste 9204 (nouveau)

— Amendement n° 96/rév. de la commission du développement et de la coopération.

— Amendement n° 89 de M. Pannella et consorts.

— Amendement n° 188 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets.

Ces trois amendements identiques font l'objet d'une demande de vote par appel nominal du groupe des communistes et apparentés :

résultat du vote :

nombre de votants : 274 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 197,

ont voté contre : 3,

abstentions : 74.

Ces trois amendements sont rejetés.

— Amendement n° 158 du groupe des démocrates européens : retiré.

— Amendement n° 206 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

⁽¹⁾ Voir annexe I.

Jeudi, 17 décembre 1981

résultat du vote :
 nombre de votants : 268 ⁽¹⁾,
 ont voté pour : 216,
 ont voté contre : 0,
 abstentions : 52.
 L'amendement n° 206 est rejeté.

Poste 9221

— Amendement n° 97 de la commission du développement et de la coopération.

Appel nominal demandé par le groupe des communistes et apparentés :

résultat du vote :
 nombre de votants : 276 ⁽¹⁾,
 ont voté pour : 222,
 ont voté contre : 0,
 abstentions : 54.

L'amendement n° 97 est adopté.

— Amendement n° 51 de M. Vergès et consorts : caduc.

Article 923

— Amendement n° 98 de la commission du développement et de la coopération.

— Amendement n° 52 de M^{me} Poirier et consorts.

Appel nominal demandé par le groupe des communistes et apparentés sur ces deux amendements identiques :

résultat du vote :
 nombre de votants : 270 ⁽¹⁾,
 ont voté pour : 197,
 ont voté contre : 0,
 abstentions : 73.

Ces deux amendements sont rejetés.

— Amendement n° 207 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :
 nombre de votants : 275 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 218,
 ont voté contre : 0,
 abstentions : 57.

L'amendement n° 207 est adopté.

— Amendement n° 159 du groupe des démocrates européens : retiré.

Poste 924

— Amendement n° 99 de la commission du développement et de la coopération.

— Amendement n° 87 de M. Pannella et consorts.

— Amendement n° 141 de M. Diana et consorts.

Appel nominal demandé sur ces trois amendements identiques par le groupe des communistes et apparentés :

résultat du vote :
 nombre de votants : 275 ⁽¹⁾,
 ont voté pour : 194,
 ont voté contre : 0,
 abstentions : 81.

Ces trois amendements sont rejetés.

— Amendement n° 160 du groupe des démocrates européens : retiré.

— Amendement n° 204 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :
 nombre de votants : 287 ⁽¹⁾,
 ont voté pour : 229,
 ont voté contre : 0,
 abstentions : 58.

L'amendement n° 204 est adopté.

Poste 9251

— Amendement n° 88 de M. Pannella et consorts : rejeté.

— Amendement n° 100 de la commission du développement et de la coopération.

Appel nominal demandé par le groupe des communistes et apparentés :

⁽¹⁾ Voir annexe I.

Judi, 17 décembre 1981

résultat du vote :

nombre de votants : 282 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 190,

ont voté contre : 5,

abstentions : 87.

L'amendement n° 100 est rejeté.

— Amendement n° 161 du groupe des démocrates européens : retiré.

— Amendement n° 208 du groupe libéral et démocratique.

Appel nominal demandé par le groupe libéral et démocratique :

résultat du vote :

nombre de votants : 283 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 227,

ont voté contre : 2,

abstentions : 54.

L'amendement n° 208 est adopté.

Poste 9270

— Amendement n° 101 de la commission du développement et de la coopération.

Appel nominal demandé par le groupe des communistes et apparentés :

résultat du vote :

nombre de votants : 271 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 216,

ont voté contre : 1,

abstentions : 54.

L'amendement n° 101 est rejeté.

Article 930

— Amendement n° 92 de M. Pannella et consorts : rejeté.

— Amendement n° 102 de la commission du développement et de la coopération.

— Amendement n° 142 de MM. Ferrero et Vergès, au nom du groupe des communistes et apparentés.

L'appel nominal est demandé sur ces deux amendements identiques par le groupe des communistes et apparentés :

⁽¹⁾ Voir annexe I.

résultat du vote :

nombre de votants : 274 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 136,

ont voté contre : 7,

abstentions : 131.

Ces amendements sont rejetés.

— Amendement n° 198 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : adopté.

Article 931

— Amendement n° 103 de la commission du développement et de la coopération : adopté.

Article 933

— Amendement n° 104 de la commission du développement et de la coopération : rejeté.

— Amendement n° 199/rév. de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : rejeté par vote électronique.

— Amendement n° 84 de M. Adam, au nom de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Poste 9340

— Amendement n° 105 de la commission du développement et de la coopération : adopté.

Article 941

— Amendement n° 91 de M. Pannella et consorts : rejeté.

— Amendement n° 106 de la commission du développement et de la coopération : adopté.

Article 942

— Amendement n° 107 de la commission du développement et de la coopération : adopté par vote électronique.

Article 943 (nouveau)

— Amendement n° 108 de la commission du développement et de la coopération : adopté.

Article 946 (nouveau)

— Amendement n° 134 du groupe socialiste : rejeté.

— Amendement n° 127 de M. Muntingh, au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Jeudi, 17 décembre 1981

Article 950

— Amendement n° 109 de la commission du développement et de la coopération : rejeté.

— Amendement n° 48 de MM. Ansquer et Flanagan, au nom du groupe DEP : rejeté.

— Amendement n° 144/rév. de M. Radoux et consorts : rejeté.

Poste 9700

— Amendement n° 53 de M. Denis et consorts : rejeté.

— Amendement n° 200 de M. Spinelli, au nom de la commission des budgets : adopté.

— Amendement n° 110 de la commission du développement et de la coopération : adopté.

La section III est adoptée sous réserve des adaptations rendues nécessaires par l'adoption des amendements.

Poste 9701

— Amendement n° 111 de la commission du développement et de la coopération : adopté.

Interviennent MM. Ridley, *président en exercice du Conseil*, de la Malène, Bonde.

Article 990 (nouveau)

— Amendement n° 115 de la commission des relations économiques extérieures : rejeté.

— *Proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Ansquer* (doc. 1-858/81).

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur les modifications apportées par le Conseil aux amendements adoptés par le Parlement à la section II « Conseil » ; annexe « Comité économique et social », à la section IV « Cour de justice » et à la section V « Cour des comptes » du projet de budget général pour l'exercice 1982

Le Parlement européen,

— vu les délibérations du Conseil du 24 novembre 1981 et les modifications apportées aux amendements votés par le Parlement ⁽¹⁾,

— vu le rapport de la commission des budgets (doc. 1-858/81),

— vu l'absence de toute justification du Conseil sur les modifications apportées à certains des amendements votés par le Parlement,

En ce qui concerne la section II « Conseil, » annexe « Comité économique et social »

1. confirme sa décision de renforcer les crédits nécessaires au Comité pour l'organisation et la convocation de ses réunions ;

En ce qui concerne la section IV « Cour de justice »

2. ne peut pas renoncer, compte tenu de l'évolution des travaux de la Cour de justice, aux décisions de renforcement de l'organigramme du secrétariat de cette institution que le parlement a prises lors de la première lecture du projet de budget de 1982 ;

⁽¹⁾ JO n° C 311 du 30. 11. 1981, p. 45.

Jeudi, 17 décembre 1981

En ce qui concerne la section V « Cour des comptes »

3. doit confirmer entièrement, au vu du bien-fondé des besoins en personnel et en crédits de la Cour des comptes, les décisions qu'il a prises lors de la première lecture du budget et que le Conseil n'a retenues que partiellement ou a rejetées.

— *Proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Spinelli (doc. 1-860/81)*

L'amendement n° 1 de M. de Keersmaecker et consorts a été retiré.

Explications de vote

Interviennent MM. Adam, Balfour, au nom du groupe des démocrates européens, Baillot, au nom des membres français du groupe des communistes et apparentés, M^{me} Scrivener, au nom du groupe libéral et démocratique.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1982 section III
« Commission » modifié par le Conseil

Le Parlement européen,

— vu le projet de budget (doc. 1-550/81), tel qu'amendé et modifié par le Parlement en première lecture le 5 novembre 1981, et modifié par le Conseil le 25 novembre 1981 (doc. 1-826/81),

— vu les résultats de la rencontre du 23 novembre 1981 entre la délégation du Parlement et le Conseil dans le cadre de la procédure de collaboration budgétaire,

— vu le rapport de la commission des budgets et les amendements rétablis par le Parlement (doc. 1-860/81),

1. rappelle son appréciation initiale sur le projet de budget du Conseil qu'il a considéré comme un facteur de stagnation pour la Communauté ;

2. rappelle qu'il a toutefois décidé d'amender et de modifier ce projet de budget en première lecture, afin d'amorcer dès à présent, dans les limites imposées par les ressources actuelles de la Communauté, un meilleur équilibre entre les différentes catégories de dépenses ;

3. souligne qu'il a ainsi :

— laissé une marge importante de ressources propres disponibles,

— rétabli un volume global de crédits inférieur à celui proposé par la Commission dans l'avant-projet de budget,

Jeudi, 17 décembre 1981

— concentré les principales augmentations de crédits sur quelques secteurs prioritaires ;

4. constate que, malgré cette preuve de modération ainsi donnée par le Parlement, le Conseil a, dans sa deuxième lecture, rejeté ou réduit la plus grande partie des amendements et modifications votés par le Parlement, amputant ainsi à nouveau, de façon inacceptable, les moyens financiers de la Communauté pour 1982 ;

5. constate que, en dépit de l'invitation formelle de son président du 8 octobre 1981 en vue de parvenir, avant la deuxième lecture du projet de budget, à un accord entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur la classification des dépenses, le Conseil n'a su répondre qu'en proposant pour le budget 1982 l'adoption de sa propre liste de dépenses obligatoires ;

6. rappelle que, en l'absence d'un tel accord, ne peuvent être considérées comme dépenses découlant obligatoirement du traité ou des actes arrêtés en vertu de celui-ci que les dépenses ainsi reconnues conjointement par le Parlement, le Conseil et la Commission, puisque aucune de ces institutions ne pourrait modifier, unilatéralement les compétences des deux autres ;

7. décide par conséquent de ne considérer comme dépenses obligatoires dans le budget 1982 que celles qui sont ainsi classées par les trois institutions concernées et de définir sur cette base la marge de manœuvre du Parlement et ses possibilités d'amendement en deuxième lecture ;

8. constate que le Conseil, en dépit des propositions réitérées par la Commission et le Parlement depuis plusieurs années, n'est toujours pas en mesure de définir sa position sur la budgétisation des emprunts/prêts, et décide de reprendre dans le budget 1982 la formule de budgétisation déjà acceptée par l'autorité budgétaire en 1977 ;

9. se déclare disposé à entreprendre avec le Conseil, dès le début de l'année 1982 et en vue d'aboutir avant l'été, une négociation sur la classification des dépenses ; se déclare également prêt à poursuivre, avec la volonté de conclure, la concertation sur la modification du règlement financier relative à la budgétisation des emprunts/prêts ;

10. rappelle à l'attention du Conseil sa résolution du 10 avril 1981 relative au dialogue interinstitutionnel relatif à certaines questions budgétaires ;

11. constate que dans le budget, tel qu'il ressort de la deuxième lecture du Parlement, l'ensemble des dépenses non obligatoires reste au-dessous de la marge de manœuvre du Parlement et que la procédure prévue pour l'adoption est ainsi achevée.

Intervient M. Lange, *président de la commission des budgets*.

Intervient M. Purvis, au nom du groupe des démocrates européens.

7. **Dixième rapport de la Commission sur la politique de concurrence** (suite du débat) :

PRÉSIDENCE DE M. DANKERT

Vice-président

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur le rapport de M. Beazley (doc. 1-689/81) (*voir point 16 du procès-verbal du 14 décembre 1981*).

Interviennent MM. Bonaccini, groupe des communistes et apparentés, Berkhouwer, au nom du groupe libéral et

Jeudi, 17 décembre 1981

démocratique, Deleau, au nom du groupe des démocrates européens de progrès.

PRÉSIDENTE DE M. JAQUET

Vice-président

Interviennent MM. Katzazis, non inscrit, Eisma, Papaefstratiou, Andriessen, *membre de la Commission*, le rapporteur et M. Andriessen.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 13 du présent procès-verbal*).

Il déclare clos le débat.

8. Composition des groupes politiques

Monsieur le Président informe le Parlement que M. Gendebien lui a fait savoir qu'il avait adhéré au groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants.

(*La séance, suspendue à 12 h 40, est reprise à 15 heures.*)

PRÉSIDENTE DE M^{me} VEIL

Président

9. Vérification des pouvoirs

Sur proposition de la commission de vérification des pouvoirs, le Parlement décide de ratifier les mandats de MM. Adamou, Alavanos, Bournias, Efremidis, Georgiadis, Gerokostopoulos, Gontikas, Kallias, Kaloyannis, Kazazis, Kyrkos, Lagakos, Markopoulos, M^{me} Nikolaou, M. Nikolaou, M^{me} Pantazi, MM. Papaefstratiou, Papageorgiou, Papantoniou, Pasmazoglou, Plaskovitis, Protopapadakis, Vgnegopoulos, Poniridis et Lalumière.

10. Déclarations du conseil européen et de la Commission sur le Conseil européen — Déclaration du Conseil sur la coopération politique et la présidence britannique

M. Antoniozzi demande que son rapport (doc. 1-739/81) soit examiné conjointement avec ces déclarations.

Interviennent sur ce point M^{me} Castle et M. Gontikas.

Le Parlement marque son accord sur la demande de M. Antoniozzi.

Lord Carrington, *président en exercice du Conseil*, fait une déclaration sur les travaux du conseil européen, les progrès de la coopération politique et l'action de la présidence britannique pendant le semestre écoulé.

M. Thorn, *président de la commission*, fait une déclaration sur les résultats du conseil européen et le mandat du 30 mai 1980.

M. Antoniozzi présente son rapport, fait au nom de la commission politique, sur le rôle du Parlement européen dans ses relations avec le conseil européen (doc. 1-739/81).

(La question orale doc. 1-615/81 est incluse dans le débat.)

PRÉSIDENTE DE M. MØLLER

Vice-président

Interviennent M. Ferri, *rapporteur pour avis de la commission juridique*, M^{me} Castle, au nom du groupe socialiste, MM. van der Gun, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), Hopper, au nom du groupe des démocrates européens, Denis, groupe des communistes et apparentés, Haagerup, au nom du groupe libéral et démocratique, Israel, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, Bøgh, groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants, Romualdi, non inscrit, Cariglia, Tolman, Fergusson, Alavanos, Berkhouwer, Flanagan, M^{me} Macciocchi, MM. Bournias, Radoux, Estgen, sir John Stewart-Clark, MM. Kyrkos, Eisma, Petersen, De Pasquale, lord Carrington.

L'heure des votes étant arrivée, le débat est interrompu à ce point ; il se poursuivra après ceux-ci.

PRÉSIDENTE DE M. DANKERT

Vice-président

11. Débat d'actualité et d'urgence

Monsieur le Président informe le Parlement que les propositions de résolutions de M. Herman et consorts

Jeudi, 17 décembre 1981

sur les relations commerciales avec Chypre (doc. 1-815/81) et de M^{me} Clwyd, au nom du groupe socialiste, sur les handicapés (doc. 1-863/81) ont été retirées par leurs auteurs.

Le Parlement, qui avait décidé la veille d'examiner ces deux documents dans le cadre du débat d'actualité, marque son accord sur le retrait de ces deux propositions de résolutions.

12. Perspectives du dialogue Nord-Sud (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution de M. Poniatowski (doc. 1-886/81).

Monsieur le Président déclare être saisi par le groupe des démocrates européens d'une demande de vote séparé sur le paragraphe 5 et de vote par division de ce dernier.

Préambule et paragraphes 1 à 4 : adoptés.

Paragraphe 5 première partie : adopté.

Paragraphe 5 deuxième partie : adopté.

Paragraphes 6 à 12 : adoptés.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur les perspectives du dialogue Nord-Sud suite à la rencontre de Cancun

Le Parlement européen,

- ayant pris acte de l'issue de la rencontre internationale sur la coopération et le développement tenue à Cancun (Mexique) les 22 et 23 octobre 1981,
- ayant pris connaissance des réponses de la Commission à sa question orale avec débat (doc. 1-866/81),

1. estime que la rencontre de Cancun, en soulignant l'interdépendance des pays industrialisés et des pays en voie de développement, a constitué une étape utile à la réactivation du dialogue Nord-Sud, et ce, malgré l'absence de certains partenaires importants ;
 2. constate que cette rencontre n'a pas abouti à des décisions formelles, et ce n'était pas son objet, sur les modalités des négociations globales, pierre angulaire du dialogue Nord-Sud ;
 3. souligne cependant qu'une large identité de vues s'est dégagée sur un problème aussi important que celui des voies et moyens du développement agricole des pays en voie de développement et de leur sécurité alimentaire ;
- relève que ces voies et moyens concordent en grande partie avec ceux définis par le Parlement européen dans sa résolution du 18 septembre 1980 ⁽¹⁾ et demande à nouveau au Conseil et à la Commission de concrétiser dans les meilleurs délais les mesures de lutte contre la faim dans le monde arrêtées par le Parlement européen dans cette résolution ;
4. rappelle encore une fois son soutien aux négociations globales incluant les aspects prioritaires des relations entre le Nord et le Sud, en particulier :
 - la sécurité alimentaire et le développement agricole,
 - les matières premières,

⁽¹⁾ JO n° C 265 du 13. 10. 1980.

Judi, 17 décembre 1981

- le commerce et l'industrialisation,
- l'énergie,
- les problèmes financiers et monétaires ;

5. estime que les négociations globales dans le cadre des Nations unies ne sont pas contradictoires avec le respect de la compétence des institutions spécialisées des Nations unies ;

invite la Communauté et ses États membres à agir en faveur d'une démocratisation de ces institutions et une plus grande participation des pays en voie de développement à leur gestion ;

6. lance un appel pressant à la Communauté et à ses États membres afin qu'ensemble ils mettent tout en œuvre, au plan politique et diplomatique, pour l'ouverture, sans conditions restrictives des négociations globales au début de 1982 ;

7. est d'avis, en particulier, que la Communauté doit faire des propositions concrètes pour la mise en place au niveau mondial d'une institution financière pour les problèmes énergétiques des pays en voie de développement ; demande que la Communauté en tant que telle définisse un programme d'intervention, notamment de la Banque européenne d'investissement, sur ces problèmes ;

8. dénonce comme dangereuse et pernicieuse l'aggravation de la tension internationale au détriment des politiques de développement ; souligne en outre que la poursuite d'un dialogue Est-Ouest est essentielle pour le succès du dialogue Nord-Sud ;

9. regrette que la plupart des pays, tant à l'Est qu'à l'Ouest que ceux en voie de développement consacrent une part importante de leur produit national brut à des dépenses d'armement, ce qui réduit les fonds disponibles pour lutter contre la faim et la pauvreté dans le monde ;

10. met l'accent sur l'absolue nécessité d'une participation de tous les pays industrialisés sans distinction à la définition et à la mise en œuvre d'un nouveau système de rapports entre le Nord et le Sud, et de moyens accrus d'aide au développement ;

11. estime que le soutien de la Communauté aux négociations globales ne doit pas exclure la poursuite de ses propres initiatives en matière de coopération avec les pays en voie de développement ;

demande que, parallèlement à leur soutien des négociations globales, la Communauté et ses États membres accordent une priorité à des actions communautaires en faveur des pays en voie de développement ;

12. charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil et aux gouvernements des États membres.

13. Dixième rapport de la Commission sur la politique de concurrence (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Beazley (doc. 1-689/81) ⁽¹⁾.

Premier tiret du préambule : adopté.

Après le premier tiret du préambule

— Amendement n° 1 de la commission économique et monétaire : adopté.

Dernier tiret du préambule et paragraphes 1 à 6 : adoptés.

⁽¹⁾ Le rapporteur est intervenu sur tous les amendements.

Jeudi, 17 décembre 1981

Après le paragraphe 6

- Amendement n° 6 de M. Welsh : adopté par vote électronique.

Paragraphe 7 : adopté.

Paragraphe 8

- Amendement n° 4 de M. Hoffmann, au nom du groupe du PPE (groupe DC) : adopté.

Le paragraphe 8 ainsi modifié est adopté.

Après le paragraphe 8

- Amendement n° 7 de M. Welsh : adopté.

Paragraphe 9

- Amendement n° 5 de M. Hoffmann, au nom du groupe du PPE (groupe DC) : adopté.

Paragraphe 10 et 11 : adoptés.

Après le paragraphe 11

- Amendement n° 9 de M. Hopper, au nom du groupe des démocrates européens : adopté.

Paragraphe 12 à 14 : adoptés.

Après le paragraphe 14

- Amendement n° 13 de M. Purvis : adopté.

Paragraphe 15 à 21 : adoptés.

Après le paragraphe 21

- Amendement n° 2 de la commission économique et monétaire : adopté.

Paragraphe 22 à 24 : adoptés.

Paragraphe 25

- Amendement n° 8 de M. Hopper, au nom du groupe des démocrates européens : adopté.

Le paragraphe 25 ainsi modifié est adopté.

Paragraphe 26 : adopté.

Paragraphe 27

- Amendement n° 10 de M. Hopper, au nom de la commission économique et monétaire : adopté.
(L'amendement n° 3 du même a été retiré.)

Après le paragraphe 27

- Amendement n° 11 de M. Hopper, au nom du groupe des démocrates européens : adopté.

Paragraphe 28 à 36 : adoptés.

Après le paragraphe 36

- Amendement n° 12 de M. Hopper, au nom du groupe des démocrates européens : adopté.

Paragraphe 37 à 42 : adoptés.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur le dixième rapport de la Commission des Communautés européennes sur la politique de concurrence

Le Parlement européen,

- vu le dixième rapport de la Commission des Communautés européennes sur la politique de concurrence (doc. 1-195/81),
- vu les propositions de résolutions, (doc. 1-635/81 et 1-759/81) déposés conformément à l'article 47 du règlement,
- vu le rapport de la commission économique et monétaire et l'avis de la commission juridique (doc. 1-689/81),

Jeudi, 17 décembre 1981

Objectifs de la politique de concurrence

1. souligne à nouveau l'importance de la politique de concurrence, qui constitue l'un des objectifs primordiaux des traités et qui est indispensable à une économie sociale de marché responsable, tout en rappelant avec insistance qu'elle ne devrait pas être considérée comme un objectif isolé mais comme l'une des politiques communautaires intégrées, notamment dans le domaine des politiques commerciale et industrielle ;
2. rappelle, compte tenu de la menace de plus en plus grande que font peser certains pays tiers, qu'il peut être indispensable d'interpréter la politique de concurrence non seulement en termes de conséquences d'une concentration ou d'un accord de concurrence dans la Communauté, mais également en termes de concurrence avec des entreprises de pays tiers ;
3. indique, à ce propos, qu'il existe de nombreux secteurs dans lesquels les industries de la Communauté sont trop fragmentées et, par conséquent, désavantagées par rapport à leurs concurrents d'autres continents et dans lesquels il convient d'encourager une meilleure coopération et de lever les obstacles actuels à une coopération plus étroite, même si celle-ci ne revêt pas nécessairement la forme de véritables concentrations ;
4. invite la Commission à mieux étudier les conséquences des structures actuelles de l'industrie sur la compétitivité de la Communauté ainsi que les répercussions, positives et négatives, d'une plus grande concentration industrielle au sein de la Communauté ; dans ce contexte, il convient également de tenir compte de la position concurrentielle des entreprises de la Communauté dans le cadre de l'économie mondiale ;
5. reconnaît que, en période de récession, certaines industries peuvent éventuellement déroger à la politique de concurrence, pour une période expressément limitée et en fonction d'objectifs précis, en vue de permettre la restructuration nécessaire ;
6. rappelle que ces préoccupations illustrent à nouveau la nécessité d'une meilleure intégration entre les objectifs de la politique de concurrence et de la politique industrielle au niveau communautaire, en vue d'éviter l'adoption de décisions *ad hoc*, de permettre l'adoption d'une perspective plus communautaire que purement sectorielle ou régionale et d'éviter que soient prises des mesures nationales qui perturberaient le marché intérieur ;
7. fait observer, à cet égard, que le gouvernement belge doit donner suite à la communication de la Commission concernant les aides sectorielles proposées pour le secteur des textiles et de l'habillement; estime, compte tenu du temps considérable qui s'est écoulé depuis que ces propositions ont été présentées, que les négociations ne peuvent pas être prolongées et que la Commission doit donc immédiatement déclencher la procédure visée à l'article 93 paragraphe 2 du traité CEE si les autorités belges n'acceptent pas les modifications proposées dans leur ensemble ;
8. demande à nouveau que les activités des services de la Commission soient mieux coordonnées et que des mesures soient prises pour garantir une telle coordination ;

Champ d'application de la politique de concurrence

9. se félicite des initiatives prises récemment par la Commission dans le domaine des transports aériens, et insiste une fois de plus sur l'importance essentielle d'appliquer les règles communautaires de la concurrence dans ce secteur afin d'abaisser les tarifs, de libéraliser l'accès au marché des transports aériens et d'améliorer la transparence des tarifs ainsi que des finances et des statistiques des compagnies aériennes sur la base des rapports

Jeudi, 17 décembre 1981

Schwartzberg (doc. 1-724/79) et Hoffmann (doc. 1-469/80) sur la concurrence dans le secteur des transports aériens ;

10. demande instamment à la Commission, compte tenu de la présentation continue de nouvelles propositions pour l'octroi d'aides nationales à la concurrence dans les secteurs des textiles et de l'habillement, de revoir ses orientations (71 sec. 363/final, modifié par 4382/76) afin de déterminer si elles sont toujours d'actualité et de réduire au minimum les aides nationales autorisées ;

11. note que la Commission vient de présenter une proposition de règlement portant application au transport maritime des articles 85 et 86 du traité CEE, et espère que, en tenant compte des conférences maritimes internationales, les difficultés en suspens dans ce secteur pourront être surmontées le plus tôt possible ;

12. invite à nouveau la Commission à garantir l'application de la concurrence dans les secteurs des finances et de l'assurance, et prend acte du récent arrêt de la Cour de justice affirmant que les règles communautaires de la concurrence s'appliquent aux activités bancaires ;

Politique de concurrence à l'égard des entreprises

13. espère que la Commission présentera une proposition révisée relative à un règlement portant exemption en bloc des accords de licence de brevets, et insiste pour que celui-ci soit transmis pour avis au Parlement ;

14. attend également la proposition de la Commission modifiant le règlement n° 67/67 de la Commission sur l'application de l'article 85 paragraphe 3 du traité CEE à certaines catégories d'accords d'exclusivité et demande instamment qu'elle soit transmise au Parlement en temps voulu pour lui permettre d'exprimer un avis avant que la modification ne soit mise en œuvre ;

15. demande à la Commission de veiller à ce que les conséquences sur la concurrence des propositions de directives et du règlement sur les marques au sein de la Communauté soient intégralement analysées ;

16. estime qu'en matière de concurrence, toutes les conséquences des accords de distribution doivent être examinées d'une manière plus approfondie, d'un point de vue plus économique que strictement juridique ;

17. estime notamment qu'il importe d'examiner de manière plus approfondie les problèmes soulevés par les importations parallèles ; croit, dans ce contexte, qu'il convient de réaliser un équilibre entre l'ouverture la plus large possible du marché intérieur, et, simultanément, la nécessité de protéger les investissements en capital et en main-d'œuvre contre les importations spéculatives ;

18. reconnaît le rôle des échanges commerciaux parallèles dans la Communauté économique européenne, qui font bénéficier d'une économie de marché européenne homogène les consommateurs et les producteurs les plus compétitifs et axés sur le marché et appuie dès lors les efforts déployés avec insistance par la Commission pour faire respecter la libre circulation des marchandises dans la Communauté économique européenne et mettre fin aux restrictions artificielles créant des distorsions, qu'elles soient imposées par les agences gouvernementales ou par l'industrie elle-même ;

19. demande à être tenu étroitement informé des conclusions de la Commission sur la concurrence ainsi que sur ses intentions futures en ce qui concerne les accords exclusifs ;

Jeudi, 17 décembre 1981

20. souhaite que la Commission puisse bientôt élaborer des orientations générales dans le domaine des accords de distribution sélective en vue de limiter l'incertitude qui existe actuellement, de manière que les entreprises perçoivent mieux ce qu'elles sont autorisées à faire ;

21. déplore l'absence de décision du Conseil sur la proposition de la Commission relative à un règlement concernant le contrôle des concentrations ; souhaite savoir si, à la lumière des objections soulevées par certains États membres, la Commission envisage de modifier ses propositions d'une manière quelconque afin de tenter de sortir de l'impasse actuelle, et demande enfin des précisions sur les conséquences de la mise en œuvre d'une proposition relative au contrôle des concentrations sur les besoins en personnel de la direction générale IV ;

invite instamment la Commission à faire, en attendant, usage des possibilités offertes par l'article 86 du traité CEE et par l'interprétation de cet article par la Cour ;

rappelle, par ailleurs, que l'adoption de mesures dans ce domaine ainsi que dans ceux de la communication d'informations et du contrôle des abus de tarification peut contribuer à maîtriser tout effet nuisible à la concurrence de l'action des multinationales ;

22. invite la Commission à inclure dans son rapport un examen de l'action qu'elle a engagée sur les activités des entreprises transnationales ; souligne que la concurrence organisée implique que les activités des entreprises transnationales soient contrôlées sans discriminations ; regrette profondément que la Commission n'ait pas encore présenté une proposition sur les prix de transfert ; invite la Commission à donner satisfaction aux desiderata maintes fois exprimés par le Parlement européen de disposer d'informations plus détaillées sur les activités d'entreprises transnationales en inscrivant dans son prochain rapport un résumé des progrès réalisés dans ce domaine tant dans le cadre de la Communauté qu'au sein des différentes instances internationales ;

23. demande à la Commission d'étudier, conformément au commentaire que le Parlement a inscrit dans ses avis précédents sur la politique de concurrence, l'ensemble de la politique de concurrence dans son prochain rapport annuel, en s'attachant plus particulièrement aux petites et aux moyennes entreprises ; et notamment les possibilités de promouvoir ceux qui veulent se rendre indépendants et créer de nouvelles entreprises tant sur d'anciens débouchés que sur de nouveaux marchés ;

Politique de concurrence de la Communauté et interventions de l'État

24. admet qu'il est difficile pour la Commission, à une époque de recession économique et de restructuration industrielle, de réglementer l'octroi des aides nationales et d'autres politiques afférentes à la concurrence, telles que la création de nouvelles entraves techniques aux échanges commerciaux, et rappelle que celles-ci constituent peut-être la cause la plus importante des distorsions de concurrence ; demande par conséquent à la Commission de faire preuve du maximum de vigilance en vue de garantir que le marché intérieur soit renforcé par l'élimination des entraves techniques et administratives aux échanges ainsi que par les mesures prises pour faire obstacle à celles-ci ;

25. rappelle que l'insuffisance de l'harmonisation des législations et l'absence de transparence en ce qui concerne les contrats publics font gravement obstacle à la normalisation des conditions de concurrence ;

26. déplore les lenteurs mises dans l'élimination des subventions accordées par le gouvernement hollandais au prix de l'énergie consommée par l'horticulture sous serre et regrette que la Commission n'ait pas réussi à réduire les délais pour l'élimination de cette

Jeudi, 17 décembre 1981

distorsion de concurrence si manifestement contraire à l'esprit des traités et aux différentes prises de position tant de la Commission que du Conseil ;

27. met une fois de plus l'accent sur l'importance de la directive de la Commission visant à assurer une plus grande transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques ; regrette que la portée de ce document ne soit pas plus vaste et s'insurge violemment contre les actions menées par les gouvernements français, italien et britannique qui ont essayé de faire annuler cette directive ;

28. exprime ses préoccupations à l'égard de la tendance de plus en plus marquée relevée par la Commission de ne pas notifier certaines aides accordées, et approuve pleinement la décision de la Commission de rappeler par écrit à tous les États membres leurs obligations aux termes de l'article 93 paragraphe 3 du traité CEE ;

29. suggère par ailleurs qu'il serait peut-être utile dans l'intérêt de la transparence, d'établir dans une annexe aux prochains rapports annuels ou sous une autre forme, à intervalles éventuellement plus réguliers, une liste de toutes les aides d'État notifiées à la Commission ;

30. appuie sans réserve les principes de base soulignés dans l'affaire Philip Morris, et envisage de contrôler étroitement la façon dont l'arrêt affectera les décisions ultérieures de la Commission ;

invite la Commission à veiller à ce que les taxes intérieures soient harmonisées de façon à éliminer les restrictions de concurrence observées par la Cour dans l'affaire Fedetab ;

31. approuve les positions adoptées par la Commission en ce qui concerne les aides sectorielles et régionales, et insiste pour que ces mesures s'inscrivent dans le cadre de stratégies communautaires mieux intégrées à l'égard de ces secteurs et de ces régions, par exemple dans ceux de la navigation maritime, de la construction navale et de l'automobile ; demande que le prochain rapport contienne les données précises sur les résultats des aides approuvées ainsi que sur les délais fixés à ces aides ;

32. souligne une fois encore l'importance qu'il attache à la réforme des monopoles nationaux à caractère commercial et déplore l'absence de progrès en la matière ; appuie fermement, dans ce contexte, la décision prise récemment par la Commission en vue d'intenter une action contre la France et l'Italie, à la suite de violations répétées de l'article 37 du traité CEE ;

33. invite instamment la Commission à poursuivre avec fermeté les États membres qui ne font pas diligence pour se conformer aux arrêts de la Cour, en vertu desquels ces mesures ont été déclarées contraires au traité CEE ;

34. regrette que le chapitre sur les développements des politiques nationales en matière de concurrence n'expose pas la situation en Grèce dans ce secteur ;

35. insiste pour que les conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté dans le domaine de la politique de concurrence soient entièrement étudiées, étant donné que d'importants problèmes d'aménagement risquent de se poser ;

Problèmes internationaux

36. note avec satisfaction l'adoption, par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, d'une série de règles et de principes relatifs au contrôle des pratiques commerciales restrictives, tout en regrettant que les négociations parallèles sur le code de conduite international pour le transfert de technologie soient actuellement dans l'impasse ; rappelle toutefois que la mise en place de règles excessivement restrictives pourrait aboutir à une réduction du transfert de technologie vers les pays en voie de développement ;

Jeudi, 17 décembre 1981

37. rappelle que les problèmes posés par l'application extraterritoriale de la législation sur la concurrence prennent une importance accrue, comme le montrent la promulgation de lois « de blocage » dans certains pays membres de la Communauté et certains problèmes dans le domaine des transports maritimes et de la communication de documents ; estime que, entre autres, des consultations préalables entre gouvernements et des accords internationaux plus larges sur la compilation de preuves à l'étranger, dans les affaires civiles et commerciales, pourraient bien se révéler utiles à l'avenir ;

38. estime que la Communauté ne peut, sans affaiblir sa position, créer une véritable politique de concurrence interne à moins qu'elle ne cherche activement à étendre à d'autres pays dans le monde les règles qu'elle s'impose à elle-même ; invite par conséquent la Commission à ne pas se borner uniquement à participer aux activités des instances internationales mais à apporter sa contribution la plus étendue à :

- la campagne contre l'évasion fiscale internationale,
- l'abolition des paradis fiscaux,
- l'élimination des pavillons de complaisance,
- l'abolition d'autres pratiques déloyales dans le domaine de la concurrence ;

Les pouvoirs de la Commission et les procédures

39. souligne le rôle essentiel joué par la Commission dans l'application des articles 85 et 86 du traité CEE ainsi que des articles 65 et 66 du traité CECA ; reconnaît la complexité grandissante des tâches auxquelles est confrontée la Commission en ce qui concerne la mise en application de la politique de concurrence de la Communauté et demande l'augmentation des effectifs de la direction générale IV, notamment par l'embauche de personnel justifiant d'une expérience dans le domaine industriel ;

40. estime toutefois que la Commission n'a pas su répondre de manière satisfaisante aux critiques de différentes organisations à propos de ses procédures ainsi qu'aux demandes sur ce sujet contenues dans les précédents avis du Parlement et l'invite instamment à s'efforcer d'appliquer une procédure rapide et plus transparente d'examen des cas qui lui sont soumis ;

41. invite dès lors la Commission à faire au Parlement, au cours de l'année prochaine, un rapport détaillé sur les avantages et les désavantages des principales propositions suivantes, qui visent à améliorer les procédures auxquelles elle a recours :

- la création éventuelle d'une juridiction intermédiaire chargée de juger les affaires en matière de concurrence et de revoir les points de fait, la Cour de justice actuelle faisant office de cour d'appel de dernière instance et se prononçant essentiellement sur des points de droit,
- la nomination éventuelle d'une ou de plusieurs personnes provenant de la Commission, mais qui seraient indépendantes de la direction générale IV, ou qui seraient nommées par la Cour et qui participeraient aux investigations et traiteraient certains problèmes de procédure,
- la mise en place de moyens visant à accélérer les procédures d'octroi d'exemptions, tel celui examiné au paragraphe 72 de l'exposé des motifs ;

42. demande que le rapport annuel et les autres publications contiennent plus d'informations sur les principes et les critères appliqués par la Commission pour obtenir des règlements à l'amiable, afin de mieux informer les entreprises ;

Jeudi, 17 décembre 1981

43. invite la Commission à publier, comme le Parlement en a formulé la demande dans sa résolution sur le neuvième rapport sur la concurrence, les règles de procédure qu'elle applique en matière d'investigations ;

44. souligne la nécessité de dissiper l'incertitude juridique quant à la portée des nouvelles ententes qui ont fait l'objet d'une notification en demandant à la Commission de publier des décisions provisoires par analogie avec les examens provisoires visés au paragraphe 6 de l'article 15 du règlement n° 17/62 dans un délai fixé, ainsi que des « lettres de classement » en invitant la Commission à prendre une décision formelle ou à émettre une certification pour toute notification ou toute demande d'attestation négative et d'en assurer la publication ;

45. se félicite des possibilités offertes dans le domaine des procédures intérimaires, et espère qu'elles seront appliquées le moment venu par la Commission ;

46. demande que les points de vue des associations industrielles, des syndicats, des groupements de consommateurs et d'autres groupements sur les aspects généraux et spécifiques de la politique de concurrence de la Communauté soient inscrits dans les prochains rapports annuels, afin d'assurer leur étroite participation au développement de la politique de concurrence de la Communauté comme l'a demandé précédemment le Parlement ;

invite la Commission à prendre toutes les dispositions nécessaires pour fournir des informations plus exhaustives sur les objectifs et les principes de sa politique de concurrence à l'intention des associations de consommateurs, des syndicats et des organisations patronales ;

estime que la Commission devrait rechercher la coopération et l'appui de l'ensemble des parties concernées — organisations de consommateurs, commissions nationales des monopoles ainsi que le Comité économique et social — afin d'améliorer ses possibilités d'action par le biais d'un meilleur échange d'informations et par la mise en commun des ressources disponibles et des expériences acquises ;

47. demande que les capacités d'évaluation économique de la direction générale IV soient renforcées et que les investigations économiques qu'elle mène soient mieux intégrées au reste des activités ; rappelle à la Commission qu'un surcroît de recherche économique approfondie peut soutenir la politique de concurrence dans des domaines tels que la définition du marché idoine (éventuellement le marché mondial pour certains produits), les avantages et les inconvénients de nouvelles concentrations, les réussites et les échecs de cartels de crise et les conséquences à long terme des aides nationales ;

48. déplore que la Commission n'ait pas donné suite voire même parfois pris acte d'un certain nombre de recommandations adoptées par le Parlement dans ses avis émis précédemment sur la politique de concurrence ;

insiste pour que dans chaque rapport ultérieur, les problèmes soulevés précédemment par le Parlement reçoivent effectivement une réponse de la Commission ;

49. charge son président de transmettre la présente résolution et le rapport de sa commission au Conseil et à la Commission.

Jeudi, 17 décembre 1981

14. Déclarations du Conseil européen et de la Commission sur le conseil européen — Déclaration du Conseil sur la coopération politique et la présidence britannique — Rôle du Parlement dans ses relations avec le conseil européen (suite du point 10)

Interviennent MM. Kallias, Narjes, *membre de la Commission*.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 9 du procès-verbal du 18 décembre 1981*).

Il déclare clos le débat.

15. Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (suite du débat)

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur le rapport de M. Cohen (doc. 1-823/81) (*voir point 21 du procès-verbal de la veille*).

Interviennent MM. C. Jackson, au nom du groupe des démocrates européens, Narjes, *membre de la Commission*.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 10 du procès-verbal du 18 décembre 1981*).

Il déclare clos le débat.

16. Programme 1982 de coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés (débat)

M. Enright présente son rapport, fait au nom de la commission du développement et de la coopération, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative aux orientations générales du programme 1982 de coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés (doc. 1-818/81) et sur l'aide financière et technique accordée par la Communauté à ces pays (doc. 1-819/81).

Interviennent MM. Lezzi, au nom du groupe socialiste, M^{me} Cassanmagnago Cerretti, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), M. Narjes, *membre de la Commission*.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 11 du procès-verbal du 18 décembre 1981*).

Il déclare clos le débat.

17. Règlement concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles

L'ordre du jour appelle le rapport sans débat fait par M. Dalsass, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-588/81) relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 357/79 concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles (doc. 1-688/81).

Aucune demande de parole n'est enregistrée.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 12 du procès-verbal du 18 décembre 1981*).

18. Directive relative aux poules pondeuses en batterie (débat)

M. Tolman présente son rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-452/81) concernant une directive établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses en batterie (doc. 1-831/81).

Interviennent M^{me} Seibel-Emmerling, *rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs*.

MM. Woltjer, au nom du groupe socialiste, Marck, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), Curry, au nom du groupes des démocrates européens, Maher, au nom du groupe libéral et démocratique, Wettig, Mertens, Narjes, *membre de la Commission*, Gautier qui pose une question à ce dernier à laquelle celui-ci répond, et le rapporteur.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 13 du procès-verbal du 18 décembre 1981*).

Il déclare clos le débat.

Interviennent M. von der Vring sur la procédure, MM. Woltjer et Gautier.

Jeudi, 17 décembre 1981

19. Règlement concernant les bulbes, oignons et tubercules à fleurs

L'ordre du jour appelle le rapport sans débat fait par lord Douro, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-628/81) relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 315/68 fixant des normes de qualité pour les bulbes, les oignons et les tubercules à fleurs (doc. 1-807/81).

Aucune demande de parole n'est enregistrée.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 14 du procès-verbal du 18 décembre 1981*).

20. Règlements concernant les semences, les céréales et le tarif douanier

L'ordre du jour appelle le rapport sans débat, de M. Vernimmen, au nom de la commission de l'agriculture sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-631/81) relatives à :

I. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 2358/71 portant organisation commune des marchés dans le secteur des semences, le règlement (CEE) n° 2727/75 portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales et le règlement (CEE) n° 950/68 relatif au tarif douanier commun

II. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1660/81 fixant, pour les campagnes de commercialisation 1982/1983 et 1983/1984, les montants de l'aide accordée dans le secteur des semences

(doc. 1-808/81).

Aucune demande de parole n'est enregistrée.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 15 du procès-verbal du 18 décembre 1981*).

21. Ordre du jour

À la demande du rapporteur, le rapport de M. Woltjer (doc. 1-830/81) est reporté à la séance du lendemain.

22. Directive concernant la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de la France

L'ordre du jour appelle le rapport sans débat fait par M^{me} Martin, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-546/81) relative à une directive modifiant, en ce qui concerne la prime spéciale de reconversion et l'unité monétaire utilisée, la directive 78/627/CEE relative au programme d'accélération de la restructuration et de la reconversion de la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de la France (doc. 1-809/81).

Aucune demande de parole n'est enregistrée.

Monsieur le Président indique que la proposition de résolution sera mise aux voix à la prochaine heure des votes (*voir point 16 du procès-verbal du 18 décembre 1981*).

(*La séance, suspendue à 20 heures, est reprise à 21 heures.*)

PRÉSIDENCE DE M^{me} VEIL*Président***23. Propositions de résolutions inscrites au registre (article 49 du règlement)**

Madame le Président communique que la proposition de résolution déposée par MM. Habsburg, Klepsch et Penders sur les réfugiés polonais (doc. 1-895/81) a obtenu 220 signatures et est, conformément à l'article 49 paragraphe 5 du règlement, transmise aux institutions mentionnées par les auteurs, à savoir le Conseil, la Commission et les gouvernements des États membres.

Cette proposition de résolution porte les signatures suivantes :

Adonnino, van Aerssen, Aigner, Alber, von Alemann, Almirante, Ansquer, Antoniozzi, Balfour, Bangemann, Barbagli, Barbi, Battersby, Beazley, Bersani, Bethell, Bettiza, Beumer, Beyer de Ryke, von Bismarck, Blaney, Blumenfeld, Bocklet, Bombard, Bonino, Boot, Bournias, Brok, Calvez, Cariglia, Cassanmagnago Cerretti, Catherwood, Cecovini, Clément, Clinton, Colleselli, Collomb, Combe, Cottrell, de Courcy Ling, Croux, Curry, Dalsass, Dalziel, Davern, De Gucht, Delatte, Del Duca, Deleau, Delorozoy, Deschamps, Diana, Didò, Diligent, Donnez, Douro, Elles, Estgen, Fanton, Fergusson, de Ferranti, Fischbach, Forster, Franz, Früh, Fuchs Karl, Gaiotti de Biase, Galland, Gawronski,

Jeudi, 17 décembre 1981

Gendebien, Gerokostopoulos, Geurtsen, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Gontikas, Gonella, Goppel, van der Gun, Haagerup, Habsburg, Hähn, Harmar-Nicholls, Harris, von Hassel, Helms, Herklotz, Hooper, Hord, Howell, Hutton, Irmer, Israel, Jackson Christopher, Jackson Robert, Janssen van Raay, Johnson, Jonker, Junot, Jürgens, Kallias, Katzer, Kazazis, Kellett-Bowman Edward, Kellett-Bowman Elaine, Kirk, Klepsch, Lalor, Langes, Lecanuet, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Ligios, Lima, Louwes, Lücker, Luster, Macario, Macciocchi, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, de la Malène, Marck, Marshall, Mart, Martin Simone, Mertens, Michel, Møller, Moorhouse, Moreau Louise, Moreland, Müller-Hermann, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen Tove, Nord, Normanton, Notenboom, Nyborg, O'Hagan, d'Ormesson, Pannella, Patterson, Paulhan, Pedini, Pelikan, Penders, Pesmazoglou, Peters, Pfennig,

Pflimlin, Pintat, Plumb, Pöttering, Poniatowski, Prag, Price, Protopapadakis, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rhys Williams, Rinsche, Ripa di Meana, Roberts, Rogalla, Romualdi, Rumor, Sälzer, Salisch, Sassano, Sayn-Wittgenstein-Berleburg, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Scott-Hopkins, Scrivener, Seeler, Seitlinger, Seligman, Sherlock, Sieglerschmidt, Simmonds, Simonnet, Simpson, Spaak, Spencer, Spicer, Stewart-Clark, Taylor John Mark, Tolman, Travaglini, Turner, Tyrrell, Vandemeulebroucke, Vandewiele, Vanneck, Vergeer, Verroken, Vié, Visentini, Walz, Warner, Wawrzik, Wedekind, Weiss, Welsh, von Wogau, Zecchino.

Le texte de la résolution est le suivant :

RÉSOLUTION

sur les réfugiés polonais

Le Parlement européen,

— profondément préoccupé par le nombre croissant de réfugiés polonais dans de nombreux pays européens,

1. demande à la Commission et aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique, de tenir compte du problème des réfugiés polonais qui a déjà créé aujourd'hui en Autriche une situation dont la persistance est devenue intolérable et d'agir auprès des gouvernements de la Communauté, afin qu'ils accueillent selon les impératifs de la solidarité européenne, le plus grand nombre possible de réfugiés polonais ;

2. invite la Commission à dégager, dans la mesure du possible, les crédits nécessaires pour venir en aide à ces réfugiés et notamment à ceux qui se trouvent en Autriche ;

3. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et aux gouvernements de la Communauté.

Madame le Président communique encore que la proposition de résolution déposée par MM. Welsh, Schmid, von Wogau, M^{me} Ewing, MM. Gontikas et Maher sur les subventions dont fait l'objet le prix du gaz fourni aux horticulteurs néerlandais (doc. 1-794/81) a obtenu 218 signatures et est, conformément à l'article 49 paragraphe 5 du règlement, transmise aux institutions mentionnées par les auteurs, à savoir le Conseil et la Commission.

Cette proposition de résolution porte les signatures suivantes :

Adam, Adamou, von Alemann, Almirante, Antoniozzi, Balfour, Barbagli, Barbi, Battersby, Beazley, Bersani, Bethell, Bettiza, von Bismarck, Bocklet, Bombard, Bonino, Bournias, Boyes, Brok, Brookes, Buttafuoco, Caborn, Cariglia, Castle, Catherwood, Cecovini, Clinton, Cluskey, Clwyd, Collins, Combe, Costanzo,

Jeudi, 17 décembre 1981

Cottrell, de Courcy Ling, Curry, Dalsass, Dalziel, Davern, Delatte, Deleau, Delorozoy, Desouches, de Valera, Donnez, Douro, Dupont, Elles, Enright, Ewing, Eyraud, Fanton, Fellermaier, Fergusson, de Ferranti, Ferri, Fich, Flanagan, Focke, Forster, Forth, Friedrich Bruno, Früh, Fuchs Gérard, Fullet, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galland, Gatto, Gautier, Gendebien, Gerokostopoulos, Giummarra, Gontikas, Gredal, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Harmar-Nicholls, Harris, von Hassel, Herklotz, Hoff, Hooper, Hord, Howell, Hutton, Irmer, Israel, Jackson Christopher, Jackson Robert, Johnson, Kallias, Kaloyannis, Kazazis, Kellett-Bowman Elaine, Key, Kirk, Klinkenborg, Kühn, Kyrkos, Lagakos, Lalor, Lange, Langes, Lemmer, Lenz, Linkohr, de Lipkowski, Lizin, Loo, Luster, Macciocchi, Maher, Marshall, Martin Simone, Megahy, Meo, Michel, Mihr, Møller, Moorhouse, Moreau Jacques, Moreau Louise, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen Brøndlund, Nielsen Tove, Nikolaou

Konstantinos, Normanton, Nyborg, O'Hagan, Orlandi, d'Ormesson, Pannella, Pantazi, Papaefstratiou, Papageorgiou, Papantoniou, Patterson, Pearce, Pasmazoglou, Pery, Peters, Petersen, Petronio, Pfennig, Plaskovitis, Plumb, Poniatowski, Prag, Protopapadakis, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Quin, Radoux, Remilly, Rhys Williams, Rieger, Roberts, Rogalla, Rogers, Romualdi, Saby, Salisch, Sayn-Wittgenstein-Berleburg, Schall, Schieler, Schmid, Schwencke, Scott-Hopkins, Scrivener, Seal, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Seligman, Sherlock, Sieglerschmidt, Simmonds, Simpson, Spaak, Spencer, Spicer, Stewart-Clark, Sutra, Taylor John David, Taylor John Mark, Theobald-Paoli, Tuckman, Turner, Tyrrell, Vandemeulebroucke, Vanneck, Vayssade, Vetter, Vgenopoulos, Walter, Walz, Warner, Weber, Welsh, Wettig, Wiczorek-Zeul, von Wogau.

Le texte de la résolution est le suivant :

RÉSOLUTION

sur les subventions dont fait l'objet le prix du gaz fourni aux horticulteurs néerlandais

Le Parlement européen,

- vu sa résolution du 9 juillet 1981 ⁽¹⁾,
 - considérant que le délai accordé au gouvernement des Pays-Bas pour répondre à l'avis motivé de la Commission est venu à expiration le 14 novembre 1981,
 - considérant l'intention de la Commission d'examiner ce problème au cours de sa réunion du 18 novembre 1981,
 - conscient du préjudice substantiel que subissent les horticulteurs du reste de la Communauté en raison des subventions dont font l'objet les approvisionnements de gaz des horticulteurs néerlandais,
 - craignant que de telles distorsions n'amènent le public à perdre ses illusions quant au processus d'intégration européenne et au respect de la législation communautaire,
1. demande que la Commission exerce les responsabilités que lui attribue le traité et que, à moins que le gouvernement des Pays-Bas ne prenne des mesures immédiates pour porter le prix du gaz destiné au secteur horticole à des niveaux commerciaux, elle engage immédiatement une procédure devant la Cour de justice pour mettre fin à ce qui est reconnu comme une distorsion flagrante du marché des produits horticoles ;
 2. attend de la Commission qu'elle lui indique le plus tôt possible ses intentions de manière circonstanciée ;
 3. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

⁽¹⁾ JO n° C 234 du 14. 9. 1981.

Jeudi, 17 décembre 1981

Madame le Président communique enfin que la proposition de résolution déposée par lord Bethell, MM. Glinne, Blumenfeld et Israel sur la commémoration du 21 mars 1982 en tant que journée de l'Afghanistan (doc. 1-855/81) a obtenu 238 signatures et est, conformément à l'article 49 paragraphe 5 du règlement, transmise aux institutions mentionnées par les auteurs, à savoir la Commission et les ministres des affaires étrangères des États membres.

Cette proposition de résolution porte les signatures suivantes :

Adam, Adonnino, van Aerssen, Alber, Ansquer, Antoniozzi, Balfour, Bangemann, Barbi, Battersby, Beazley, Berkhouwer, Bersani, Bethell, Beumer, Beyer de Ryke, von Bismarck, Blumenfeld, Bocklet, Boot, Bournias, Brok, Brookes, Calvez, Cariglia, Cassanmagnago Cerretti, Catherwood, Charzat, Clément, Clinton, Cluskey, Colleselli, Collins, Combe, Costanzo, de Courcy Ling, Cousté, Cronin, Curry, Dalsass, Dalziel, Dankert, Davern, Deleau, Delorozoy, Deschamps, Desouches, de Valera, Diana, Didò, Donnez, Douro, Duport, Eisma, Elles, Enright, Estgen, Ewing, Eyraud, Fanton, Fellermaier, Fergusson, de Ferranti, Fich, Fischbach, Flanagan, Forster, Früh, Fuchs Gérard, Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galland, Gawronski, Gendebien, Gerokostopoulos, Geurtsen, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, de Goede, Gontikas, Gonella, Gredal, Griffiths, van der Gun, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hähn, Harmar-Nicholls, Harris, von Hassel,

Helms, Herklotz, Herman, van den Heuvel, Hoff, Hooper, Hopper, Hord, Horgan, Howell, Hume, Hutton, Irmer, Israel, Jackson Christopher, Jackson Robert, Janssen van Raay, Jaquet, Johnson, Jonker, Junot, Katzer, Kellett-Bowman Edward, Kellett-Bowman Elaine, Key, Kirk, Klepsch, Klinkenborg, Kühn, Lalor, Lange, Langes, Lecanuet, Lega, Lenz, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lizin, Loo, Louwes, Lücker, Lyngø, Macario, Macciocchi, Maher, Maij-Weggen, Majonica, de la Malène, Marck, Marshall, Mart, Mertens, Michel, van Minnen, Møller, Moorhouse, Moreau Jacques, Moreau Louise, Moreland, Müller-Hermann, Muntingh, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen Tove, Nord, Normanton, Notenboom, O'Hagan, d'Ormesson, Pannella, Papageorgiou, Patterson, Pearce, Pedini, Pelikan, Penders, Pery, Pesmazoglou, Petersen, Pfennig, Plumb, Pöttering, Poniatowski, Prag, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Rabbethge, Radoux, Rhys Williams, Rieger, Rinsche, Ripa de Meana, Roberts, Rogalla, Saby, Sayn-Wittgenstein-Berleburg, Schall, Schieler, Schinzel, Schleicher, Schön Konrad, Scott-Hopkins, Scrivener, Seefeld, Seeler, Seitlinger, Seligman, Sherlock, Siegler, Sieglerschmidt, Simmonds, Simpson, Spencer, Spicer, Stewart-Clark, Sutra, Taylor John David, Taylor John Mark, Tolman, Turner, Tyrrell, Vandemeulebroucke, Vandewiele, van Miert, Vanneck, Verges, Vernimmen, Verroken, Vetter, Wagner, Walter, Walz, Warner, Wawrzik, Weber, Wedekind, Welsh, von Wogau, Zecchino.

Le texte de la résolution est le suivant :

RÉSOLUTION

sur la commémoration du 21 mars 1982 en tant que journée de l'Afghanistan

Le Parlement européen,

- rappelant que l'Afghanistan a été envahi par les forces soviétiques le 27 décembre 1979 et qu'il a condamné cette invasion dans sa résolution du 16 janvier 1980 ⁽¹⁾,
- rappelant que l'assemblée générale des Nations unies a condamné, à une très forte majorité, le 18 novembre 1981, l'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques,
- convaincu que cette occupation, qui est inacceptable aux yeux des gouvernements des États membres de la Communauté européenne, compromet toute tentative d'améliorer les relations Est-Ouest,
- bouleversé par les souffrances endurées par le peuple afghan dans son propre pays : bombardements contre la population civile, destruction des récoltes et du cheptel, maladie et famine,

⁽¹⁾ JO n° C 34 du 11. 2. 1980, p. 28.

Jeudi, 17 décembre 1981

- profondément inquiet de la situation des réfugiés afghans dont plus de 2,3 millions sont actuellement recensés par les Nations unies au Pakistan,
- rappelant que le 21 mars les Afghans célèbrent chaque année leur fête nationale, jour qui symbolise le début d'une année nouvelle et la renaissance de la nation,

1. manifeste son intention de commémorer le 21 mars 1982 en tant que journée de l'Afghanistan ;
2. exprime l'espoir que cette journée traduira le souhait des peuples de la Communauté européenne de voir se créer un État afghan libre, indépendant et non aligné ;
3. charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission ainsi qu'aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique.

24. Souhais de bienvenue

Madame le Président souhaite la bienvenue, au nom du Parlement, à une délégation de la Knesset conduite par son président M. Menahem Savidor qui a pris place à la tribune officielle.

Pologne (doc. 1-883/81). Lady Elles présente la proposition de résolution que sir James Scott-Hopkins, elle-même et M. Fergusson ont déposée, au nom du groupe des démocrates européens, sur la situation en Pologne (doc. 1-885/81).

Débat d'actualité et d'urgence

Madame le Président informe le Parlement que la proposition de résolution de M. Radoux sur l'accord CEE-Yougoslavie (doc. 1-816/81) a été retirée par son auteur.

M. Fanti présente la proposition de résolution qu'avec d'autres il a déposée sur les événements en Pologne (doc. 1-887/81). Il retire cette proposition de résolution en faveur de l'amendement déposé par M. Glinne et consorts, en demandant un vote par division de cet amendement.

25. Situation en Pologne

L'ordre du jour appelle la discussion commune de quatre propositions de résolutions.

M. Beyer de Ryke annonce avoir déposé une proposition de résolution ouverte à la signature de tous les membres.

M. Habsburg présente la proposition de résolution qu'avec M. Penders il a déposée, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), sur la situation en Pologne (doc. 1-872/81).

Interviennent MM. Hänsch, au nom du groupe socialiste, Gonella, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), sir Frederick Catherwood, au nom du groupe des démocrates européens, MM. Martin, groupe des communistes et apparentés, Poniatoski, au nom du groupe libéral et démocratique, Israel, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, M^{me} Macciocchi, groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants qui demande un vote par division de l'amendement qu'avec d'autres elle a déposé, MM. Gontikas, Schwencke, Deschamps, Tyrrell, Kyrkos, Haagerup, Almirante, Plaskovitis, von Bismarck, Møller, Efremidis, Kallias, Romualdi, Narjes, *membre de la Commission*, et M^{me} Bonino.

M. Pelikan présente la proposition de résolution déposée par M. Jaquet et consorts sur les événements en

Madame le Président déclare close la discussion commune.

Jeudi, 17 décembre 1981

Vote

Sur les propositions de résolutions (docs. 1-872/81, 1-883/81 et 1-885/81), deux amendements visant à remplacer le texte de ces propositions par un nouveau texte ont été déposés.

— L'un par M^{me} Macciocchi et consorts.

Conformément à la demande faite par M^{me} Macciocchi au cours du débat, cet amendement est voté par division.

Par des votes successifs, le premier tiret, le deuxième tiret, les paragraphes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont rejetés.

Le paragraphe 10 devient de ce fait sans objet.

— L'autre par MM. Glinne et Hänsch, au nom du groupe socialiste, MM. Klepsch et Penders, au nom du groupe du PPE (groupe DC), sir James Scott-Hopkins et M. Fergusson, au nom du groupe des démocrates européens, MM. Bangemann et Haagerup, au nom du groupe libéral et démocratique, MM. de la Malène et Israel, au nom du groupe DEP.

L'appel nominal est demandé sur le vote sur l'ensemble.

Conformément à la demande faite par M. Fanti, il est procédé à un vote par division.

Deux premiers tirets du préambule : adoptés.

Troisième tiret : adopté.

Quatrième tiret et paragraphes 1 à 3 : adoptés.

Paragraphe 4 : adopté.

Paragraphe 5 : adopté.

Vote par appel nominal sur l'ensemble de la proposition de résolution :

résultat du vote :

nombre de votants : 187 ⁽¹⁾,

ont voté pour : 180,

ont voté contre : 3,

abstentions : 4.

La proposition de résolution est de ce fait adoptée (avec le paragraphe 6) :

⁽¹⁾ Voir annexe I.

RÉSOLUTION

sur la situation en Pologne

Le Parlement européen,

— gravement préoccupé par les mesures prises par les autorités polonaises comprenant la proclamation de l'« état de guerre », l'établissement d'un conseil militaire d'exception, l'arrestation de milliers de personnes, notamment de dirigeants du syndicat Solidarité,

— conscient que ces événements constituent une grave atteinte aux efforts tendant à résoudre la crise polonaise par des voies politiques, par le biais d'un processus effectif de rénovation et de démocratisation de la société et de l'État,

— considérant les risques que ces événements pourraient faire courir à la sécurité et à la coopération,

— rappelant ses résolutions du 8 septembre 1980 et 10 avril 1981 dans la première mettait en garde contre toute ingérence extérieure dans les affaires de la Pologne ⁽¹⁾,

⁽¹⁾ JO n° C 265 du 13. 10. 1980, p. 53 et JO n° C 101 du 4. 5. 1981, p. 115.

Jeudi, 17 décembre 1981

1. condamne les mesures prises, demande que l'« état de guerre » décidé le 13 décembre 1981 soit abrogé et demande avec insistance la mise en liberté immédiate des personnes arrêtées ;
2. demande le rétablissement des libertés civiles et syndicales, de sorte que tous les éléments vitaux de la société polonaise soient en mesure de participer librement à la reprise de la recherche d'une solution politique à la crise ;
3. réaffirme son opposition à toute ingérence étrangère et souligne qu'il appartient au seul peuple polonais de déterminer librement son avenir ;
4. invite instamment le Conseil, les gouvernements des États membres de la Communauté et la Commission à accorder toute l'aide alimentaire possible au peuple polonais, à condition que cette aide soit distribuée gratuitement et équitablement à tous ceux qui en ont le plus besoin ;
5. demande aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique de rester vigilants face à l'évolution de la situation en Pologne et de faire rapport au Parlement européen sur toute action commune qui pourrait être entreprise ;
6. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements des États membres et aux autorités polonaises.

26. Catastrophes naturelles au Danemark

L'ordre du jour appelle la discussion commune de trois propositions de résolutions.

M. Nyborg présente la proposition de résolution que, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, il a déposée sur l'octroi d'une aide destinée à réparer les dégâts catastrophiques causés par l'ouragan qui a ravagé le Danemark le 25 novembre 1981 (doc. 1-834/81).

M^{me} Nielsen présente la proposition de résolution que, au nom du groupe libéral et démocratique, elle a déposée sur une aide spéciale aux populations de la côte occidentale du Jutland et de l'Allemagne du Nord, frappées par la tempête du 25 novembre 1981 (doc. 1-875/81).

M. Møller présente la proposition de résolution que M. Kirk a déposée au nom du groupe des démocrates européens sur une aide d'urgence aux régions du Danemark et du Nord de l'Allemagne frappées par la tempête du 25 novembre 1981 (doc. 1-882/81).

Interviennent MM. Fich, von Hassel, sir Fred Warner, M^{me} Boserup, MM. Bangemann, Narjes, *membre de la Commission*.

Madame le Président déclare close la discussion commune.

Vote

— *Proposition de résolution de M. Nyborg* (doc. 1-834/81).

Le Parlement adopte la résolution suivante :

Jeudi, 17 décembre 1981

RÉSOLUTION

sur l'octroi d'une aide destinée à réparer les dégâts catastrophiques causés par l'ouragan qui a ravagé le Danemark le 25 novembre 1981

Le Parlement européen,

- considérant que les dégâts causés aux digues et aux jetées, qu'il est absolument nécessaire de réparer, sont évalués à quelque 26 millions d'Écus, mais qu'une consolidation un tant soit peu plus efficace requiert une somme supplémentaire d'au moins 20 millions d'Écus,
 - considérant que les seuls dégâts causés aux installations portuaires, aux navires, etc., à Esbjerg s'élèvent à 26 millions d'Écus,
 - considérant que les dégâts subis au-delà des digues par les bâtiments, les cultures, etc., et non couverts par les sociétés d'assurances sont provisoirement évalués à 20 millions d'Écus,
 - considérant que les arbres arrachés ou brisés par l'ouragan représentent du point de vue communal, un volume de 2 millions de mètres cubes, soit une valeur de 65 millions d'Écus,
1. invite la Commission à octroyer le plus rapidement possible une aide aux personnes dont les maisons et les biens ont été détruits ;
 2. invite la Commission à présenter une proposition relative à une participation financière à la reconstruction des ouvrages de protection des côtes ;
 3. invite la Commission à présenter un programme d'aide aux exploitations agricoles et forestières détruites par la tempête ;
 4. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

— *Proposition de résolution de M^{me} Nielsen (doc. 1-875/81).*

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur une aide spéciale aux populations de la côte occidentale du Jutland et de l'Allemagne du Nord, frappées par la tempête du 25 novembre 1981

Le Parlement européen,

- bouleversé par la situation régnant dans la région dévastée par la tempête et exprimant sa solidarité avec les populations frappées,
- constatant que les dégâts causés par la tempête et par les inondations ont contraint de nombreuses familles à quitter leurs foyers et leurs exploitations agricoles,

Jeudi, 17 décembre 1981

- constatant que les secteurs de l'agriculture et de la pêche ainsi que de nombreuses petites entreprises ont subi de lourdes pertes économiques qui, à présent, compromettent leur existence même,
- soulignant que les dégâts ont déjà entraîné la perte de nombreux emplois et, d'une manière générale, menacent la vie économique de toute la région touchée,

invite la Commission:

1. à mettre rapidement à la disposition des secteurs de l'agriculture, de la pêche ou autres, des crédits destinés, au moyen par exemple de prêts à intérêts réduit, à contribuer au financement des travaux de réparation et à la sauvegarde de la production future ;
2. à mettre en œuvre dans l'immédiat une série de projets-pilotes visant à procurer du travail aux jeunes, dont les perspectives d'emploi ont encore été réduites par la tempête et les inondations catastrophiques ;
3. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

— Proposition de résolution de M. Kirk (doc. 1-882/81).

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur une aide d'urgence aux régions du Danemark et du nord de l'Allemagne frappées par la tempête du 25 novembre 1981

Le Parlement européen,

- vu les graves dégâts causés aux digues, aux ports, aux industries, aux forêts et aux habitations du nord de l'Allemagne et du Danemark par la tempête du 25 novembre 1981 et par les inondations qu'elle a provoquées,
- rappelant la situation tragique des habitants de ces régions de la Communauté, situation aggravée par le fait que les dégâts causés ne sont pas, en règle générale, couverts par une assurance,

1. invite la Commission :

- a) à accorder sans délai une aide aux habitants dont les foyers et l'existence même ont été frappés par cette catastrophe ;
- b) à envoyer dans ces régions des représentants pour étudier, en collaboration avec les autorités locales, les moyens par lesquels la Communauté pourra fournir une aide économique et financière avec le maximum d'efficacité ;

2. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

Jeudi, 17 décembre 1981

27. Prix de l'énergie dans le secteur horticole

M^{me} Walz présente la proposition de résolution qu'avec d'autres elle a déposée sur le prix de l'énergie dans le secteur horticole (doc. 1-814/81).

Interviennent MM. Bocklet, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), Beazley, au nom du groupe des démocrates européens, Louwes, Eisma, van Minnen, Narjes, *membre de la Commission*.

Madame le Président déclare clos le débat.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur le prix de l'énergie dans le secteur horticole.

Le Parlement européen,

1. déplore que l'on tarde à supprimer les subventions à l'approvisionnement en énergie des horticulteurs hollandais, celles-ci étant totalement contraires au traité CEE et au principe de concurrence loyale ;
2. maintient que la décision de la Commission d'instaurer des prix énergétiques équitables pour les horticulteurs des Pays-Bas à partir du 1^{er} octobre 1982 est inacceptable, car cela permettra aux horticulteurs néerlandais de bénéficier d'avantages injustes pendant une nouvelle campagne ;
3. attire l'attention sur le fait que le gouvernement néerlandais ne cesse de temporiser et de faire preuve d'un mépris flagrant pour les règles communautaires ;
4. désapprouve l'attitude dilatoire et inefficace de la Commission face à ce problème ;
5. demande qu'il soit remédié à cette situation équitablement et définitivement avant le 1^{er} janvier 1982 ;
6. charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil et au gouvernement des Pays-Bas afin que des mesures concrètes soient prises sans retard.

28. Situation en Afrique australe

M. Glinne présente la proposition de résolution qu'avec M. Cohen et consorts il a déposée, au nom du groupe socialiste, sur la situation en Afrique australe (doc. 1-874/81).

Interviennent M^{me} Baduel Glorioso, groupe des communistes et apparentés, sir James Scott-Hopkins.

Madame le Président déclare clos le débat.

Par un vote électronique, le Parlement adopte la résolution suivante :

Jeudi, 17 décembre 1981

RÉSOLUTION

sur la situation en Afrique australe

Le Parlement européen,

1. réaffirme le droit inaliénable du peuple de Namibie à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie, conformément à la charte des Nations unies ;
2. condamne les actes de guerre répétés et persistants accomplis en violation flagrante de la charte de l'Organisation des Nations unies, notamment à partir du territoire namibien, par l'Afrique du Sud, au mépris de la souveraineté et de l'intégrité d'États de la « ligne de front » ;
3. condamne, en particulier, les attaques effectuées par les forces sud-africaines, sur le territoire de l'Angola en novembre 1981 ;
4. invite la Communauté et ses États membres à répondre favorablement à tout appel d'aide matérielle au bénéfice des populations angolaises récemment victimes des incursions sud-africaines et à observer avec rigueur l'embargo sur les armes et le pétrole à destination de l'Afrique du Sud, conformément à la résolution 418 de l'Organisation des Nations unie ;
5. exige la mise en application rapide et entière de la résolution 435 dans toutes ses composantes et lance à ce propos un appel particulier au « groupe de contact » des Cinq Occidentaux et à la coopération politique des Dix ;
6. appuie la décision de l'assemblée consultative ACP-CEE d'envoyer, dans les meilleurs délais, une mission d'étude, en vue de recueillir des informations dans les pays touchés par les actes d'agression perpétrés par l'Afrique du Sud ;
7. rend hommage aux sacrifices des peuples du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de la Tanzanie, de la Zambie, du Swaziland, du Mozambique et de l'Angola, et insiste pour que les mesures spéciales déjà prises en leur faveur soient intensifiées ; félicite la Communauté du rôle positif qu'elle a joué lors de la récente conférence de Maputo en apportant son concours aux programmes régionaux de coopération entre ces pays ;
8. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil et aux gouvernements des États membres.

Intervient lady Elles sur le déroulement du débat.

Les propositions de résolutions qui n'ont pu être examinées au cours du présent débat d'actualité sont renvoyées, sans priorité, au prochain débat d'actualité et d'urgence.

29. Ordre du jour de la prochaine séance

Madame le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance du lendemain, vendredi 18 décembre 1981, a été fixé comme suit :

9 heures

— procédure sans rapport,

Jeudi, 17 décembre 1981

- vote des propositions de résolutions pour lesquelles le débat est clos,
- rapport sans débat de M. Seeler sur des contingents de viande bovine congelée,
- rapport sans débat de M. Seeler sur des viandes bovines et de buffle,
- rapport Gautier sur un accord de pêche CEE-Canada,
- rapport von Alemann sur les transports combinés rail route,
- rapport Woltjer sur des aspects sociaux dans le secteur de la pêche maritime,
- rapport Beumer sur les tabacs manufacturés,
- rapport Croux sur un programme de recherche et de développement dans le secteur des matières premières,
- rapport Janssen van Raay sur un droit de recours en matière douanière,
- rapport Oehler sur la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté,
- rapport Ceravolo sur l'acide désoxyribonucléique recombinant.

(La séance est levée à 0 h.5.)

H.-J. OPITZ
Secrétaire général

Pieter DANKERT
Vice-président

Jeudi, 17 décembre 1981

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 17 décembre 1981

Abens, Adam, Adamou, Adonnino, van Aerssen, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, von Alemann, Almirante, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Balfour, Bangemann, Barbagli, Barbi, Battersby, Beazley, Berkhouwer, Bersani, Bethell, Bettiza, Beumer, Beyer de Ryke, von Bismarck, Blumenfeld, Bocklet, Bøgh, Bombard, Bonaccini, Bonde, Boot, Boserup, Bournias, Boyes, Brok, Brookes, Caborn, Capanna, Cardia, Caretoni, Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castellina, Castle, Catherwood, Cecovini, Ceravolo, Chambeiron, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Colleselli, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, Cottrell, de Courcy Ling, Cousté, Croux, Curry, Dalsass, Dalziel, D'Angelosante, Dankert, Davern, De Gucht, Delatte, Del Duca, Deleau, Delorozoy, Denis, De Pasquale, Deschamps, Desouches, De Valera, Diana, Didò, Diligent, Donnez, Douro, Duport, Eisma, Elles, Enright, Ephremidis, Estgen, Ewing, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fergusson Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Flanagan, Focke, Forster, Forth, Franz, Bruno Friedrich, Frischmann, Früh, Gérard Fuchs, Karl Fuchs, Fullet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Gendebien, Georgiadis, Gerokostopoulos, Geurtsen, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, de Goede, Gontikas, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, van der Gun, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hahn, Hamilius, Hammerich, Harmar-Nicholls, Harris, von Hassel, Helms, Herklotz, Herman, van den Heuvel, Hoff, Jacqueline Hoffmann, Hooper, Hopper, Hord, Horgan, Howell, Hume, Hutton, Ippolito, Irmer, Israel, Christopher Jackson, Robert Jackson, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Kallias, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Edward Kellett-Bowman, Elaine Kellett-Bowman, Key, Kirk, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Kyrkos, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lecanuet, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lizin, Lomas, Loo, Louwes, Lücker, Luster, Lyngé, Macario, Macciocchi, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, de la Malène, Marck, Markopoulos, Marshall, Mart, Maurice Martin, Simone Martin, Megahy, Mertens, Michel, van Minnen, Modiano, Møller, Moorhouse, Jacques Moreau, Moreland, Müller-Hermann, Muntingh, Newton Dunn, Nicolson, Brøndlund Nielsen, Tove Nielsen, Calliopi Nikolaou, Konstantinos Nikolaou, Nord, Normanton, Notenboom, Nyborg, O'Hagan, Orlandi, d'Ormesson, Pantazi, Papaefstratiou, Papageorgiou, Papantoniou, Papapietro, Patterson, Paulhan, Pearce, Pedini, Pelikan, Penders, Percheron, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Pininfarina, Pintat, Piquet, Plaskovitis, Plumb, Pöttering, Poniatowski, Poniridis, Prag, Price, Protopapadakis, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rhys Williams, Rieger, Rinsche, Roberts, Rogalla, Rogers, Romualdi, Saby, Sälzer, Salisch, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Karl Schön, Konrad Schön, Schwartzberg, Schwencke, Scott-Hopkins, Scrivener, Seal, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Seitlinger, Seligman, Sherlock, Sieglerschmidt, Simmonds, Simmonet, Simpson, Skovmand, Spaak, Spencer, Spinnelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Sutra, John D. Taylor, John M. Taylor, Theobald-Paoli, Tindemans, Tolman, Turner, Tyrrell, Vandemeulebroucke, Vandewiele, Vanneck, Vayssade, Vergeer, Verges, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vitale, von der Vring, Wagner, Walter, Walz, Warner, Wawrzik, Weber, Wedekind, Weiss, Welsh, Wettig, Wiczorek-Zeul, von Wogau, Woltjer, Zagari, Zecchino.

Jeudi, 17 décembre 1981

ANNEXE I

Résultat du vote par appel nominal

(+) = Oui

(-) = Non

(O) = Abstention

*Amendement n° 140 — Projet de budget-général des Communautés pour 1982
Section III « Commission »*

(+)

Aigner, Alber, Ansquer, Antoniozzi, Balfour, Bangemann, Barbagli, Barbi, Battersby, Beazley, Bersani, Bethell, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bonaccini, Boot, Brookes, Cardia, Carettoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Catherwood, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clinton, Cohen, Colleselli, Collins, Combe, Courcy Ling de, Croux, Curry, D'Angelosante, Dalsass, Dalziel, de Ferranti, De Pasquale, Del Duca, Diana, Diligent, Donnez, Douro, Elles, Estgen, Fanti, Fanton, Fergusson, Ferrero, Ferri, Fischbach, Focke, Forster, Franz, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Gaiotti de Biase, Ghergo, Giavazzi, Gonella, Goppel, Gun van der, Habsburg, Hahn, Harmar-Nicholls, Harris, Hassel von, Helms, Herman, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Irmer, Jackson C., Jackson R., Janssen van Raay, Johnson, Jonker, Katzer, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Klepsch, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Ligios, Lückner, Maher, Maj-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Marshall, Mart, Mertens, Michel, Modiano, Møller, Moorhouse, Moreland, Müller-Hermann, Newton Dunn, Nicolson, Nord, Normanton, Notenboom, O'Hagan, Ormesson d', Papapietro, Patterson, Pearce, Pedini, Penders, Pasmazoglou, Pfennig, Pflimlin, Plumb, Pöttering, Prag, Price, Protapapadakis, Prout, Provan, Purvis, Rabbethge, Rhys Williams, Rinsche, Roberts, Sälzer, Sassano, Schall, Schleicher, Schnitker, Schön Konrad, Scott-Hopkins, Scriverener, Segre, Seligman, Sherlock, Sieglerschmidt, Simmonds, Simonnet, Spencer, Squarcialupi, Stewart-Clark, Taylor J.M., Tolman, Turner, Tyrrell, Vandewiele, Vanneck, Vergeer, Veronesi, Walz, Warner, Wawrzik, Wedekind, Welsh, Wogau von.

(-)

Adam, Albers, Arndt, Baduel Glorioso, Baillet, Balfe, Bøgh, Bombard, Bonde, Boyes, Cariglia, Castle, Cluskey, Clwyd, Dankert, Denis, Desouches, Duport, Eisma, Enright, Eyraud, Fajardie, Fellermaier, Fernandez, Fich, Friedrich B., Fullet, Gatto, Gautier, Georgiadis, Glinne, Goede de, Gredal, Griffiths, Hänsch, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Jaquet, Key, Klingenberg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lagakos, Lange, Lezzi, Linkohr, Lizin, Loo, Lyng, Maffre-Baugé, Martin M., Megahy, Minnen van, Moreau J., Nikolaou C., Nikolaou K., Orlandi, Percheron, Peters, Petersen, Plaskovitis, Poniridis, Quin, Radoux, Rieger, Rogalla, Romualdi, Saby, Schmid, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Skovmand, Spaak, Spinelli, Sutra, Vayssage, Vié, Viehoff, Vring von der, Walter, Weber, Wettig, Wiczorek-Zeul, Woltjer, Zagari.

(O)

Cecovini, Clément, Cronin, Davern, Delatte, Delorozoy, Gawronski, Geurtsen, Jürgens, Lalor, Louwes, Paulhan, Pruvot, Schwencke.

Amendement n° 180

(b)

Adam, Aigner, Alber, Albers, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Balfe, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Boyes, Cardia, Carettoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Colleselli, Collins, Costanzo, Croux, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Del Duca, Deschamps, Desouches, Diana, Diligent, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fergusson, Ferri,

Jeudi, 17 décembre 1981

Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Ghergo, Giavazzi, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Habsburg, Hahn, Hänsch, Harris, Hassel von, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hutton, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Katzer, Kellett-Bowman El., Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligius, Linkohr, Loo, Luster, Macario, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Markopoulos, Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Modiano, Moreau J., Müller-Hermann, Nikolaou C., Nikolaou K., Notenboom, Orlandi, Papapietro, Paulhan, Pedini, Percheron, Pasmazoglou, Peters, Pfennig, Pflimlin, Plaskovitis, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Quin, Babbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Saby, Sälzer, Sassano, Schall, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring van der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

(—)

Forth, Howell, Marshall, Moreland, Normanton, Romualdi.

(O)

Alemann von, Baillet, Bangemann, Beazley, Bethell, Bøgh, Bonde, Brookes, Catherwood, Cecovini, Combe, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, Delorozoy, Denis, Donnez, Elles, Fernandez, Fich, Forster, Gawronski, Geurtsen, Haagerup, Harmar-Nicholls, Hoffmann J., Hopper, Hord, Irmer, Johnson, Jürgens, Kellett-Bowman Ed., Kirk, Louwes, Maffre-Baugé, Mart, Martin M., Møller, Moorhouse, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen T., Nord, O'Hagan, Ormesson d', Patterson, Pearce, Petersen, Prag, Price, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Scrivener, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simonnet, Skovmand, Spencer, Stewart-Clark, Taylor J. M., Turner, Tyrrell, Vanneck, Visentini, Warner, Welsh.

Amendement n° 167

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillet, Balfé, Bangemann, Barbagli, Barbi, Berkhouwer, Bersani, Beumer, Bismarck von, Blaney, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Colleselli, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, Cronin, Croux, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Delatte, Delorozoy, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Dupont, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Loo, Louwes, Lücken, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Markopoulos, Mart, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Modiano, Moreau J., Müller-Hermann, Nielsen T., Nikolaou K., Nord, Normanton, Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Percheron, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Plaskovitis, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Saby, Salisch, Sassano, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

(—)

Nielsen J.

Jeudi, 17 décembre 1981

(O)

Battersby, Beazley, Bethell, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Douro, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Harmar-Nicholls, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Hutton, Jackson C., Jackson R., Johnson, Kirk, Marshall, Moller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, O'Hagan, Patterson, Pearce, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Roberts, Scott-Hopkins, Sherlock, Simmonds, Skovmand, Spencer, Stewart-Clark, Taylor J. M., Turner, Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 171

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Blaney, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Combe, Cronin, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Del Duca, Delatte, Delorozoy, Deschamps, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Fajardie, Fanti, Fellermaier, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hume, Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Kellett-Bowman El., Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lalor, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Louwes, Lücker, Luster, Lyng, Macario, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Markopoulos, Mart, Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Modiano, Moorhouse, Moreau J., Müller-Hermann, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Normanton, Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Papapietro, Patterson, Paulhan, Pedini, Penders, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Plaskovitis, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Rieger, Rinsche, Rogalla, Saby, Salisch, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vring von der, Walter, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari, Zecchino.

(—)

Nielsen J.

(O)

Baillet, Battersby, Beazley, Bethell, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Denis, Douro, Elles, Fergusson, Fernandez, Forster, Harmar-Nicholls, Harris, Hoffmann J., Hooper, Hopper, Howell, Hutton, Jackson C., Jackson R., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kirk, Maffre-Baugé, Marshall, Martin M., Møller, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, O'Hagan, Pearce, Pflimlin, Plumb, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simpson, Skovman, Spencer, Taylor J. M., Turner, Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 186

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillet, Balfe, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Blaney, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bourmias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb Costanzo, Cronin, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, Del Duca, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Habsburg, Hahn,

Jeudi, 17 décembre 1981

Hassel von, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Israël, Jaquet, Jonker, Junot, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Kellett-Bowman El., Key, Klepsch, Klinkenberg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Lyngé, Macario, Maffre-Baugé, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Modiano, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nikolaou C., Nikolaou K., Notenboom, Orlandi, Papaefstratiou, Papapietro, Patterson, Paulhan, Pedini, Penders, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Plaskovitis, Poniridis, Pöttering, Prag, Protopapadakis, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rinsche, Rogalla, Saby, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spaak, Spencer, Spinelli, Squarzialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

(O)

Alemann von, Ansquer, Balfour, Bangemann, Battersby, Beazley, Berkhouwer, Bethell, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Cecovini, Combe, Curry, Dalziel, de Ferranti, Delatte, Delorozoy, Donnez, Fergusson, Forster, Forth, Gawronski, Haagerup, Harmar-Nicholls, Harris, Herman, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Irmer, Jackson R., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kirk, Louwes, Maher, Marshall, Mart, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen T., Nord, Normanton, O'Hagan, Ormesson d', Pearce, Pflimlin, Plumb, Price, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Scrivener, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simpson, Skovmand, Stewart-Clark, Taylor J. M., Turner, Tyrrell, Vanneck, Vergeer, Visentini, Warner, Welsh.

Amendement n° 170

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Berkhouwer, Bersani, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, Cronin, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, Delatte, Delorozoy, Denis, Desouches, Diligent, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Junot, Katzer, Kellett-Bowman El., Key, Klepsch, Klinkenberg, Kühn, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Louwes, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malène de la, Marck, Mart, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Modiano, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen I., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Ormesson d', Papapietro, Patterson, Paulhan, Pedini, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Plaskovitis, Poniridis, Pöttering, Prag, Protopapadakis, Pruvot, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rogalla, Salisch, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spencer, Spinelli, Squarzialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Woltjer.

(-)

Blaney, Del Duca.

(O)

Balfour, Battersby, Beazley, Bethell, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Douro, Elles, Estgen, Fergusson, Forth, Harmar-Nicholls, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson C., Jackson R., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kirk, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Normanton, O'Hagan, Pearce, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Saby, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simpson, Skovmand, Stewart-Clark, Turner, Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Jeudi, 17 décembre 1981

Amendement n° 169

(+)—

Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Blaney, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Bonino, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, Cronin, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, Del Duca, Delatte, Delorozoy, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Georgiadis, Gerokostopoulos, Geurtsen, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Louwes, Lücker, Luster, Lyngé, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Mart, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Modiano, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Ormesson d', Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Plaskovitis, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Pruvot, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Salisch, Sälzer, Sassano, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwenke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarzialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari, Zecchino.

(O)

Balfour, Battersby, Beazley, Bethell, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Harmar-Nicholls, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Hutton, Jackson R., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Normanton, O'Hagan, Orlandi, Patterson, Pearce, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Saby, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Skovmand, Spencer, Stewart-Clark, Taylor J. M., Turner, Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 189

(+)—

Adam, Adonnino, Alber, Albers, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Costanzo, Cronin, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, Del Duca, Deleau, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Johnson, Junot, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lentz-Cornette, Lenz, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Lyngé, Macario, Maffre-Baugé, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Modiano, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nikolaou C., Nikolaou K., Notenboom, Orlandi, Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Plaskovitis, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Saby, Salisch, Sälzer, Sassano, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwenke, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spaak, Spinelli, Squarzialupi, Stewart-Clark, Sutra, Theobald, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zecchino.

Jeudi, 17 décembre 1981

(—)

Blaney, Douro, Zagari.

(O)

Aigner, Alemann von, Balfour, Bangemann, Battersby, Beazley, Berkhouwer, Bethell, Bøgh, Bonde, Bonino, Boserup, Brookes, Catherwood, Cecovini, Combe, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Delatte, Donnez, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Gawronski, Geurtsen, Haagerup, Harmar-Nicholis, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Irmmer, Jackson C., Jackson R., Jürgens, Kaloyannis, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Louwes, Maher, Marshall, Mart, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicholson, Nielsen I., Nord, Normanton, O'Hagan, Ormesson d', Patterson, Pearce, Pflimlin, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Scrivener, Sherlock, Simmonds, Simpson, Skovmand, Spencer, Taylor J. M., Turner, Tyrrell, Vanneck, Visentini, Warner, Welsh.

Amendement n° 168

(+)

Abens, Adam, Adonnino, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Blaney, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Cecovini, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, Del Duca, Delatte, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Duport, Enright, Estgen, Fajardie, Fanti, Fellermaier, Fernandez, Ferri, Fich, Fischbach, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biasé, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Georgiadis, Gerokostopoulos, Geurtsen, Glinne, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Irmmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lentz-Cornette, Lenz, Lezzi, Ligios, Linkohr, Louwes, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Mart, Martin M., Mertens, Michel, Minnen van, Modiano, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Plaskovitis, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Pruvot, Rabbethge, Remilly, Rinsche, Rogalla, Saby Salisch, Sälzer, Sassano, Schieler, Schmid, Schön Konrad, Scrivener, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Sutra, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Zagari, Zecchino.

(—)

Howell.

(O)

Aigner, Balfour, Battersby, Beazley, Bethell, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Courcy Ling de, Curry, de Ferranti, Eisma, Elles, Fergusson, Forth, Harris, Hopper, Hopper, Hord, Hutton, Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Marschall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Normanton, O'Hagan, Patterson, Pearce, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simpson, Skovmand, Spencer, Turner, Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 203

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Blaney, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Colleselli, Collins, Collomb, Combe, Cronin, D'Angelosante,

Jeudi, 17 décembre 1981

Dalsass, Dankert, Davern, Del Duca, Delatte, Delorozoy, Deschamps, Desouches, Diana, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fullet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gatto, Gautier, Gawronski, Georgiadis, Gerokostopoulos, Geurtsen, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hume, Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Jürgens, Katzer, Kazazis, Key, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lalor, Lange, Langes, Lentz-Cornette, Lezzi, Ligios, Linkohr, Louwes, Lückner, Luster, Lyngé, Macario, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Mart, Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Modiano, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Paulhan, Pedini, Penders, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Plaskovitis, Poniridis, Pöttering, Pruvot, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wieczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari, Zecchino.

(O)

Baillet, Balfour, Battersby, Beazley, Bethell, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Denis, Elles, Fernandez, Forster, Harris, Hoffmann J., Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson C., Jackson R., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Maffre-Baugé, Marschall, Martin M., Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Normanton, O'Hagan, Patterson, Pearce, Plumb, Prag, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Saby, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Skovmand, Spencer, Stewart-Clark, Turner, Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 209

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Balfe, Bangemann, Barbagli Barbi, Berkhouwer, Bersani, Beumer, Bismarck von, Blaney, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Colleselli, Collomb, Combe, Costanzo, Cronin, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Gucht, Del Duca, Delatte, Delorozoy, Desouches, Diana, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Fajardie, Fanti, Fellermaier, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fullet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Gerokostopoulos, Geurtsen, Giummarra, Glinne, Gonella, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hume, Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Kellett-Bowman El., Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lentz-Cornette, Lezzi, Ligios, Linkohr, Louwes, Lückner, Luster, Lyngé, Macario, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Mart, Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen T., Nord, Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Paulhan, Pedini, Penders, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Pöttering, Protopapadakis, Pruvot, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Saby, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spencer, Spinelli, Squarcialupi, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wieczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari, Zecchino.

(—)

Poniridis.

(O)

Baillet, Balfour, Battersby, Beazley, Bethell, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Cottrell, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Denis, Elles, Fernandez, Forster, Georgiadis, Harmar-Nicholls, Harris, Hoffmann J., Hooper, Hopper, Hord, Hutton, Jackson C., Jackson R., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kirk, Lagakos, Maffre-Baugé, Markopoulos, Marshall, Martin M., Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Nikolaou C., Nikolaou K., Normanton,

jeudi, 17 décembre 1981

O'Hagan, Patterson, Pearce, Plaskovitis, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simpson, Skovmand, Stewart-Clark, Turner, Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 69/rév.

(+)

Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Balfe, Balfour, Bangemann, Barbagli, Barbi, Battersby, Beazley, Bersani, Bethell, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Boyes, Brok, Brookes, Capanna, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Catherwood, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Clwyd, Cohen, Colleselli, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, Cottrell, Curry, D'Angelosante, Dalsass, Dalziel, Dankert, de Ferranti, De Gucht, De Pasquale, Del Duca, Delatte, Delorozoy, Deschamps, Desouches, Diana, Donnez, Douro, Duport, Eisma, Elles, Enright, Estgen, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fergusson, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Forster, Forth, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fullet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Gerokostopoulos, Geurtsen, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hahn, Harmar-Nicholls, Harris, Hassel van, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hooper, Hopper, Hord, Hume, Hutton, Irmer, Israël, Jackson R., Janssen van Raay, Jaquet, Johnson, Jonker, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Key, Kirk, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Lalor, Lange, Langes, Lentz-Cornette, Lenz, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Marshall, Mart, Mertens, Michel, Minnen van, Møller, Moorhouse, Moreau J., Moreland, Müller-Hermann, Muntingh, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen T., Nord, Normanton, Notenboom, O'Hagan, Orlandi, Ormesson d', Patterson, Paulhan, Pearce, Pedini, Penders, Pesmaszoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pöttering, Prag, Price, Protopapadakis, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rhys Williams, Rieger, Rinsche, Roberts, Rogalla, Saby, Sälzer, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scott-Hopkins, Scrivener, Seefeld, Seeler, Segre, Seibel-Emmerling, Seligman, Sherlock, Sieglersmidt, Simmonds, Simonnet, Simpson, Spencer, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Sutra, Taylor J. M., Theobald-Paoli, Tolman, Turner, Tyrrell, Vandewiele, Vanneck, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Walter, Walz, Warner, Wawrzik, Weber, Wedekind, Welsh, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

(-)

Baillot, Denis, Fernandez, Georgiadis, Hoffmann J., Lagakos, Maffre-Baugé, Markopoulos, Martin M., Nikolaou C., Plaskovitis, Poniridis.

(O)

Bøgh, Bonde, Boserup, Jundo, Skovmand.

Amendement n° 94/rév.

(+)

Adam, Alavanos, Albers, Ansquer, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Barbagli, Bersani, Bombard, Bonaccini, Boyes, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, D'Angelosante, Dankert, Davern, De Pasquale, Deleau, Denis, Desouches, Duport, Eisma, Enright, Ephremidis, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Focke, Friedrich B., Fuchs G., Fullet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Glinne, Goede de, Gouthier, Gredal, Griffiths, Hänsch, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Israël, Jaquet, Junot, Key, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lange, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lyngé, Macario, Maffre-Baugé, Markopoulos, Martin M., Megahy, Michel, Minnen van, Moreau J., Muntingh, Nikolaou C., Nikolaou K., Orlandi, Papapietro, Paulhan, Penders, Pesmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Poniatowski, Poniridis, Pruvot, Quin, Radoux, Remilly, Rieger, Rogalla, Salisch, Schieler, Schmid, Schwencke, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglersmidt, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Sutra, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Walter, Wawrzik, Weber, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

Jeudi, 17 décembre 1981

(—)

Adonnino, Bournias, Estgen, Fischbach, Gerokostopoulos, Habsburg, Lentz-Cornette, Pedini, Protopapadakis, Walz.

(O)

Aigner, Alber, Alemann von, Antoniozzi, Bangemann, Barbi, Beazley, Berkhouwer, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bøgh, Bonde, Boot, Boserup, Brok, Brookes, Catherwood, Cecovini, Colleselli, Collomb, Combe, Cottrell, Courcy Ling de, Croux, Curry, Dalsass, Dalziel, de Ferranti, De Gucht, Del Duca, Delate, Delorozoy, Deschamps, Diligent, Donnez, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Franz, Früh, Fuchs K., Gawronski, Geurtsen, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Gonella, Goppel, Gun van der, Haagerup, Hahn, Harmar-Nicholls, Harris, Hassel von, Helms, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Irmer, Jackson C., Jackson R., Janssen van Raay, Johnson, Jonker, Jürgens, Katzer, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Langes, Lega, Lenz, Louwes, Lücker, Luster, Maher, Maj-Weggen, Majonica, Malangré, Marck, Marshall, Mertens, Müller, Moorhouse, Moreland, Müller-Hermann, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen T., Nord, Normanton, Notenboom, O'Hagan, Ormesson d', Patterson, Pearce, Plumb, Püttering, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rabbethge, Rhys Williams, Rinsche, Roberts, Saby, Sassano, Schall, Schleicher, Schnitker, Schön Konrad, Scott-Hopkins, Scrivener, Seligman, Simonnet, Simpson, Skovmand, Spaak, Spencer, Taylor J. M., Theobald-Paoli, Tulman, Turner, Tyrrell, Vanneck, Visentini, Warner, Wedekind, Welsh.

Amendement n° 197

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillet, Balfe, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretuni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Costanzo, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Deleau, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Diligent, Duport, Enright, Ephremidis, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fantom, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giummarra, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Lyng, Macario, Maffre-Baugé, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Markopoulos, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nikolaou C., Nikolaou K., Notenboom, Orlandi, Papantoniou, Papapietro, Paulhan, Penders, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Salisch, Sälzer, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwenneke, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Walter, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wieczorek-Zeul, Woltjer, Zagari.

(—)

Howell.

(O)

Alemann von, Bangemann, Beazley, Berkhouwer, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Cecovini, Combe, Cottrelli, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, De Gucht, Delatte, Delorozoy, Donnez, Elles, Fergusson, Forster, Gawronski, Geurtsen, Haagerup, Harmar-Nicholls, Harris, Hooper, Hord, Hutton, Irmer, Jackson C., Jackson R., Johnson, Jürgens, Kaloyannis, Kellet-Bowman Ed., Kellet-Bowman El., Kirk, Louwes, Maher, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen T., Nord, Normanton, O'Hagan, Ormesson d', Patterson, Pearce, Pflimlin, Plumb, Poniatowski, Prag, Price, Prout, Provan, Pruvot, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Saby, Scott-Hopkins, Scrivener, Seligman, Simonnet, Skovmand, Spencer, Stewart-Clark, Taylor J. M., Theobald-Paoli, Turner, Tyrrell, Vanneck, Visentini, Welsh.

Jeudi, 17 décembre 1981

Amendement n° 202

(+)

Abens, Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Berkhouwer, Bersani, Beumer, Beyer de Ryke, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Brookes, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Catherwood, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collomb, Combe, Costanzo, Croux, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Delatte, Delorozoy, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Eich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Calluzzi, Gatto, Gautier, Gawronski, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giummarra, Glinne, Gonella, Goppel, Gouthier, Griffiths, Gun van der, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Irmer, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Lagakos, Lalor, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücken, Luster, Lyngge, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Markopoulos, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Möller, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nicolson, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Psmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Poniatowski, Pöttering, Protopapadakis, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Saby, Salisch, Sälzer, Sassano, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Taylor J. M., Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Visentini, Vring von der, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

(—)

Seligman,

(O)

Balfour, Beazley, Bøgh, Bonde, Boserup, Cottrell, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Elles, Forster, Forth, Geurtsen, Haagerup, Harris, Hooper, Hopper, Howell, Hutton, Jackson C., Jackson R., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Louwes, Marshall, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Normanton, O'Hagan, Prag, Price, Prout, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Skovmand, Spencer, Stewart-Clark, Turner, Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendements n° 95 et n° 86

(+)

Adam, Adonnino, Alber, Albers, Antoniozzi, Arndt, Baillot, Balfe, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Capossino, Casanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Costanzo, Croux, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Diligent, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyrauo, Fajardie, Fanti, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Giavazzi, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lange, Langes, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücken, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Marck, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nikolaou C., Nikolaou K., Notenboom, Orlandi, Papapietro, Paulhan, Pedini, Psmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Salisch, Sälzer, Sassano, Schieler, Schmid, Schön Konrad, Schwencke, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Zagari.

Jeudi, 17 décembre 1981

(O)

Aigner, Alemann von, Ansquer, Bangemann, Berkhouwer, Beyer de Ryke, Bogh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Cecovini, Combe, Cottrell, Curry, Dalziel, De Gucht, Delatte, Deleau, Delorozoy, Donnez, Elles, Fergusson, Forth, Gawronski, Geurtsen, Haagerup, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Irmer, Jackson R., Johnson, Jürgens, Kaloyannis, Kellett-Bowman El., Louwes, Maher, Malène de la, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen I., Nord, Normanton, O'Hagan, Ormesson d', Pearce, Plumb, Price, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Saby, Scrivener, Seligman, Simonnet, Simpson, Skovmand, Spencer, Turner, Tyrrell, Warner, Welsh.

Amendement n° 205

(+)

Abens, Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Beyer de Ryke, Bismarck von, Hocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Brok, Brookes, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago-Cerretti, Castle, Catherwood, Cecovini, Ceravolo, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, d'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Gucht, De Pasquale, Delatte, Deleau, Delorozoy, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Fyraud, Fajardie, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Göppel, Gredal, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hahn, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Irmer, Israël Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Marck, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen T., Nikolaou E., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Orlandi, Ormesson, Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Peters, Petersen, Pflimlin, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Pruvot, Rabbethge, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Salisch, Sälzer, Sassano, Schieler, Schleicher, Schmid, Schmitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglersmidt, Simonnet, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

(O)

Balfour, Beazley, Bonde, Boserup, Cottrell, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Geurtsen, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson R., Johnson, Kaloyannis, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Louwes, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Normanton, O'Magan, Pearce, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Saby, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Spencer, Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 96/rév.

Adam, Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Almirante, Ansquer, Antoniozzi, Baillot, Balfe, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Cohen, Collins, Collomb, Costanzo, Croux, D'Angelosante, Dankert, Davern, De Pasquale, Deleau, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Duport, Enright, Estgen, Fyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Goutier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gauthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Habsburg, Hänsch, Hahn, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Kaloyannis, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nikolaou C., Nikolaou K., Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Protopapadakis, Provot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Rogers,

Jeudi, 17 décembre 1981

Saby, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Seefeld, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring van der, Wagner, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

(—)

Pery, Seeler, Walter.

(O)

Alemann von, Arndt, Balfour, Bangemann, Beazley, Beyer de Ryke, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Cecovini, Combe, Cottrell, Courcy Ling de, Dalziel, de Ferranti, De Gucht, Delatte, Delorozoy, Donnez, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Geurtsen, Haagerup, Harris, Hassel von, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson C., Jackson R., Johnson, Jürgens, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Lalor, Louwes, Maher, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen T., Nord, Normanton, O'Hagan, Pearce, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Scrivener, Seligman, Sherlock, Simonnet, Spencer, Stewart-Clark, Tyrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 206

(+)

Abens, Adam, Adonnino, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, Alemann von, Almirante, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Beyer de Ryke, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossimo, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Catherwood, Cecovini, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Cohen, Collomb, Combe, Costanzo, Croux, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, De Gucht, De Pasquale, Delatte, Delorozoy, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fish, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Giotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hahn, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hofmann J., Hume, Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Mattre-Baugé, Maher, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Ormesson d', Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Prag, Protopapadakis, Provot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Rogers, Saby, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring van der, Wagner, Walter, Walz, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogan von, Woltjer, Zagari.

(O)

Balfour, Battersby, Beazley, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Cottrell, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Geurtsen, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson C., Kellett-Bowman El., Louwes, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Normanton, O'Hagan, Plumb, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simpson, Spencer, Stewart-Clark, Taylor J. M., Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 97

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Beyer de Ryke, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossimo, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Catherwood, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, Croux,

Jeudi, 17 décembre 1981

D'Angelosante, Dalsass, Dankert, De Gucht, De Pasquale, Delatte, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Flanagan, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuilett, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Geurtsen, Chergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hahn, Hassel von, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Irmer Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Louwes, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Mart, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Newton-Dunn, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Notenboom, Orlandi, Papapietro, Pedini, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rugalla, Rogers, Saby, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Wagner, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Welsh, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer.

(O)

Balfour, Battersby, Beazley, Bøgh, Bonde, Boserup, Cottrell, Courcy Ling de, Curry Dalziel, Davern, Delorozoy, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson R., Johnson, Junot, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Nicolson, Nord, Normanton, O'Hagan, Ormesson d', Paulhan, Pearce, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Spencer, Taylor J. M., Tyrrell, Warner.

Amendements n° 98 et n° 52

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alavands, Alber, Albers, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carosino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Cohen, Collins, Collomb, Costanzo, Croux, D'Angelossante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Deleau, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Duport, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Hänsch, Hahn, Hassel von, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Irmer; Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nikolaou C., Nikolaou K., Notenboom, Orlandi, Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Saby, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schieler, Schmid, Schön Konrad, Schwencke, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Wagner, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Woltjer, Zagari.

(O)

Alemann von, Bangemann, Beazley, Beyer de Ryke, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Cecovini, Combe, Cottrell, Courcy Ling de, Dalziel, De Gucht, Delatte, Delorozoy, Donnez, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Geurtsen, Haagerup, Habsburg, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson C., Jackson R., Johnson, Jürgens, Kaloyannis, Kellett-Bowman El., Kirk, Louwes, Maher, Marshall, Mart, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen B., Nord, Normanton, O'Hagan, Ormesson d', Patterson, Pearce, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Scrivener, Seligman, Simmonds, Simonnet, Simpson, Spencer, Taylor J. M., Tyrrell, Vanneck, Welsh.

Amendement n° 207

(+)

Adonnino, Aigner, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Berkhouwer, Bersani, Beumer, Beyer de Ryke, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Catherwood, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, Croux, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Delatte, Deleau, Delorozoy, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Flanagan, Focke, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun von der, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hahn, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Mart, Martin M., Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Pery, Pasmazoglou, Petersen, Pflimlin, Plaskovitis, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Pruvot, Quin, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Rogers, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Wagner, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Woltjer, Zagari.

(O)

Balfour, Beazley, Bonde, Boserup, Cottrell, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Elles, Ferguson, Forster, Forth, Geurtsen, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson C., Jackson R., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Lenz, Louwes, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Normanton, O'Hagan, Patterson, Pearce, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Spencer, Stewart-Clark, Taylor J. M., Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendements n° 99, n° 87 et n° 141

(+)

Adam, Adonnino, Alavanos, Alber, Almirante, Ansquer, Arndt, Baduel Glorioso, Balfe, Barbagli, Bersani, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Costanzo, Croux, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, De Pasquale, Deleau, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Flanagan, Focke, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun von der, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Kaloyannis, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maij-Weggen, Malangré, Malène de la, Marck, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nikolaou C., Nikolaou K., Notenboom, Orlandi, Papapietro, Pedini, Penders, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pflimlin, Plaskovitis, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Rogers, Saby, Sälzer, Sassano, Schall, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spaak, Spinelli, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Wagner, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

Jeudi, 17 décembre 1981

(O)

Alemann von, Balfour, Bangemann, Beazley, Berkhouwer, Beyer de Ryke, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Catherwood, Cecovini, Combe, Cottrell, Curry, Dalziel, Davern, de Ferranti, De Gucht, Delatte, Delorozoy, Donnez, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Geurtsen, Haagerop, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Irmer, Jackson C., Jackson R., Johnson, Junot, Jürgens, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Louwes, Maher, Marshall, Mart, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen T., Nord, Normanton, O'Hagan, Ormesson d', Patterson, Paulhan, Pearce, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Scrivener, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simonnet, Spencer, Stewart-Clark, Taylor J. M., Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 204

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Berkhouwer, Bersani, Beumer, Beyer de Ryke, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Brookes, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Catherwood, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, Croux, D'Angelosante, Dalsass, Davern, De Pasquale, Delatte, Deleau, Delorozoy, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Ewing, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Fischbach, Flanagan, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Giummarra, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Irmer, Israël, Jaquet, Junot, Jürgens, Katzer, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Mart, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Plaskovitis, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Rogers, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Simpson, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Wagner, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wieczorek-Zeul, Woltjer, Zagari.

(O)

Balfour, Battersby, Beazley, Bøgh, Bonde, Boserup, Cottrell, Curry, Dalziel, de Ferranti, De Gucht, Elles, Fergusson, Forster, Forth, Geurtsen, Harris, Herman, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson C., Johnson, Kaloyannis, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Lalumière, Louwes, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, O'Hagan, Patterson, Pearce, Plumb, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Spencer, Taylor J. M., Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 100

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Brok, Brookes, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Costanzo, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, De Pasquale, Denis, Desouches, Diana, Diligent, Duport, Eisma, Enright, Estgen, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Katzer, Kazazis, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Majonica, Malangré, Marck, Martin M., Megahy, Mertens, Michel,

Jeudi, 17 décembre 1981

Minnen van, Moreau J., Müller-Herrmann, Muntingh, Nikolaou C., Nilolaou K., Notenboom, Orlandi, Papapietro, Pedini, Penders, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Plaskovitis, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Rieger, Rinsche, Rogalla, Rogers, Salisch, Sälzer, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald, Tolman, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Viehoff, Vring von der, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

(—)

Almirante, Delorozoy, Donnez, Wagner, Walter.

(O)

Alemann von, Ansquer, Balfour, Bangemann, Beazley, Berkhouwer, Beyer de Ryke, Bøgh, Bonde, Boserup, Catherwood, Cecovini, Combe, Cottrell, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, Davern, Delatte, Deleau, Deschamps, Elles, Fanton, Fergusson, Flanagan, Forster, Geurtsen, Haagerup, Habsburg, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Irmer, Jackson C., Jackson R., Johnson, Junot, Jürgens, Kaloyannis, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Lalor, Louwes, Maher, Malène de la, Marshall, Mart, Möller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, Nielsen T., Nord, O'Hagan, Ormesson d', Patterson, Paulhan, Pearce, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Remilly, Rhys Williams, Roberts, Saby, Scott-Hopkins, Scrivener, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simonnet, Simpson, Spencer, Stewart-Clark, Taylor J. M., Tyrrell, Vanneck, Vié, Warner, Welsh.

Amendement n° 208

(+)

Adam, Adonnino, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, Alemann von, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillot, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Berkhouwer, Bersani, Beumer, Beyer de Ryke, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, Collomb, Combe, Costanzo, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Delatte, Deleau, Delorozoy, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Donnez, Duport, Eisma, Elles, Enright, Estgen, Ewing, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Eich, Fischbach, Flanagan, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Giavazzi, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Irmer, Israël, Jansen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Mart, Martin M., Megahy, Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Muntingh, Nielsen T., Nikolaou C., Nikolaou K., Nord, Notenboom, Orlandi, Ormesson d', Papapietro, Patterson, Paulhan, Pedini, Penders, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Plaskovitis, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Rogers, Salisch, Sälzer, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Sutra, Theobald-Paoli, Tolman, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Wagner, Walter, Walz, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Woltjer, Zagari.

(—)

Pflimlin, Vandewiele.

(O)

Balfour, Beazley, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Courcy Ling de, Curry, Dalziel, de Ferranti, Fergusson, Forster, Forth, Geurtsen, Harmar-Nicholls, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson C., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Louwes, Marshall, Möller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, O'Hagan, Pearce, Plumb, Prag, Price,

Jeudi, 17 décembre 1981

Prout, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simpson, Spencer, Taylor J. M., Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendement n° 101

(+)

Adam, Alavanos, Albers, Alemann von, Almirante, Ansquer, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Baillet, Balfe, Bangemann, Barbagli, Barbi, Bersani, Beumer, Beyer de Ryke, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Bournias, Boyes, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Cecovini, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Clinton, Cluskey, Clwyd, Cohen, Combe, Costanzo, Croux, D'Angelosante, Dalsass, Dankert, Davern, De Pasquale, Delatte, Deleau, Delorozoy, Denis, Deschamps, Desouches, Diana, Diligent, Donnez, Enright, Estgen, Ewing, Eyraud, Fajardie, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Flanagan, Focke, Franz, Friedrich B., Frischmann, Früh, Fuchs G., Fuchs K., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Glinne, Goede de, Gonella, Goppel, Gouthier, Gredal, Griffiths, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Hänsch, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Irmer, Israël, Janssen van Raay, Jaquet, Jonker, Junot, Jürgens, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lange, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Leonardi, Lezzi, Ligios, Linkohr, Lücker, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Maij-Weggen, Majonica, Malangré, Malène de la, Marck, Mart, Martin M., Mertens, Michel, Minnen van, Moreau J., Müller-Hermann, Muntingh, Nielsen T., Nord, Notenboom, Ormesson d', Papapietro, Paulhan, Pedini, Penders, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Pfennig, Pflimlin, Plaskovitis, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Pruvot, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Rinsche, Rogalla, Rogers, Saby, Salisch, Sassano, Schall, Schieler, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schön Konrad, Schwencke, Scrivener, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Simonnet, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Sutra, Theobald-Paoli, Turner, Vandewiele, Vayssade, Vergeer, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Vring von der, Wagner, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von, Zagari.

(—)

Aigner.

(O)

Adonnino, Balfour, Bøgh, Bonde, Boserup, Brookes, Cottrell, Courcy Ling de, Curry, de Ferranti, Elles, Fergusson, Forster, Geurtsen, Harmar-Nicholls, Harris, Hooper, Hopper, Hord, Howell, Hutton, Jackson R., Johnson, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Lalumière, Louwes, Marshall, Møller, Moorhouse, Moreland, Newton Dunn, Nicolson, O'Hagan, Patterson, Pearce, Plumb, Prag, Price, Provan, Purvis, Rhys Williams, Roberts, Scott-Hopkins, Seligman, Sherlock, Simmonds, Spencer, Taylor J. M., Tyrrell, Vanneck, Warner, Welsh.

Amendements n° 102 et n° 142

(+)

Abens, Adam, Albers, Ansquer, Arndt, Baduel Glorioso, Baillet, Balfe, Barbagli, Bersani, Beyer de Ryke, Bombard, Bonaccini, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Carossino, Cassanmagnago, Castle, Ceravolo, Cinciari Rodano, Clément, Cluskey, Clwyd, Cohen, Collins, D'Angelosante, Dankert, Davern, De Pasquale, Deléau, Denis, Desouches, Duport, Eisma, Enright, Ewing, Eyraud, Fajardie, Fanti, Fanton, Fellermaier, Fernandez, Ferrero, Ferri, Fich, Flanagan, Focke, Friedrich B., Frischmann, Fuchs G., Fuillet, Gabert, Gaiotti de Biase, Gallagher, Galluzzi, Gatto, Gautier, Georgiadis, Glinne, Goede de, Gouthier, Gredal, Griffiths, Hänsch, Herklotz, Heuvel van den, Hoff, Hoffmann J., Hume, Israël, Junot, Key, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Lagakos, Lalor, Lalumière, Lange, Leonardi, Lezzi, Linkohr, Lynge, Maffre-Baugé, Maij-Weggen, Malène de la, Martin M., Michel, Minnen van, Moreau J., Muntingh, Nikolaou C., Nikolaou K., Orlandi, Papapietro, Paulhan, Pery, Pasmazoglou, Peters, Petersen, Plaskovitis, Poniatowski, Poniridis, Pruvot, Quin, Radoux, Remilly, Rieger, Rogalla, Saby, Salisch, Schieler, Schmid, Schwencke, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Sieglerschmidt, Spaak, Spinelli, Squarcialupi, Sutra, Theobald-Paoli, Vayssade, Vernimmen, Veronesi, Vgenopoulos, Vié, Viehoff, Wagner, Wawrzik, Weber, Wedekind, Wettig, Wiczorek-Zeul, Woltjer.

Jeudi, 17 décembre 1981

(—)

Almirante, Collomb, Delorozoy, Donnez, Kazazis, Pfennig, Sälzer.

(O)

Adonnino, Alber, Alemann von, Antoniozzi, Balfour, Bangemann, Barbi, Beazley, Beumer, Bismarck von, Bocklet, Bøgh, Bonde, Boserup, Cecovini, Clinton, Combe, Costanzo, Cottrell, Croux, Curry, Dalsass, Dalziel, De Ferranti, De Gucht, Delatte, Deschamps, Elles, Estgen, Fergusson, Fischbach, Forster, Franz, Früh, Fuchs K., Gerokostopoulos, Geurtsen, Ghergo, Giummarra, Gonella, Goppel, Gun van der, Haagerup, Habsburg, Hahn, Harmar-Nicholls, Harris, Hassel von, Helms, Herman, Hooper, Hopper, Hord, Hutton, Irmer, Jackson C., Jackson R., Janssen van Raay, Johnson, Jonker, Jürgens, Kaloyannis, Kellett-Bowman Ed., Kellett-Bowman El., Kirk, Klepsch, Langes, Lega, Lentz-Cornette, Lenz, Ligios, Louwes, Lücker, Luster, Macario, Maher, Malangré, Marck, Marshall, Mart, Mertens, Møller, Moorhouse, Moreland, Müller-Hermann, Newton-Dunn, Nicolson, Nielsen T., Nord, Normanton, Notenboom, O'Hagan, Ormesson d', Patterson, Pearce, Pedini, Penders, Plumb, Pöttering, Prag, Price, Prout, Provan, Purvis, Rabbethge, Rhys Williams, Rinsche, Roberts, Sassano, Schleicher, Schnitker, Schön Konrad, Scott-Hopkins, Scrivener, Seligman, Sherlock, Simmonds, Simonnet, Skovmand, Spencer, Stewart-Clark, Taylor J. M., Tolman, Tyrrell, Vandewiele, Vanneck, Verroken, Vring von der, Walz, Warner, Welsh.

Vote sur l'ensemble de l'amendement aux docs. 1-872/81, 1-883/81 et 1-885/81

(+)

Aerssen van, Alber, Antoniozzi, Arndt, Baduel Glorioso, Bangemann, Barbagli, Barbi, Battersby, Beazley, Berkhouwer, Bersani, Beyer de Ryke, Bismarck von, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Boot, Boserup, Brok, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Catherwood, Cluskey, Cohen, Combe, Courcy Ling de, Curry, D'Angelosante, Dankert, De Gucht, Delorozoy, De Pasquale, Deschamps, Desouches, Duport, Eisma, Elles, Enright, Estgen, Eyraud, Fanti, Fergusson, Ferri, Fich, Forster, Franz, Friedrich B., Fuchs G., Fuchs K., Fullet, Gatto, Gautier, Gawronski, Georgiadis, Gerokostopoulos, Ghergo, Glinne, Gondikas, Gonella, Goppel, Gouthier, Griffiths, Haagerup, Habsburg, Hamilius, Hänsch, Harris, Hassel von, Helms, Herklotz, Herman, Hoff, Hooper, Hopper, Hord, Horgan, Hutton, Israël, Jackson C., Jackson R., Janssen van Raay, Jonker, Kallias, Kaloyannis, Kazazis, Kellett-Bowman Ed., Kellet-Bowman El., Klepsch, Krouwel-Vlam, Lagakos, Langes, Lentz-Cornette, Lenz, Lezzi, Louwes, Luster, Macario, Maffre-Baugé, Maher, Marck, Markopoulos, Marshall, Mertens, Møller, Moreau J., Moreland, Nielsen J., Nielsen T., Nikolaou C., Normanton, Notenboom, Nyborg, O'Hagan, Orlandi, Ormesson d', Papaefstratiou, Papageorgiou, Patterson, Pedini, Pelikan, Pery, Pasmazoglou, Pfennig, Plaskovitis, Poniatowski, Poniridis, Pöttering, Prag, Prout, Pruvot, Purvis, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Roberts, Rogalla, Rogers, Romualdi, Sassano, Schall, Schleicher, Schmid, Schnitker, Schwencke, Scott-Hopkins, Scrivener, Seeler, Seibel-Emmerling, Seitlinger, Sherlock, Sieglerschmidt, Simmonds, Simpson, Spencer, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, Taylor J. M., Tolman, Turner, Tyrrell, Vayssade, Vergeer, Veronesi, Vgenopoulos, Vring von der, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Welsh, Wettig, Wiczorek-Zeul, Wogau von.

(—)

Albers, Bonino, Macciocchi.

(O)

Forth, Megahy, Minnen van, Viehoff.

Jeudi, 17 décembre 1981

ANNEXE II

AMENDEMENT N° 1

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 3 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Titre 5 : Fonds social et régional

Chapitre 54 : Contribution à la CECA au titre de mesures sociales temporaires en liaison avec la restructuration sidérurgique

Article 540 : Contribution à la CECA au titre de mesures sociales temporaires en liaison avec la restructuration sidérurgique

A. Dépenses

Inscrire un crédit de paiement de 62 000 000 d'Écus (ainsi que la mention « p.m. »).
(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget supplémentaire et rectificatif n° 2.)

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le nouveau commentaire suivant :

« Conclusions du sept cent dix-septième conseil du 24 juin 1981 relatif à l'introduction des mesures sociales concernées, dans le cadre du traité CECA, paragraphe 2 bis article 56).

Communication de la Commission SG (81) D/12619 relative au financement par le biais du budget général.

Cet article est destiné à permettre le financement des mesures sociales temporaires en liaison avec la restructuration sidérurgique.

AMENDEMENT N° 4

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 3 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Titre 5 : Fonds social et Fonds régional

Chapitre 54 : Contribution à la CECA au titre de mesures sociales temporaires en liaison avec la restructuration sidérurgique

Jeudi, 17 décembre 1981

Article 540 : Contribution à la CECA au titre de mesures sociales temporaires en liaison avec la restructuration sidérurgique

A. *Dépenses*

Inscrire un crédit de paiement de 62 000 000 d'Écus (au lieu de la mention « p.m. »)

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

le nouveau commentaire suivant :

« Conclusions du sept cent dix-septième conseil du 24 juin 1981 portant sur l'introduction des mesures sociales concernées dans le cadre du traité CECA, article 56 paragraphe 2 sous b).

Communication de la Commission SG (81) D/12619 portant sur les recours au financement par le budget général.

Cet article est estimé à permettre le financement des mesures sociales temporaires liées à la restructuration de l'industrie sidérurgique. »

AMENDEMENT N° 2

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 2 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Titre 9 : Coopération avec les pays en voie de développement et les pays tiers

Chapitre 92 : Aide alimentaire

Article 923 : Aide alimentaire en autres produits

COMMENTAIRE

Remplacer la phrase suivante du commentaire :

« Les crédits supplémentaires s'élevant à 40 millions d'Écus destinés à une action spéciale d'aide alimentaire aux petites et moyennes entreprises ne pourront faire l'objet de dépenses avant que les actes juridiques nécessaires, adaptant et/ou complétant les actes applicables à l'aide alimentaire 1981, aient été adoptés par le Conseil. »

par la phrase suivante :

« Il est également destiné à financer l'action spéciale de l'aide alimentaire aux pays les moins avancés. »

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 5

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 2/rév. du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Titre 9 : Coopération avec les pays en voie de développement et les pays tiers

Chapitre 92 : Aide alimentaire

Article 923 : Aide alimentaire en autres produits

A. Dépenses

—

B. Compensation

—

C. Recettes

—

COMMENTAIRE

Remplacer la phrase suivante du commentaire :

« Les crédits supplémentaires s'élevant à 40 millions d'Écus destinés à une action spéciale d'aide alimentaire aux petites et moyennes entreprises ne pourront faire l'objet de dépenses avant que les actes juridiques nécessaires, adaptant et/ou complétant les actes applicables à l'aide alimentaire 1981, aient été adoptés par le Conseil. »

par la phrase suivante :

« Il est également destiné à financer l'action spéciale de l'aide alimentaire aux pays les moins avancés. »

AMENDEMENT N° 135

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 411 du Parlement européen

SECTION II « CONSEIL »

Annexe I « Comité économique et social »

Titre 2 : Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement

Chapitre 25 : Frais de réunions et de convocations

Article 250 : Réunions et convocations en général

A. Dépenses

Augmenter les crédits de paiement de 150 000 Écus (de 2 650 000 à 2 800 000 Écus)

Jeudi, 17 décembre 1981

B. *Compensation*

—

C. *Recettes**Augmenter* les recettes du même montant.

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 136

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 408 du Parlement européen

SECTION IV « COUR DE JUSTICE »

ORGANIGRAMME

— Créer les postes suivants :

catégorie A : 1 poste A 5

catégorie B : 1 poste B 1

catégorie C : 9 postes (1 C 1, 1 C 2, 4 C 3, 2 C 4, 1 C 5).

— Transformer les emplois suivants :

1 A 6 en A 5.

A. *Dépenses**Augmenter* les crédits de 207 800 Écus.B. *Compensation*

—

C. *Recettes**Augmenter* les recettes de 354 610 Écus.

AMENDEMENT N° 137

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 406 du Parlement européen

SECTION V « COUR DES COMPTES »

ORGANIGRAMME

Ajouter les emplois suivants : 1 B1 — 1 B 2 — 2 C 3 (total : 4 emplois).

Judi, 17 décembre 1981

A. *Dépenses*

Réduire les crédits ajoutés par le Conseil de 101 900 Écus.

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Réduire les recettes ajoutées par le Conseil de 12 400 Écus.

AMENDEMENT N° 138

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 405 du Parlement européen

SECTION V « COUR DES COMPTES »

Titre 1 : Dépenses concernant les personnes liées à l'institution

Chapitre 13 : Dépenses relatives aux missions et aux déplacements

Article 130 : Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires

Poste 1301 : Personnel

A. *Dépenses*

Augmenter les crédits de paiement de 90 000 Écus (de 380 000 à 470 000 Écus) pour rétablir les crédits votés par le Parlement en première lecture.

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant.

AMENDEMENT N° 139

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 407 du Parlement européen

SECTION V « COUR DES COMPTES »

Titre 2: Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement

Chapitre 26 : Frais d'études, d'enquêtes et de consultation

Article 260 : Consultations, études et enquêtes de caractère limité

A. *Dépenses*

Inscrire un crédit de paiement de 20 000 Écus.

Jeudi, 17 décembre 1981

B. Compensation

Diminuer de 10 000 Écus les crédits du chapitre III destinés à l'article 260.

C. Recettes

Augmenter les recettes de 10 000 Écus.

AMENDEMENT N° 201

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 413 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »**ÉTAT DES RECETTES**

Poste 8010 : Emprunts/prêts communautaires destinés au soutien des balances de paiement (1975)

Poste 8011 : Emprunts/prêts communautaires destinés au soutien des balances de paiement (1981)

Article 802 : Emprunts/prêts Euratom

Article 803 : Emprunts/prêts du NIC destinés à la promotion d'investissements dans la Communauté

COMMENTAIRE

Après la mention des bases juridiques des lignes considérées, *ajouter* pour chacun des postes concernés la phrase suivante :

« Cette ligne constitue l'autorisation donnée à la Commission par l'autorité budgétaire, pour l'exercice considéré, de contracter des emprunts pour la réalisation des objectifs prévus par les décisions concernées. »

Ajouter également à la fin de ces commentaires la phrase suivante :

« Ce commentaire constitue la condition à l'exécution budgétaire telle qu'elle est définie par l'intitulé du poste. »

AMENDEMENT N° 173

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 453/rév. du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »**PARTIE A****TABLEAU DES EFFECTIFS**

Compléter le tableau des effectifs comme suit :

Jeudi, 17 décembre 1981

Emplois permanents

- ajouter les 85 emplois suivants au titre des besoins spécifiques :
 - catégorie A : 2 A 2 ⁽¹⁾, 10 A 4, 10 A 5, 8 A 6, 9 A 7
 - catégorie B : 5 B 1, 5 B 2, 6 B 3, 1 B 4,
 - catégorie C : 6 C 1, 6 C 2, 5 C 3, 5 C 4, 7 C 5
- ajouter les 88 emplois suivants au titre de l'adhésion de la Grèce :
 - catégorie A : 2 A 4, 4 A 5, 6 A 6, 6 A 7
 - catégorie B : 2 B 1, 2 B 2, 4 B 3, 4 B 4, 3 B 5
 - catégorie C : 5 C 1, 8 C 2, 10 C 3, 10 C 4, 10 C 5
 - catégorie D : 2 D 1, 2 D 2, 1 D 3
 - catégorie LA : 1 LA 3, 2 LA 4, 4 LA 5.

A. Dépenses

Augmenter les crédits des chapitres 11, 12, 20, 22 et 23 de 4 739 000 Écus.

La ventilation de ces crédits est ainsi répartie :

chapitre 11 : 2 869 000
chapitre 12 : 550 000
chapitre 20 : 818 000
chapitre 22 : 347 000
chapitre 23 : 155 000.

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter l'ensemble des recettes de : 4 739 000 Écus

dont à l'article 400 : 266 000 Écus,

et à l'article 401 : 146 000 Écus.

COMMENTAIRE

Ajouter le commentaire suivant au poste 1 100 :

« Les postes prioritaires du tableau des effectifs pour l'exercice 1982 sont ceux proposés par la Commission pour la *politique économique* (concurrence, mesures anti-crise CECA, environnement et protection des consommateurs, activités d'emprunts/prêts), le *renforcement des contrôles* (ressources propres et FEOGA, section «garantie», les *relations extérieures* (délégations, relations, commerciales, aide au développement), l'*information* (création de nouveaux bureaux d'informations, notamment à Hambourg), le *service commun d'interprétation*; sont également prioritaires les effectifs nécessités par l'adhésion de la Grèce (emplois opérationnels et linguistiques). »

⁽¹⁾ Dont 1 A, à titre personnel.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 174

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 450 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

TABLEAU DES EFFECTIFS

Transformation de postes (Centre de calcul)

Transformer les 29 emplois temporaires suivants en emplois permanents : 10 A 6, 1 A 7, 1 B 1, 3 B 2, 6 B 3, 1 C 1, 3 C 2, 4 C 3.

A. *Dépenses*

—

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

COMMENTAIRE

Ajouter le commentaire suivant au poste 1100 (traitements de base) :

« La transformation en emplois permanents de 29 emplois temporaires du Centre de calcul est subordonnée à la réorganisation des activités du Centre. »

—

AMENDEMENT N° 175

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 449 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

TABLEAU DES EFFECTIFS

Compléter le tableau des effectifs comme suit :

Emplois permanents (agents locaux)

Transformer 66 postes d'agents locaux en postes permanents comme suit : 2 C 2, 2 C 3, 2 C 4, 20 D 1, 20 D 2, 20 D 3.

A. *Dépenses*

Augmenter les crédits du chapitre 11 de 621 000 Écus.

La ventilation de ces crédits est ainsi répartie :

Poste 1 100 : 455 000

Poste 1 101 : 48 000

Judi, 17 décembre 1981

Poste 1102 : 58 000
Poste 1103 : 3 000
Poste 1130 : 13 000
Poste 1131 : 3 000
Poste 1141 : 13 000
Article 119 : 28 000

B. *Compensation*

Réduire les crédits du poste 1112 intitulé « agents locaux » de 320 000 Écus.

C. *Recettes*

Augmenter globalement les recettes de 301 000 Écus
dont à l'article 400 : 59 000 Écus
et à l'article 401 : 31 000 Écus.

COMMENTAIRE

Ajouter le commentaire suivant au poste 1112 :

« La création de nouveaux postes d'agents locaux en 1982 est limitée à 30 postes. »

AMENDEMENT N° 176

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

TABLEAU DES EFFECTIFS

Transformation de postes (politique des carrières)

Transformer les 185 emplois suivants :

10 A 5 en A 4
10 A 6 en A 5
26 B 2 en B 1
10 B 3 en B 2
10 BTS 3 en BTS 2
80 C 2 en C 1
35 C 3 en C 2
5 LA 5 en LA 4

A. *Dépenses*

Augmenter les crédits du chapitre 11 de 217 000 Écus.

La ventilation de ces crédits est ainsi répartie :

Poste 1100 : 163 000 Écus
Poste 1101 : 17 000 Écus
Poste 1102 : 20 000 Écus
Poste 1130 : 6 000 Écus
Poste 1131 : 1 000 Écus
Article 119 : 10 000 Écus

B. *Compensation*

Jeudi, 17 décembre 1981

C. Recettes

Augmenter l'ensemble des recettes de 217 000 Écus
dont 21 000 à l'article 400 et 11 000 à l'article 401.

COMMENTAIRE

Ajouter le commentaire suivant au poste 1100 (traitements de base) :

« La Commission s'engage à rétablir $\frac{1}{3}$ des postes en question au niveau actuel dès 1986 et au fur et à mesure que la pyramide des âges de l'organigramme permettra, comme c'est aujourd'hui prévisible, un déroulement plus harmonieux des carrières. »

AMENDEMENT N° 177

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 288 du Parlement européen.

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

PAIEMENTS

Titre 1 : Dépenses concernant les personnes liées à l'institution

Chapitre 10 : Membres de l'institution

Article 112 : Pensions, allocations de départ et couverture du risque de chômage

Poste 1122 : Pensions de survie

A. *Dépenses*

—

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

COMMENTAIRE

Remplacer « Ce crédit couvre les pensions de survie des veuves et/ou des orphelins . . . »
par : « Ce crédit couvre les pensions de survie des veufs, veuves et/ou des orphelins . . . ».

Judi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 85/rév.

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 172 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

PAIEMENTS

Poste 1302 : Équipements spéciaux pour missions

A. Dépenses

Supprimer le poste 1302 et le « p.m. »

B. Compensation

—

C. Recettes

Inchangé.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Supprimer le commentaire.

AMENDEMENT N° 165

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 172/361 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

PAIEMENTS

Poste 1302 : Équipements spéciaux pour missions

A. Dépenses

Supprimer ce poste et la mention «p.m.»

B. Compensation

—

C. Recettes

Inchangé.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 31

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 49 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

PAIEMENTS

Poste 2720 : Dépenses d'information, de vulgarisation et de participation aux manifestations publiques

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 497 000 Écus (de 10 053 000 à 10 550 000 Écus).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Modifier le texte comme suit :

« Crédit destiné à financer l'information du public grâce à tous les moyens techniques appropriés sur les objectifs et sur les activités des Communautés européennes. Le montant des recettes réutilisables est évalué à 100 000 Écus. *Les actions spécifiques d'information de la jeunesse (prévues au Fonds Kreyssig) sont financées dans le cadre de l'article 273 (nouveau) qui est doté d'un crédit de 1 750 000 Écus.* »

AMENDEMENT N° 178

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 50 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

PAIEMENTS

Chapitre 27 : Dépenses de publication et d'information

Article 273 : Information de la jeunesse

(nouveau)

A. Dépenses

— Créer un nouvel article 273 intitulé : « *Information de la jeunesse* ».

— Y inscrire un crédit de 750 000 Écus.

Jeudi, 17 décembre 1981 :

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le nouveau commentaire suivant :

« crédit destiné à encourager l'information des populations sur les Communautés européennes en développant surtout la formation de la jeunesse dans un esprit européen ».

AMENDEMENT N° 33

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 51 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

PAIEMENTS

Article 288 : Institut universitaire européen de Florence

Poste 2880 : Subvention de l'institut universitaire européen de Florence
(nouveau)

Réinscription du poste de l'avant-projet.

A. *Dépenses*

— *Créer* un nouveau poste 2880 intitulé « Subvention de l'institut universitaire européen de Florence ».

— *Y inscrire* une mention « p.m. »

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le nouveau commentaire suivant :

« Le poste est prévu pour l'inscription, le moment venu, d'un crédit destiné à couvrir la subvention que la Commission versera à l'institut ».

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 34

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 52/rév. du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

PAIEMENTS

Poste 2881 : Contribution financière aux projets de recherche de l'institut universitaire européen de Florence

A. Dépenses

- *Supprimer* le tiret.
- *Inscrire* un crédit de paiement de 250 000 Écus (réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

B. Compensation

- *Réduire* de 250 000 Écus le crédit de paiement du poste 2940 « Bourses d'étude et de recherche ».

C. Recettes

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

— *Remplacer* le commentaire actuel par le texte suivant :

« Ce crédit est destiné au versement d'une contribution financière à un certain nombre de projets de recherche mis en œuvre à l'institut universitaire européen de Florence. »

AMENDEMENT N° 35

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 53 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

PAIEMENTS

Poste 2882 : Archives historiques des Communautés

A. Dépenses

- *Supprimer* la mention « p.m. »
- *Inscrire* un crédit de paiement de 75 000 Écus (réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

Judi, 17 décembre 1981

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

— *Augmenter* les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le nouveau commentaire suivant :

« *Crédit destiné à couvrir la contribution financière à verser à l'institut universitaire européen de Florence en vue de gérer les archives historiques de la Commission qui seront ouvertes au public à compter du 1^{er} janvier 1983 et d'acquérir des documents de valeur historique, appartenant à des particuliers et à des organismes publics ou privés.* »

AMENDEMENT N° 122

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 384 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE A

PAIEMENTS

Article 291: Subventions à des organisations d'intérêt européen

A. *Dépenses*

Augmenter les crédits de paiement de 80 000 UCE.

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 132

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 83 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

PARTIE B

Titre I: Fonds européen d'orientation et de garantie agricole — section « garantie »

A. Dépenses

—

B. Compensation

—

C. Recettes

—

COMMENTAIRE

Modifier le commentaire figurant au début des titres I et II, FEOGA, section « garantie » comme suit :

... (premier alinéa inchangé) ...

L'inscription budgétaire constituant la base juridique de l'exécution des crédits, les règlements cités en commentaires le sont à titre indicatif. Ils reflètent ... (inchangé)

... (troisième alinéa inchangé) ...

Les virements de chapitre à chapitre ou à l'intérieur des chapitres devront être préalablement notifiés au Parlement européen (et à ses commissions compétentes) lorsque les montants impliqués sont quantitativement ou politiquement significatifs.

Les dispositions du titre VIII du règlement financier du 21 décembre 1977, dans le cadre de la révision en cours, devront permettre un contrôle plus effectif des dépenses dans ce secteur.

AMENDEMENT N° 179

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 421 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

Titres 3 à 10

(Rétablissement de la nomenclature de l'avant-projet de budget)

1. Rétablir, dans la page de gauche de la partie B, une colonne retraçant — pour chaque ligne budgétaire — les crédits d'engagement relatifs aux exercices 1982, 1981 et 1980.

Judi, 17 décembre 1981.

2. *Reprendre* au début de l'état des dépenses de la partie B du budget de la section III « Commission » la *récapitulation* générale des crédits telle qu'elle figure dans l'avant-projet (après adaptation des chiffres).

AMENDEMENT N° 59

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 106 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

Intervir le titre 3 « Crédits d'intervention dans le secteur de la pêche » et le titre 4 « FEOGA, section "orientation", et actions spécifiques agricoles ».

A. *Dépenses*

B. *Recettes*

C. *Compensation*

ENGAGEMENTS

COMMENTAIRE

AMENDEMENT N° 60

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 107 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Transformer le libellé du titre 3 « Crédits d'intervention dans le secteur de la pêche » en « *Politique commune de la pêche* ».

A. *Dépenses*

Jeudi, 17 décembre 1981

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

—

AMENDEMENT N° 211

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 109 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 312: Études à caractère biologique dans le secteur de la pêche et de la mer

Poste 3121 : Études à caractère biologique dans la région nord-est de l'Atlantique
(nouveau)

Poste 3122 : Études à caractère biologique en Méditerranée
(nouveau)

A. *Dépenses*

— Créer un nouveau poste 3121 ainsi intitulé : « Études à caractère biologique dans la région nord-est de l'Atlantique ».

— Y inscrire un « p.m. »

— Créer un nouveau poste 3122 ainsi intitulé : « Études à caractère biologique en Méditerranée ».

— Y inscrire un « p.m. »

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

—

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 63

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 110 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Titre 3 : Crédits d'intervention dans le secteur de la pêche

Chapitre 31 : Actions spécifiques dans le secteur de la pêche

Article 316 : « Programme spécifique d'intervention pour la pêche en Méditerranée »
(nouveau)

A. Dépenses

— Créer un nouvel article 316 ainsi libellé : « Programme spécifique d'intervention pour la pêche en Méditerranée ».

— Y inscrire un « p.m. »

B. Compensation

—

C. Recettes

Inchangées.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Ce programme est destiné à mettre en place les conditions essentielles pour favoriser la mise en œuvre de nouvelles politiques de développement pour les activités de pêche et l'aquaculture en Méditerranée.

AMENDEMENT N° 66

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 115 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Titre 3 : Politique commune de la pêche (nouveau libellé)

Chapitre 37 : Mesures sociales dans le secteur de la pêche
(nouveau)

Article 370 : Actions tendant à développer une politique commune en matière d'éducation et de formation professionnelle dans le secteur de la pêche
(nouveau)

Article 371 : Subvention en faveur de certaines activités d'assistance médicale et de sécurité en mer
(nouveau)

Jeudi, 17 décembre 1981

A. *Dépenses*

- *Créer* un chapitre 37 ainsi libellé : « Mesures sociales dans le secteur de la pêche »
- *Créer* un article 370 ainsi libellé : « Actions tendant à développer une politique commune en matière d'éducation et de formation professionnelle dans le secteur de la pêche ».
Y *inscrire* un « p.m. »
- *Créer* un article 371 ainsi libellé : « Subvention en faveur de certaines activités d'assistance médicale et de sécurité en mer ».
Y *inscrire* un « p.m. »

B. *Compensation*

- Supprimer* le poste 6484 intitulé « Subvention en faveur de certaines activités d'assistance médicale et de sécurité en mer ».
— *Supprimer* le « p.m. » y afférent.

C. *Recettes*

Inchangées.

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 68

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 125 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Titre 4 : FEOGA, section « orientation » et actions spécifiques

Chapitre 48 : Dépenses ressortissant au domaine agricole

Article 484 : Recherches en agriculture

Poste 4842 : Recherches agronomiques pour le développement des protéines végétales
(nouveau)A. *Dépenses*

- Créer* un nouveau poste 4842.
Y *inscrire* un « p.m. »

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Inchangées.

Judi, 17 décembre 1981

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

—

AMENDEMENT N° 145

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 424 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Chapitre 50: Feder — Actions communautaires de soutien aux politiques régionales nationales

Article 500: Feder — Actions communautaires de soutien aux politiques régionales nationales

A. *Dépenses*

Chapitre 100

— *Augmenter* le crédit de paiement de 30 000 000 d'Écus.

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

Inchangé.

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 181

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 482/261 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 510.: Fonds européen de développement régional — actions communautaires spécifiques

Jeudi, 17 décembre 1981

A. Dépenses

—

B. Compensation

—

C. Recettes

—

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 2 500 000 Écus (de 88 000 000 à 90 500 000).
(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget.)

Échéancier

Modifier comme suit l'échéancier de paiements :

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	—					
Crédits subsistants de 1980	58 200 000	17 500 000	40 700 000			
Crédits 1981	77 000 000	6 000 000	26 400 000	35 900 000		
Crédits 1982	90 500 000	—	—	15 400 000	35 800 000	
Total	225 700 000	23 500 000⁽¹⁾	67 100 000⁽²⁾	51 300 000	35 800 000	

(¹) Sur 30 600 000 disponibles en 1981, dont 10 600 000 reportés de 1980. Il en résultera un nouveau report de 7 100 000 à l'exercice 1982.

(²) Dont 60 millions inscrits au budget et 7 100 000 à reporter de 1981.

AMENDEMENT N° 16

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 482/261 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 5400 : Études à caractère régional entreprises à la demande des États membres

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 50 000 Écus (de 350 000 à 400 000 Écus).

(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget.)

Jeudi, 17 décembre 1981

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

—

AMENDEMENT N° 182

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 485 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 5411 : Actions communautaires dans le cadre des opérations intégrées

A. *Dépenses*

Remplacer la mention « p.m. » par l'inscription d'un crédit de 16 000 000 d'Écus.

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Ajouter la phrase suivante : « Ces crédits pourront être complétés en cours d'exercice par virement à partir des crédits figurant au chapitre 100 au titre de la politique régionale ».

AMENDEMENT N° 143/corr.

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 213 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Chapitre 5.4 : Fonds européen de développement régional — actions communautaires spécifiques

Jeudi, 17 décembre 1981

Article 5.4.2 : Fonds de rotation, mesures dans le cadre d'un programme en vue d'un plus grand développement et d'une restructuration de l'économie des pays méditerranéens faisant partie de la Communauté européenne
(nouveau)

A. Dépenses

Inscrire une mention « p.m. »

B. Compensation

—

C. Recettes

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire une nouvelle ligne budgétaire pour la création, sur la base d'un règlement du Conseil, d'un « fonds de rotation » pour les pays méditerranéens membres de la Communauté et pour les pays candidats (Espagne et Portugal). Dans les six à huit prochaines années, ce fonds devrait disposer d'un capital correspondant à ses exigences propres.

AMENDEMENT N° 172

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 62 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6000: Actions en faveur du secteur agricole

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 1 472 200 Écus (de 5 977 800 à 7 450 000 Écus).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du montant correspondant.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 2 300 000 Écus (de 5 200 000 à 7 500 000 Écus).

Jeudi, 17 décembre 1981

Échéancier

Modifier comme suit l'échéancier des paiements.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 7 500 000 Écus ⁽¹⁾. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	28 947 000	3 350 000	4 900 000	2 200 000	730 000	17 767 000
Crédits subsistants de 1980	0	0	0	0	0	0
Crédits 1981	5 000 000	1 650 000	1 250 000	470 000	150 000	1 480 000
Crédits 1982	7 500 000	0	1 300 000	2 800 000	2 000 000	1 400 000
Total	41 447 000	5 000 000	7 450 000	5 470 000	2 880 000	20 647 000

COMMENTAIRE

Inchangé.

⁽¹⁾ Voir article 1^{er} paragraphe 3 du règlement financier du 21 décembre 1977.

AMENDEMENT N° 167

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 63 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6001 : Actions en faveur du secteur textile

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 3 681 400 Écus (de 8 158 600 à 11 840 000 Écus).

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter les recettes du montant correspondant.

Jeudi, 17 décembre 1981

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 4 025 000 Écus (de 15 500 000 à 19 525 000 Écus).

Échéancier

Modifier comme suit l'échéancier des paiements.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 19 525 000 Écus ⁽¹⁾. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	24 758 000	1 460 000	3 090 000	2 300 000	670 000	17 238 000
Crédits subsistants de 1980	840 000	250 000	250 000	340 000	0	0
Crédits 1981	12 000 000	4 290 000	2 250 000	1 220 000	360 000	3 880 000
Crédits 1982	19 525 000	0	6 250 000	6 250 000	4 000 000	3 025 000
Total	53 123 000	6 000 000	11 840 000	10 110 000	5 030 000	24 143 000

COMMENTAIRE

Inchangé.

(1) Voir article 1^{er} paragraphe 3 du règlement financier du 21 décembre 1977.

AMENDEMENT N° 171

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 64 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6010 : Aides dans le domaine de la formation professionnelle et de la mobilité géographique

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 10 256 000 Écus (de 229 164 000 à 239 420 000 Écus).

B. Compensation

Judi, 17 décembre 1981

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du montant correspondant.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 21 900 000 Écus (de 318 100 000 à 340 000 000 d'Écus).

Échéancier

Modifier comme suit l'échéancier des paiements.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 340 000 000 d'Écus ⁽¹⁾.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	371 195 000	85 070 000	79 410 000	28 700 000	9 300 000	168 715 000
Crédits subsistants de 1980	29 000	10 000	10 000	9 000	0	0
Crédits 1981	264 000 000	87 120 000	65 700 000	24 800 000	7 400 000	78 980 000
Crédits 1982	340 000 000	0	94 300 000	100 300 000	82 000 000	63 400 000
Total	975 224 000	172 200 000	239 420 000	153 809 000	98 700 000	311 095 000

COMMENTAIRE

Inchangé.

⁽¹⁾ Voir article 1^{er} paragraphe 3 du règlement financier du 21 décembre 1977.

AMENDEMENT N° 149

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 65 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6011 : Aides visant à promouvoir l'emploi

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 4 488 800 Écus.

B. *Compensation*

Jeudi, 17 décembre 1981

*C. Recettes**Augmenter* les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 4 488 800 Écus.**Échéancier**

À modifier sur la base d'un tableau fourni par la Commission.

AMENDEMENT N° 169

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 66 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 603 : Actions en faveur des travailleurs migrants

*A. Dépenses**Augmenter* le crédit de paiement de 1 031 800 Écus (de 35 018 200 à 36 050 000 Écus).*B. Compensation**C. Recettes**Augmenter* les recettes du montant correspondant.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 5 400 000 Écus (de 42 200 000 à 47 600 000 Écus).

(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget.)

Échéancier

Modifier comme suit l'échéancier des paiements.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 47 600 000 Écus ⁽¹⁾. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

(1) Voir article 1^{er} paragraphe 3 du règlement financier du 21 décembre 1977.

Jeudi, 17 décembre 1981

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	70 141 000	10 940 000	13 240 000	5 400 000	1 760 000	38 801 000
Crédits subsistants de 1980	511 000	160 000	160 000	191 000	—	—
Crédits 1981	30 000 000	9 900 000	7 500 000	2 800 000	840 000	8 960 000
Crédits 1982	47 600 000	—	15 150 000	15 150 000	11 000 000	6 300 000
Total	148 252 200	21 000 000	36 050 000	23 541 000	13 600 000	54 061 000

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 152

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 68 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6100 : Aides visant à améliorer la situation de l'emploi dans certaines régions

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 13 675 200 Écus.

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 13 675 200 Écus.

Échéancier

À modifier sur la base d'un tableau fourni par la Commission.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 191

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 69 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6101 : Aides visant à améliorer la situation de l'emploi de certains groupes d'entreprises

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 2 297 600 Écus (de 7 542 400 à 9 840 000 Écus).
(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget.)

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 2 400 000 Écus (de 14 300 000 à 16 700 000 Écus).

Échéancier

Modifier comme suit l'échéancier des paiements.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 16 700 000 Écus ⁽¹⁾. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	3 880 000	360 000	1 240 000	300 000	100 000	1 880 000
Crédits subsistants de 1980	0	0	0	0	0	0
Crédits 1981	8 000 000	2 640 000	2 000 000	750 000	250 000	2 360 000
Crédits 1982	16 700 000		6 600 000	5 300 000	3 000 000	1 800 000
Total	28 580 000	3 000 000	9 840 000	6 350 000	3 350 000	6 040 000

COMMENTAIRE

Inchangé.

(1) Voir article 1^{er} paragraphe 3 du règlement financier du 21 décembre 1977.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 154

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 70 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6102 : Intervention visant à améliorer la situation de l'emploi de certaines branches économiques à adapter au progrès technique

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 5 533 200 Écus.

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 5 533 200 Écus.

Échéancier

À modifier sur la base d'un tableau fourni par la Commission.

—

AMENDEMENT N° 155

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 71 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 611 : Actions en faveur des handicapés

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 8 242 600 Écus.

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter du même montant les recettes.

Jeudi, 17 décembre 1981

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 8 242 600 Écus.

Échéancier

À modifier sur la base d'un tableau fourni par la Commission.

AMENDEMENT N° 194

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 72 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 620 : Fonds social — Expériences pilotes et études préparatoires

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 1 638 400 Écus (de 2 361 600 à 4 000 000 d'Écus).

(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget.)

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 800 000 Écus (de 3 100 000 à 3 900 000 Écus).

Échéancier

Modifier comme suit l'échéancier des paiements.

Les crédits d'engagement autorisés pour 1982 s'élèvent à 3 900 000 Écus (1). L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 721 000	460 000	700 000	100 000	50 000	411 000
Crédits subsistants de 1980	93 000	40 000	50 000	3 000	0	0
Crédits 1981	3 000 000	1 500 000	750 000	300 000	80 000	370 000
Crédits 1982	3 900 000	0	2 500 000	1 350 000	50 000	0
Total	8 714 000	2 000 000	4 000 000	1 753 000	180 000	781 000

(1) Voir article 1^{er} paragraphe 3 du règlement financier du 21 décembre 1977.

Jeudi, 17 décembre 1981

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 36

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 55 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 630 : Exécution du programme « éducation »

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 950 000 Écus (de 2 500 000 à 3 450 000 Écus).

(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget.)

B. *Compensation*

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

COMMENTAIRE

AMENDEMENT N° 38

à la modification apportée par le Conseil aux amendements n°s 294/rév. et 238 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 632 : Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

A. *Dépenses*

Augmenter les dépenses de 100 000 Écus (de 3 900 000 Écus à 4 000 000 d'Écus).

Jeudi, 17 décembre 1981

B. *Compensation*

—

C. *Recettes**Augmenter* les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Ancien poste 3010

Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, qui figure au nombre des actions prioritaires retenues dans le programme d'action sociale (résolution du Conseil du 21 janvier 1974), a été créé par le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 (JO n° L 39 du 13. 2. 1975, p. 4). Au terme de ce règlement, une subvention destinée au Centre est inscrite chaque année au budget des Communautés européennes sous une ligne spécifique. Le crédit de ce poste représente cette subvention.

L'état des recettes et des dépenses du Centre se présente de la façon suivante :

Recettes

— Chapitre 1 : subvention de la Communauté européenne	4 000 000
— Chapitre 2 : recettes diverses	6 000
	<hr/>
Total	4 006 000

Dépenses

— Chapitre 1 : personnel	1 950 000
— Chapitre 2 : frais de fonctionnement administratif	505 000
— Chapitre 3 : dépenses opérationnelles	1 551 000
	<hr/>
Total	4 006 000

Les effectifs autorisés du Centre sont les suivants :

Catégorie A : 14
 Catégorie LA : 7
 Catégorie B : 7
 Catégorie C : 12
 Catégorie D : —
 Agents locaux : 5

AMENDEMENT N° 37

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 87 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Titre VI : Crédits d'intervention dans le domaine social

Chapitre 63 : Dépenses relatives à l'éducation et la formation professionnelle

Jeudi, 17 décembre 1981

Article 632 : Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

A. *Dépenses*

—

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le paragraphe suivant à la fin des commentaires de l'article 632 :

« La Commission présentera avant le 31 mars 1982 des propositions de modifications aux règlements relatifs à la Fondation afin de mettre ceux-ci en harmonie avec le traité du 22 juillet 1975 et d'une manière générale avec le droit budgétaire de la Communauté. »

AMENDEMENT N° 131

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 87 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Titre VI : Crédits d'intervention dans le domaine régional

Chapitre 63 : Dépenses relatives à l'éducation et la formation professionnelle

Article 632 : Centre européen pour le développement et la formation professionnelle

A. *Dépenses*

—

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le paragraphe suivant à la fin des commentaires de l'article 632 :

Jeudi, 17 décembre 1981

« La Commission présentera avant le 31 mars 1982 des propositions de modifications aux règlements relatifs au Centre afin de mettre ceux-ci en harmonie avec le traité du 22 juillet 1975 et d'une manière générale avec le droit budgétaire de la Communauté. »

AMENDEMENT N° 39

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 56 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 633 : Actions communautaires en matière de formation et d'orientation professionnelles

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 90 000 Écus (de 110 000 à 200 000 Écus).
(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget.)

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 40

à la modification apportée par le Conseil aux amendements n°s 57/rév. et 308 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Titre 6 : Crédits d'intervention dans le domaine social

Chapitre 63 : Dépenses relatives à l'éducation et à la formation professionnelle

Jeudi, 17 décembre 1981

Article 634 : Formation continue, y compris la coopération entre les centres résidentiels pour adultes
(nouveau)

(Réinscription de l'article de l'avant-projet.)

A. Dépenses

— Créer un nouvel article 634 intitulé : « Formation continue, y compris la coopération entre les centres résidentiels pour adultes ».

— Inscrire un crédit de 350 000 Écus.

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le nouveau commentaire suivant :

« Cet article est destiné à financer des centres d'éducation résidentiels pour adultes qui contribuent à la formation européenne des adultes, conformément à l'article 118 du traité, comme l'a demandé en outre le Parlement européen dans sa résolution du 16 juin 1978 (JO n° C 163 du 10. 7. 1978, p. 72). Jusqu'à la fin de 1981, cette action a été couverte par l'article 290 du budget (subventions à des institutions d'enseignement supérieur). »

(Réinscrire le commentaire de l'avant-projet de budget.)

AMENDEMENT N° 130

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 86 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Titre VI : Crédits d'intervention dans le domaine social

Chapitre 64 : Dépenses ressortissant au domaine social

Article 641 : Subvention pour le fonctionnement de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

A. Dépenses

—

B. Compensation

—

Jeudi, 17 décembre 1981

C. Recettes

ENGAGEMENTS

COMMENTAIRE

Inscrire le paragraphe suivant à la fin des commentaires de l'article 641 :

« La Commission présentera avant le 31 mars 1982 des propositions de modifications aux règlements relatifs à la Fondation afin de mettre ceux-ci en harmonie avec le traité du 22 juillet 1975 et d'une manière générale avec le droit budgétaire de la Communauté. »

AMENDEMENT N° 18

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 471 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6481 : Études et actions en santé publique

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 150 000 Écus (de 250 000 à 400 000 Écus).

(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget.)

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 19

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 472 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6482 : Protection de la santé, hygiène et sécurité sur les lieux de travail

Jeudi, 17 décembre 1981

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 180 000 Écus (de 1 500 000 à 1 680 000 Écus).

(Réinscription du crédit de l'avant-projet.)

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 69/rév.

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 90 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 650 : Contribution à la Communauté européenne du charbon et de l'acier au titre de mesures sociales en liaison avec la restructuration sidérurgique

A. *Dépenses*

Inscrire un crédit de paiement de 50 000 000 d'Écus.

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Ancien chapitre 54
Traité CEE (article 235)
COM (80) 134 final
COM (80) 676 final

Cet article est destiné au financement de mesures sociales temporaires en liaison avec la restructuration sidérurgique.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 20

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 431 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Poste 6611 : Protection de l'environnement naturel dans certaines zones sensibles d'intérêt communautaire

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 1 000 000 d'Écus.

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

Inscrire un crédit d'engagement de 2 500 000 Écus.

Échéancier

Engagements		Palements		
		1981	1982	1983 et ultérieurs
Crédits 1981	—	—	—	—
Crédits 1982	2,5	—	1	1,5
Total	2,5	—	1	1,5

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 21

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 432 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6612 : Mise en œuvre des réglementations communautaires relatives à certaines formes de pollution

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 1 000 000 d'Écus.

Jeudi, 17 décembre 1981

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 22

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 433 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6613 : Mesures dans le domaine de l'environnement susceptibles de favoriser la création d'emplois nouveaux

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 500 000 Écus.

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

Inscrire un crédit d'engagement de 1 500 000 Écus.

Échéancier

Engagements		Paiements		
		1981	1982	1983 et ultérieurs
Crédits 1981	—	—	—	—
Crédits 1982	1,5	—	0,5	1
Total	1,5	—	0,5	1

COMMENTAIRE

Inchangé.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 24

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 435 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6615 : Harmonisation des statistiques dans le domaine de l'environnement
(nouveau)

A. Dépenses

Inscrire une mention « p.m. »

B. Compensation

—

C. Recettes

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Établissement d'une nomenclature de l'environnement en vue de l'harmonisation des statistiques relatives à l'environnement dans la Communauté.

AMENDEMENT N° 25

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 437 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6621 : Protection du milieu marin

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 100 000 Écus (de 500 000 à 600 000 Écus).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

Jeudi, 17 décembre 1981

ENGAGEMENTS

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 26

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 467 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 663 : Actions « environnement ».

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 30 000 Écus (de 330 000 à 360 000 Écus).

B. *Compensation*

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant.

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 27

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 222/468 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 664 : Actions nécessaires à la mise en œuvre des directives et décisions sur l'environnement

Poste 6640 : Mise en œuvre de la législation relative à la pollution et aux nuisances
(nouveau)

Jeudi, 17 décembre 1981

Poste 6641 : Mise en œuvre de la législation relative à la pollution par les produits
(nouveau) chimiques toxiques et dangereux

A. Dépenses

Diviser l'article 664 en deux postes :

- 6640 : Mise en œuvre des actes juridiques relatifs aux pollutions et nuisances
- 6641 : Mise en œuvre des actes juridiques relatifs à la pollution par les produits chimiques toxiques et dangereux

Augmenter les crédits de 650 000 Écus.

(Inscrire un crédit de 375 000 Écus au poste 6640).

(Inscrire un crédit de 1 225 000 Écus au poste 6641).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le commentaire de l'avant-projet pour les deux lignes budgétaires.

AMENDEMENT N° 28

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 438 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6670 : Études portant sur la protection des consommateurs

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 30 000 Écus (de 400 000 à 430 000 Écus).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

Judi, 17 décembre 1981

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 29

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 439 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6673 : Actions nécessaires à l'application des directives « consommateurs »

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 20 000 Écus (de 130 000 à 150 000 Écus).

B. *Compensation*

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 47

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 439 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 6673 : Actions nécessaires à l'application des directives « consommateurs »

A. *Dépenses*

Augmenter les crédits de paiement de 20 000 UCE.

Jeudi, 17 décembre 1981

B. *Compensation*

—

C. *Recettes**Augmenter* les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 41

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 6 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Poste 6701 : Contributions financières à des manifestations culturelles d'intérêt européen

A. *Dépenses**Augmenter* le crédit de paiement de 40 000 Écus (de 170 000 Écus à 210 000 Écus).B. *Compensation*

—

C. *Recettes**Augmenter* les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 116

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 6 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Poste 6701 : Contributions financières à des manifestations culturelles d'intérêt européen

Jeudi, 17 décembre 1981

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 40 000 Écus (de 170 000 Écus à 210 000 Écus).

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 42

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 60 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 670 : Actions et manifestations dans le secteur culturel

Poste 6703 : Contribution à la préparation et à l'organisation de l'année européenne de la
(nouveau) musique 1985

A. *Dépenses*

— *Créer* un nouveau poste 6703 intitulé « Contribution à la préparation et à l'organisation de l'année européenne de la musique 1985 ».

— *Inscrire* un crédit de paiement de 26 500 Écus.

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le nouveau commentaire suivant :

« Crédit destiné à couvrir la moitié des dépenses nécessaires au fonctionnement en 1982 du

Jeudi, 17 décembre 1981

comité organisateur européen chargé de préparer et d'organiser l'année européenne de la musique 1985 et en particulier :

- frais de voyage, de séjour et accessoires des membres du comité,
- dépenses supportées par le président du comité en liaison avec les charges qui lui seront imposées par le comité lui-même.

Une contribution du même montant de 26 500 Écus sera versée au même titre par le comité des ministres du Conseil de l'Europe.

AMENDEMENT N° 43

à la modification approuvée par le Conseil à l'amendement n° 61 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Titre 6 : Crédits d'intervention dans le domaine social

Chapitre 67 : Dépenses dans le secteur culturel et Fondation européenne

Article 671 : Promotion du secteur culturel
(nouveau)

A. Dépenses

- Créer un nouvel article 671 intitulé « Promotion du secteur culturel ».
- Y inscrire une mention « p.m. »

B. Compensation

—

C. Recettes

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Cet article devra permettre de contribuer au financement d'opérations et d'expériences pilotes diverses destinées à élargir le public de différentes formes d'expression de la culture et de réduire ainsi le chômage qui frappe les travailleurs culturels.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 112

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 8/81 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 7015 : Transport de matières radioactives

A. Dépenses

Inscrire un crédit de paiement de 500 000 UCE (au lieu d'un « p.m. »). (Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 74

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 10 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Article 703 : Actions dans le domaine des énergies nouvelles

Poste 7030 : Actions dans le secteur de la liquéfaction et de la gazéification de
(nouveau) combustibles solides

Poste 7031 : Actions dans le secteur de l'énergie géothermique
(nouveau)

Poste 7032 : Actions dans le secteur de l'énergie solaire
(nouveau)

(Réinscription des postes de l'avant-projet de budget).

A. Dépenses

Inscrire de nouveaux postes :

7030 : Actions dans le secteur de la liquéfaction et de la gazéification de combustibles solides

Jeu'di, 17 décembre 1981

7031 : Actions dans le secteur de l'énergie géothermique

7032 : Actions dans le secteur de l'énergie solaire

(Dans chacun de ces cas, réinscrire les postes de l'avant-projet du budget).

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 75

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 11 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Article 703 : Action dans le domaine des énergies nouvelles

Poste 7030 : Actions dans le secteur de la liquéfaction et de la gazéification de
(nouveau) combustibles solides

(Réinscription du poste de l'avant-projet de budget).

A. *Dépenses*

Inscrire un crédit de paiement de 5 000 000 d'Écus.

B. *Compensation*

Diminuer le crédit de paiement inscrit à l'article 703 de 3 400 000 Écus et *supprimer* au chapitre 100 le crédit de 1 600 000 Écus prévu pour l'article 703.

C. *Recettes*

—

ENGAGEMENTS

Inscrire un crédit d'engagement de 16 000 000 d'Écus (réinscription du crédit de l'avant-projet du budget).

Supprimer le crédit d'engagement inscrit au chapitre 100 pour l'article 703 (9 500 000 Écus).

Jeudi, 17 décembre 1981

Échéancier

Inscrire un échéancier de paiements comme suit.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 16 000 000 d'Écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	23 810 000	7 000 000	1 500 000	5 810 000	5 000 000	4 500 000
Crédits subsistants de 1980	1 790 000	pm	500 000	1 000 000	290 000	—
Crédits 1981	29 000 000	8 000 000	1 000 000	7 000 000	7 000 000	6 000 000
Crédits 1982	16 000 000		2 000 000	5 000 000	5 000 000	4 000 000
Total	70 600 000	15 000 000	5 000 000	18 810 000	17 290 000	14 500 000

COMMENTAIRE

Inscrire le commentaire suivant (réinscription du commentaire indiqué dans l'avant-projet de budget).

Règlement (CEE) n° 1302/78, du 12 juin 1978, concernant l'octroi d'un soutien financier aux projets d'exploitation de sources énergétiques alternatives (JO n° L 158 du 16. 6. 1978, p. 3).

Règlement (CEE) n° 726/79 du Conseil, du 9 avril 1979, portant fixation du montant maximal de l'aide à accorder au titre du règlement (CEE) n° 1302/78 concernant l'octroi d'un soutien financier aux projets d'exploitation de sources énergétiques alternatives (JO n° L 93 du 12. 4. 1979, p. 2).

Règlement (CEE) n° 728/79 du Conseil, du 9 avril 1979, portant application dans le secteur de la liquéfaction et de la gazéification de combustibles du règlement (CEE) n° 1302/78 concernant l'octroi d'un soutien financier aux projets d'exploitation de sources énergétiques alternatives (JO n° L 93 du 12. 4. 1979, p. 5).

Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 726/79 en ce qui concerne le soutien financier aux projets d'exploitation des sources alternatives d'énergie [COM(80) 50 final].

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 16 millions d'Écus.

AMENDEMENT N° 76/corr.

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 13 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Article 703 : Actions dans le domaine des énergies nouvelles

Jeudi, 17 décembre 1981

Poste 7032 : Actions dans le secteur de l'énergie solaire
(nouveau)

(réinscription du poste de l'avant-projet de budget)

A. Dépenses

Inscrire un crédit de paiement de 5 010 000 Écus.

B. Compensation :

Diminuer le crédit de paiement inscrit à l'article 703 de 1 300 000 Écus.

C. Recettes

Augmenter les recettes de 3 710 000 Écus ⁽¹⁾

ENGAGEMENTS

Inscrire un crédit d'engagement de 5 010 000 Écus.

Supprimer le crédit d'engagement prévu pour l'article 703 au chapitre 100 (9 500 000 Écus).

Échéancier

Inscrire un échéancier de paiement comme suit.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 5 010 000 Écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 970 000	700 000	700 000	570 000		
Crédits subsistants de 1980						
Crédits 1981	18 000 000	800 000	pm	6 000 000	4 000 000	7 200 000
Crédits 1982	5 010 000		4 310 000	700 000	—	—
Total	24 980 000	1 500 000	5 010 000	7 270 000	4 000 000	7 200 000

COMMENTAIRE

Inscrire le commentaire suivant (réinscription du commentaire indiqué dans l'avant-projet de budget).

Règlement (CEE) n° 1302/78 du Conseil, du 12 juin 1978, concernant l'octroi d'un soutien financier aux projets d'exploitation de sources énergétiques alternatives (JO n° L 158 du 16. 6. 1978, p. 3).

⁽¹⁾ Le projet du budget prévoyait 17,7 millions d'Écus pour les articles 703 et 704 confondus. En première lecture, le Parlement a séparé ces articles et voté une augmentation totale en recettes de 10,31 millions d'Écus. Le Conseil, lors de sa deuxième lecture, a convenu de séparer les articles et d'augmenter les paiements de 3 millions d'Écus. Les amendements présentés actuellement visent à restaurer le solde de 7,31 millions d'Écus mais, pour des raisons techniques liées aux modifications de nomenclature, cette augmentation est fractionnée en 3,71 pour 7032 et 3,6 pour 704.

Jeudi, 17 décembre 1981

Règlement (CEE) n° 726/79 du Conseil, du 9 avril 1979, portant fixation du montant maximal de l'aide à accorder au titre du règlement (CEE) n° 1302/78 concernant l'octroi d'un soutien financier aux projets d'exploitation de sources énergétiques alternatives (JO n° L 93 du 12. 4. 1979, p. 2).

Règlement (CEE) n° 727/79 du Conseil, du 9 avril 1979, portant application dans le secteur de l'énergie solaire du règlement (CEE) n° 1302/78 concernant l'octroi d'un soutien financier aux projets d'exploitation de sources énergétiques alternatives (JO n° L 93 du 12. 4. 1979, p. 3).

Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 726/79 en ce qui concerne le soutien financier aux projets d'exploitation des sources alternatives d'énergie [COM(80) 507 final].

Sont également imputés à ce poste les frais accessoires d'expertise technique et financière occasionnés par ces opérations, les frais relatifs à l'organisation de symposiums permettant une meilleure utilisation des résultats acquis et à la diffusion de ceux-ci, ainsi que les frais pour la gestion automatisée des propositions et des contrats.

AMENDEMENT N° 77

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 154/304 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Chapitre 70 : Politique énergétique

Article 704 : Programme communautaire d'économies d'énergie

A. Dépenses

Inscrire un crédit de paiement de 5 millions d'Écus (de 13 000 000 d'Écus à 18 000 000 d'Écus) (réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

B. Compensation

Supprimer au chapitre 100 le crédit de 1 400 000 Écus prévu pour l'article 704.

C. Recettes

Augmenter les recettes de 3 600 000 Écus.

ENGAGEMENTS

Inscrire un crédit d'engagement de 20 000 000 d'Écus

(réinscription du crédit d'engagement de l'avant-projet de budget).

Supprimer au chapitre 100 les engagements de 8 500 000 Écus pour l'article 704.

Échéancier

Rétablir l'échéancier des paiements de l'avant-projet.

COMMENTAIRE

Rétablir le commentaire de l'avant-projet de budget.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 78

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 20/244 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Article 721 : Préparation de nouveaux programmes de recherches

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 150 000 Écus (de 1 150 000 Écus à 1 300 000 Écus)
(réinscription des crédits de l'avant-projet de budget).

B. *Compensation*

—

C. *Recettes* ...

Augmenter les recettes de 150 000 Écus.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 129

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 88 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS :

PARTIE B

Titre VII : Crédits d'intervention dans les domaines de l'énergie de l'industrie, et de la technologie, de la recherche, du contrôle de sécurité nucléaire, du marché de l'information et innovation et des transports

Chapitre 73 : Dépenses de recherches et d'investissement

Article 730 : Action directe — Centre commun de recherches (CCR) — programme commun

A. *Dépenses*

—

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

Jeudi, 17 décembre 1981

ENGAGEMENTS

COMMENTAIRE

Inscrire les commentaires suivants à l'article 730 :

« Articles 730 à 733 — Anciens articles 330 à 333 — Action directe.

La Commission présentera avant le 31 mars 1982 un rapport détaillé sur les mesures prises à la suite de la résolution du Parlement du 8 juin 1981 sur les aspects du contrôle budgétaire de l'établissement du CCR à Ispra. »

AMENDEMENT N° 79

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 34 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Poste 7351 : Matières premières primaires

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 2 000 000 d'Écus (de 2 500 000 Écus à 4 500 000 Écus) (réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter les recettes de même montant.

ENGAGEMENTS

Inchangés.

Échéancier

Modifier ainsi l'échéancier des paiements :

Engagements		Paiements				Exercices ultérieurs
		1981	1982	1983	1984	
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	3 087 359	60 000	3 027 359			
Crédits subsistants de 1980	5 774 607					
Crédits 1981	198 000	590 000	1 472 641	3 909 966		
Crédits 1982	—	—	—	—		
Total	9 059 966	650 000	4 500 000	3 909 966		

Jeudi, 17 décembre 1981

COMMENTAIRE

Inchangé.

En raison du présent amendement, il convient de modifier l'annexe I de cette section du budget.

AMENDEMENT N° 80/rév.

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 36 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Poste 7359 : Recherche et développement dans le secteur des matières premières — action indirecte

A. Dépenses

Titre 10 : autres dépenses

Chapitre 100 : crédits provisionnels

Inscrire un crédit de paiement prévu pour le poste 7359 s'élevant à 3 273 000 Écus.

B. Compensation

Diminuer de 500 000 Écus la réserve globale du chapitre 100 (y compris 500 000 Écus pour les postes 7359 et 7374 après la deuxième lecture du Conseil).

C. Recettes

Augmenter les recettes de 2 773 000 Écus.

ENGAGEMENTS

Titre 10 : Autres dépenses

Chapitre 100 : Crédits provisionnels

Supprimer la réserve globale qui contient 2 500 000 Écus destinés aux postes 7359 et 7374 après la deuxième lecture du Conseil.

Inscrire un crédit d'engagement destiné au poste 7379 s'élevant à 9 156 000 Écus.

Jeudi, 17 décembre 1981

Échéancier

Inscrire l'échéancier de paiements suivant.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 9 156 000 Écus ⁽¹⁾ et ⁽²⁾.

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux				(1)		
Crédits subsistants de 1980						
Crédits 1981						
Crédits 1982	9 156 000 ⁽²⁾	—	3 273 000 ⁽²⁾	5 883 000		
Total	9 156 000⁽²⁾	—	3 273 000⁽²⁾	5 883 000		

(1) Et exercices ultérieurs.

(2) Inscrits au chapitre 100.

COMMENTAIRE

Supprimer la phrase : « Crédit d'engagement autorisé pour 1981 :

p.m. : une réserve globale est inscrite au chapitre 100 pour les postes 7359, 7370, 7384 et 7375 ».

Le dépôt du présent amendement implique de modifier l'annexe I de cette section du budget.

AMENDEMENT N° 30

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 224 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 7368 : Biologie et protection sanitaire (radioprotection) — Action indirecte

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 2 000 000 d'Écus (de 7 468 000 à 9 468 000 Écus).
(Réinscription du crédit de l'avant-projet).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter du même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

Augmenter de 500 000 Écus le crédit d'engagement pour 1983 (de 6 968 000 à 7 468 000 Écus) (réinscription du crédit de l'avant-projet).

Jeudi, 17 décembre 1981

Échéancier

Remettre l'échéancier de l'avant projet.

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 81/rév.

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 37 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Poste 7369 : Programme sectoriel — Environnement — Action indirecte et concertée

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 977 000 Écus (de 3 780 000 Écus à 4 757 000 Écus) (réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 2 057 000 Écus (de 13 800 000 Écus à 15 857 000 Écus) (réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

Échéancier

Modifier ainsi l'échéancier des paiements.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 15 857 000 Écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				Exercices ultérieurs
		1981	1982	1983	1984	
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux				(¹)		
Crédits subsistants de 1980						
Crédits 1981	5 866 000	1 718 000	3 262 000	886 000		
Crédits 1982	15 857 000	—	1 495 000	14 362 000		
Total	21 723 000	1 718 000	4 757 000	15 248 000		

(¹) Et exercices ultérieurs.

Jeudi, 17 décembre 1981

COMMENTAIRE

Inchangé.

En raison du présent amendement, il convient de modifier l'annexe I de cette section du budget.

AMENDEMENT N° 82/rév.

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 492 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 737 : Actions indirectes et concertées — Développement technologique

Poste 7370 : Génie biomoléculaire

A. Dépenses

Titre 10 : Autres dépenses

Chapitre 100 : Crédit provisionnel

Inscrire un crédit de paiement de 1 000 000 d'Écus prévu pour le poste 7370.

B. Compensation

Diminuer le crédit de paiement de la ligne prévue pour le poste 7370 de 1 000 000 d'Écus (de 1 000 000 d'Écus à une mention « p.m. »).

C. Recettes

ENGAGEMENTS

Titre 10 : Autres dépenses

Chapitre 100 : Crédit provisionnel

Inscrire un crédit d'engagement de 3 000 000 d'Écus prévu pour le poste 7370.

Supprimer le crédit d'engagement de 3 000 000 d'Écus inscrit à la ligne 7370.

Échéancier

Inscrire l'échéancier des paiements suivant.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 3 000 000 d'Écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements	
		1982	1983 et exercices ultérieurs
Crédits 1982	3 000 000 ⁽¹⁾	1 000 000 ⁽¹⁾	2 000 000
Total	3 000 000 ⁽¹⁾	1 000 000 ⁽¹⁾	2 000 000

⁽¹⁾ Au chapitre 100.

Jeudi, 17 décembre 1981

COMMENTAIRE

Supprimer le commentaire actuel et inscrire le commentaire suivant :

« Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de la proposition de programme quinquennal (1981—1985) concernant le génie biomoléculaire soumise au Conseil le 11 janvier 1980 [COM(79) 793 final].

Ce programme d'action indirecte porte sur le développement de la seconde génération de réacteurs enzymatiques pour la synthèse de nouveaux produits élaborés, importants pour les industries européennes et la mise au point de méthodes de génie génétique susceptibles de permettre l'amélioration de la productivité des micro-organismes et des plantes cultivées.

Le crédit couvre :

- a) les dépenses de personnel pour 5 agents (2 A, 1 B, 2 C);
- b) les dépenses de fonctionnement administratif et technique courant, notamment réunions et missions;
- c) les dépenses correspondant aux obligations financières de la Commission découlant des contrats d'étude, de coordination ou de recherche à frais partagés à conclure avec des personnes ou organismes dans les États membres (ancien poste 3370/7370).

Les crédits d'engagement et de paiement sont inscrits au chapitre 100. »

AMENDEMENT N° 71

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 92 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 7375 : Recherche et développement dans le domaine textile/habillement

A. Dépenses

Titre 10 : Autres dépenses

Chapitre 100 : Crédits provisionnels

Inscrire un crédit de paiement de 1 750 000 Écus pour le poste 7375.

B. Compensation

Supprimer le montant de 500 000 Écus inscrit au poste 7375.

C. Recettes

Augmenter les recettes de 1 250 000 Écus ⁽¹⁾.

ENGAGEMENTS

Titre 10 : Autres dépenses

Chapitre 100 : Crédits provisionnels

⁽¹⁾ La réserve générale ayant été épuisée du fait de l'adoption de l'amendement relatif au poste 7359 pendant la première lecture au Parlement, l'adoption de l'amendement relatif au poste 7375 a automatiquement impliqué une augmentation des recettes nécessaires.

Jeudi, 17 décembre 1981

Inscrire un crédit d'engagement de 4 200 000 Écus pour le poste 7375. Supprimer le montant de 2 500 000 Écus inscrit au poste 7375.

Échéancier

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 4 200 000 Écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements	
		1982	1983 et exercices ultérieurs
Crédits 1982	4 200 000 ⁽¹⁾	1 750 000 ⁽¹⁾	2 450 000
Total	4 200 000 ⁽¹⁾	1 750 000 ⁽¹⁾	2 450 000

⁽¹⁾ Inscrits au chapitre 100.

COMMENTAIRE

Nouveau poste

Proposition de décision du Conseil arrêtant un 2^e programme de recherche et de développement pour la CEE dans le domaine textile/habillement (action indirecte) — [Doc. COM(79) 166/Final du 3 avril 1979].

Le programme porte sur les thèmes suivants :

1. Habillement : physiologie et construction du vêtement ;
2. Qualité des étoffes tricotées et des articles de bonneterie ;
3. Nouvelles technologies de filature dans l'industrie lainière ;
4. Valorisation des lins.

Les crédits d'engagement et de paiement sont inscrits au chapitre 100. Le dépôt du présent amendement implique une modification de l'annexe I de la présente section du budget.

AMENDEMENT N° 83

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 44 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Article 754 : Eurotra — système modulaire de traduction automatique

COMMENTAIRE

Ajouter le nouveau commentaire suivant comme troisième catégorie de dépenses :

- « 3. Études et coopération avec les organismes sous contrat appropriés, concernant des études urgentes de faisabilité portant sur un système de traduction adapté à la traduction répétée de textes indents, ces études tenant compte particulièrement de la diversité des langues de traduction des différentes institutions communautaires. »

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 72

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 93 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 7702 : Actions communautaires de développement de l'informatique

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 2 000 000 d'Écus (de 8 000 000 d'Écus à 10 000 000 d'Écus) (réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 2 000 000 d'Écus (de 5 000 000 d'Écus à 7 000 000 d'Écus) (réinscription du crédit de l'avant-projet).

Échéancier

Réinscrire l'échéancier de l'avant-projet de budget.

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 195

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 95 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 7711 : Systèmes d'information interinstitutionnels

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 1 400 000 Écus (réinscription du crédit de l'avant-projet).

B. Compensation

—

Jeudi, 17 décembre 1981

C. *Recettes*

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 1 400 000 Écus.

Échéancier

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 5 400 000 Écus ⁽¹⁾.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1981	1982	1983	1984	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits subsistants de 1980						
Crédits 1981						
Crédits 1982	4 400 000		3 400 000	1 000 000	—	—
Total	4 400 000		3 400 000	1 000 000	—	—

COMMENTAIRE

Inchangé.

⁽¹⁾ Voir article 1^{er} paragraphe 3 du règlement financier du 21 décembre 1977.

AMENDEMENT N° 113

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 78 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 780 : Études préparatoires aux interventions financières en matière d'infrastructure des transports

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 200 000 UCE (de 700 000 à 900 000 UCE).
(Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

Jeudi, 17 décembre 1981

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 114

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 445 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 781 : Soutiens financiers des projets en matière d'infrastructure des transports

A. Dépenses

—

B. Compensation

—

C. Recettes

—

ENGAGEMENTS

Chapitre 100

Inscrire un crédit d'engagement de 10 millions d'UCE.

Échéancier

Engagements		Paievements		
		1981	1982	1983 et suivants
Crédits 1981	—	—	—	—
Crédits 1982	10	—	p.m.	10
Total	10	—	—	10

COMMENTAIRE

Inscrire le commentaire suivant :

Proposition de règlement concernant le soutien des projets d'intérêt communautaire en matière d'infrastructure des transports (JO n° C 207 du 2. 9. 1976, p. 9).

Ce soutien financier doit se traduire par l'octroi de subventions ou de bonifications d'intérêt en faveur de projets d'infrastructure d'intérêt communautaire.

Judi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 196

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 447 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

ÉTAT DES DÉPENSES

Modifier ainsi l'intitulé des postes suivants :

Article 791 : Emprunts Euratom

Article 830 : Emprunts communautaires destinés au soutien des balances de paiement (1975)

Article 831 : Emprunts communautaires destinés au soutien des balances de paiement (1981)

Chapitre 81 : Emprunts destinés à la promotion d'investissement dans la Communauté

COMMENTAIRE

Après la mention des bases juridiques des lignes considérées, *ajouter* pour chacun des postes concernés la phrase suivante :

« Cette ligne constitue l'autorisation donnée à la Commission par l'autorité budgétaire, pour l'exercice considéré, d'accorder des prêts pour la réalisation des objectifs prévus par les décisions concernées. »

Ajouter également à la fin de ces commentaires la phrase suivante :

« Ce commentaire constitue la condition à l'exécution budgétaire telle qu'elle est définie par l'intitulé du poste. »

AMENDEMENT N° 212

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 89 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Titre 9 : Coopération avec les pays en voie de développement et les pays tiers

Chapitre 90 : Fonds européen de développement — coopération avec les États d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique

Chapitre 91 : Fonds européen de développement — coopération avec les pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté

A. Dépenses

Introduire la nouvelle nomenclature et les crédits suivants :

Chapitre 90

Article 900 :	Projets	p.m.
Article 901 :	Fonds régional	p.m.
Article 902 :	Stabex	
Poste 9020 :	Tranche annuelle	p.m.
Poste 9021 :	Réserve à utiliser en cas d'épuisement de la tranche annuelle et des avances au sens de l'article 34 de la convention de Lomé II	p.m.

Jeudi, 17 décembre 1981

Article 903 :	Sysmin	p.m.
Article 904 :	Promotion commerciale	p.m.
Article 905 :	Aides d'urgence	p.m.
Article 906 :	Budget CTA	
Article 907 :	Budget CDI	
Chapitre 91 :	FED — coopération avec les pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté	
Article 910 :	Projets	p.m.
Article 911 :	Fonds régional	p.m.
Article 912 :	Stabex	
Poste 9120 :	Tranche annuelle	p.m.
Poste 9121 :	Réserve à utiliser en cas d'épuisement de la tranche annuelle et des avances au sens de l'article 34 de la convention de Lomé II	p.m.
Article 913 :	Sysmin	p.m.
Article 915 :	Aides d'urgence	p.m.
Article 916 :	Budget CTA	p.m.
Article 917 :	Budget CDI	p.m.

B. Compensation

—

C. Recettes

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Inscrire le commentaire suivant :

Chapitres 90 et 91

Ces chapitres sont destinés à accueillir les crédits du Fonds européen de développement dès que celui-ci sera budgétisé.

L'expérience ayant démontré que le système actuel de financement de la convention de Lomé pouvait mettre la Communauté dans l'impossibilité de remplir ses engagements vis-à-vis des États bénéficiaires du Stabex, une réserve figurant aux postes 9021 et 9212 donnera à la Commission les moyens de tenir ces engagements.

AMENDEMENT N° 202

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 377 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 9201 : Programme de l'exercice pour les céréales autres que le riz

Judi, 17 décembre 1981

A. *Dépenses*

Augmenter les dépenses de 20 000 000 d'Écus (de 90 800 000 à 110 800 000 Écus).

B. *Compensation*

L'augmentation des quantités à livrer au titre de l'aide alimentaire a pour effet une augmentation des restitutions liées à l'aide alimentaire exactement compensée par la diminution des restitutions au titre des exportations commerciales.

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

COMMENTAIRE

Inscrire le commentaire suivant :

Ce crédit est destiné à couvrir la livraison en 1982 de 911 037 t de céréales autres que le riz dont 727 663 t dans le cadre des engagements pris au titre de la convention relative à l'aide alimentaire

et 183 374 t constituant un engagement supplémentaire à prendre par la Communauté (voir résolution du Parlement européen du 18. 9. 1980 — JO n° C 265 du 13. 10. 1980).

AMENDEMENT N° 97

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 605 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 9221 : Programme de l'exercice pour le sucre

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 1 400 000 Écus (de 1 400 000 à 2 800 000 Écus). (Réinscription du crédit de paiement de l'avant-projet de budget).

B. *Compensation*

L'augmentation des quantités à livrer au titre de l'aide alimentaire conduit à une augmentation des restitutions liées à l'aide alimentaire qui est compensée par la diminution des restitutions à l'exportation.

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

Jeudi, 17 décembre 1981

COMMENTAIRE

Inscrire le commentaire suivant :

« Ce crédit est destiné à couvrir la livraison, en 1982, de 6 086 tonnes de sucre destinées à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) sur la base de la convention entre la Communauté économique européenne et cet organisme, et de 3 914 tonnes à des pays en voie de développement. »

AMENDEMENT N° 207

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 178 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 9.2.3 : Aide alimentaire en huile végétale

A. Dépenses

Inscrire un crédit de paiement de 5 000 000 d'Écus.

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter les recettes d'un même montant.

COMMENTAIRE

Réinscrire le commentaire suivant :

Ce crédit est destiné à couvrir la livraison, en 1982, de 10 000 t d'huile végétale à des pays en voie de développement.

AMENDEMENT N° 204

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 179/rév. du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 9.2.4 : Aide alimentaire en autres produits

A. Dépenses

Inscrire un crédit de paiement de 5 000 000 d'Écus. (Rétablissement du crédit de l'avant-projet de budget).

Judi, 17 décembre 1981

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

Augmenter du même montant les recettes.

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 208

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 180 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 9251 : Frais de transport des aides décidées dans le cadre des programmes et actions de l'exercice

A. *Dépenses*

Augmenter le crédit de paiement de 15 000 000 d'Écus (de 59 800 000 à 74 800 000 Écus).

B. *Compensation*

Supprimer le crédit de paiement de 15 000 000 d'Écus inscrit au chapitre 100 au titre du chapitre 92 (Aide alimentaire).

C. *Recettes*

Inchangées.

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 198

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 132 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 930 : Coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés

Jeudi, 17 décembre 1981

A. Dépenses

—

B. Compensation

—

C. Recettes

—

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 10 000 000 d'Écus (de 175 000 000 à 185 000 000 d'Écus).

COMMENTAIRE

Règlement (CEE) n° 442/81 du Conseil, du 17 février 1981, relatif à l'aide financière et technique en faveur des pays en développement non associés (JO n° L 48 du 21. 2. 1981, p. 8).

Ce crédit est destiné au financement des mesures suivantes :

- actions de développement agricole et alimentaire dans des pays en voie de développement non associés, notamment les plus pauvres d'Amérique latine et de l'Asie,
- à titre subsidiaire et dans certains cas spécifiques, actions en faveur de la coopération régionale éventuellement envisageables.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 185 millions d'Écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				Exercices ultérieurs
		1981	1982	1983	1984	
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	247 400 000	75 638 115	58 600 000	41 800 000	71 361 885	—
Crédits subsistants de 1980	42 961 885	6 361 885	13 400 000	11 200 000	12 000 000	—
Crédits 1981	150 000 000	1 000 000	40 000 000	31 000 000	78 000 000	—
Crédits 1982	185 000 000		1 000 000	26 000 000	158 000 000	—
Total	635 361 885	83 000 000	113 000 000	110 000 000	319 361 885	—

COMMENTAIRE

—

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 103

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 142/rév. du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS :

Article 931 : Promotion des relations commerciales des pays en voie de développement non associés

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 1 500 000 Écus (de 4 500 000 à 6 000 000 d'Écus).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter d'un même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 1 750 000 Écus (de 6 250 000 à 8 000 000 d'Écus).

Échéancier

Inscrire l'échéancier de paiement suivant.

Le crédit d'engagement autorisé pour 1982 s'élève à 8 000 000 d'Écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				Exercices ultérieurs
		1981	1982	1983	1984	
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	2 987 000	1 500 000	1 000 000	487 000	—	—
Crédits subsistants de 1980	454 000	454 000	—	—	—	—
Crédits 1981	6 250 000	1 546 000	2 000 000	2 000 000	704 000	—
Crédits 1982	8 000 000	—	3 000 000	3 000 000	2 000 000	—
Total	17 691 000	3 500 000	6 000 000	5 487 000	2 704 000	—

COMMENTAIRE

Inchangé.

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 84

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 444/303 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Chapitre 93 : Coopération avec des pays en voie de développement non associés

Article 933 : Coopération avec les pays en voie de développement non associés dans le domaine énergétique

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 1 500 000 Écus (d'une mention « p.m. » à 1 500 000 Écus).

B. Compensation

—

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

—

AMENDEMENT N° 105

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 251 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 9340 : Bourses, envoi d'experts, sessions de perfectionnement en faveur des ressortissants des pays en voie de développement non associés

A. Dépenses

Diminuer le crédit de paiement de 100 000 Écus (de 1 100 000 à 1 000 000 d'Écus). (Réinscription du crédit de l'avant-projet).

B. Compensation

—

C. Recettes

Réduire les recettes d'un même montant

ENGAGEMENTS

Inscrire un crédit d'engagement de 2 500 000 Écus. (Réinscription du crédit de l'avant-projet de budget).

Jeudi, 17 décembre 1981

Échéancier

Le crédit d'engagement s'élève pour 1982 à 2 500 000 Écus ⁽¹⁾.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements			
		1981	1982	1983	1984 et ultérieurs
Engagements contractés avant 1981 à liquider sur crédits de paiement nouveaux					
Crédits subsistants de 1980	—				
Crédits 1981 ⁽¹⁾	888 000	888 000			
Crédits 1982	2 500 000		1 000 000	1 000 000	500 000
Total		888 000	1 000 000	1 000 000	500 000

⁽¹⁾ Crédits non dissociés.

COMMENTAIRE

Inchangé.

⁽¹⁾ Voir article 1^{er} paragraphe 3 du règlement financier du 21 décembre 1977.

AMENDEMENT N° 106

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 133 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 941 : Participation communautaire à des actions en faveur de pays en voie de développement exécutées par des organisations non gouvernementales

A. Dépenses

Augmenter le crédit de paiement de 5 500 000 Écus (de 14 500 000 à 20 000 000 d'Écus).

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter d'un même montant les recettes.

ENGAGEMENTS

Augmenter le crédit d'engagement de 2 500 000 Écus (de 17 500 000 à 20 000 000 d'Écus). (Rétablissement du crédit de l'avant-projet).

Jeudi, 17 décembre 1981

Échéancier

Reprendre l'échéancier de l'avant-projet de budget.

COMMENTAIRE

Inchangé.

AMENDEMENT N° 107

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 584 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Chapitre 94 : Actions spécifiques de coopération avec des pays en voie de développement

Article 942 : Commission consultative sur les politiques de développement

A. Dépenses

Au chapitre 100, *inscrire* un crédit de paiement d'un montant de 500 000 Écus.

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter les recettes du même montant.

Échéancier

COMMENTAIRE

Réinscrire les commentaires de l'avant-projet et les *compléter* comme suit :

« Le montant de 500 000 Écus est bloqué au chapitre 100 tant que la Commission d'une part et la commission des budgets, après consultation de la commission du développement et de la coopération, d'autre part, ne sont pas convenues du contenu des études envisagées ».

AMENDEMENT N° 108

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 299 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Article 943 : Participation communautaire au Fonds international de développement agricole (FIDA)
(nouveau) (Réinscription de l'article de l'avant-projet)

Jeudi, 17 décembre 1981

A. *Dépenses*

Inscrire une mention « p.m. ».

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

ENGAGEMENTS

Inscrire une mention « p.m. »

AMENDEMENT N° 127

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 434 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Chapitre 94 : Actions spécifiques de coopération avec des pays en voie de développement

Article 946 : Écologie dans les pays en voie de développement
(nouveau)

A. *Dépenses*

Inscrire une mention « p.m. »

B. *Compensation*

—

C. *Recettes*

—

ENGAGEMENTS

—

COMMENTAIRE

Ajouter le commentaire suivant :

« Promotion de la protection de l'environnement dans les pays en voie de développement sur la base du programme d'action dans le domaine de l'environnement en vigueur dans la Communauté ».

Jeudi, 17 décembre 1981

AMENDEMENT N° 110

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 136 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 9700 : Financement des stocks régulateurs

A. Dépenses

Inscrire un crédit de paiement « p.m. »

B. Compensation

—

C. Recettes

—

COMMENTAIRE

Réinscription du commentaire de l'avant-projet de budget

« Résolution du Parlement européen du 26. 4. 1979, sur la préparation de la 5^e conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) (Manille, mai 1979) (JO n° C 127 du 21. 5. 1979, p. 60).

Ce poste constitue la structure d'accueil nécessaire pour la budgétisation de la participation communautaire au premier volet du Fonds commun pour les produits de base. »

AMENDEMENT N° 111

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 137 du Parlement européen

SECTION III « COMMISSION »

PARTIE B

PAIEMENTS

Poste 9701 : Financement de mesures d'amélioration structurelle du marché mondial

A. Dépenses

Inscrire un crédit de paiement « p.m. »

B. Compensation

—

C. Recettes

—

Jeudi, 17 décembre 1981

COMMENTAIRE

Réinscription du commentaire de l'avant-projet de budget. Résolution du Parlement européen du 26. 4. 1979, sur la préparation de la 5^e conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) (Manille, mai 1979) (JO n° C 127 du 21. 5. 1979, p. 60).

Cette ligne constitue la structure d'accueil dans la perspective d'une communautarisation des contributions des États membres au deuxième volet du fonds commun.

AMENDEMENT N° 200

à la modification apportée par le Conseil à l'amendement n° 4/rév. du Parlement européen.

SECTION III « COMMISSION »

PAIEMENTS

Chapitre 99 : Coopération avec des pays tiers
(nouveau)

Article 990 : Actions dans le cadre d'accords de coopération économique et commerciale
(nouveau) avec des pays tiers

(Réinscription du chapitre de l'avant-projet)

A. Dépenses

Inscrire un crédit de 2 600 000 Écus.

B. Compensation

C. Recettes

Augmenter du même montant les recettes.

COMMENTAIRE

Le crédit est destiné au financement d'actions diverses, notamment dans les domaines industriel, scientifique et technique, énergétique, minier, des transports, des communications, du tourisme, de l'agriculture et de la pêche, résultant des accords de coopération signés avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Inde, le Mexique, le Brésil, la Yougoslavie, le Canada, la Roumanie, la Chine et Israël.

Le coût estimatif du programme envisagé pour 1982 s'établit comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| 1. Prise en charge de missions commerciales et industrielles, missions d'investissements, missions d'exploration des possibilités de joint ventures | 1 500 000 Écus |
| 2. Envoi et prestations d'experts pour la réalisation d'études et d'évaluation dans les différents domaines | 1 100 000 Écus |

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 1981

PRÉSIDENCE DE M. DANKERT

*Vice-président**(La séance est ouverte à 9 heures.)*

Intervient M. Purvis qui demande que la résolution sur la Pologne adoptée la veille par le Parlement puisse être traduite en polonais.

— de M^{me} Wieczorek-Zeul, une proposition de résolution sur le Nicaragua (doc. 1-905/81) (inscrite au registre, article 49),

— de MM. Segre et Cardia, une proposition de résolution sur l'annexion du Golan par l'État d'Israël (doc. 1-906/81),

renvoyée à la commission politique.

1. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, après une intervention de M. Fanti pour un fait personnel.

2. Dépôt de documents

Monsieur le Président annonce qu'il a reçu :

a) de M^{me} Schleicher, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, un rapport sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-47/80) relative à une directive portant cinquième modification de la directive 76/769/CEE concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (doc. 1-903/81) ;

b) les propositions de résolutions suivantes, déposées conformément à l'article 47 du règlement :

— de MM. Efremidis, Adamou, Alavanos, une proposition de résolution sur l'annexion du plateau du Golan par Israël (doc. 1-902/81),

renvoyée à la commission politique,

— de MM. Glinne, Jaquet, G. Fuchs, Hänsch, M^{me} van den Heuvel, MM. Van Miert, B. Friedrich, M^{me} Focke, MM. Zagari, Cariglia, Didò et Moreau, au nom du groupe socialiste, une proposition de résolution sur les négociations États-Unis — Union soviétique à Genève sur le désarmement (doc. 1-904/81),

renvoyée à la commission politique,

3. Applications du règlement

Monsieur le Président informe le Parlement, conformément à l'article 111 paragraphe 3 du règlement, que la commission du règlement et des pétitions a, au cours de ses réunions des 25 et 26 novembre 1981, précisé l'interprétation de diverses dispositions du règlement :

Article 49 paragraphe 5 (procédure écrite pour des propositions de résolutions)

Dès qu'une proposition de résolution a recueilli les signatures de la moitié au moins des députés au Parlement, le texte de cette résolution est transmis aux institutions mentionnées par l'auteur, sans indication du nom des signataires. Des signatures peuvent être apposées jusqu'à l'annonce en séance plénière, qui marque la clôture des inscriptions au registre.

Le texte d'une résolution adoptée suivant la procédure écrite, ainsi que les noms des signataires, sont à inclure dans le procès-verbal de la séance au cours de laquelle l'adoption est annoncée.

Articles 103 paragraphe 4 et 53 paragraphe 6 (amendements oraux en commission)

Les amendements oraux présentés en commission peuvent être mis aux voix, sauf opposition d'un membre.

Vendredi, 18 décembre 1981

Article 9 paragraphe 1 (séances)

Les séances plénières du Parlement qui se tiennent le même jour sont considérées comme une seule séance.

Article 79 (vote au scrutin secret)

Les noms des députés qui ont pris part à un vote à scrutin secret sont enregistrés au procès-verbal de la séance au cours de laquelle ce vote a eu lieu.

Article 100 paragraphe 1 (procédure à suivre et désignation du rapporteur)

Le président de la commission saisie au fond est tenu de faire une proposition, au moment de la saisine, à sa commission (concernant la procédure à suivre : procédure normale, procédure sans rapport ou procédure simplifiée) et de l'indiquer dans le projet d'ordre du jour.

La commission ne désigne de rapporteur qu'après avoir choisi la procédure à suivre.

Article 104 paragraphe 3 (auditions)

Une commission saisie au fond peut, sous réserve de l'approbation du bureau élargi, organiser une audition d'experts lorsqu'elle estime que cette audition est indispensable au bon déroulement de ses travaux sur une question déterminée.

Les commissions saisies pour avis peuvent participer à l'audition si elles le souhaitent.

Ces quatre dernières notes reprennent des dispositions d'interprétation contenues dans les instructions générales du bureau et recueil de textes relatifs à l'application de certaines dispositions réglementaires (« feuilles roses ») de l'ancien règlement.

Toutes les autres dispositions contenues dans ces « feuilles roses » sont, de l'avis de la commission du règlement et des pétitions, devenues caduques ; la commission se réservant toutefois la possibilité d'examiner les dispositions relatives aux articles 21 et 24 de l'ancien règlement.

Pour ce qui concerne les dispositions administratives, tels les sonneries (ancien article 8), l'accès à la salle des

séances (ancien article 11), la commission estime que c'est au bureau de prendre position à leur égard.

Monsieur le Président signale que, si aucune contestation n'est soulevée à l'égard de ces interprétations, au sens de l'article 111 paragraphe 4 du règlement, avant l'adoption du présent procès-verbal, ces interprétations seront considérées comme adoptées.

Intervient M. von der Vring.

4. Pétitions

Monsieur le Président informe le Parlement des décisions suivantes de la commission du règlement et des pétitions.

— Pétition n° 40/79 :

la commission demande que l'avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs ainsi que le deuxième programme pour la protection des consommateurs soient envoyés aux pétitionnaires et considère l'examen de cette pétition ainsi clos.

— Pétition n° 67/80 :

la commission demande d'écrire aux pétitionnaires pour leur confirmer l'attachement du Parlement au principe de l'indépendance de la fonction publique européenne.

5. Virement de crédits

Monsieur le Président communique au Parlement que la commission du contrôle budgétaire a :

— autorisé les virements de crédits n°s 32/81, 33/81, 34/81, 36/81,

— autorisé le virement de crédits n° 29/81 en ramenant le montant de 613 000 Écus à 334 500 Écus,

— décidé de joindre l'examen des virements de crédits n° 30/81 et 38/81 et de procéder à cet examen lors d'une réunion commune avec la commission des budgets.

6. Procédure sans rapport

L'ordre du jour appelle le vote sur 3 consultations conformément à l'article 99 du règlement :

— Proposition de la Commission au Conseil relative à un règlement concernant la gestion et le contrôle de

Vendredi, 18 décembre 1981

certains quotas de capture alloués pour 1982 aux navires battant pavillon d'un des États membres et pêchant dans la zone de réglementation définie par la convention NAFO (doc. 1-761/81).

Le Parlement approuve cette proposition.

- Proposition de la Commission au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 849/81 fixant, pour l'année 1981, certaines mesures de conservation et de gestion des ressources de pêche applicables aux navires battant pavillon de la Norvège (doc. 1-795/81).

Le parlement approuve cette proposition.

— Propositions relatives à :

I. une décision concernant la conclusion de la convention entre la Communauté économique européenne et l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) relative à l'assistance aux réfugiés dans les pays du Proche-Orient

II. un règlement relatif à la fourniture de sucre à l'UNRWA à titre d'aide alimentaire
(doc. 1-850/81).

Le Parlement approuve ces propositions.

7. Renvoi en commission

Monsieur le Président informe le Parlement que la proposition de résolution de M. Linkohr sur le refus du droit d'éligibilité à M. Wohlfahrt (doc. 1-561/81) est, à la demande de son auteur, conformément à l'article 49 paragraphe 6 du règlement, renvoyée à la commission juridique.

8. Propositions de résolutions inscrites au registre (article 49 du règlement)

Monsieur le Président informe le Parlement que les propositions de résolutions de MM. Forth et Cottrell (doc. 1-606/81), de M^{me} Gaiotti de Biase (doc. 1-612/81) et de M^{me} Gaiotti De Biase (doc. 1-613/81) qui ont obtenu respectivement 3 signatures, 94 signatures et 131 signatures sont, aux termes de l'article 49 paragraphe 6 du règlement, devenues caduques.

Intervient M. Muntingh.

9. Rôle du Parlement dans ses relations avec le Conseil européen (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Antoniozzi (doc. 1-739/81) (1).

Premier tiret du préambule : adopté.

Deuxième tiret :

— Amendement n° 3 de M. De Pasquale : adopté.

Troisième tiret :

— Amendement n° 4 de M. De Pasquale : rejeté.

Le troisième tiret est adopté.

Après le troisième tiret :

— Amendement n° 5 de M. De Pasquale : rejeté.

Quatrième tiret :

— Amendement n° 6 de M. De Pasquale : adopté.

Paragraphe 1 :

— Amendement n° 13 de MM. Hänsch et Radoux, au nom du groupe socialiste : adopté.

— Amendement n° 7 de M. De Pasquale : caduc.

Après le paragraphe 1 :

— Amendement n° 8 de M. De Pasquale : rejeté.

Paragraphe 2 :

— Amendement n° 14 de MM. Hänsch et Radoux, au nom du groupe socialiste : retiré.

— Amendement n° 8 de M. Pasquale : rejeté.

Le paragraphe 2 est adopté.

Paragraphe 3 :

— Amendement n° 15 de MM. Hänsch et Radoux, au nom du groupe socialiste : adopté.

(1) Le rapporteur est intervenu sur tous les amendements.

Vendredi, 18 décembre 1981

— Amendement n° 10 de M. De Pasquale : caduc.

— Amendement n° 2 de M. Fergusson, au nom du groupe des démocrates européens : adopté.

Après le paragraphe 3 :

— Amendement n° 11 de M. De Pasquale : rejeté.

Paragraphe 5 : adopté.

— Amendement n° 16 de MM. Hänsch et Radoux, au nom du groupe socialiste : adopté.

Paragraphe 4 :

Explications de vote

— Amendement n° 12 de M. De Pasquale : adopté.

Interviennent MM. Hänsch, Radoux, De Pasquale, ce dernier au nom des membres italiens du groupe des communistes et apparentés.

Après le paragraphe 4 :

— Amendement n° 1 de M. Ferri, au nom de la commission juridique : adopté.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur le rôle du Parlement européen dans ses relations avec le Conseil européen

Le Parlement européen.

- rappelant que l'évolution institutionnelle de la Communauté est l'un des objectifs politiques clairement définis et constamment rappelés par les préambules des traités communautaires et les actes les complétant et les modifiant,
- considérant que, lors des différentes phases de la construction communautaire, des « rencontres au sommet », puis des « conseils européens » ont été instaurés au cours desquels on s'est efforcé au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, de fixer les orientations et les étapes de l'intégration européenne,
- considérant l'expérience acquise au cours d'une longue tradition de « conseils européens » et la nécessité de définir le rôle juridique, politique et fonctionnel de ce dernier sur la scène politique européenne,
- soulignant qu'il convient d'assurer une évolution harmonieuse du cadre institutionnel communautaire, dans lequel le Parlement européen sera de plus en plus appelé à jouer le rôle de moteur qui lui est propre et où la Commission et le Conseil assumeront à nouveau pleinement les fonctions qui leur ont été confiées par les traités,
- constatant avec satisfaction que le conseil européen s'est récemment montré sensible à l'opportunité — très importante sur le plan politique — d'entretenir avec le Parlement des rapports constants et constructifs,
- vu le rapport de la commission politique et l'avis de la commission juridique (doc. 1-739/81),

Vendredi, 18 décembre 1981

demande instamment,

1. que le conseil européen, dans tous les cas où il agit en tant que Conseil au sens des traités, respecte les procédures de consultation et de concertation arrêtées entre le Conseil et le Parlement européen ;
2. que le Conseil européen informe rapidement le Parlement européen du déroulement et du contenu des sessions qu'il tient ;
3. que le conseil européen — représenté par son président — participe une fois par an à un débat général du Parlement sur l'« état de l'intégration européenne et le rôle de la Communauté dans la politique internationale » ; qu'un mois avant ce débat général, le conseil européen transmette au Parlement européen un document écrit sur ce thème qui pourrait être jumelé avec le débat sur le rapport annuel de la Commission ;
4. que le conseil européen se déclare disposé à l'informer sur le déroulement et les résultats de ses sessions lors des périodes de session du Parlement qui suivent ses réunions et cela par le truchement du Conseil de ministres ou des ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique ;
5. que, dans le respect de l'équilibre institutionnel voulu par les traités, le rôle de la Commission reste entier ainsi que le contrôle politique de la Commission par le Parlement européen ;
6. qu'il soit pleinement tenu compte de la demande de concertation contenue dans le rapport Zagari et que le conseil européen respecte ses obligations et ses responsabilités en fixant le siège des institutions de la Communauté ;
7. charge son président de transmettre la présente résolution et le rapport de sa commission au conseil européen, au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements et aux gouvernements des États membres.

10. **Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (vote)**

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Cohen (doc. 1-823/81).

Préambule et paragraphes 1 à 11 : adoptés.

Après le paragraphe 11 :

— Amendement n° 2 de M. Denis, M^{me} Poirier et M. Verges : adopté.

— Amendement n° 1 des mêmes : adopté.

Le rapporteur est intervenu sur ces deux amendements.

Paragraphes 12 et 13 : adoptés.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

Vendredi, 18 décembre 1981

RÉSOLUTION

sur les résultats de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (Paris, du 1^{er} au 14 septembre 1981)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de résolution déposée par M^{me} Lizin et M. Van Miert (doc. 1-476/81),
 - vu la proposition de résolution déposée par M. G. Fuchs (doc. 1-609/81),
 - vu les résultats de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (Paris, du 1^{er} au 14 septembre 1981),
 - vu les communications de la Commission au Conseil pour un plan d'action contre la faim dans le monde [COM(81) 560 final] et relative à une aide alimentaire exceptionnelle aux pays les moins avancés [COM(81) 546 final],
 - vu sa résolution du 10 juillet 1981 sur la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés ⁽¹⁾,
 - vu le rapport de la commission du développement et de la coopération (doc. 1-823/81),
1. exprime sa satisfaction quant au fait que la Communauté a participé en tant que telle à la conférence ;
 2. apprécie la manière dont les représentants de la Communauté ont contribué à dégager un consensus au cours de la conférence ;
 3. estime que les résultats de la conférence constituent un premier pas dans la voie menant à une politique en faveur des pays les moins avancés, mais que seuls les progrès qui devront être réalisés au cours des dix prochaines années permettront de mesurer l'ampleur de son succès réel ;
 4. réitère son souhait de voir la Communauté saisir l'occasion offerte par cette conférence pour arrêter une politique cohérente en faveur des pays les moins avancés ; cela vaut tant pour des mesures supplémentaires exceptionnelles en faveur des pays les moins avancés dans le cadre de la convention de Lomé que pour une amélioration et une augmentation des aides financières et techniques en faveur des pays en voie de développement non associés ;
 5. est d'avis qu'une telle politique doit comporter un volet financier mais également un volet de politique commerciale ;
 6. se propose, dans cette optique, de juger, sous cet aspect principalement, les propositions faites par la Commission dans le domaine de la politique commerciale qui auront des conséquences pour les pays les moins avancés (préférences tarifaires généralisées, accord multifibres, accords sur les produits de base, etc.) ;
 7. insiste une nouvelle fois pour que la Commission soit chargée de coordonner les politiques existantes et futures de la Communauté et des États membres en faveur des pays les moins avancés ;
 8. s'attend à être informé des progrès qu'enregistrera cette politique et se propose de revenir régulièrement sur le problème de la politique en faveur des pays les moins avancés ;

⁽¹⁾ JO n° C 234 du 14. 9. 1981, p. 101.

Vendredi, 18 décembre 1981

9. rappelle ses souhaits et ses déclarations relatifs aux chapitres intitulés « Agriculture et commerce des produits de base », « Importance de l'aide financière » et « Formes de l'aide financière », qui ont déjà été exposés aux paragraphes 8 à 42 de sa résolution précitée du 10 juillet 1981 ;
10. souligne à nouveau la nécessité d'un suivi continu des résultats de la conférence ;
11. demande à la Commission d'effectuer à bref délai une étude sur la possibilité d'étendre le système STABEX prévu par la convention de Lomé à tous les pays les moins avancés ; cette étude devra également porter sur de nouvelles formes des actuels mécanismes de financement et sur le problème de la stabilisation des prix des matières premières ;
12. propose que la Communauté contribue à la mise en œuvre des résultats de la conférence de Paris et propose en particulier qu'elle participe au financement du nouveau programme substantiel d'action dont un des intérêts est d'avoir été établi à partir de projets élaborés par les pays les moins avancés eux-mêmes ;
13. demande à chacun des États membres de la Communauté économique européenne de porter leur aide aux pays les moins avancés à au moins 0,15 % de leur produit national brut avant 1985 ;
14. exprime son insatisfaction quant au rôle qu'a pu jouer sa délégation lors de la conférence de Paris et charge ses organes compétents d'étudier plus attentivement les moyens de donner plus d'efficacité aux délégations qui représentent le Parlement lors de futures conférences internationales ;
15. charge son président de transmettre la présente résolution et le rapport de sa commission à la Commission, au Conseil et aux gouvernements des États membres.

11. **Programme 1982 de coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés (vote)**

L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution contenue dans le rapport de M. Enright (doc. 1-819/81).

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil sur les orientations générales du programme 1982 de coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés et sur l'aide financière et technique accordée à ces pays par la Communauté

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Conseil [COM(81) 536 final],

— consulté par le Conseil (doc. 1-818/81),

Vendredi, 18 décembre 1981

- vu les communications de la Commission [COM(79) 518 final, COM(79) 519 final, COM(80) 537 final, COM(80) 538 fin./2],
- vu le règlement (CEE) n° 442/81 du Conseil relatif à l'aide financière et technique en faveur des pays en voie de développement non associés ⁽¹⁾,
- vu ses avis
 - sur la communication de la Commission au Conseil concernant l'aide financière et technique de la Communauté à des pays en voie de développement non associés, 1976—1980 ⁽²⁾,
 - sur une proposition concernant un règlement relatif à l'aide financière et technique en faveur des pays en voie de développement non associés ⁽³⁾,et, en particulier, sa résolution
- sur la contribution de la Communauté européenne à la lutte contre la faim dans le monde ⁽⁴⁾,
- vu le rapport de la commission du développement et de la coopération et l'avis de la commission du contrôle budgétaire (doc. 1-819/81),

1. reconnaît que la Communauté économique européenne doit s'orienter vers une stratégie de développement plus globale dont profiteraient les populations du monde les plus pauvres, comme l'indique le règlement relatif à l'aide aux pays en voie de développement non associés ;

2. constate l'augmentation du nombre de projets soutenus dans les pays non associés au cours de la période de mise en œuvre du programme, au point que celui-ci constitue maintenant une part croissante de l'aide que la Communauté économique européenne accorde au tiers monde ;

3. reconnaît, étant donné les besoins croissants des plus pauvres parmi les pays sous-développés, comme l'ont souligné les auditions publiques sur le problème de la faim dans le monde organisées par le Parlement européen en février et avril 1980 ainsi que le rapport Brandt et la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris en septembre 1981, que, contrairement aux pratiques antérieures, l'aide doit à l'avenir être axée sur l'assistance aux couches les plus pauvres de la population dans les pays les moins avancés ;

4. exige que le programme de coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés joue un rôle utile pour atteindre l'objectif d'une aide représentant 0,15 % du produit intérieur brut en faveur des pays les moins développés ;

5. attire l'attention sur les besoins particuliers des régions les moins développées des pays en voie de développement non associés, régions qu'il serait possible d'aider par le biais de ce programme ;

6. s'alarme en constatant que, malgré l'accent répété mis sur le fait que les plus pauvres continuent de s'appauvrir, les sommes accordées sont encore très limitées par rapport aux besoins et demande dès lors que les crédits affectés à ce programme soient augmentés ;

7. estime indispensable que les crédits d'engagement inscrits à l'article 930 du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1982 s'élèvent au moins à 200 millions d'Écus ;

⁽¹⁾ JO n° L 48 du 21. 2. 1981, p. 8,

⁽²⁾ JO n° C 157 du 14. 7. 1975, p. 30 ; rapport Härzschel, doc. 133/75.

⁽³⁾ JO n° C 118 du 16. 5. 1977, p. 60 ; rapport Nolan, doc. 34/77.

⁽⁴⁾ JO n° C 265 du 13. 10. 1980, p. 37 ; rapport Ferrero, doc. 1-341/80.

Vendredi, 18 décembre 1981

8. reconnaît que, compte tenu de la nécessité d'assurer un flux financier constant, il est essentiel qu'il y ait chaque année un pourcentage d'augmentation substantiel en termes réels ;
9. condamne la procédure de décision prévue dans le règlement du Conseil qui habilite un comité composé de représentants des États membres à se prononcer sur tout projet à financer dans le cadre de ce programme et soutient que cette disposition porte atteinte aux pouvoirs de la Commission et du Parlement européen ;
10. est conscient des difficultés pratiques que présente l'exécution des projets, en raison de l'absence de délégués de la Commission dans la plupart des pays en voie de développement non associés, et engage la Commission à poursuivre ses efforts visant l'amélioration du contrôle de la mise en œuvre du projet ;
11. rappelle, à cet égard, la demande formulée dans la résolution Ferrero ⁽¹⁾ au sujet de l'établissement d'un lien entre l'aide alimentaire et les projets de développement agricole et rural ;
12. souhaite que la coopération avec les pays en voie de développement non associés prenne, à l'avenir, de plus en plus la forme de programmes plutôt que de projets, pour répondre à un souci de simplification administrative et d'efficacité ;
13. invite la Commission à procéder à une évaluation de l'efficacité actuelle du programme de coopération financière et technique avec les pays en voie de développement non associés ;
14. prend acte de l'accent mis dans le programme sur le développement rural intégré ainsi que sur la pêche et l'aquaculture, qui sont des moyens importants pour développer la production alimentaire et assurer le développement économique et social, mais demande que l'on accorde, dans la pratique, une plus grande priorité à ces objectifs ;
15. se félicite de ce qu'il soit proposé, dans les orientations générales pour 1982, de mettre davantage l'accent sur la coopération régionale ;
16. constate avec étonnement que, malgré l'accroissement du cofinancement, le cofinancement direct avec les États membres n'est pas suffisamment important ;
17. recommande à la Commission de poursuivre ses efforts visant à améliorer les procédures de cofinancement et d'accorder la préférence aux procédures les plus efficaces permettant un contrôle optimal ;
18. demande qu'un personnel plus nombreux soit chargé, à la direction générale VIII, de gérer l'aide accordée aux pays en voie de développement non associés ;
19. considère que l'assistance technique à la préparation des projets et des programmes, notamment en vue de la formulation de stratégies en matière de sécurité alimentaire, est une condition préalable importante si l'on veut entretenir une coopération efficace avec les pays en voie de développement non associés ;
20. note, dans les récentes orientations, une tendance à la concentration de l'aide, et espère que ces éléments ne compromettent pas les projets de petite dimension ;
21. demande que l'accès au marché communautaire soit libre pour les produits en provenance des pays les moins avancés ;
22. approuve les orientations générales du programme 1982 proposé par la Commission sous réserve des remarques et des critiques qui précèdent.

(1) JO n° C 265 du 13. 10. 1980, p. 37.

Vendredi, 18 décembre 1981

12. Règlement concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur le rapport de M. Dalsass (doc. 1-688/81).

— Proposition de règlement (doc. 1-588/81)

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

— Proposition de résolution

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 357/79 concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Conseil [COM(81) 466 final],

— consulté par le Conseil conformément à l'article 43 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-588/81),

— vu le rapport de la commission de l'agriculture (doc. 1-688/81) et l'avis de la commission des budgets,

— considérant son avis du 11 juillet 1980 sur une proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 357/79 concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles ⁽¹⁾,

— considérant aussi que la Grèce est membre de la Communauté économique européenne depuis le 1^{er} janvier 1981,

— compte tenu des difficultés objectives rencontrées par l'Italie pour la mise en œuvre en 1981 de l'enquête de base sur les superficies viticoles,

1. approuve la position de la Commission ;

2. engage cependant le gouvernement italien à tout mettre en œuvre pour que l'enquête de base sur les superficies viticoles puisse être effectuée au plus tard le 31 octobre 1982.

(¹) JO n° C 197 du 4. 8. 1980, p. 53.

Vendredi, 18 décembre 1981

13. Directive relative aux poules pondeuses en batterie (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur le rapport de M. Tolman (doc. 1-831/81) ⁽¹⁾.

— Proposition de directive (doc. 1-452/81)

Article 3 paragraphe 1 :

— Amendement n° 1/rév. de M^{me} Seibel-Emmerling, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs : rejeté par vote électronique.

— Amendement n° 9 de M. Curry, au nom du groupe des démocrates européens.

— Amendement n° 16 de M. Woltjer et M^{me} Krouwel-Vlam.

Une erreur s'est glissée dans le texte néerlandais de l'amendement n° 9.

Ces deux amendements identiques sont adoptés.

— Amendement n° 26 de la commission de l'agriculture : caduc.

Article 3 paragraphe 2 :

— Amendement n° 2 de M^{me} Seibel-Emmerling, au nom de la commission de l'environnement : rejeté.

Article 4 :

— Amendement n° 3 de M^{me} Seibel-Emmerling, au nom de la commission de l'environnement : rejeté.

— Amendement n° 6 de M. Hord : rejeté.

— Amendement n° 12 de M. Curry, au nom du groupe des démocrates européens : adopté.

— Amendement n° 17 de M. Woltjer et M^{me} Krouwel-Vlam : caduc.

M. Woltjer est intervenu.

Article 6 :

— Amendement n° 27 de la commission de l'agriculture : adopté.

Après l'article 6 :

— Amendement n° 7 de M. Hord : adopté par vote électronique.

Article 7 paragraphe 1 :

— Amendement n° 8 de M. Hord : rejeté.

Article 9 :

— Amendement n° 28 de la commission de l'agriculture : adopté.

Annexe-paragraphe 9 :

— Amendement n° 10 de M. Hord : rejeté.

— Amendement n° 4 de M^{me} Seibel-Emmerling, au nom de la commission de l'environnement : adopté.

Annexe-paragraphe 11 :

— Amendement n° 11 de M. Hord : adopté.

Le Parlement approuve la proposition de la Commission ainsi modifiée.

— Proposition de résolution

Préambule : adopté.

Paragraphe 1 :

— Amendement n° 13 de M. Hord : adopté.

Les amendements 14 et 15 ont été retirés.

Paragraphe 2 :

— Amendement n° 18 de M. Woltjer et M^{me} Krouwel-Vlam : adopté.

Paragraphe 3 :

— Amendement n° 19 de M^{me} Krouwel-Vlam, MM. Woltjer et Muntingh : adopté.

— Amendement n° 5 de M^{me} Maij-Weggen : caduc.

Paragraphe 4 :

— Amendement n° 20/rév. de M. Woltjer et consorts : adopté.

⁽¹⁾ Le rapporteur est intervenu sur tous les amendements.

Vendredi, 18 décembre 1981

Après le paragraphe 4 :

— Amendement n° 21/rév. de M. Woltjer et consorts : adopté.

Paragraphe 5 : adopté.

Paragraphe 6 :

— Amendement n° 22 de M^{me} Krouwel-Vlam et M. Woltjer : adopté.

M. Woltjer est intervenu.

Après le paragraphe 6 :

— Amendement n° 23 de M^{me} Krouwel-Vlam et M. Woltjer : adopté.

Paragraphe 7 : adopté.

Après le paragraphe 7 :

— Amendement n° 24 de M^{me} Krouwel-Vlam et consorts : adopté.

Paragraphe 8 :

— Amendement n° 25 de M^{me} Krouwel-Vlam et consorts : adopté.

Paragraphe 9 : adopté.

M. Herman, se fondant sur l'article 36 du règlement, demande à connaître la position de la Commission.

Intervient M. Narjes, *membre de la Commission*.

Explications de vote

Interviennent MM. Hord, Muntingh, M^{me} Seibel-Emmerling, MM. Martin, au nom des membres français du groupe des communistes et apparentés, Combe, au nom du groupe libéral et démocratique, Maher.

Interviennent MM. Curry et Tolman, rapporteur, qui demande, conformément à l'article 85 du règlement, le renvoi en commission.

Le Parlement marque son accord sur la demande de M. Tolman.

Interviennent MM. Curry et Narjes.

14. Règlement concernant les bulbes, oignons et tubercules à fleurs (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur le rapport de lord Douro (doc. 1-807/81).

— Proposition de règlement (doc. 1-628/81)

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

— Proposition de résolution

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 315/68 fixant des normes de qualité pour les bulbes, les oignons et les tubercules à fleurs

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,
- consulté par le Conseil conformément à l'article 43 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-628/81),
- vu le règlement (CEE) n° 234/68 du Conseil, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture, qui prévoit des normes de qualité communes pour les produits de ce secteur,
- vu le règlement (CEE) n° 315/68 du Conseil, du 12 mars 1968, fixant des normes de qualité pour les bulbes, les oignons et les tubercules à fleur,

⁽¹⁾ JO n° C 266 du 17. 10. 81, p. 4.

Vendredi, 18 décembre 1981

- vu le règlement (CEE) n° 3280/75 du Conseil, du 16 décembre 1975, définissant les modalités d'application des mesures de sauvegarde dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture,
 - vu le rapport de la commission de l'agriculture (doc. 1-807/81),
1. reconnaît les avantages de l'extension du système d'intervention aux bulbes à fleurs destinés à la reproduction, grâce à la fixation de normes de qualité pour les bulbes de calibre inférieur au minimum actuellement requis ; cette mesure contribuerait à stabiliser le marché des bulbes à fleurs ;
 2. convient que cette mesure n'impliquerait aucune charge pour le budget de la Communauté et que le financement en sera assuré par les organisations de producteurs des États membres ;
 3. estime que cette modification du règlement initial ne saurait, sans un examen préalable très approfondi, être considérée comme un précédent pour d'autres secteurs de l'agriculture ;
 4. approuve la proposition de la Commission.

15. Règlements concernant les semences, les céréales et le tarif douanier

L'ordre du jour appelle le vote sur le rapport de M. Vernimmi (doc. 1-808/81).

- Proposition de règlement sur l'organisation commune des marchés des semences et céréales

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

- Règlement sur l'aide accordée dans le secteur des semences.

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

- Proposition de résolution

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à

- I. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 2358/71 portant organisation commune des marchés dans le secteur des semences, le règlement (CEE) n° 2727/75 portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales et le règlement (CEE) n° 950/68 relatif au tarif douanier commun
- II. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1660/81 fixant, pour les campagnes de commercialisation 1982/1983 et 1983/1984, les montants de l'aide accordée dans le secteur des semences

Le Parlement européen,

- vu les propositions de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,
- consulté par le Conseil conformément à l'article 43 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-631/81),

⁽¹⁾ JO n° C 262 du 14. 10. 1981, pp. 6 et 10.

Vendredi, 18 décembre 1981

- vu le rapport de la commission de l'agriculture (doc. 1-808/81) et l'avis de la commission des budgets,
 - vu que les caractéristiques écologiques de certaines régions permettent uniquement la culture de l'épeautre,
1. approuve la proposition visant à accorder une aide à la production communautaire de semences d'épeautre ;
 2. insiste pour que le montant de l'aide soit adapté s'il apparaît que ces mesures donnent lieu à une augmentation de la production de semences d'épeautre certifiées ;
 3. demande à la Commission d'examiner s'il ne convient pas de prendre des mesures complémentaires pour inciter les producteurs d'épeautre à utiliser plus de semences certifiées afin d'améliorer la qualité de leur production ;
 4. regrette d'être consulté sur des mesures qui ont déjà fait l'objet d'une décision de principe au sein du Conseil et que son avis n'ait donc qu'une valeur formelle ;
 5. proteste contre cette procédure ;
 6. demande à la Commission d'examiner la possibilité d'accorder une aide directe et spécifique aux producteurs d'espèces de faune ou de flore menacées d'extinction.

16. Directive concernant la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de la France

L'ordre du jour appelle le vote sur le rapport de M^{me} Martin (doc. 1-809/81).

— Proposition de directive (doc. 1-546/81)

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

— Proposition de résolution

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant une directive modifiant, en ce qui concerne la prime spéciale de reconversion et l'unité monétaire utilisée, la directive 78/627/CEE relative au programme d'accélération de la restructuration et de reconversion de la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de la France

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,
- consulté par le Conseil conformément à l'article 43 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-546/81),

Vendredi, 18 décembre 1981

- vu le rapport de la commission de l'agriculture (doc. 1-809/81) et l'avis de la commission des budgets,
- considérant que la suppression de la dégressivité prévue initialement pour la prime spéciale de reconversion dans le cadre de la directive n° 78/627/CEE permettra de poursuivre dans des conditions satisfaisantes le programme de reconversion entrepris pour certaines zones méditerranéennes de la France telles qu'elles sont définies dans la directive,

approuve la proposition de la Commission.

(¹) JO n° C 246 du 26. 9. 1981, p. 2.

17. Règlement concernant le contingent tarifaire de viande bovine congelée

L'ordre du jour appelle le rapport sans débat fait par M. Seeler, au nom de la commission des relations économiques extérieures, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-605/81) relative à un règlement portant ouverture, répartition et mode de gestion du contingent tarifaire communautaire de viande bovine congelée de la sous-position 02.01 A II b) du tarif douanier commun (1982) (doc. 1-843/81).

Aucune demande de parole n'est enregistrée.

Vote

- Proposition de règlement (doc. 1-605/81)

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

- Proposition de résolution

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil, relative à un règlement portant ouverture, répartition et mode de gestion du contingent tarifaire communautaire de viande bovine congelée de la sous-position 02.01 A II b) du tarif douanier commun (1982)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil (¹),
- consulté par le Conseil conformément aux articles 43 et 113 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-605/81),
- vu le rapport de la commission des relations économiques extérieures et l'avis de la commission de l'agriculture (doc. 1-843/81),

approuve la proposition de la Commission.

(¹) JO n° C 259 du 10. 10. 1981, p. 7.

Vendredi, 18 décembre 1981

18. Règlements concernant des contingents tarifaires de viandes bovine et de buffle

Aucune demande de parole n'est enregistrée.

L'ordre du jour appelle le rapport sans débat fait par M. Seeler au nom de la commission des relations économiques extérieures sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-663/81) relatives à

Vote

— Proposition de règlement I

I. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 217/81 portant ouverture d'un contingent tarifaire communautaire de viandes bovines de haute qualité, fraîches, réfrigérées ou congelées, des sous-positions 02.01 A II a) et 02.01 A II b) du tarif douanier commun

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

— Proposition de règlement II

II. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 218/81 portant ouverture d'un contingent tarifaire communautaire pour la viande de buffle congelée, de la sous-position 02.01 A II b) 4 bb) 33 du tarif douanier commun

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

— Proposition de résolution

(doc. 1-842/81).

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à

I. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 217/81 portant ouverture d'un contingent tarifaire communautaire de viandes bovines de haute qualité, fraîches, réfrigérées ou congelées, des sous-positions 02.01 A II a) et 02.01 A II b) du tarif douanier commun

II. un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 218/81 portant ouverture d'un contingent tarifaire communautaire pour la viande de buffle congelée, de la sous-position 02.01 A II b) 4 bb) 33 du tarif douanier commun

Le Parlement européen,

— vu les propositions de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,

— consulté par le Conseil conformément aux articles 43 et 113 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-663/81),

— vu le rapport de la commission des relations économiques extérieures, et l'avis de la commission des budgets (doc. 1-842/81),

approuve les propositions de la Commission.

⁽¹⁾ JO n° C 271 du 23. 10. 1981, pp. 12 et 13.

Vendredi, 18 décembre 1981

19. Décision concernant un accord de pêche entre le Canada et la Communauté économique européenne

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Gautier, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la recommandation de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-797/81) relative à une décision concernant la conclusion d'un accord en matière de pêche entre le gouvernement du Canada et la Communauté économique européenne (doc. 1-832/81).

M. Gautier renonce à présenter son rapport.

Vote

— Proposition de décision (doc. 1-797/81)

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

— Proposition de résolution

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la recommandation de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une décision concernant la conclusion d'un accord en matière de pêche entre le gouvernement du Canada et la Communauté économique européenne

Le Parlement européen,

- vu la recommandation de la Commission au Conseil [COM(80) 887 final],
 - consulté par le Conseil conformément à l'article 43 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-797/81),
 - vu son avis du 9 avril 1981 ⁽¹⁾,
 - vu le rapport de la commission de l'agriculture (doc. 1-832/81),
1. fait remarquer que, dans son avis précité, il s'est déjà prononcé sur la recommandation de la Commission au Conseil concernant cet accord ⁽¹⁾ ;
 2. renvoie aux observations contenues dans cet avis ;
 3. prend acte que le Conseil a reconnu qu'il convient d'approuver cet accord avec le Canada ;
 4. juge totalement insuffisantes les procédures actuelles d'information et de consultation du Parlement européen sur les accords relatifs à la pêche, et demande que le Parlement européen, la Commission et le Conseil élaborent des propositions en vue d'y apporter les améliorations nécessaires.

⁽¹⁾ JO n° C 101 du 4. 5. 1981, p. 61 ; rapport Gautier (doc. 1-39/81).

Vendredi, 18 décembre 1981

20. Directive concernant certains transports combinés rail/route

M^{me} von Alemann présente son rapport, fait au nom de la commission des transports, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-734/81) concernant une directive modifiant la directive 75/130/CEE relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés rail/route de marchandises entre États membres (doc. 1-835/81).

Interviennent MM. Moreland et Narjes, *membre de la Commission*.

Monsieur le Président déclare clos le débat.

Vote

— Proposition de directive (doc. 1-734/81)

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

— Proposition de résolution

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant une directive modifiant la directive 75/130/CEE relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés rail/route de marchandises entre États membres

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,
- consulté par le Conseil conformément à l'article 75 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-734/81),
- vu la directive 75/130/CEE du Conseil, du 17 février 1975, relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés rail/route de marchandises entre États membres (JO n° L 48 du 22. 2. 1975, p. 31), modifiée par la directive 79/5/CEE du Conseil du 19 décembre 1978 (JO n° L 5 du 9. 1. 1979, p. 33),
- se référant à son avis du 17 novembre 1978 sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive modifiant la directive 75/130/CEE relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés rail/route de marchandises entre États membres (JO n° C 296 du 11. 12. 1978, p. 68),
- se référant à son avis du 18 septembre 1981 sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant une directive relative à certaines mesures visant à promouvoir le développement du trafic combiné et un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1107/70 complétant le régime d'aides accordées dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable par l'adjonction de dispositions concernant le trafic combiné (JO n° C 260 du 12. 10. 1981, p. 120) ⁽²⁾,
- vu le rapport de la commission des transports (doc. 1-835/81),

⁽¹⁾ JO n° C 312 du 1. 12. 1981, p. 4.

⁽²⁾ Rapport Gabert (doc. 1-395/81).

Vendredi, 18 décembre 1981

1. souligne à nouveau l'importance considérable que revêt le trafic combiné pour l'avenir de la politique des transports et insiste sur la nécessité, compte tenu de la situation énergétique actuelle, d'encourager ce mode de transport ;
2. approuve par conséquent la proposition de la Commission.

21. Aspects sociaux dans le secteur de la pêche maritime de la Communauté économique européenne

M. Woltjer présente son rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la communication de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-685/80) relative aux aspects sociaux dans le secteur de la pêche maritime de la Communauté européenne (doc. 1-830/81).

PRÉSIDENCE DE M. MØLLER

Vice-président

Intervient M^{me} Pery, au nom du groupe socialiste.

PRÉSIDENCE DE M. DANKERT

Vice-président

Interviennent MM. Harris, Narjes, *membre de la Commission.*

Monsieur le Président déclare clos le débat.

Vote

— Projet de résolution du Conseil (doc. 1-685/80)

Article 1^{er} paragraphe 1

— Amendement n° 3 de la commission de l'agriculture : adopté.

La proposition de la Commission ainsi modifiée est adoptée.

TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ⁽¹⁾

TEXTE MODIFIÉ
PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Résolution du Conseil concernant la politique commune en matière de formation dans le secteur de la pêche

Préambule et considérants inchangés

- | | |
|--|--|
| 1. En vue d'assurer l'adaptation de la formation professionnelle des marins-pêcheurs aux exigences | 1. En vue d'assurer l'adaptation de la formation professionnelle des marins-pêcheurs aux exigences |
|--|--|

⁽¹⁾ Texte complet, voir COM(80) 725 final.

Vendredi, 18 décembre 1981

TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNESTEXTE MODIFIÉ
PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

du progrès technique et de la gestion des ressources de la mer, de la sécurité du travail et de la navigation, les États membres

1.1 subordonnent l'exercice de la profession de marin-pêcheur à une qualification professionnelle,

du progrès technique et de la gestion des ressources de la mer, de la sécurité du travail et de la navigation, les États membres

1.1 prennent les dispositions nécessaires pour que les marins-pêcheurs acquièrent les qualifications professionnelles appropriées,

Points 1.2 à 1.5 inchangés

Paragraphes 2 et 3 inchangés

— Proposition de résolution

Préambule et paragraphes 1 à 11 : adoptés.

Paragraphe 12 :

— Amendement n° 2 de MM. Hord et Harris : retiré.

— Amendement n° 1 de MM. Harris, Battersby, Provan et Hord : adopté.

Le paragraphe 12 ainsi modifié est adopté.

Paragraphes 13 à 25 : adoptés.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la communication de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative aux aspects sociaux dans le secteur de la pêche maritime de la Communauté européenne

Le Parlement européen,

— vu la communication de la Commission au Conseil [COM(80) 725 final],

— consulté par le Conseil conformément à l'article 43 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-685/80),

— vu la proposition de résolution, présentée par M. Newton Dunn sur l'établissement dans le port de Grimsby d'un centre des Communautés européennes pour l'éducation, la formation, la recherche et la consultation dans le domaine de la pêche (doc. 1-13/80),

— vu la proposition de résolution présentée par MM. Battersby et Harris sur la création d'un centre européen de la pêche (doc. 1-28/80),

— vu la proposition de résolution présentée par M. Kirk sur le choix de l'emplacement d'un centre européen de recherches halieutiques (doc. 1-118/80),

— vu la proposition de résolution présentée par M. Calvez sur la création d'un centre européen de formation en Bretagne du personnel travaillant à bord des navires de pêche immatriculés en Europe (doc. 1-795/80),

Vendredi, 18 décembre 1981

- vu sa résolution du 11 mai 1979 sur la coordination, au niveau communautaire des activités des navires auxiliaires utilisés dans la pêche maritime ⁽¹⁾,
 - ayant pris connaissance de la position des représentants des milieux professionnels de la pêche lors d'une audition de pêcheurs européens organisée à Bruxelles les 17 et 18 février, par la sous-commission de la pêche,
 - vu le rapport de sa commission de l'agriculture et les avis de la commission de l'énergie et de la recherche et de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports (doc. 1-830/81),
1. se félicite de l'initiative prise par la Commission d'élaborer des propositions visant à améliorer les conditions sociales dans le secteur de la pêche maritime ;
 2. souligne
 - que la pêche et les méthodes de pêche en usage dans la Communauté varient sensiblement d'une région à l'autre,
 - que l'évolution enregistrée repose sur l'expérience acquise par les pêcheurs à titre individuel ou en groupe,
 - que cette expérience ne peut toujours être directement transférée d'un secteur de pêche à un autre ;
 3. reconnaît qu'il est malaisé d'harmoniser les politiques dans un secteur où les États membres adoptent des conceptions si différentes ;
 4. souligne toutefois qu'en dépit du fait que, dans certaines régions de la Communauté, les exigences sociales minimales ne sont pas satisfaites dans le secteur de la pêche maritime, il n'y a pas lieu de s'abstenir d'une approche communautaire ;
 5. exprime l'espoir que les projets parfois ambitieux de la Commission visant à parvenir à une harmonisation aboutissent dans les meilleurs délais à l'élaboration de propositions équilibrées ;
 6. souligne que les mesures prises par la Communauté pour préserver les stocks de poisson
 - entraînent inévitablement une réduction des activités qui se traduit soit par une baisse des revenus, soit par une augmentation du chômage,
 - ont des effets très variables en fonction des catégories de pêcheurs et des régions ;estime, par conséquent, vital d'instaurer des mesures sociales communes ;
 7. déplore que la Commission n'ait pas été jusqu'à présent en mesure de rassembler des données statistiques régionales fondamentales sur le nombre de pêcheurs par type de navire, sur les espèces débarquées, sur les zones d'activité de pêche, sur le nombre de patrons-pêcheurs et de personnes employées à terre ;
 8. demande à la Commission de mettre en lumière les liens supposés entre le renforcement de la concurrence résultant de la diminution des stocks de poissons disponibles et l'accroissement des risques d'accidents ;
 9. approuve, en conséquence, l'idée d'une étude systématique des circonstances des accidents de travail, mais se demande si la Commission ne dispose pas déjà, par le biais des formulaires de déclaration d'accidents de travail, de certaines informations dans ce secteur et

(1) JO n° 140 du 5. 6. 1979, p. 140 ; rapport Kavanagh (doc. 101/79).

Vendredi, 18 décembre 1981

préconise que les résultats de cette première enquête soient dès lors publiés avant d'entreprendre une nouvelle étude ;

10. se félicite des propositions élaborées en vue de parvenir à une approche intégrée en matière de formation professionnelle ;

11. estime, comme la Commission, qu'il convient en priorité d'éviter les doubles emplois, de réaliser des économies en matière d'équipements scolaires souvent très onéreux et surtout d'améliorer la qualité de la formation ;

12. demande que soit entreprise, dans les meilleurs délais, une « étude de faisabilité », afin de rechercher de quelle manière les divers modes de formation des pêcheurs peuvent être coordonnés et adaptés au mieux, compte tenu notamment du fait qu'il existe déjà à l'heure actuelle un certain nombre de centres très bien équipés, et que certains d'entre eux possèdent déjà une bonne expérience dans la formation de pêcheurs des diverses régions de la Communauté ;

13. estime qu'il est opportun de créer, en dehors d'un ou de deux centres de plus grande importance, plusieurs structures de formation plus modestes, dans les zones de pêche de la Communauté, qui auraient notamment pour tâche de dispenser aux professeurs et instructeurs une formation pratique, au besoin au moyen d'« unités mobiles de formation » ;

14. demande qu'il soit tenu compte à cet égard des différences spécifiques existant entre la pêche dans les eaux septentrionales de la Communauté et celle des pays riverains de la Méditerranée ;

15. estime qu'il est souhaitable de mettre en place les structures d'un milieu éducatif permettant l'échange de données techniques et de moyens pédagogiques ;

16. souhaite la concrétisation des projets de la Commission visant à réaliser une étude sur l'emploi dans le secteur de la pêche ;

17. estime qu'il convient de respecter plus rigoureusement les conventions relatives à l'équipement des navires de pêche de plus de 24 mètres et de mieux contrôler leur application, afin que les directives relatives aux normes minimales applicables à la construction et à l'équipement des navires d'une longueur comprise entre 12 et 24 mètres puissent être mises en œuvre ;

18. demande des éclaircissements en ce qui concerne l'enseignement pratique qu'il conviendrait de dispenser aux pêcheurs, en matière d'assistance médicale ;

19. demande à la Commission d'étudier de quelle manière les navires auxiliaires pourraient mieux servir la pêche maritime, afin de doter progressivement ce secteur d'une structure juridique communautaire ;

20. reconnaît que les mesures visant à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de la pêche maritime doivent prendre en compte les exigences particulières de cette activité et la vulnérabilité économique de nombreuses entreprises ;

21. reconnaît également que le système des rémunérations dans le secteur de la pêche s'est adapté à la structure des différentes pêches et que, pour la plupart des flottes de pêche de la Communauté, il repose sur le partage des prises ;

note que le système des rémunérations dans le secteur de la pêche est une question délicate, mais se félicite des efforts que la Commission déploie en vue de parvenir à des accords entre les partenaires sociaux, afin d'introduire une partie garantie dans les rémunérations des pêcheurs salariés ;

Vendredi, 18 décembre 1981

22. souligne, en outre, la nécessité de garantir la transparence du système des rémunérations basé sur le partage du produit de la pêche ;

23. considère que l'inventaire des différents systèmes de rémunération constitue une première étape sur la voie de l'harmonisation dans ce secteur ;

24. se félicite des efforts déployés en ce qui concerne la durée du travail en mer, qui est par trop arbitraire ;

25. espère que le Conseil, eu égard à la nécessité de parvenir d'urgence à l'harmonisation des aspects sociaux dans le secteur de la pêche maritime, approuvera dans les meilleurs délais les propositions de la Commission, en tenant compte des remarques formulées ci-dessus ;

26. approuve les propositions de la Commission modifiées conformément au présent avis.

22. Directive concernant les impôts sur les tabacs manufacturés

M. Hopper présente le rapport, fait par M. Beumer, au nom de la commission économique et monétaire, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-725/81) relative à une directive modifiant la directive 72/464/CEE concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés (doc. 1-798/81).

Intervient M. Narjes, *membre de la Commission*.

Monsieur le Président déclare clos le débat.

Vote

— Proposition de directive (doc. 1-725/81)

Le Parlement approuve la proposition de la Commission.

— Proposition de résolution :

Explications de vote

Intervient M. Martin, au nom des membres français du groupe des communistes et apparentés.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive modifiant la directive 72/464/CEE concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,

— consulté par le Conseil conformément aux articles 99 et 100 du traité instituant la Communauté économique européenne (doc. 1-725/81),

⁽¹⁾ JO n° C 285 du 7. 11. 1981, p. 8.

Vendredi, 18 décembre 1981.

- considérant que la Commission effectue, à la demande du Parlement, une étude sur les effets de la poursuite de l'harmonisation, qu'elle devrait communiquer au Parlement avant le 31 mars 1982, et que dans l'intervalle les travaux concernant la proposition relative à la troisième étape de l'harmonisation de la structure des impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés (doc. 1-328/80), sont interrompus,
 - considérant que dans ces conditions, il faudra, pour éviter un vide juridique, prolonger à nouveau la deuxième étape de l'harmonisation qui a déjà été prolongée jusqu'au 31 décembre 1981,
 - vu le rapport de la commission économique et monétaire (doc. 1-798/81),
1. souligne que la prolongation proposée offre suffisamment de temps pour prendre les décisions nécessaires en ce qui concerne la prochaine étape de l'harmonisation ;
 2. approuve la proposition de la Commission sous réserve que cette prolongation soit la dernière et que dans l'intervalle des décisions soient prises en ce qui concerne la poursuite de l'harmonisation.

23. Décision adoptant un programme de recherche et de développement dans le secteur des matières premières

M. Croux présente son rapport, fait au nom de la commission de l'énergie et de la recherche, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-411/81) relative à une décision adoptant un programme de recherche et de développement (1982—1985) dans le secteur des matières premières (doc. 1-744/81).

Monsieur le Président propose, pour une raison de caractère institutionnel, de considérer l'amendement n° 13 comme nul et non avenu.

Le Parlement marque son accord sur cette proposition.

Intervient M. Hopper sur un point de traduction.

Interviennent MM. Schmid, au nom du groupe socialiste, qui signale une erreur dans l'amendement n° 1, Moreland, au nom du groupe des démocrates européens, Schmid, qui pose à l'orateur une question à laquelle celui-ci répond.

PRÉSIDENTICE DU M^{me} VEIL

Président

Interviennent M^{me} Scrivener, *rapporteur pour avis de la commission des budgets*, M. Narjes, *membre de la Commission*.

Madame le Président déclare clos le débat.

Vote ⁽¹⁾

— Proposition de règlement (doc. 1-411/81)

Article 2 paragraphe 2 :

— Amendement n° 13 de la commission de l'énergie et de la recherche (nul).

— Amendement n° 1 de M. Schmid : rejeté.

Article 3

— Amendement n° 14 de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Article 4 :

— Amendement n° 15 de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Article 6 paragraphe 3 :

— Amendement n° 16 de la commission de l'énergie et de la recherche : adopté.

Le Parlement approuve la proposition de décision ainsi modifiée.

⁽¹⁾ Le rapporteur est intervenu sur tous les amendements.

Vendredi, 18 décembre 1981

TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (1)TEXTE MODIFIÉ
PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

**Décision du Conseil adoptant un programme de recherche et de développement
(1982—1985) dans le secteur des matières premières**

Préambule et considérants inchangés

Articles 1^{er} et 2 inchangés

Article 3

La Commission est responsable de la réalisation du programme et elle sera assistée par les comités consultatifs suivants en matière de gestion de programmes, créés à cet effet dans les domaines suivants, et soumis aux règles définies dans la résolution du Conseil du 18 juillet 1977 relative aux comités consultatifs en matière de gestion de programmes de recherche (2) :

- a) métaux et substances minérales, *recyclage des métaux non-ferreux, matériaux à base d'argile* ;
- b) exploration et extraction de l'uranium ;
- c) le bois en tant que matière première renouvelable ;
- d) recyclage des déchets urbains et industriels ;
- e) substitution, *céramique technique*.

Article 4

Le programme sera réexaminé au cours de la troisième année. Ce réexamen, effectué conformément aux procédures appropriées, peut conduire à une décision du Conseil relative à un nouveau programme quadriennal se substituant au programme actuel à la fin de la troisième année. Un compte rendu de ce réexamen et de la révision éventuelle sera rédigé à l'intention du Parlement européen et du Conseil.

Article 3

La Commission est responsable de la réalisation du programme et elle sera assistée par les comités consultatifs suivants en matière de gestion de programmes, créés à cet effet dans les domaines suivants, et soumis aux règles définies dans la résolution du Conseil du 18 juillet 1977 relative aux comités consultatifs en matière de gestion de programmes de recherche (2) :

- a) métaux et substances minérales, **ainsi que leur recyclage** ;
- b) exploration et extraction de l'uranium ;
- c) **céramique** ;
- d) le bois en tant que matière première renouvelable ;
- e) recyclage des déchets urbains et industriels ;
- f) substitution.

Article 4

La Commission présentera au cours de la deuxième année un rapport intérimaire sur les résultats du programme. Ce dernier sera réexaminé définitivement au cours de la troisième année. Le réexamen sera effectué par des experts n'appartenant pas au comité consultatif compétent en matière de gestion des programmes et n'ayant pas reçu de fonds au titre du programme de recherche. Il pourra conduire à une décision du Conseil relative à un nouveau programme quadriennal se substituant au programme actuel à la fin de la troisième année. Un compte rendu de ce réexamen et de la révision éventuelle sera rédigé à l'intention du Parlement européen et du Conseil.

Article 5 inchangé

Article 6

1. Conformément à une procédure qui doit être définie par la Commission après consultation des comités visés à l'article 3, les États membres participant aux activités de coordination et la Commission échangeront régulièrement toutes les informations utiles sur la réalisation des recherches couvertes par ces activités. Les États membres fourniront à la Commission tous les renseignements utiles aux fins de la coordination.
2. La Commission préparera, à partir des renseignements fournis, des rapports annuels sur l'état d'avancement des travaux et les fera parvenir aux États membres et au Parlement européen.

Article 6

1. inchangé.
2. inchangé.

(1) Texte complet, voir JO n° C 170 du 10. 7. 1981.

(2) JO n° C 192 du 11. 8. 1977, p. 1.

(2) JO n° C 192 du 11. 8. 1977, p. 1.

Vendredi, 18 décembre 1981

TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNESTEXTE MODIFIÉ
PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

3. À la fin de la période de coordination, la Commission, après consultation des comités visés à l'article 3, fera parvenir aux États membres et au Parlement européen un compte rendu complet de la réalisation et des résultats des activités de coordination. *La Commission publiera ce compte rendu six mois après son envoi aux États membres, sous réserve d'une objection d'un État membre.*

En cas d'objection d'un État membre, le compte rendu ne sera envoyé, après consultation desdits comités, qu'aux institutions et aux entreprises qui le demandent et dont les activités de recherche ou de production justifient l'accès aux résultats des recherches couvertes par les activités coordonnées.

3. À la fin de la période de coordination, la Commission après consultation des comités visés à l'article 3, fera parvenir aux États membres et au Parlement européen un compte rendu complet de la réalisation et des résultats des activités de coordination. (21 mots supprimés).

Article 7 inchangé

Annexe inchangée

Interviennent le rapporteur et M. Narjes, *membre de la Commission.*

— Proposition de résolution

Préambule : adopté.

Paragraphe 1 :

— Amendement n° 6 de M. Galland : adopté.

Paragraphe 2 :

— Amendement n° 4 de M. Pininfarina : rejeté.

— Amendement n° 7 de M. Galland : adopté.

Le paragraphe 2 ainsi modifié est adopté.

Après le paragraphe 2 :

— Amendement n° 5 de M. Pininfarina : rejeté.

Paragraphe 3 : adopté.

Après le paragraphe 3 :

— Amendement n° 9 de M. Moreland, lord O'Hagan et

M. Harris, au nom du groupe des démocrates européens : adopté.

Paragraphe 4 :

— Amendement n° 2 de M. Pininfarina : rejeté.

Le paragraphe 4 est adopté.

Après le paragraphe 4 :

— Amendement n° 10 de M. Moreland, au nom du groupe des démocrates européens : adopté.

Paragraphe 5 et 6 : adoptés.

Après le paragraphe 6 :

— Amendement n° 11/corr. de M^{me} Scrivener, au nom de la commission des budgets : adopté.

Paragraphe 7 et 8 : adoptés.

Paragraphe 9 :

— Amendement n° 8 de M. Galland : adopté.

Paragraphe 10 : adopté.

Vendredi, 18 décembre 1981

Après le paragraphe 10 :

Le paragraphe 11 est adopté.

— Amendement n° 12 de M^{me} Scrivener, au nom de la commission des budgets : adopté.*Explications de vote*

Paragraphe 11.

Intervient sir Peter Vanneck.

— Amendement n° 3 de M. Pininfarina : rejeté.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une décision adoptant un programme de recherche et de développement (1982—1985) dans le secteur des matières premières

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,
- consulté par le Conseil, conformément à l'article 235 du traité instituant la Communauté économique européenne et l'article 7 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (doc. 1-411/81),
- vu le rapport de la commission de l'énergie et de la recherche (doc. 1-744/81) et l'avis de la commission des budgets,
- se référant à ses résolutions précédentes sur la politique communautaire de recherche et de développement et notamment à celles adoptées sur la base des rapports de MM. Krieg (doc. 71/76) ⁽²⁾, Veronesi (doc. 348/77 et doc. 409/77) ⁽³⁾, Fuchs (doc. 464/77) ⁽⁴⁾, Ibrügger (doc. 494/78) ⁽⁵⁾, Herman (doc. 1-132/80) ⁽⁶⁾ et Ippolito (doc. 1-949/80) ⁽⁷⁾ dans lesquelles a été soulignée la nécessité de doter la Communauté d'une politique de recherche et de développement,
- considérant que la Communauté est largement dépendante des pays tiers pour son approvisionnement en matières premières,
- considérant que les actions dans le domaine de la recherche et du développement constituent la base nécessaire d'une politique d'approvisionnement de la Communauté,
- considérant que le programme sectoriel proposé concerne l'un des secteurs prioritaires sur lesquels le Conseil, dans ses délibérations du 20 décembre 1979, invitait la Commission à concentrer les programmes de recherche de la Communauté,

1. rappelle la nécessité pour la Communauté de disposer d'une politique de recherche et de développement et de se doter rapidement des moyens nécessaires à sa mise en œuvre, compte tenu du fait que, du stade de la recherche à celui de la réalisation industrielle, un délai de plusieurs dizaines d'années est souvent nécessaire ;

⁽¹⁾ JO n° C 170 du 10.7. 1981, p. 5.

⁽²⁾ JO n° C 125 du 8. 6. 1976, p. 18.

⁽³⁾ JO n° C 299 du 12. 12. 1977, p. 44 et JO n° C 6 du 9. 1. 1978, p. 14.

⁽⁴⁾ JO n° C 36 du 13. 2. 1978, p. 48.

⁽⁵⁾ JO n° C 6 du 8. 1. 1978, p. 23.

⁽⁶⁾ JO n° C 147 du 16. 6. 1980, p. 133.

⁽⁷⁾ JO n° C 101 du 4. 5. 1981, p. 98.

Vendredi, 18 décembre 1981

2. considère que la réalisation du programme proposé de recherche et développement est l'un des moyens permettant de réduire la dépendance de la Communauté à l'égard des approvisionnements de l'extérieur, par des recherches destinées à :
 - augmenter le potentiel d'auto-provisionnement en matières premières renouvelables et non renouvelables,
 - permettre une meilleure utilisation des matières premières,
 - accroître le taux de recyclage et promouvoir les économies d'énergies,
 - remplacer certaines matières premières susceptibles de se raréfier par des matières premières plus abondantes et dont l'approvisionnement est plus sûr, même si elles ne peuvent pas être exploitées, dans un premier temps, dans des conditions économiques rentables ;
3. se déclare, à cet égard, particulièrement favorable aux propositions relatives au secteur du bois d'œuvre, la Communauté accusant, en ce domaine, un déficit considérable, au détriment de la balance commerciale et des industries transformatrices telles que l'industrie du papier ;
4. se félicite de la réintroduction du programme de recherche sur la céramique et de l'accent mis sur l'utilisation de l'argile dans la production de céramique, mais regrette que le programme ne prévoie aucune recherche sur l'utilisation de techniques électroniques de pointe destinées à aider l'industrie communautaire de la céramique à faire face à la concurrence de l'Extrême-Orient ;
5. estime que des actions de recherche et de développement appliquées aux matières premières, renouvelables ou non, au recyclage, à la substitution ainsi qu'à la technologie des matériaux, peuvent jouer un rôle important dans la stimulation de l'innovation et de la compétitivité industrielles, principalement pour les petites et moyennes entreprises, plus vulnérables et moins bien équipées pour la recherche ;
6. souligne qu'il importe d'améliorer de préférence l'approvisionnement en métaux en investissant dans de nouvelles infrastructures de production minière, notamment dans les États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), lorsque la Communauté décidera d'investir dans de nouveaux processus industriels résultant du programme ;
7. insiste donc sur la nécessité d'associer l'industrie communautaire à la mise en œuvre des actions de recherche et développement, afin que les résultats soient mieux adaptés à la réalité industrielle et puissent dès lors être rapidement exploités, et estime indispensable de tenir régulièrement informées de l'état d'avancement des recherches les entreprises qui pourraient tirer un profit particulier du programme ;
8. réaffirme la nécessité de renforcer la mise en commun des efforts nationaux et l'élimination des doubles emplois ainsi que la mise au point des techniques nouvelles que l'industrie communautaire pourrait appliquer sur le territoire de la Communauté et à l'extérieur ;
9. attire à cet égard l'attention sur la nécessité d'examiner ces propositions dans l'optique de la restructuration du budget des Communautés européennes et de procéder à une sélection minutieuse des priorités dans tous les domaines d'activité de la recherche ;
10. est d'avis que la recherche contribuera dans une large mesure à l'amélioration de l'environnement, par la récupération de matières premières et par l'utilisation de sous-produits d'autres industries, pour la destruction desquels celles-ci consommeraient de l'énergie et supporteraient des frais ;

Vendredi, 18 décembre 1981

11. souhaite que l'on envisage la possibilité d'associer les pays tiers au programme, notamment dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST) ;
12. recommande à la Commission de rationaliser et de simplifier les procédures de gestion du programme proposé et de veiller que, d'une part, les crédits ne soient pas sous-utilisés, supprimés ou reportés sur l'année suivante ; que, d'autre part, les programmes de recherche soient intégrés et ne consistent pas en exercices académiques de circonstance ;
13. considère que le regroupement des actions à l'intérieur du programme sectoriel doit être de nature à apporter une cohérence et une transparence accrues dans l'exécution des recherches et à faciliter la diffusion et l'exploitation de leurs résultats ;
14. demande à la Commission de rendre compte régulièrement des résultats des programmes arrivant à expiration ou devant être prorogés afin de pouvoir juger de manière objective l'utilisation des crédits ;
15. demande, dans l'hypothèse où le Conseil envisagerait unilatéralement de s'écarter de l'article 2 paragraphe 1 de la proposition de décision, que s'ouvre la procédure de concertation prévue par la déclaration commune du 4 mars 1975 ;
16. approuve la proposition de la Commission, modifiée conformément au présent avis, et souhaite, eu égard à ses compétences budgétaires, que cette proposition ainsi modifiée soit rapidement adoptée par le Conseil.

24. Directive concernant l'exercice d'un droit de recours en matière douanière

M. Janssen van Raay présente son rapport, fait au nom de la commission juridique, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-937/80) concernant une directive relative à l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'exercice d'un droit de recours en matière douanière (doc. 1-665/81).

Interviennent MM. von Wogau, suppléant le rapporteur pour avis de la commission économique et monétaire, Tyrrell, au nom du groupe des démocrates européens, Narjes, *membre de la Commission*.

Madame le Président déclare clos le débat.

Vote

— Proposition de directive (doc. 1-937/80)

Article 16 :

— Amendement n° 1 de la commission juridique : adopté.

Le Parlement approuve la proposition de la Commission ainsi modifiée.

Vendredi, 18 décembre 1981

TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ⁽¹⁾TEXTE MODIFIÉ
PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN**Directive du Conseil relative à l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'exercice d'un droit de recours en matière douanière**

Préambule et considérants inchangés

Articles 1 à 15 inchangés

Article 16

La présente directive n'est pas applicable aux recours exercés en vue de l'annulation ou de la modification d'une décision des autorités douanières prise sur la base de la réglementation répressive.

*Article 16***Supprimé**

Articles 17 à 19 inchangés

⁽¹⁾ Texte complet, voir JO n° C 33 du 14. 2. 1981, p. 2.

— Proposition de résolution :

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant une directive relative à l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'exercice d'un droit de recours en matière douanière

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Conseil ⁽¹⁾,

— consulté par le Conseil conformément à l'article 43 et à l'article 100 du traité CEE (doc. 1-937/80),

— vu le rapport de la commission juridique et l'avis de la commission économique et monétaire (doc. 1-665/81),

1. apprécie cette démarche qui constitue un progrès vers la réalisation de l'Union douanière ;

2. approuve les dispositions prévues par la proposition de directive pour harmoniser les différentes dispositions concernant l'exercice d'un droit de recours en matière douanière et également les précisions fournies par la Commission à la commission juridique sur l'article 6 paragraphe 2, relatif à la production d'éléments complémentaires lors de l'introduction du recours dans la phase administrative et au délai y afférent ;

⁽¹⁾ JO n° C 33 du 14. 2. 1981, p. 2.

Vendredi, 18 décembre 1981

3. constate que cette proposition de directive exclut le contentieux répressif ;
4. estime nécessaire, compte tenu des nécessités de la réalisation complète de l'Union douanière et de l'application et de l'interprétation uniformes du droit communautaire de ne pas exclure de cette proposition de directive les recours exercés en vue de l'annulation ou de la modification d'une décision des autorités douanières prise sur la base de la réglementation répressive et tient pour opportune la création d'une administration douanière communautaire ;
5. approuve la proposition de la Commission, modifiée conformément au présent avis.

25. Directive concernant l'imposition des revenus en relation avec la libre circulation des travailleurs

M^{me} Salisch présente le rapport fait par M. Oehler, au nom de la commission des affaires sociales et de l'emploi, sur une politique économique et sociale en faveur des travailleurs frontaliers et sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-694/79) relative à une directive concernant l'harmonisation des dispositions relatives à l'imposition des revenus en relation avec la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté (doc. 1-679/81/corr.)

Intervient M. Hopper, rapporteur pour avis de la commission économique et monétaire, qui demande, conformément à l'article 85 du règlement, le renvoi en commission du rapport.

Interviennent M^{me} Salisch sur cette demande et M. Hopper.

Le Parlement rejette cette demande.

Interviennent MM. Estgen, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), Patterson, au nom du groupe des démocrates européens, Notenboom, Schinzel, au nom du groupe socialiste, Narjes, membre de la Commission.

Madame le Président déclare clos le débat.

Vote ⁽¹⁾

— Proposition de directive (doc. 1-694/79)

Article 3 paragraphe 2

— Amendement n° 4 de la commission des affaires sociales et de l'emploi : rejeté.

Article 4 paragraphe 1

— Amendement n° 1 de M. Hopper : adopté.

Article 4 paragraphe 3 :

— Amendement n° 5 de la commission des affaires sociales et de l'emploi : adopté.

Article 6 premier alinéa :

— Amendement n° 2 de M. Hopper : adopté.

Sir James Scott-Hopkins demande un vote séparé sur l'article 9.

L'article 9 est rejeté.

⁽¹⁾ Le rapporteur est intervenu sur tous les amendements.

Vendredi, 18 décembre 1981

Interviennent sur la procédure MM. Bangemann, Patterson, Hopper, M^{me} Salisch, qui demande, conformément à l'article 87 du règlement, l'ajournement du débat, M. Bangemann et M^{me} Salisch.

Le Parlement rejette la demande d'ajournement.

Le Parlement rejette la proposition de la Commission ainsi modifiée.

Madame le Président invite la Commission à retirer sa proposition, ce à quoi M. Narjes, *membre de la Commission*, se refuse.

Le Parlement décide de ne pas voter sur la proposition de résolution et de renvoyer à nouveau la question à la commission compétente, conformément à l'article 35 du règlement.

26. Recommandation concernant les travaux relatifs à l'ADN

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Ceravolo, fait au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil (doc. 1-488/80) relative à un projet de recommandation concernant l'enregistrement de travaux relatifs à l'acide désoxyribonucléique (ADN) recombinant (doc. 1-810/81).

Madame le Président informe le Parlement que M^{me} Squarcialupi qui devait suppléer le rapporteur lui a fait savoir qu'elle s'en remettait au rapport écrit.

M^{me} Lentz-Cornette demande le report du rapport à la prochaine période de session.

Intervient M. Collins, *président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs*.

Le Parlement marque son accord sur la demande de M^{me} Lentz-Cornette.

27. Composition du Parlement

Madame le Président informe le Parlement que M. van der Gun lui a fait savoir par écrit qu'il démissionnait comme membre du Parlement à partir du 31 décembre 1981 et que M. Hamilius lui a fait savoir qu'il démissionnait à partir du 15 janvier 1982.

Conformément à l'article 12 paragraphe 2 deuxième alinéa de l'acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, le Parlement constate ces vacances et en informe les États membres intéressés.

28. Délai de dépôt d'amendements

Sur proposition de Madame le Président, le Parlement décide de fixer le délai de dépôt d'amendements aux points inscrits au projet d'ordre du jour de la prochaine session, pour autant que les documents auront été distribués dans les délais réglementaires, au vendredi 15 janvier 1982 à 12 heures, étant entendu que pour les rapports renvoyés de la présente période de session, les délais fixés restent en vigueur.

29. Propositions de résolutions inscrites au registre (article 49 du règlement)

Madame le Président fait par des informations suivantes au sujet de ces propositions de résolutions

Numéro du document	Auteur	Thème	Signataires
1-622/81	M. Klepsch et autres	expulsion et bannissement des opposants démocratiques au Chili	65
1-703/81	M. Würtz et autres	décision d'un tribunal administratif ouest-allemand concernant la révocation de M. H. Peter de l'administration des postes	18
1-715/81	MM. Calvez et Galland	incompatibilité du projet de loi français sur les nationalisations	67
1-751/81	MM. Glinne et Seefeld	arrestation de dix dirigeants syndicaux au Chili	22

Vendredi, 18 décembre 1981

Numéro du document	Auteur	Thème	Signataires
1-779/81	M. Vandemeulebroucke	libération du poète handicapé cubain Armando Valladares	4
1-781/81	M. Albers	refus d'accorder un visa de sortie au maire de Naplouse	11
1-784/81	M. van Aerssen et autres	violation des eaux territoriales suédoises par un sous-marin soviétique	35
1-785/81	M. Glinne	arrestation de Yuri Badzyo	8
1-789/81	M. Langes et autres	sur le navire de sauvetage Cap Anamur et l'accueil des rescapés dans les États membres de la CEE	72
1-833/81	M. Moreland et autres	sur le traitement infligé aux Juifs d'Union soviétique	103
1-879/81	M. Glinne	sur la situation en Uruguay	4
1-890/81	M. Balfe	sur l'aide alimentaire au Viêt-nam	3
1-899/81	M ^{me} Boot et autres	sur les droits des handicapés en Union soviétique	120
1-905/81	M ^{me} Wieczorek-Zeul	sur la situation au Nicaragua	1

30. Transmission des résolutions adoptées au cours de la présente séance

Madame le Président rappelle que, conformément à l'article 89 paragraphe 2 du règlement, le procès-verbal de la présente séance sera soumis à l'approbation du Parlement à la prochaine période de session.

Avec l'accord du Parlement, elle indique qu'elle transmettra dès à présent à leurs destinataires les résolutions qui viennent d'être adoptées.

31. Calendrier des prochaines séances

Madame le Président rappelle que les prochaines

séances se tiendront du 18 au 22 janvier 1982 à Strasbourg.

Interviennent sir James Scott-Hopkins, au nom du groupe des démocrates européens. M. Arndt, au nom du groupe socialiste pour remercier Madame le Président de la manière dont elle a présidé aux destinées du Parlement et pour lui présenter leurs vœux.

Madame le Président adresse à son tour ses vœux.

32. Interruption de la session

Madame le Président déclare interrompue la session du Parlement européen.

(La séance est levée à 13 h 5.)

H.-J. OPITZ
Secrétaire général

Pieter DANKERT
Président

Vendredi, 18 décembre 1981

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 18 décembre 1981

Adamou, van Aerssen, Aigner, Alavanos, Alber, Albers, von Aleman, Antoniozzi, Arndt, Baduel, Glorioso, Bangemann, Barbagli, Barbi, Battersby, Beazley, Berkhouwer, Bersani, Bettiza, Beyer de Ryke, von Bismarck, Bocklet, Bombard, Bonaccini, Bonino, Boot, Boserup, Bournias, Brok, Brookes, Cardia, Caretoni Romagnoli, Cariglia, Carossino, Cassanmagnago Cerretti, Castle, Catherwood, Cecovini, Cluskey, Cohen, Collins, Combe, Costanzo, de Courcy Ling, Croux, Curry, Dalsass, D'Angelosante, De Gucht, Del Duca, Deleau, De Pasquale, Deschamps, Desouches, De Valera, Diligent, Duport, Eisma, Elles, Enright, Efremidis, Estgen, Ewing, Eyraud, Fanti, Fergusson, Fernandez, Ferri, Fich, Flanagan, Focke, Forster, Forth, Franz, B. Friedrich, Frischmann, Früh, Karl Fuchs, Fuillet, Gabert, Gallagher, Gatto, Gautier, Gawronski, Georgiadis, Gerokostopoulos, Geurtsen, Ghergo, Glinne, Gondikas, Gonella, Goppel, Gouthier, Griffiths, van der Gun, Haagerup, Habsburg, Hänsch, Hahn, Hamilius, Harris, von Hassel, Helms, Herklotz, Herman, Hoff, J. Hoffmann, Hooper, Hopper, Hord, Horgan, Howell, Hutton, Irmer, Israel, C. Jackson, R. Jackson, Janssen van Raay, Jonker, Jürgens, Kallias, Kaloyannis, Katzer, Kazazis, Ed. Kellelt-Bowman, El. Kellelt-Bowman, Key, Klepsch, Klinkenborg, Krouwel-Vlam, Kühn, Kyrkos, Lagakos, Langes, Lentz-Cornette, Lenz, Lezzi, Linkohr, Louwes, Lücker, Luster, Lynge, Macario, Macciocchi, Maffre-Baugé, Maher, Majonica, Marck, Markopoulos, Mart, M. Martin, S. Martin, Megahy, Mertens, van Minnen, Møller, Moreland, Muntingh, Newton Dunn, J.-B. Nielsen, T. Nielsen, C. Nicolaou, Normanton, Notenboom, Nyborg, O'Hagan, Orlandi, Pantazi, Papaefstratiou, Papageorgiou, Papantoniou, Patterson, Pearce, Pedini, Pelikan, Pery, Pesmazoglou, Pfennig, Plaskovitis, Plumb, Pöttering, Poniaidis, Prag, Price, Prout, Pruvot, Purvis, Quin, Rabbethge, Radoux, Remilly, Rieger, Roberts, Rogalla, Rogers, Romualdi, Saby, Salisch, Sassano, Schall, Schieler, Schinzel, Schleicher, Schmid, Schnitker, Konrad Schön, Schwencke, Scott-Hopkins, Scrivener, Seal, Seefeld, Seeler, Seibel-Emmerling, Seitlinger, Sherlock, Sieglerschmidt, Simmonds, Simpson, Spencer, Spinelli, Squarcialupi, Stewart-Clark, J. M. Taylor, Tolman, Turner, Tyrrell, Vandemeulebroucke, Vandewiele, Vanneck, Vayssade, Vergeer, Vergès, Vernimmen, Veronesi, Verroken, Vgenopoulos, Viehoff, von der Vring, Wagner, Walter, Walz, Wawrzik, Weber, Wedekind, Weiss, Wettig, Wiczorek-Zeul, von Wogau, Woltjer.